



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que les CHRONIQUES DE PERCEVAL DE CAGNY, préparées par M. Henri MORANVILLÉ, lui ont paru dignes d'être publiées par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.*

*Fait à Paris, le 15 janvier 1902.*

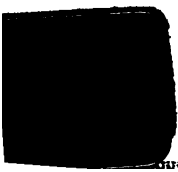
*Signé : GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS.*

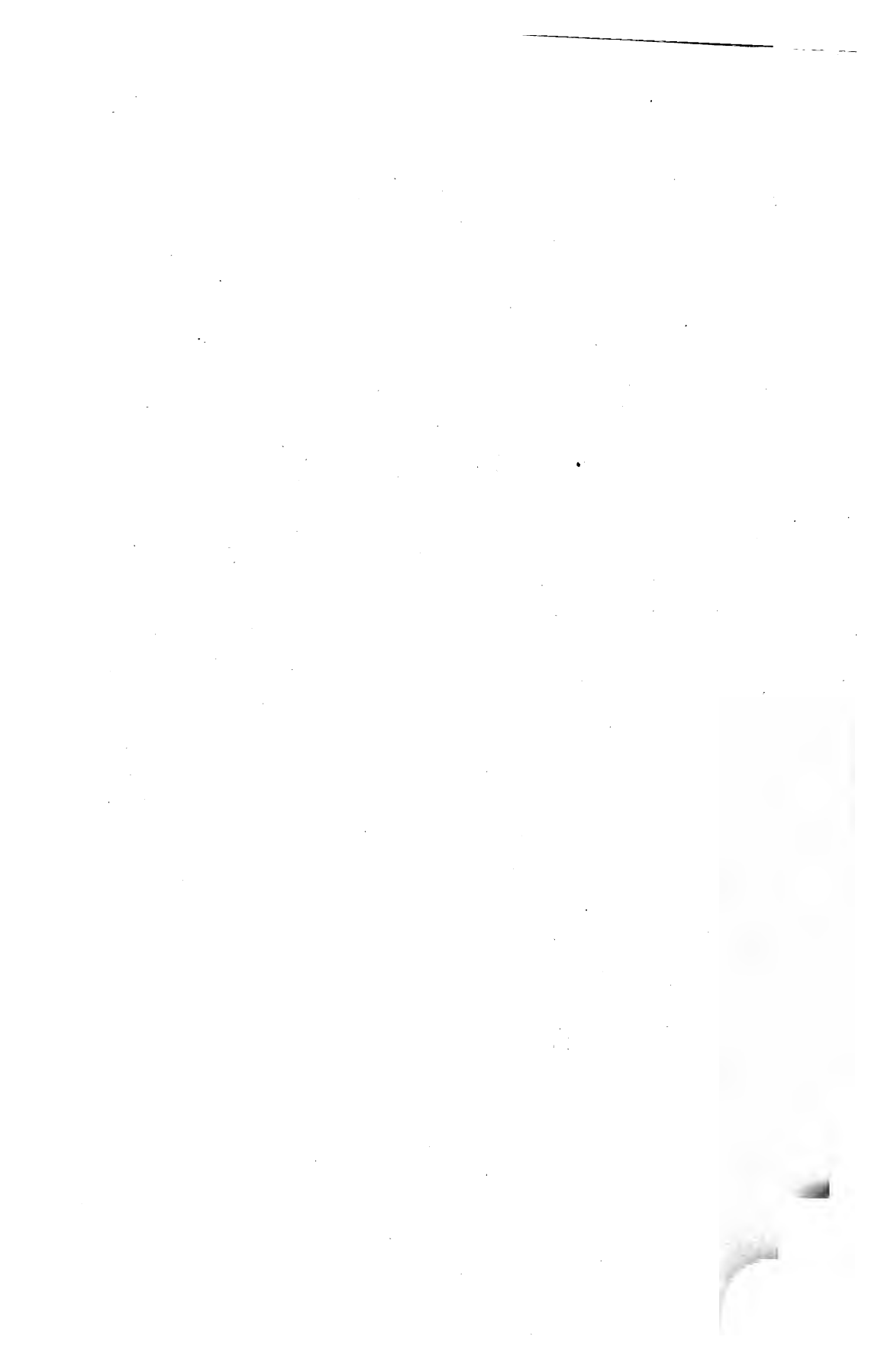
*Certifié :*

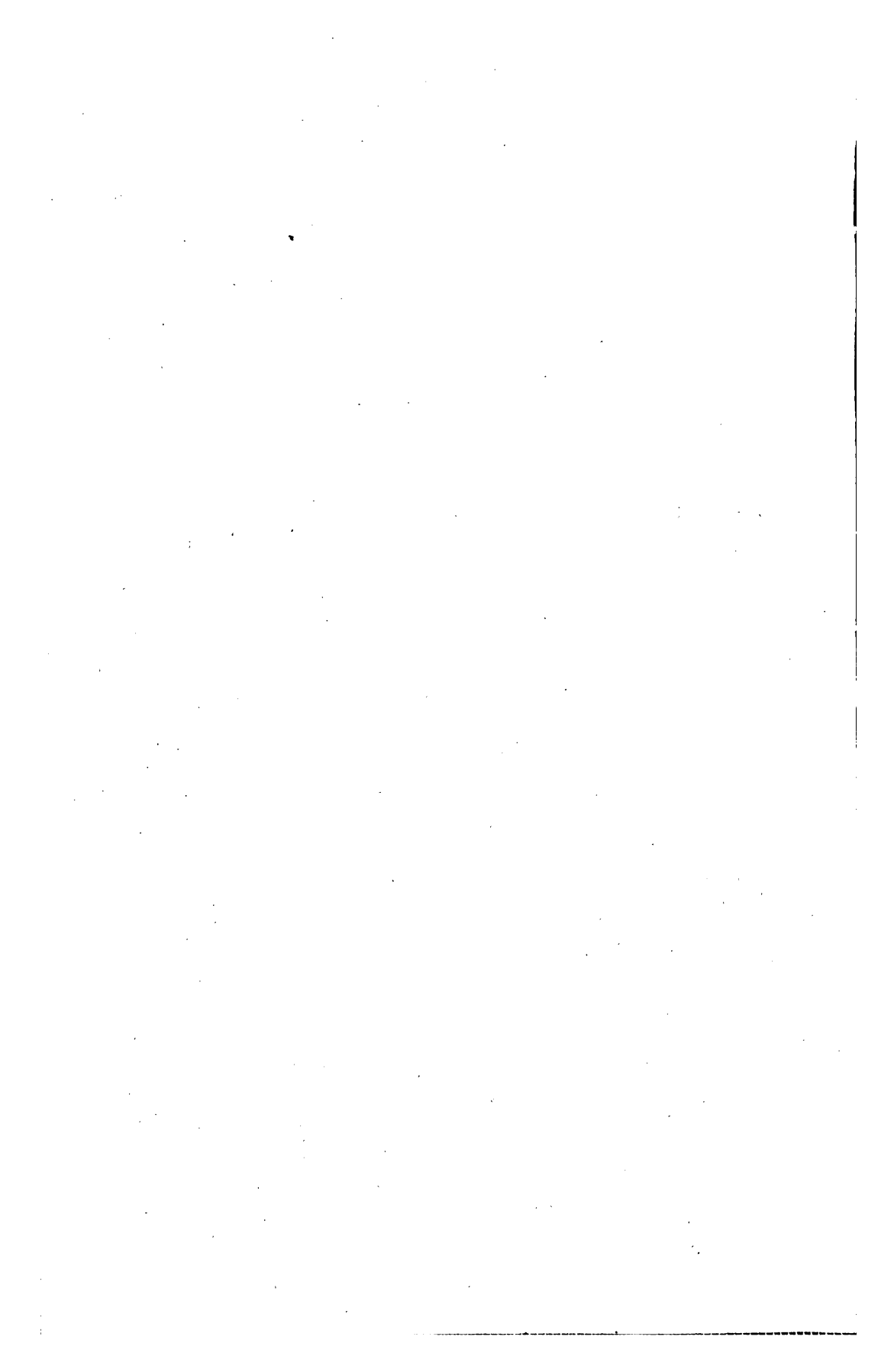
Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

163034







## NOTICE.

---

Les chroniqueurs du xv<sup>e</sup> siècle n'ont pas donné en général des renseignements bien étendus sur Jeanne d'Arc. Il est difficile de donner les raisons de leur ignorance, involontaire ou voulue. Tous, ou à peu près tous, signalent du moins son rôle miraculeux; un petit nombre seulement s'étendent sur les particularités de sa mission. Aussi, a-t-on signalé déjà une chronique d'une importance capitale pour l'histoire de Jeanne d'Arc, la chronique de Perceval de Cagny. M. Quicherat, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*<sup>1</sup>, et plus tard dans la publication qu'il a faite du procès de la Pucelle<sup>2</sup>, n'a eu garde de négliger une source si intéressante; et, mieux que Bry de la Clergerie, le vieil historien du Perche<sup>3</sup>, dont les emprunts ne visaient guère que l'histoire de ses anciens seigneurs, M. Quicherat a montré toute la valeur de l'œuvre de Perceval de Cagny et les conséquences de son récit pour la mémoire de Charles VII.

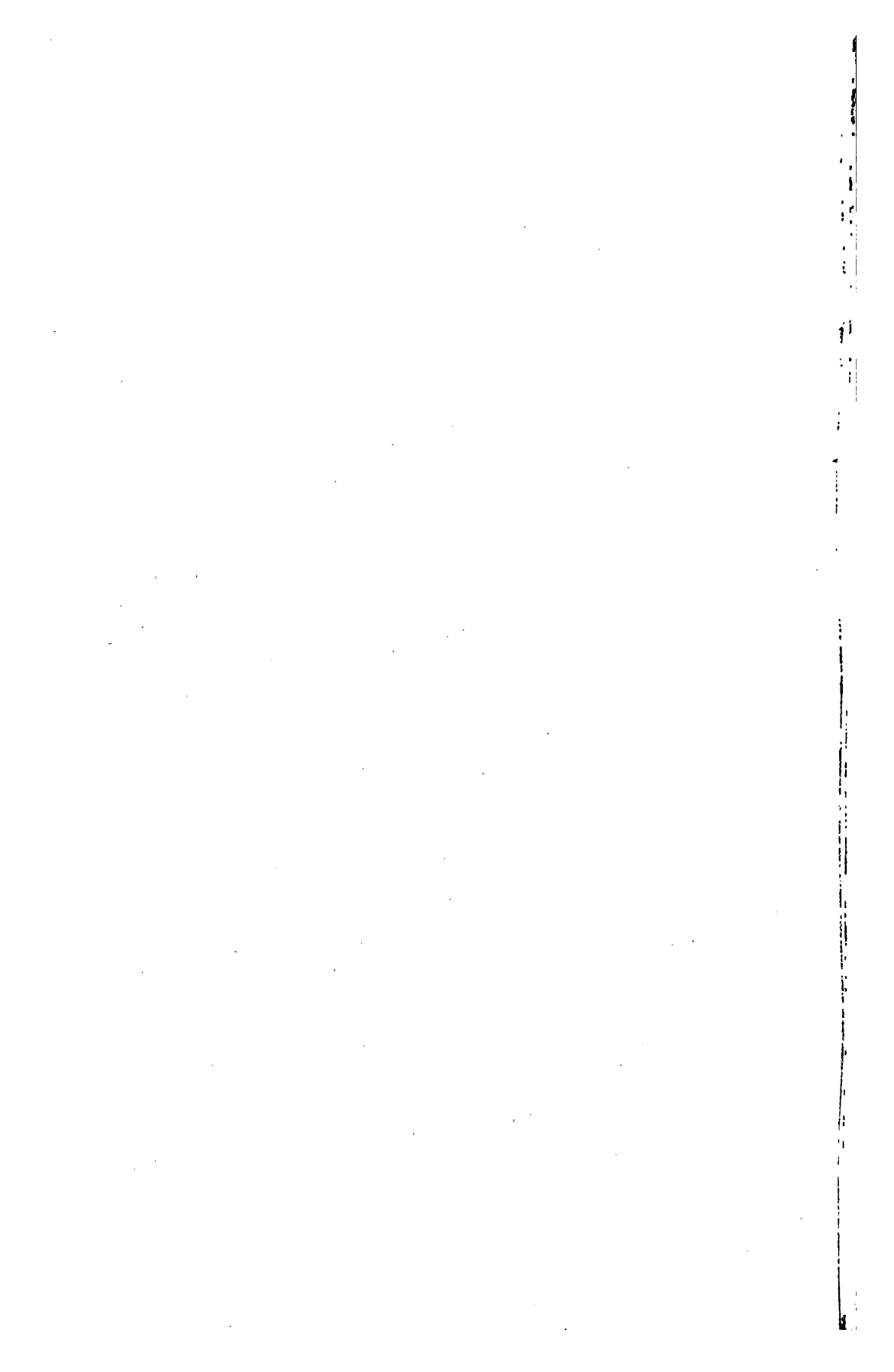
Puis MM. Servois et Vallet de Viriville eurent la pensée de publier intégralement un texte si important, et ils offrirent à la Société de l'histoire de France d'en exécuter la publication<sup>4</sup>. Mais ce projet, accueilli favorablement par le Conseil

1. Année 1845-1846, t. VII, p. 143 à 171.

2. T. IV, p. 4 à 37.

3. Voir ci-dessous, p. XIII.

4. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année





**CHRONIQUES**  
**DE**  
**PERCEVAL DE CAGNY**

**IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR**

**A NOGENT-LE-ROTRON.**

**CHRONIQUES**  
DE  
**PERCEVAL DE CAGNY**

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS  
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR  
**H. MORANVILLÉ**

---



**A PARIS**  
**LIBRAIRIE RENOUARD**  
**H. LAURENS, SUCCESSEUR**  
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE  
RUE DE TOURNON, n° 6

—  
MDCCCCH

**IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR**

**A NOGENT-LE-ROTRON.**

**CHRONIQUES**  
DE  
**PERCEVAL DE CAGNY**

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS  
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR  
**H. MORANVILLÉ**

---



**A PARIS**  
**LIBRAIRIE RENOUARD**  
H. LAURENS, SUCESSEUR  
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE  
RUE DE TOURNON, N° 6

—  
MDCCCCH

DC  
2  
.57  
C13

025 353 510

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que les*  
CHRONIQUES DE PERCEVAL DE CAGNY, *préparées par M. Henri*  
MORANVILLÉ, *lui ont paru dignes d'être publiées par la Société*  
DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

*Fait à Paris, le 15 janvier 1902.*

*Signé :* GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS.

*Certifié :*

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

168034

DC  
2  
.S7  
C13

025 353 510



EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que les CHRONIQUES DE PERCEVAL DE CAGNY, préparées par M. Henri MORANVILLE, lui ont paru dignes d'être publiées par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.*

*Fait à Paris, le 15 janvier 1902.*

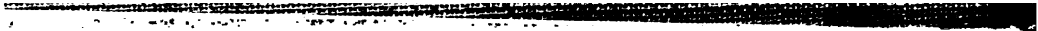
*Signé : GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS.*

*Certifié :*

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

163034



## NOTICE.

---

Les chroniqueurs du xv<sup>e</sup> siècle n'ont pas donné en général des renseignements bien étendus sur Jeanne d'Arc. Il est difficile de donner les raisons de leur ignorance, involontaire ou voulue. Tous, ou à peu près tous, signalent du moins son rôle miraculeux; un petit nombre seulement s'étendent sur les particularités de sa mission. Aussi, a-t-on signalé déjà une chronique d'une importance capitale pour l'histoire de Jeanne d'Arc, la chronique de Perceval de Cagny. M. Quicherat, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*<sup>1</sup>, et plus tard dans la publication qu'il a faite du procès de la Pucelle<sup>2</sup>, n'a eu garde de négliger une source si intéressante; et, mieux que Bry de la Clergerie, le vieil historien du Perche<sup>3</sup>, dont les emprunts ne visaient guère que l'histoire de ses anciens seigneurs, M. Quicherat a montré toute la valeur de l'œuvre de Perceval de Cagny et les conséquences de son récit pour la mémoire de Charles VII.

Puis MM. Servois et Vallet de Viriville eurent la pensée de publier intégralement un texte si important, et ils offrirent à la Société de l'histoire de France d'en exécuter la publication<sup>4</sup>. Mais ce projet, accueilli favorablement par le Conseil

1. Année 1845-1846, t. VII, p. 143 à 171.

2. T. IV, p. 1 à 37.

3. Voir ci-dessous, p. XIII.

4. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année



## NOTICE.

---

Les chroniqueurs du xv<sup>e</sup> siècle n'ont pas donné en général des renseignements bien étendus sur Jeanne d'Arc. Il est difficile de donner les raisons de leur ignorance, involontaire ou voulue. Tous, ou à peu près tous, signalent du moins son rôle miraculeux; un petit nombre seulement s'étendent sur les particularités de sa mission. Aussi, a-t-on signalé déjà une chronique d'une importance capitale pour l'histoire de Jeanne d'Arc, la chronique de Perceval de Cagny. M. Quicherat, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*<sup>1</sup>, et plus tard dans la publication qu'il a faite du procès de la Pucelle<sup>2</sup>, n'a eu garde de négliger une source si intéressante; et, mieux que Bry de la Clergerie, le vieil historien du Perche<sup>3</sup>, dont les emprunts ne visaient guère que l'histoire de ses anciens seigneurs, M. Quicherat a montré toute la valeur de l'œuvre de Perceval de Cagny et les conséquences de son récit pour la mémoire de Charles VII.

Puis MM. Servois et Vallet de Viriville eurent la pensée de publier intégralement un texte si important, et ils offrirent à la Société de l'histoire de France d'en exécuter la publication<sup>4</sup>. Mais ce projet, accueilli favorablement par le Conseil

1. Année 1845-1846, t. VII, p. 143 à 171.

2. T. IV, p. 1 à 37.

3. Voir ci-dessous, p. XIII.

4. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année

de la Société, n'eut pas de suite, M. Vallet de Viriville étant mort avant d'avoir commencé l'édition. Longtemps après, j'eus l'occasion d'en parler à mon camarade feu Achille Le Vavasseur, qui abordait l'étude de la chronique de Gruel, édition parue sous les auspices de la Société de l'histoire de France et dont la valeur reconnue a rendu sensible au public la perte prématurée que les amis de ce savant ont faite. Sa fin rapide l'empêcha seule d'étudier sérieusement la question, et surtout d'exécuter à son tour une copie du manuscrit que nous ne connaissons que grâce à la plume laborieuse de Duchesne.

C'est alors que j'ai eu, il y a quelques années, le projet de reprendre pour mon compte ce projet de publication tant de fois avorté, et je l'aurais réalisé plus tôt avec le bienveillant appui de la Société de l'histoire de France, à qui la chronique de Perceval de Cagny appartient à tant de titres, si de douloureuses circonstances ne m'en avaient empêché.

L'ouvrage de Perceval de Cagny, tel que le donne le manuscrit, comprend deux parties d'inégale valeur. La première est à proprement parler une suite de notices généalogiques des comtes puis ducs d'Alençon ; elle commence à saint Louis et s'arrête à l'année 1436. Enfin, elle n'a pu être rédigée après avril 1437, car elle ne mentionne pas le second mariage de Jean II, duc d'Alençon, qui se fit le 30 avril 1437. La seconde est la véritable chronique, la seule intéressante ; elle commence à l'année 1239, à l'arrivée de la Couronne d'épines à Paris, et se termine en 1438 ; mais on peut considérer que la partie originale commence seulement à l'année 1393.

1866, 1<sup>re</sup> partie, p. 182 ; année 1867, 1<sup>re</sup> partie, p. 6, 22, 95 ;  
année 1868, 1<sup>re</sup> partie, p. 111.

Ces explications données, il importe de rechercher ce qu'était Perceval de Cagny. S'il ne donne pas de longs détails sur son origine, il apprend à ses lecteurs que ses fonctions l'attachaient à la maison des comtes, puis ducs d'Alençon, au service desquels il était demeuré depuis quarante-six ans, dit-il en 1436 ; ceci reporte à 1390 la date de son entrée au service de la maison d'Alençon. Il débuta par l'office de panetier du comte Pierre, devint écuyer d'écurie de Jean I<sup>er</sup>, duc d'Alençon, servit enfin son successeur comme écuyer d'écurie et comme maître d'hôtel.

On peut admettre qu'en 1390 il pouvait avoir à peu près quinze ans, d'où il est permis de conclure qu'en 1436, alors qu'il écrivait, Perceval de Cagny avait environ soixante ans. En effet, il dit, d'une manière assez touchante, qu'il espère continuer encore les services dus à une maison qui lui a fait tant de bien : « Et encore servira tant comme il « pourra et sçaira et que il leur vendra à plaisir. » C'est bien la pensée d'un vieux serviteur que les années ont épargné.

Il était, dit-il, originaire du Beauvaisis. Mais la terre de Cagny a perdu son nom, qu'au xvii<sup>e</sup> siècle on lui a enlevé, pour lui donner successivement ceux de Boufflers, de Saisseval, puis de Crillon. Seul aujourd'hui un lieudit en a conservé la mémoire : un petit bois sur le territoire de la commune de Crillon<sup>1</sup> s'appelle encore le bois de Cagny. Il ne faut pas croire qu'il soit aisé de trouver une mention de notre auteur ailleurs que dans sa chronique : les comptes de l'hôtel de ses maîtres n'existent plus, et c'est en vain que j'ai cherché son nom autre part que dans son livre<sup>2</sup>.

1. Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons.

2. Ces lignes étaient écrites quand M. de Beaucourt a bien

Il ne nous renseigne guère sur son existence au cours de ses deux œuvres, et sa personnalité ne perce pas à travers son récit. Tout au plus est-il possible de faire quelques observations à cet égard. Faut-il voir dans la relation de la réception faite à Charles VI en 1393 à Argentan un souvenir de jeunesse personnel à l'auteur? C'est ce que je n'oserais affirmer. Du moins, il semble bien qu'en 1416, au mois de juin, Perceval de Cagny ait séjourné dans le pays d'Alençon, quand il raconte les effets de la tempête du 14 et du 15 juin. Plus tard, en octobre 1433, il était sans doute à Angers, où il note une violente perturbation atmosphérique. C'est encore une crue extraordinaire du Maine qu'il constate le 28 novembre 1436 à Château-Gontier, et presque un an après, le 10 novembre 1437, il était probablement à Angers, où il vérifiait les terribles dégâts causés par la foudre à divers édifices de la ville.

Ce n'est donc qu'à l'occasion de ces menus incidents qu'il est possible de saisir la présence de l'humble écuyer d'écurie du duc d'Alençon.

D'ailleurs, son mémoire généalogique une fois terminé, Perceval de Cagny a su résister à la tentation de faire de sa chronique une manière de panégyrique de son maître, au

voulu signaler à M. Delisle, pour moi, une procuration donnée par le duc d'Alençon (8 avril 1439), où Perceval de Cagny, dont le nom est écrit *Caigni* ou *Caigny*, est mentionné comme témoin de l'acte. Enfin, le 14 avril 1439, à Pouancé, il signa une lettre du duc d'Alençon (Bibl. nat., coll. Doat 217, fol. 54 et suiv.). J'exprime ici toute ma reconnaissance à M. de Beaucourt pour la communication de ces deux textes, qui, confirmant pleinement la situation que Perceval se donne dans l'hôtel d'Alençon, précisent sa personnalité. J'ai adopté pour son nom la forme *Cagny* et non *Caigny*, puisque le lieudit de la commune de Crillon s'écrit actuellement *Cagny*.



point même que souvent il ne le nomme pas, alors que la chose se justifierait aisément par le souci d'être un historien complet et bien informé. S'il mentionne en effet la libération du duc d'Alençon en 1427, il a négligé d'apprendre à ses lecteurs que son maître était du nombre des prisonniers de Verneuil. En sorte que le titre de « Chronique d'Alençon, » que j'ai vu donner à la seconde œuvre de Perceval de Cagny, est absolument erroné<sup>1</sup>. C'est une chronique générale.

Il n'en faudrait pas conclure pourtant que Perceval s'y est complètement désintéressé du rôle d'une famille à laquelle des liens de reconnaissance l'enchaînaient d'étroite façon. Il a épousé les querelles de son maître, et le duc de Bretagne, le connétable de Richemont expient leurs torts vis-à-vis du duc d'Alençon : le duc de Bretagne particulièrement, dont l'attitude incertaine et ambiguë ne force pas l'estime. Il n'est pas jusqu'à Charles VII, dont le duc d'Alençon avait déjà à se plaindre en 1436, et qui ne soit fortement malmené par Perceval de Cagny. Le pis est qu'on doit admettre que Perceval n'avait pas tout à fait tort.

Que Perceval de Cagny ait tiré son livre de son propre fonds, c'est-à-dire qu'il n'ait mis en œuvre que des renseignements oraux recueillis par lui, c'est ce que personne ne songera à soutenir. Assurément, il a emprunté la première partie de sa chronique, celle qui s'arrête par exemple à l'année 1381, à des sources écrites; mais son récit est si bref, disons-le, si dépourvu d'un intérêt quelconque, que leur détermination,

1. On objecterait en vain que la copie de Duchesne débute par ces mots : « La Chronique d'Alençon escripte par Perceval de Cagny; » en effet, ce titre est placé non en tête de la chronique, mais en tête du mémoire généalogique relatif à la maison d'Alençon, et, de plus, il n'est pas prouvé qu'il figurât dans le manuscrit original.

à peu près impossible à mon sens, n'offrirait aucun intérêt.

La même question posée pour le reste de la chronique, si elle est d'une solution aisée, ne laisse pas que d'avoir de l'importance. Assurément, on ne saurait rencontrer, dans l'état de nos connaissances historiographiques, une source évidente des renseignements dictés à son secrétaire par Perceval de Cagny : la lecture de son œuvre ne laisse aucun doute à cet égard. Mais il reste à rechercher s'il est possible de déterminer l'origine orale de sa chronique. Il est hors de discussion qu'employé aussi longtemps qu'il l'a été dans la maison d'Alençon, il ait été parfaitement placé pour recueillir les nouvelles de son temps : cependant, je le répète, on ne trouve la marque d'un témoin oculaire que dans de très rares passages que j'ai signalés et relatifs à des événements sans importance.

J'aurais été forcé d'avouer que je n'avais aucune hypothèse à formuler sur ce point, si le hasard ne m'avait pas fait remarquer que Cousinot de Montreuil donnait presque exactement les mêmes chiffres que Perceval de Cagny pour les pertes subies par les Anglais à la bataille de la Bressinière (26 septembre 1423). Or, Cousinot n'a pas caché la source à laquelle il avait puisé ce renseignement, et il l'a nommée : c'est le héraut Alençon. Est-il donc téméraire de supposer que le héraut Alençon ait sur plusieurs points, peut-être même pour l'histoire de la mission de Jeanne d'Arc, inspiré Perceval de Cagny ?

Reste à savoir si ce dernier a dicté sa chronique en plusieurs fois, un peu à la manière d'un journal, ou bien si c'est au contraire une œuvre sortie tout d'un jet de sa pensée. La chose est assez délicate à déterminer et je n'oserais, bien entendu, que formuler une hypothèse. Mais l'examen de la chronique me porte à croire assez fermement, d'abord qu'elle

a été dictée après 1421, parce qu'en 1420 Perceval donne à Richard, frère de Jean VI, duc de Bretagne, le titre de comte d'Étampes, dont il ne fut gratifié que le 8 mai 1421. Il y a plus : dans la biographie que, dans son mémoire généalogique, Perceval consacre au duc Jean II d'Alençon, il parle du « conte de Cleremont, *qui, depuis, a été duc de Bourbon.* » Or, Charles, comte de Clermont, ne devint duc de Bourbon qu'en 1434, à la mort de son père. Donc, le mémoire généalogique n'a pu être dicté qu'après 1434, et il ne faut pas oublier que Perceval de Cagny a composé son mémoire généalogique avant de dicter sa chronique.

Dans ces conditions, plus précisément, je crois que Perceval de Cagny mérite toute créance lorsqu'il raconte qu'il dicta sa chronique en 1436, puisqu'il est probable, d'autre part, qu'il a fait écrire avant 1437, avant d'avoir appris le projet de seconde union du duc Jean d'Alençon.

Deux motifs l'ont poussé à entreprendre son travail. Le premier a été son désir de contribuer à la gloire de ses maîtres ; le second, afin « que les *successeurs de luy* « puissent veoir, sçavoir et congnoistre comment et avecques « quels seigneurs il a vescu la pluz part de son temps, il a fait « faire cest present memoire, et avecques ce a voulu faire « metre par escript aucun pou des mechiés, guerres et pesti- « lences avenues en ce royaume de France avant son temps « et de ce dont il a eu congnoissance, en l'an MCCCC « XXXVI<sup>1</sup>. »

1. M. Quicherat, (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VII, année 1845-1846, p. 143) paraît attribuer à une erreur de Perceval de Cagny la désignation de cette date de 1436, puisque, dit-il, « le « récit est poursuivi jusqu'à la fin de 1438. » Je ne vois pas du tout qu'il faille corriger cette date. C'est en 1436 que Perceval

De là, sans doute, il semblera téméraire de conclure que Perceval de Cagny a eu peut-être une postérité? Du moins, et c'est le point le plus important, cette manière de préface montre à l'évidence que Perceval de Cagny est bien l'auteur et de la généalogie des comtes puis ducs d'Alençon et aussi de la chronique dont le terme n'est pas seulement 1436, mais plus exactement 1438. Il ajoute lui-même que s'il n'a pas tenu la plume, du moins tout a été composé sous sa direction, sous ses yeux, sans aucun doute aussi sous sa dictée.

M. Quicherat n'a pas émis le doute d'attribution formulé par M. de Beaucourt dans la préface de son histoire de Charles VII; M. Quicherat a simplement admis l'exactitude des termes de la préface de Perceval de Cagny. Au contraire, M. de Beaucourt a un soupçon, et il écrit : « M. Vallet de « Viriville avait projeté la publication d'une chronique des « ducs d'Alençon *attribuée* à Perceval de Cagny<sup>1</sup>... » Précisons d'abord : il ne faut pas nommer « chronique des ducs « d'Alençon » la partie vraiment historique de l'œuvre de Perceval de Cagny : c'est une chronique générale.

Cependant, il semble bien que l'explication et les détails donnés par Perceval de Cagny ne prêtent en aucun point, soit à confusion, soit à discussion. Il annonce en effet deux œuvres :

de Cagny a dicté sa préface, aussitôt après avoir terminé la généalogie de ses maîtres; puis, à mesure qu'il faisait mettre par écrit la chronique proprement dite, le temps s'écoulait et le goût lui vint de continuer son œuvre jusqu'en 1438. Il me paraît donc certain que la partie de la chronique comprise entre 1436 et l'année 1438, qui est son terme, a été dictée en quelque sorte au jour le jour. On lit en effet, à la date de septembre 1438, ces mots significatifs : « Tout le temps de l'esté present... » Or, je le répète, la chronique ne s'arrête qu'à la fin de décembre 1438.

1. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. LXIX.

d'abord le mémoire généalogique, ensuite une chronique; et, de fait, sa préface, telle que la fournit le manuscrit, est bien placée : elle est le lien nécessaire entre la généalogie des comtes et ducs d'Alençon, qu'elle suit, et la chronique générale, qu'elle précède. Bref, les mots « cest present memoire » désignent le mémoire généalogique, et par « avecques ce a « voulu faire metre par escript aucun pou des mechies... » l'auteur a entendu désigner sa chronique. Jusqu'à nouvel ordre, je ne conçois donc pas qu'il soit possible de contester l'attribution des deux œuvres à Perceval de Cagny.

Ce n'est pas seulement le souci de rendre à un auteur un juste tribut de reconnaissance qui oblige à vérifier si la chronique placée par la tradition sous son nom lui est bien due; c'est surtout l'obligation de déterminer l'authenticité, la valeur des témoignages nouveaux qu'elle produit. Et la chose est d'importance quand il s'agit de la réputation d'un souverain qui, comme Charles VII, a eu la rare fortune d'un appui surhumain.

Or, M. Quicherat n'hésite pas à invoquer souverainement le témoignage de Perceval de Cagny, qui simplement, sans parti pris, d'un accent sincère, relate les amertumes que Charles VII et son entourage ne ménagèrent pas à Jeanne d'Arc. Et, comme pour prouver au lecteur quelle foi s'attachera à tout ce qu'il écrit relativement à Jeanne d'Arc, Perceval raconte une entrevue, jusque-là à peine connue, de la Pucelle avec la duchesse d'Alençon douairière et sa bru; c'est assez montrer que par ses relations d'affection avec la maison d'Alençon et avec celui qu'elle appelait son beau duc, Jeanne d'Arc avait trouvé un historien fidèle.

D'abord, Perceval de Cagny montre à quel degré de désarroi se trouvait le conseil du roi à l'arrivée de Jeanne, en

mars 1429 : « Et avant sa venue, le roy, ne les seigneurs de  
« son sang, ne savoient quel conseil prendre. Et, depuis,  
« par son aide et conseil, vint tousjours de bien en mieulx. »

Orléans délivré et la victoire de Patay remportée, au moment de son départ pour Reims, à la fin de juin, Charles VII hésite et fait long séjour à Gien ; Jeanne en est « marrie, » et « par despit se deslogea et ala logier aux champs. »

Après le sacre, dans la seconde quinzaine d'août, Charles VII, qui vient de recevoir les clefs de Compiègne, veut y séjourner et ne déguise pas que, satisfait de ses succès inespérés, il se propose d'en rester là « sans autre chose  
« entreprendre. »

Jeanne en est encore « moult marrie, » et, accompagnée du duc d'Alençon, elle se porte sur Paris. Son exemple entraîne cependant le roi, qui « vint à grant regret jusque  
« en la ville de Senliz ; et sembloit que il fust conseillé au  
« contraire du voulloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et  
« de ceulx de leur compaignie. » Le roi s'entête à ne plus bouger ; alors, le duc d'Alençon va tenter de l'amener, réussit à le pousser jusqu'à Saint-Denis, et on dit : « Elle  
« metra le roy dedens Paris, se à lui ne tient. » Malheureusement, à l'attaque de la porte Saint-Honoré, le jeudi 8 septembre, Jeanne est blessée, la nuit arrive, on l'éloigne, et le lendemain, 9 septembre, alors qu'elle voulait recommencer l'attaque, Charles VII la fait rappeler et ordonne à ses capitaines de la lui amener à Saint-Denis : « La Pucelle  
« et le plus de ceux de la compaignie en furent tres marriz. » Tous obéissent, espérant le jour suivant, 10 septembre, attaquer Paris sur un autre point et « passer Saine à ung pont que  
« le duc d'Alençon avoit fait faire au travers de la riviere,  
« en droit Saint Denis..., mais ilz ne porent pour ce que le  
« roy, qui avoit sceu l'intencion de la Pucelle, du duc

« d'Alençon et des autres de bon vouloir, *toute la nuit* fist  
« depecer ledit pont. » Enfin, non content d'arrêter ainsi  
l'élan des troupes, Charles VII reste immobile jusqu'au  
13 septembre, perdant son temps en conseils « toujours  
« tendant affin de retourner sur la riviere de Loire, au grant  
« desplaisir de la Pucelle. »

C'est alors que commence la période la plus douloureuse  
de la vie de Jeanne d'Arc; immobilisée par le mauvais vou-  
loir de Charles VII et celui de son conseil jusqu'au mois  
d'avril 1430, elle n'entreprend qu'une campagne d'hiver,  
mal préparée, sur les bords de la Loire, terminée par  
l'infructueux siège de la Charité; et enfin, abreuvée de  
dégôts, ayant « veu et entendu tout le fait et la maniere  
« que le roy et son conseil tenoient pour le recouvrement de  
« son royaulme, elle, tres mal contente de ce, trouva maniere  
« de soy departir d'avecques eulx; et sans le sceu du roy  
« ne prendre congé de lui » elle s'échappa et entama la  
fatale expédition qui à Compiègne lui coûta la liberté, puis  
la vie.

Si bien que Perceval de Cagny remarque que tous les  
sujets du roi s'étonnaient de son apathie, du « petit vouloir »  
qu'il montrait « pour conquerir son royaume. » Ses conseil-  
lers étaient « assez de son vouloir et leur suffisoit de passer  
« temps et vivre, et par especial depuis la prinse de la  
« Pucelle! »

M. Quicherat, le premier<sup>1</sup>, je le répète, a mis en lumière

1. M. Quicherat, dans les *Procès de condamnation et de réhabi-  
litation de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 1, n'a pas manqué d'écrire qu'il  
mettait « Perceval de Cagny en tête des chroniqueurs qui ont  
« parlé de la Pucelle. Cet honneur lui revient comme *au mieux*  
« instruit, au plus complet, au plus sincère, à celui qui, le premier  
« en date, a témoigné pour elle, et d'une manière digne d'elle, dans  
« un écrit destiné à la postérité. »

cette pitoyable attitude<sup>1</sup>, et Perceval de Cagny, en la lui révélant, lui a permis de justifier Jeanne d'Arc et la seconde partie de sa mission. Sauver toute la France, faire régner le roi sur toute la France, tel a été le but que Jeanne a cherché, que le roi et ses conseillers l'ont empêchée d'atteindre. En sorte que c'est malgré lui et malgré les siens que la mission de Jeanne d'Arc a pu s'accomplir.

Charles VII, et ses conseillers, c'est-à-dire lui encore, ont paralysé Jeanne d'Arc au cours de sa mission ; aucun motif avouable ne paraît justifier cette attitude. Personne aujourd'hui, je pense, ne conteste qu'il fut très difficile à Charles VII d'intervenir après la capture de Jeanne d'Arc. Mais personne n'osera, je crois, décharger la mémoire de Charles VII de la responsabilité dont elle est encore accablée, par les entraves dont il a laissé embarrasser sa mission.

A cet égard, la chronique de Perceval de Cagny met les choses au point sans violence, sans partialité. J'ai à justifier l'emploi de ce dernier terme, et la chose me sera facile. En effet, l'un des actes les plus remarquables de Charles VII, après la mort de Jeanne d'Arc, a été le siège de Montereau, en 1437. Le rôle du roi y a été digne de louanges. Il a bravement payé de sa personne, et un registre du Parlement porte la trace des éloges que méritait sa valeur ; Perceval n'a pas été moins juste, et il a su dépouiller ses rancunes et rendre justice à la bravoure d'un prince qu'en d'autres temps il n'avait pas prisé.

1. M. Quicherat (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VII, année 1845-1846, p. 146), en publiant pour la première fois le témoignage de Perceval de Cagny, a cru pouvoir ajouter que « la Pucelle eut à combattre la résistance continuelle de l'absurde et « odieux gouvernement en faveur duquel elle vint accomplir des « miracles. »



Ce n'est pas seulement pour l'histoire de Jeanne d'Arc que la chronique de Perceval de Cagny est importante, elle l'est autant pour l'histoire du premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle; mais le nom de son auteur restera toujours connu pour celui du meilleur chroniqueur de Jeanne d'Arc, et cette partie de son œuvre en constituera toujours la portion essentielle.

J'ai eu l'occasion de dire que la chronique de Perceval de Cagny ne nous était connue que par une copie de Duchesne. Gilles Bry, sieur de la Clergerie, dans son *Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon*, publiée en 1620, en fit un bref usage, ou, pour parler plus exactement, il se servit de la généalogie des ducs d'Alençon rédigée par Perceval de Cagny<sup>1</sup>; mais il semble qu'il n'ait pas utilisé la chronique proprement dite. Sans doute, il devait la connaissance de cet ouvrage à Duchesne, « Tourangeau, géographe « du Roy, homme plein de recommandation pour les services « qu'il rend au public en ses curieuses et pénibles recherches « et son érudition singulière<sup>2</sup>... » En sorte qu'assurément Bry de la Clergerie n'a pas consulté le manuscrit sur lequel Duchesne a fait sa copie; comme nous, il n'a eu entre les mains que cette copie même; et c'est de cette communication qu'il remercie Duchesne dans les termes que je viens de citer.

La copie, certes, est bien faite; mais on y regrette quelques lacunes qui, à n'en pas douter, déparaient l'original. Ces lacunes portent surtout sur des dates, comme si l'auteur les avait laissées en blanc lors de sa dictée, en se réservant de les faire ajouter ultérieurement, quand ses souvenirs se seraient précisés. Peut-être cependant quelques lacunes,

1. Notamment p. 287, 304, 305, 311, 314.

2. Page 31.

plus importantes, sont-elles dues au mauvais état du manuscrit original. Aucune note de Duchesne ne nous éclaire sur ce point, et nous en sommes réduits aux conjectures.

Je m'en voudrais, en signant ces courtes pages, de ne pas exprimer tous mes remerciements à ceux de mes amis qui m'ont libéralement communiqué des renseignements. M. Germain Lefèvre-Pontalis, à qui sa vieille affection pour moi a fait accepter la charge de commissaire responsable, et M. Henri Lacaille m'ont fait profiter l'un et l'autre de leurs recherches et de leurs travaux, et M. de la Roncière a eu la bonne grâce de me prêter quelques pages manuscrites de son excellent livre sur la marine française. Je saisis avec joie l'occasion qui m'est fournie de leur répéter toute ma gratitude.

J'ai encore une dette à acquitter vis-à-vis de la Société de l'histoire de France, qui accueille pour la seconde fois une publication que je lui présente. Il m'est agréable de reconnaître, dans la bienveillance que les membres de son Conseil me témoignent, comme un souvenir donné à une mémoire qui m'est chère. Je leur en exprime ici toute ma reconnaissance.

H. M.

---

Ce volume était en cours d'impression lorsque M. Noël Valois, poursuivant un dépouillement méthodique des registres de plaidoiries du Parlement, a mis la main sur une affaire où Perceval de Cagny était partie contre Jean de Hangest, seigneur de Genlis, dont l'attachement au parti de Jean Sans-Peur est avéré<sup>1</sup>. M. Valois a eu l'obligeance de m'indiquer sa découverte et je lui en exprime mes biens vifs remerciements. J'imprime à la suite de ces lignes les extraits de plaidoiries qui présentent de l'intérêt.

Si on ajoute les renseignements que donne Perceval de Cagny lui-même dans sa préface à ceux que fournissent ces plaidoiries, on peut dire que l'on connaît maintenant beaucoup de ce qu'il est essentiel de savoir sur cet auteur. Je vais résumer ici les particularités que ces textes révèlent.

Robert de Cagny, *dit* Perceval, avant janvier 1412 (n. st.), était écuyer d'écurie du comte d'Alençon, ce qu'on savait d'ailleurs. A cette époque déjà, il était marié, et c'est à bon droit sans doute que j'ai pu présumer, d'après une phrase de lui, qu'il laissa postérité. Aux environs du mois d'août 1408, il acquit en Picardie, dans les environs de Montdidier, le fief de « Deffors<sup>2</sup>, » ou plutôt, en réalité, de « Deffois, » dont M. Germain Lefèvre-Pontalis me signale l'existence sous le nom actuel de « Defoy, » ferme située à mi-chemin entre les communes d'Assainvillers et d'Ayencourt<sup>3</sup>. Mais, se prévalant

1. Sur ce personnage, voir P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. VI, p. 746 A.

2. Plaidoirie en date du 3 février 1423, ci-après, p. xvi. C'est évidemment la terre de « Defforts, » située exactement dans la même région, que le P. Anselme (*op. cit.*, t. VI, p. 54 A) mentionne comme appartenant à Robert de Bologne, dit le Tirant, à cette même époque. Mais cela ne contredit pas l'affirmation que Perceval de Cagny y possédait un fief. On remarquera qu'il n'est pas dit qu'il en possédât la seigneurie; celle-ci appartenait à Robert de Bologne.

3. Somme, arr. et canton de Montdidier.

du droit de retrait, Jean de Hangest, seigneur de Genlis, fit ajourner le vendeur de la terre devant le prévôt de Montdidier au mois d'août 1408 et consigna le prix deux mois après. D'où procès entre Perceval de Cagny et Jean de Hangest, tous deux prétendant à la jouissance de ce fief.

Par malheur pour Perceval de Cagny, les lenteurs de la procédure qui, en 1411, avaient amené la cause devant le bailli de Senlis, firent venir son appel devant le Parlement de Paris en février 1413 (n. st.), à une époque où les passions bourguignonnes, surexcitées à Paris, laissaient peu d'espoir aux partisans de la maison d'Orléans et à leurs domestiques d'obtenir justice de magistrats inféodés à la faction de Jean Sans-Peur.

Aussi, après trois audiences, le 3 février, le 27 février et le 18 mai 1413, on ne trouve plus trace du procès, et quand on considère qu'à ce moment la faction cabochienne détenait le pouvoir et en abusait de si odieuse manière, on comprend pourquoi Perceval de Cagny dut renoncer à faire prévaloir ce qu'il pensait être son droit. Il y a quelque honneur pour lui à avoir souffert dans ses biens, pour la cause à laquelle ses maîtres s'étaient dévoués.

3 février 1413 (n. st.).

Entre Perceval de Caigny et sa femme appellans du bailli de Senliz d'une part et Jehan de Hangest intimé d'autre part; dit l'appellans qu'il ont un fief appelé de Deffors, à cause de quoy furent appellez devant le bailli et hommes jugans à Montdidier et furent appointés contraires et demenerent devant le bailli de Senliz; *tandem* et fu donnée sentence contre lui dont appella ceans et releva ou dut relever aux jours de Senliz qui furent en janvier cccc xi; mais son message fu prins et perdit et pose qu'il fust venu, attendu le temps et qu'il estoit escuier d'escuierie du conte d'Alençon, nul n'eust volu pour lui occuper; si obtint congié sa partie adverse et *sub hujus pretextu* s'est bouté oudit fief. Or, a esté paix faicte entre les seigneurs du sanc du roy et si a relievement du roy, sur quoy a esté

Hangest adjourné; si conclut à l'enterinement de ses lettres par vertu de quoy demeurent les choses en estat et soit conclu ou proces s'il est par escript, *alias* se Hangest ne le vuelt, conclut à dammages interests et despens.

Hangest dit que des aoust cccc viii, qu'il fit adjorner devant le prevost de Montdidier le vendeur de ladicte terre et consigna aussy le priz en main de justice en octobre apres, et pour ce que les appellans ne faisoient que faire empetrer lettres de vielx et valitudinaire et fit venir apres plusieurs impetrations la cause devant le bailli de Senliz, duquel appella d'une sentence donnée à son profit; sur quoy obtint congié aux jours de Senliz cccc xi, par vertu de quoy fu renvoïée la cause devant ledit bailli, qui, selon sa sentence, devoit estre renvoïé devant le prevost de Montdidier, devant qui arguoit de suspeçon Caigny les hommes jugans, et pour ce obtint lettres que le bailli de Vermendois procedast au jugement de la cause, et appellé le procureur du roy, ledit bailli sentencia à son profit; et quant au priz deposé, fu prins de par le roy par le conestable et present maistre Eustace de Laitre; et depuiz, le roy conferma ladicte sentence par vertu de quoy a joy de ladicte terre et a fait foy et hommage. Ce nonobstant, les appellans ont obtenu lettres qui ne s'entendent pas aux biens ou terres tenues par autre que par le roy, qui aussy sont surreptices par plusieurs moiens dessusdis; par vertu desquelles a esté ceans adjourné; aussy au regart de plusieurs excès qu'a faiz Perceval l'a fait adjorner. Si dit *in quantum defensor* qu'il n'est tenu de proceder, attendu ce que dit est et que les lettres de Perceval sont du tout surreptices *alias* inciviles: car aussy se Perceval estoit relevé ne sauroit il où pranre son argent par ce que dit est. *In quantum actor* conclut qu'il soit maintenu et gardé en la possession de ladicte terre et soient condampner (*sic*) à oster empeschement ledit Perceval et aux fraiz et dammages et interests, et à amendes honorables et profitables de v° livres au regart des excès qu'il a faiz de bouter hors le bocherons et autrement, et soit creu *de fructibus* et despens. Les appellans requierent delay et pour ce Hangest requiert par provision joir *interim* attendu ce qu'a proposé.

Si a appointé la court pour ce que les appellans sur celle provision requierent estre oiz qu'il verront les lettres de Hangest et aussy les verra la court, se mestier est, et revendront à xv° les appellans.

27 février 1443 (n. st.).

Entre Robert de Caigny dit Perseval d'une part et Jehan de Hangest sur la cause autre foiz proposée, Caigny replique en soustenant son appel par les causes dessusdictes, et considéré le temps qui a esté qui donnoit cause au relievement et que il avoit esté ordonné que lui et les paraulx recouverroient leurs heritages nonobstant appeaux, proces et sentences, etc. . . . .  
 . . . . . Car le bailli de Vermendois le het et si estoit absent. . . . . Si conclut à son estat et à despens *quanto majores* au regart mesme de ceulx qui ont esté adjornés à comparoir en personne *et ut supra*.

Hangest revendra à viij<sup>e</sup> et à ce jour a garant et pourra adjorner sans lettre l'uissier les garans.

(Arch. nat., X<sup>1a</sup> 4789, fol. 406 v<sup>o</sup>.)

18 mai 1443.

En la cause de Perceval de Caigny d'une part et Jehan de Hangest d'autre part qui duplique . . . . . dit outre qu'il a tître onereux par ce qu'il a baillié son argent et si a esté la maison arse par le fait Perceval ou abatue par quoy il auroit recours contre icellui Perceval. . . . . Outre dit que le roy a voulu de nouvel par ordonnance<sup>1</sup> que toutes terres que le roy a donné ou aliéné soient à ceulx à qui les a baillées et supposé que avec Alençon ledit Perceval, toutevoie par ledit [restitution] general et abandonnement a esté banni; quant à l'estat l'aura attendu ce que dit est et par especial au regart de la sentence en conclut à ce *et ut supra*.

Perceval triplique et dit que veu l'empeschement du roy et que l'eritage est sien et Hangest demandeur en cas de retrait et lui defendeur, il ne fait à recevoir . . . . . Quant au derrien edict, il n'est point enteriné ne ne sera<sup>2</sup>. . . . .

Appointié est au conseil et verra la court les lettres et si considerera les raisons proposées.

(Arch. nat., X<sup>1a</sup> 4789, fol. 451 v<sup>o</sup>.)

1. L'ordonnance est du 13 nov. 1412 (*Ordonnances*, t. X, p. 34).

2. Ces lettres furent déchirées le 5 septembre 1413 (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 142). Elles n'avaient pas en effet été passées au grand conseil; il est bien curieux de voir que Caigny savait d'avance qu'elles ne seraient pas enterinées.

## LA CHRONIQUE D'ALENÇON<sup>1</sup>

ESCRITE PAR PERCEVAL DE CAIGNY

ESCUYER D'ESCUERIE DU DUC D'ALENÇON.

---

### *La lignie descendue du roy Saint Louys.*

Cy apres est desclairé comment la lignie de France est descendue du roy Saint Louys à la lignie du roy Phellipe de Valois et dudit Phellipe à la lignie d'Alençon.

Saint Louys fut sacré et couronné roy de France en l'an MCCXXVII et regna jusques en l'an MCCLXX que il ala ou pais de Thunes<sup>2</sup>, et là trespasa environ les rivages de la mer de Quartage<sup>3</sup>. Il out cinq filz : le premier out nom Louys, qui trespasa jeune<sup>4</sup>; le second Phellipe, qui fut roy apres lui; le tiers Jehan, conte de Nevers; le quart Pierre, conte d'Alençon; le quint Robert, conte de Clermont. Et si ot quatre filles : Ysabel, raigne de Navarre<sup>5</sup>; Marie (*sic*)<sup>6</sup>, qui fut mariée à l'ainsné filz du roy de Castelle<sup>7</sup>; Marguerite,

1. C'est-à-dire le *Mémoire* généalogique de la maison d'Alençon.

2. Tunis.

3. Carthage.

4. En 1260.

5. Elle épousa Thibaud II dit le Jeune.

6. Blanche épousa Ferdinand de la Cerda.

7. En marge, Duchesne a inscrit la note suivante : « Blanche plus tost, elle gist aux Cordeliers de Paris. »

duchesse de Brebant<sup>1</sup> ; et Agnes, duchesse de Bourgogne<sup>2</sup>.

Après ledit Saint Louys, regna en roy Phellipe son filz, qui fut couronné en l'an MCCLXXI et regna xv ans et trespassa à Parpignen<sup>3</sup>. Cestui Phellipe out deulx femmes.

La premiere fut Ysabel, fille du roy d'Arragon<sup>4</sup>, et en eut troys filz : le premier, Louys, qui fut roy après son pere et ne regna que ung an et out ung filz nommé Jehan, qui fut roy après luy, et ne regna que jour et demy en roy. Et vint le royaume à Phellipe le Bel<sup>5</sup>, son oncle le second ; Phellipe le Bel fut couronné en l'an MCLXXXVI après le roy Jehan, son nepveu et regna jousques en l'an MCCCXIII, et trespassa à Fontainebliaut en Gastinois<sup>6</sup> et gist à Saint Denys en France ; le tiers Charles, conte de Valoys.

La seconde femme du roy Phellipe, filz Saint Louys, fut Marie, fille du duc de Brebant<sup>7</sup>, et en out trois enfans : Louys, qui fut conte d'Evreux ; Marguerite, raigne d'Angleterre<sup>8</sup> ; et Marie, duchesse d'Ostrieche<sup>9</sup>.

1. Première femme de Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant.

2. Elle épousa, en effet, Robert II, duc de Bourgogne.

3. Perpignan.

4. Jacques I<sup>er</sup>.

5. Perceval de Cagny a confondu Louis, fils aîné de Philippe le Hardi, avec Louis Hutin, et Philippe IV le Bel avec son fils Philippe V le Long ; de là, une succession d'erreurs qu'il suffit de signaler.

6. Sur sa mort, voir, *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LVIII, année 1897, p. 5), l'article de mon confrère et ami M. Baudon de Mony, *la Mort et les funérailles de Philippe le Bel*.

7. Henri III, duc de Brabant.

8. Marguerite, femme d'Édouard I<sup>er</sup>.

9. Blanche, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche.



Le roy Phellipe le Bel fut marié à Jehenne de Navarre et ourent cinq enfans, iiij filz et une fille. Louys Hutin<sup>1</sup>, son premier filz, fut couronné en roy en l'an MCCCXV et ne regna que ung an et trespassa au Bois de Vicennes et gist à Saint Denys. Il out ung filz appellé Jehan et ne vesquit gaires<sup>2</sup>.

Phellipe le Long<sup>3</sup>, II conte de Poitiers, fut sacré en roy apres Louys Hutin son frere, en l'an MCCCXVI, et regna roy v ans. Robert son frere, tiers filz, ne vesquit gaires<sup>4</sup>.

Apres le roy Phellipe le Long, fut couronné en roy Charles le Bel<sup>5</sup>, conte de la Marche et quart filz du roy Phellipe le Bel en l'an MCCCXXI et regna jusques en l'an MCCCXXVIII et ne demoura ne filz, ne fille de nul des iii filz du roy Phellipe le Bel. Et Ysabel, sa fille, fut mariée à Edouart<sup>6</sup>, roy d'Engleterre. De laquelle Ysabel et dudit roy Edouart sont yssus les enfans qui ont tousjours fait les guerres en France, à cause et pour ce qu'ils ont tousjours maintenu que le royaume de France leur devoit et doit appartenir, parce qu'elle estoit seur seulle des iiij filz du roy Phellipe le Bel, qui sont alés de vie à trespas, sans ce qu'il soit demouré nul heritier de leurs corps.

Ainsi que dessus est dit, les iiij filz du roy Phellipe

1. Monté sur le trône le 29 novembre 1314, Louis X fut sacré le 24 août 1315 et mourut le 5 juin 1316.

2. Né le 15 novembre, Jean I<sup>er</sup> mourut le 19 novembre 1316.

3. Philippe V le Long fut sacré le 9 janvier 1317 (n. st.) et mourut le 3 janvier 1322 (n. st.).

4. Robert mourut jeune.

5. Charles IV le Bel fut couronné le 21 février 1322 (n. st.) et mourut le 1<sup>er</sup> février 1328 (n. st.).

6. Édouard II.

le Bel, c'est asçavoir Louys Hutin, Phellipe le Long, conte de Poitiers, Carles le Bel, conte de la Marche, tous trois furent roys l'un apres l'autre ; et Robert leur frere ne le fut point, pour ce qu'il mourut jeune. Et ne eurent nulz des dessusdis aucun heritier issant d'eulx : par quoy la lignie du roy Saint Louys faillit à venir de hoir en hoir en ligne directement ; et par ce est venue la couronne de France par ligne collateral aux enfans males de Carles, conte de Valoys, filz du roy Phellipe, filz de Saint Louys et de Ysabeau, fille du roy d'Arragon.

*Comment la lignie d'Alençon est descendue du roy  
Saint Louys.*

Charles de Valoys, filz du roy Phellipe et frere du roy Phellipe le Bel, eut ij filz et une fille. La couronne de France vint et eschait à Phellipe de Valoys, son ainsné filz, nepveu du roy Phellipe le Bel, en l'an MCCCXXIX. Et apres ce, ledit roy Phellipe de Valoys bailla à Charles, son frere, en provision de vivre et pour son estat, les contes d'Alençon et du Perche<sup>1</sup> et la seigneurie de Fougieres<sup>2</sup>.

*De la bataille de Crecy.*

En l'an MCCCXLVI fut la bataille mortelle à Crecy en Picardie<sup>3</sup> entre le roy Phellipe de Valoys et le roy

1. C'est avant son avènement, le 3 avril 1326, que Philippe VI, alors comte de Valois, en vertu d'un accord qu'il conclut avec son frère Charles, lui céda les comtés d'Alençon et du Perche.

2. Fougères, Ille-et-Vilaine, chef-lieu d'arrondissement.

3. 26 août 1346.

d'Engleterre; à laquelle bataille ledict Charles, conte d'Alençon, fut navré et mis à mort. Et par avant n'avoit point demandé ne prins son partaige tel ne si grant comme il lui devoit appartenir par l'eschaite de la couronne qui estoit eschaite et venue au roy Phellipe de Valoys, son frere, et à lui. Et est le partage qui lui devoit venir et appartenir, demouré en tel estat, parcequ'il ne demanda en temps ne en lieu. Il fut moult pompeux homme et desira tousjours estre grandement acompagné de seigneurs, chevaliers et escuiers, et tant, qu'il en avoit devers luy plus que le roy, son frere. Et quant aucune foiz se dementoit d'avoir son partage, la raigne l'apesoit aucunes foiz, en lui faisant bailler argent pour soustenir son estat; autrefois lui donnoit ung levrier ou chiens courans, autres foiz ung oysel. Et luy mort, ses enfans perdirent le droit de poursuivre ledit partage.

*Cy ensuit la lignie de Charles, conte de Valoys, frere du beau roy Phellipe, filz du roy Phellipe, filz du roy Saint Louys.*

Charles, conte d'Alençon et du Perche, seigneur de Fougieres, filz de Charles, conte de Valoys, et frere du roy Phellipe de Valoys, fut marié<sup>1</sup> à madame Marie d'Espaigne, à laquelle vint par succession la conté de Biscoye. De eulx deulx yssirent quatre enfans : Charles, leur ainsné filz; Philipe le second; Pierre le tiers, et Robert le quart. Ledit Charles

1. Il avait épousé en premières noces Jeanne, comtesse de Joigny, morte en 1336 sans enfants. La même année, il épousa Marie de la Cerda.

finit ses derreniers jours à la bataille de Crecy, comme dessus est dit, en l'an M CCC XLVI, et fut aporé son corps en la ville de Paris et mis et ensepulturé en l'église du colege des Freres Mendians<sup>1</sup> dudict lieu. En laquelle eglise gist pareillement le corps de ladite madame Marie, comme il peult apparoir par leurs sepultures, laquelle Marie trespasa en ladite ville de Paris en ..... l'an M CCC.....<sup>2</sup>.

Charles l'ainsné filz desdiz Charles et Marie fut homme de gracieuse devocion et desprisa tant tout estat mondain, que de son vouloir renuncia à estre conte d'Alençon et à toutes les honneurs mondaines de cest siecle mortel et de son tres humble vouloir se mist et print l'estat de l'ordre des Freres Prescheurs; et de ce n'eust pas esté comptent se il n'eust servi et fait en l'ordre autant comme le plus petit de touz ceulx du couvent de Paris duquel il estoit.

Et ont plusieurs supposé que il print celui estat et devotion à cause et pour ce que sediz pere et mere y estoient ensepulturez. Et tout le temps que il fut oudit couvent, vout et fist à son tour la queste parmy la ville de Paris et porta la besace au coul comme les autres dudict ordre, touz les jours en sepmaines qui luy escherent. Et demandoit les aumosnes aussi humblement comme les plus petiz de l'ordre l'avoient acoustumé faire, et portoit oudit colliege tout ce qui luy avoit esté donné en sa queste par la ville.

Le roy Charles, filz du roy Jehan, le voyant en tel estat, par plusieurs foiz luy pria qu'il lui pleust prendre

1. « Ou plus tost *Prescheurs* » (*Note de Duchesne*).

2. Le 19 novembre 1379.

autre maniere de vivre ; et tousjours trouvoit excusacion de demourer et parfaire sa devocion. Et apres ce, ledit roy Charles luy fist delessier ledit ordre des Freres Prescheurs et le fist estre archevesque de l'eglise de Lyon sur le Rosne<sup>1</sup> ; auquel lieu il vesquit tres saintement et là finit ses jours et y fut ensepulturé en l'an M CCC.....

Phellipe second filz et frere dudit Charles fut homme de tres grant devocion à l'Eglise, et comme son frere ainsné renoncia à touz les heritages de ses feux pere et mere et print l'estat de l'Eglise. Il fut evesque de Beauvays en Beauvoisin<sup>2</sup> et puis apres fut archevesque de Rouan ; et luy estant en la dinité et estat d'archevesque, ledit roy Charles lui requist, par plusieurs foiz, par ses lettres et de bouche, que il donnast une prebende, laquelle vacquoit en l'eglise de Nostre Dame de Rouan, à ung clerc qu'il avoit pour bien fort recommandé, duquel ledit archevesque congnoissoit tant la vie et la science que il le sçavoit non estre digne de venir à l'estat de chenoigne ; et du tout en escondit le roy qui en fut moult marry<sup>3</sup>. Et à l'occasion de ce fist prendre

1. Charles d'Alençon fut promu au siège de Lyon le 13 juillet 1365 et mourut le 5 juillet 1375, après avoir vigoureusement tenu tête à Charles V.

2. Philippe d'Alençon devint évêque de Beauvais le 24 avril 1357 et fut transféré en 1359 au siège de Rouen qu'il garda jusqu'en 1374. Il devint, de 1375 à 1376, patriarche de Jérusalem, cardinal en 1378 et patriarche d'Aquilée en 1381. Il mourut en 1397 et fut enterré dans la basilique de Sainte-Marie-in-Trastevere, où aujourd'hui encore on voit son tombeau.

3. La cause officielle de la brouille survenue entre Charles V et Philippe d'Alençon n'est pas celle que dit Perceval de Cagny. Il est possible que Philippe d'Alençon ait eu l'occasion de

et mettre en sa main tout le temporel de l'église de Rouan : de quoy ledit archevesque en demanda et fist demander la delivrance, laquelle il ne poeult obtenir; et lui fist le roy de grans rigueurs pour la cause dessusdicte et ne luy voult delivrer le temporel de l'église.

Et quant ledit archevesque vit qu'il ne pouvoit jouir des droictures de l'église que le Pape lui avoit données, luy qui estoit de grant courage et tres fervent de garder les droiz de l'Eglise, eust autant ou mieulx aimé mourir en gardant les droiz de l'Eglise, que vivre et les lessier perdre. Il fist les sommacions au roy telles comme le cas le requeroit; et apres ce, quant il vit qu'il ne pouvoit mettre le temporel de l'église au delivre et que sa diligence n'y pouvoit rien valoir, il geta ou fist geter une sentence sur le roy, qui tellement fut executée, que par ung espace de temps on ne chanta messe, ne ne furent faiz nulz autres services appartenans à l'Eglise en toute la viconté de Paris. Pour quoy et de ce le roy fut moult indigné.

répondre par un refus à une recommandation du roi; mais il est plus croyable que la cause du conflit est ailleurs. Dans un récent article inséré dans le *Moyen Age* (juillet-août 1897, *Un Conflit de juridiction sous Charles V*), MM. Mirot et Deprez n'ont pas hésité à mettre les torts sur le caractère orgueilleux et altier du prélat. Quant à l'affaire, cause du conflit, la voici, d'après MM. Mirot et Deprez : En 1370, le bailli de Rouen, Guillaume Anseau, vers le 1<sup>er</sup> mai, saisit un clerc marié, Nicolas Aurichier, accusé de plusieurs crimes, et le fit pendre. L'archevêque excommunia le bailli, d'où procès au Parlement. Le pape paraît n'avoir pas donné raison à Philippe d'Alençon. Est-ce à un sentiment de rancune que ce dernier obéit en soutenant plus tard la cause urbaniste? Charles V agit mieux en recommandant Philippe d'Alençon pour le patriarcat d'Aquilée.

Et quant ledit archevesque vit que la chose aloit tousjours en empirant, il se absenta du pays et s'en ala devers le Pape à Romme, et là fut tres grandement recueilli du Pape, des cardinaux et de touz ceulx de l'eglise de Romme. Et là ne demoura gaires de temps que le Pape le fist patriarche d'Acquilée et puis apres cardinal, et out la plus grant voix et plus grant gouvernement, en tout le fait de l'Eglise que touz ceulx qui y estoient devers le Pape.

Et là vesquit et se gouverna si honnestement et saintement que le Pape, les cardinaux et tout le colege le reputoient touz homme de tres sainte vie, et aussi tout le peuple qui avoit congnoissance de lui. Et avant son trespassement et apres, Dieu fist et a fait de moult beaulx miracles pour lui, et prie et requis en l'eglise de Romme, où son corps gist, à donner secours et aide à plusieurs. Il trespassa audit lieu de Romme en l'an M CCC.....<sup>1</sup>, et gist et repose son corps en l'eglise de Nostre Dame de Ronde à Romme.

*La lignie descendue du conte Pierre d'Alençon.*

Pierre, tiers filz dudit Charles, par le vouloir de ses deulx freres ainsnez, succeda et vint à la seignourie des contes d'Alençon et du Perche et seignourie de Fougieres en l'an M CCC XLVI. Et furent ses freres et lui moult grandement gouvernez par madame Marie d'Espagne, leur mere, laquelle les out en bail et gouvernement par long temps. Ledit Pierre fut marié à

1. En 1397.

Marie<sup>1</sup>, vicomtesse de Beaumont<sup>2</sup>, et ourent vj enfans, ij filz et iiij filles. L'ainsné des filz out nom Pierre et le second Jehan. L'ainsnée des filles out nom Jehanne, la seconde Marie, la tierce Katherine, la quarte Margarite<sup>3</sup>.

Quant icelui Pierre se trouva conte et seigneur des seignouries de feu son pere, il commença à seignourir et soy gouverner par le bon conseil et avis de ses freres ainsnés et print avecque lui gens de tres bon estat et renommée, telz que par sediz freres lui furent bailliés et conseilliés à prendre. Il fut moult sages et se gouverna tant honorablement et mena si grande et large despence en son hostel et ailleurs où il estoit, que en son temps n'out seigneur en France mieulx ne si bien renommé de largesse; et estoit tousjours sa despence poyée sans rien acroyre.

Il tint tousjours son hostel et ses gens en paix et bien rellez chacun selon son estat; il n'y avoit chevalier, escuier, gens de conseil, officiers, ne nul autre de quelque estat qu'il fust, qui n'eust gaiges et pencion de lui par an, bonne et convenable à chacun d'eulx, et ne deffailloient point de leur poyement. Il gouverna

1. Pierre épousa Marie Chamaillart, vicomtesse de Beaumont-en-Maine, le 20 octobre 1371. Comme on le verra plus loin, Pierre II eut trois fils; les deux aînés moururent en bas âge.

2. Beaumont-le-Vicomte, Sarthe, arr. de Mamers, chef-lieu de canton.

3. Pierre II eut cinq filles : Marie, morte en 1377; Jeanne, morte en 1403; Marie, mariée à Jean, comte d'Harcourt, morte vers 1417; Catherine, mariée à Pierre de Navarre, comte de Mortain, et en deuxièmes noces à Louis de Bavière, frère d'Isabeau, elle mourut en 1462; Marguerite, qui mourut à l'Hôtel-Dieu d'Argentan, où elle s'était retirée. Voir ci-dessous, p. 32 et 33.



son peuple, ses seigneuries et terres en si bonne paix et justice, que l'un n'osast entreprendre à faire tort à l'autre. Il fut obey et aimé de ses subgietz et voisins et craint de ses adversaires.

Il acheta les chastel, ville et chastellerie d'Argen-then, les chastel, maison et seignourie d'Aunou<sup>1</sup>, de Saint Lehier<sup>2</sup>, du Goulet<sup>3</sup> et de Quingné<sup>4</sup>, touz en l'aviron dudit lieu d'Argenten. Il fist faire ou chastel d'Argenten une tres notable maison à trois estages et galatas, et pareilles galleries portans du bout de celle maison, et d'autres belles chambres oudit chastel et maisons à logier toutes ses offices. Il fist faire oudit chastel d'Aunou une belle et bonne maison pour soy logier et bonne cuisine, et audit lieu du Goulet, ung beau corps de maison.

Le chastel d'Essay<sup>5</sup> qui est tres bel et bien logé, il le fist tout faire, sinon ij tours et la porte. Il fist lever la grosse tour du donjon d'Alençon d'un estage et faire iiij tourelles es iiij coings et machicoler tout autour. Il fist faire en son chastel de Bellesme<sup>6</sup> ung beau corps de maison; il fist faire es chasteaulx de Exmes<sup>7</sup> et Verneuil<sup>8</sup> et Fougieres moult de grans ouvrages. Il fist faire ou chastel de Pouencé<sup>9</sup> une belle tour, et

1. Aunou-le-Faucon, Orne, arr. et cant. d'Argentan.

2. Saint-Loyer-des-Champs, Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée.

3. Goulet, Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Écouché.

4. Cuigny, Orne, arr. et comm. d'Argentan.

5. Essai, Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mesle-sur-Sarthe.

6. Bellême, arr. de Mortagne, chef-lieu de cant.

7. Exmes, Orne, arr. d'Argentan, chef-lieu de cant.

8. Verneuil-sur-Avre, Eure, arr. d'Évreux, chef-lieu de cant.

9. Pouancé, Maine-et-Loire, arr. de Segré, chef-lieu de cant.

toutes les autres lever chascune d'un estage et machicoler tout autour, et en touz ses chasteaux et places, moult de belles reparacions.

Luy estant en l'estat de mariage fut homme de tres grant devocion, craignant Dieu, la Vierge Marie, en soy recommandant par chacun jour à eulx et aux benoiz saints et saintes de Paradis, luy souvenant de la belle et sainte vie et de l'estat que ses ij freres ainsnez avoient prins et esleu. Pour prier Dieu, la Vierge Marie et benoistz saints et saintes de Paradis pour les ames de ses seur, pere et mere et de ses predecesseurs et lui, sa femme et leurs lignies succedans apres eulx, il fist faire en son vivant en ses chasteaux d'Alençon, d'Essay et d'Argenthen en chacun d'iceulx, une tres belle et tres notable chapelle et les doua tres grandement afin que le divin service y fust fait par chacun jour pour ceulx dessusnommez et touz autres.

En son vivant fist et acomplit son testament et donna à touz ses serviteurs, de quelque estat qui fussent, bien largement de son or et argent, à chacun en droit soy selon son estat. Et quant il pleut à Nostre Seigneur qu'il venist à la fin de ses jours, ses hoirs et executeurs ne demourerent chargez sinon seullement de le faire mettre en terre et faire son service.

Il posseda les seignouries d'Alençon et autres terres, par l'espace de lvij ans, et quant il vint à la fin de ses jours, il ne devoit à ses serviteurs, ne pour sa despence ne pour tous les ouvrages que oncques il eust fait faire à homme ne à femme, qui vausist denier ne maille qui venist à la congnoissance à nul de ses exe-

cuteurs. Il trespassa en son chastel d'Argenthen en la Chaïnbre à la raïne le xx jour de septembre en l'an M CCCC III. Nostre Seigneur luy face vray pardon et à tous ses amis trespassés. Amen.

Son corps gist et est ensepulturé en l'église des Chartreux au Vaudieu<sup>1</sup>. Il fut tres grant aumosnier et piteux de povres gens; et quelque part qu'il fust, soustenoit grant peuple de ses aumosnes. Il fut en tout son temps lieutenant pour le roy Charles le v de ce non, ou duché et pays de Normendie, et le tint autant ou plus privé et prouchain de soy que nul des autres seigneurs de son sang. Il servit bien et loyaument en ses conseulx et affaires, et ou fait des guerres qui entrevindrent en son temps se porta tant grandement et haultement comme il devoit; il fut moult grievement navré et blecié au siege que il tenoit devant les Englois à la ville de Hanebon en Bretaigne<sup>2</sup>. Et le plus souvent estoit en sa compaignie le bon conestable Bertran de Gueascin.

Robert, le quart filz de Charles, eut en partage la conté du Perche et fut marié à ..... fille du viconte de Rohan<sup>3</sup>; et ourent ung filz nommé Charles, qui ne vesquit gaires<sup>4</sup>. Ledit Robert fut tres fort et puissant de corps et de si grant courage ou fait des armes et de la guerre, que corps de chevalier pouvoit estre. Et

1. Valdieu, Orne, arr. et cant. de Mortagne, comm. de Feings.

2. M. Siméon Luce a proposé de placer le siège d'Hennebont dans la seconde moitié du mois de mai 1373 (*Chroniques de Jean Froissart*, t. VIII, p. LXXIV).

3. Robert épousa en effet Jeanne de Rohan le 5 avril 1374.

4. En outre, ils eurent une fille, Isabelle, qui mourut religieuse.

tant se abandonnoit que moult de foiz en fut repris des chevaliers et escuiers de son hostel et de sa compaignie.

Et quant il se trouvoit sans guerre et ennemis, il ne peust longuement estre que il ne s'asemblast chevaliers et escuiers, dames et damoiselles, et faisoit de moult belles joustes de paix, ne autrement ne sceust ne ne poeult estre oyseulx. Or, luy advint une foiz que il y out unes grans joustes criés en Bretagne pour le mariage du seigneur de Rohan<sup>1</sup> et de une fille de Navarre, seur de la duchesse de Bretagne. Et en celuy temps, il estoit malade de flux de ventre, et quant il vit le jour des joustes aprocher, il fist venir son medecin et autres, et leur pria et commanda et charga, si chier comme il se amoient et le craignoient à courcier, que ilz advisassent et trouvassent des remedes et tant feissent que il fust refraint; et tant en furent par lui pressés que il leur convint faire à son voulloir. Et ce fait, il monta à cheval et ala jusques.....<sup>2</sup>.

Pierres, l'ainsné filz de Pierre, conte d'Alençon, fut né ou chastel d'Alençon. Il ne vesquit gaires<sup>3</sup> et fut mal gouverné des femmes qui l'avoient en garde et de sa nourrice. Son corps gist à l'abbaye de Persaigne<sup>4</sup>. Il trespasa.....

1. Ce seigneur de Rohan, Jean I<sup>er</sup>, vicomte de Rohan, était le beau-père de Robert; il se remaria et épousa en effet, en 1377, Jeanne de Navarre.

2. « Icy manquent quelques lignes » (*Note de Duchesne*). — Robert mourut en 1377.

3. Pierre mourut en 1375, soit quatre ans après le mariage de son père.

4. Perseigne-en-Saonnois, Sarthe, arr. de Mamers, cant. de

*Jehan, premier duc d'Alençon.*

Jehan, second filz de Pierre et de Marie, vicontesse de Beaumont, fut né ou chasteau d'Essay, le jour Saint Nicolas, ix jour du mois de may en l'an M CCC LXXXV<sup>1</sup>. Il succeda et vint aux seigneuries de son pere en l'an M CCCC et III et de son eage environ xvij; et de son propre mouvement retint à soy et de son hostel touz les chevaliers et escuiers, gens de conseil et officiers quelzconques, touz en autel estat et service et gaiges comme ils avoient esté avecques son pere; lesquels chacun en droit soy se efforcèrent de le servir au mieux qu'il peurent et sceurent. Et tant en firent que son corps, son hostel, ses terres et seigneuries et touz ses subgetz furent si bien riullez et gouvernez en bonne police et justice, que nul n'avoit cause de s'en plaindre.

Et quant il se trouva environ l'eage de xx ans que le corps et le sens luy fut creu et multiplié, il fut moult joyeux de se trouver et veoir ou et bon estat de son corps, ses seurs et de son hostel voir aussi bien gouverné<sup>2</sup>, il aperceut bien que c'estoit par le bon gouvernement de ses loyaux serviteurs. Et tous-

Fresnay-sur-Chédouet, comm. de Neufchâtel-en-Saonnois. Cette abbaye était le lieu de sépulture des comtes d'Alençon. Le *Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne* a été publié en 1875, au Mans, par M. G. Fleury.

1. Avant d'avoir Jean, qui fut son successeur, Pierre avait eu un second filz, Jean, qui mourut en bas âge en 1376. Jean I<sup>er</sup>, duc d'Alençon, fut donc le troisième filz de Pierre II.

2. La phrase n'est pas compréhensible, mais je la reproduis telle que Duchesne l'a copiée.

jours et depuis, se gouverna et vout gouverner de par eulx et par leur conseil et jamais ne fist riens sans eulx de chose où conseil appartenist. Et si bien lui print de soy conduire par bon conseil et excecuter ce que estoit avisé, que tousjours ala en accroissant de bien en mieulx, et tant, que en France n'avoit point seigneur mieux renommé de luy; et tousjours en entretenant le bon nom de son pere et de ses predecesseurs, paiet tousjours bien sa despence et toutes autres choses qu'il prenoit.

Il achata les chasteaux et chastellenies de Saint Christophe<sup>1</sup> et Saint Blançay<sup>2</sup>; il fist faire le paveillon sur la mote ou chastel de Verneuil et faire et commencer ou dehors par le chastel, une tres notable tour et eslever de deux estages : et elle achevée, eust esté une des belles tours de France. Il fist faire la porte et la basse court de son chastel d'Alençon, fortifiée de grosses tours, et avoit intencion de faire de grans œuvres. Il fist faire une belle et grosse tour en son chastel de Fougieres et moult de grans œuvres en ses autres places.

En son temps, Jehan, duc de Bourgongne, filz du duc Phellipe, fist tuer Louis, duc d'Orleans, frere du roy Charles, dont moult grans guerres sourdirent entre Charles, duc d'Orleans, filz dudit duc Louis, et ledit duc de Bourgoigne; lequel fist tant par ses fausetés et baraz que il print le roy et lui fist mener sa guerre encontre ledit Charles d'Orleans.

1. Saint-Christophe-sur-le-Nais, Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roi.

2. Semblançay, Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre.

Il fut tres deplaisant du tres grant tort qu'il veoit estre fait au roy, de son frere ainsi meurtry, et faire guerre à son filz et se mist avecques les autres seigneurs de France du costé dudit d'Orleans et lui aida à soustenir sa guerre. Il y employa son corps et ses finances, il en print plus de diligences que nul des autres et sans son aide, la querelle dudit d'Orleans qui estoit bonne et sainte n'eust peu estre conduite. Mais par son sens et diligence, il retira Louis, roy de Cecille, et plusieurs autres, et tant en fist que ledit de Bourgoigne fut debouté d'avecques le roy et mis hors de Paris et que le roy congneut le grant tort et desloyauté que ledit de Bourgoigne lui avoit fait.

Il fut fort et puissant de corps et de si haut courage contre ses ennemis, que nul de quelque estat qu'il feust pouvoit estre et si tres ardent de servir le roy en touz ses affaires et par especial en la guerre contre ses adversaires; et bien le monstra par plusieurs foiz.

### *La prinse de Harfieu.*

En l'an M CCCC XV, quant le roy Henry d'Engleterre eut print par siege la ville de Harfieu<sup>1</sup>, il print son chemin pour recouvrer Calais et cuida passer la riviere de Somme, aupres d'Abbeville. Ledit duc d'Alençon assembla moult grant gent et se ala metre en ladite ville d'Abbeville<sup>2</sup> et rompit le passage audit

1. Harfleur, Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers. Harfleur fut pris le 22 septembre 1415. Le roi d'Angleterre se mit en route environ quinze jours après.

2. Monstrelet (t. III, p. 96) cite en effet le duc d'Alençon parmi les défenseurs d'Abbeville qui étaient commandés, à la

roy d'Angleterre; et tant le costoia de place en place, qu'il convint audit d'Angleterre aler contremont la riviere jusques aupres de Saint Quentin, sans ce qu'il peust avoir ne trouver passage pour puissance qu'il eust. Et neantmoins, il la passa<sup>1</sup> et reprint son chemin pour recouvrer ledit lieu de Calais.

Quant ledit duc d'Alençon vit qu'il estoit passé, il le fist sçavoir à touz noz autres seigneurs de France et que touz se hatassent de venir pour donner la bataille; ainsi le firent nosdits seigneurs et poursuivrent ledit d'Angleterre jusques au lieu nommé Agincourt<sup>2</sup>, auquel lieu fut la bataille tres cruelle contre le roy; et là furent mis à mort moult de seigneurs, chevaliers, escuiers et plusieurs autres et ledit duc d'Alençon, le xxiiij jour d'octobre M CCCC XV<sup>3</sup>. Son corps en fut raporté et amené en l'église et abbaye de Saint Martin de Sées.

Jehanne, premiere fille du conte Pierre et seur dudit Jehan, fut née ou chastel d'Essay; elle fut tres humble et de son pover grant aumosniere et piteuse de povre gent, et ne vout oncques estre mariée. Elle trespasa ou chastel d'Argenthen, en l'an M CCCC III,

vérité, par le connétable de France, Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol.

1. Le roi d'Angleterre passa la Somme entre Voyennes et Béthencourt, les gens de Saint-Quentin n'ayant pas « rompu » les passages. Il convient de ramener à de plus modestes proportions le rôle du duc d'Alençon.

2. Azincourt, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq.

3. La bataille fut livrée le 25 octobre. Perceval de Cagny aurait dû ajouter que le duc d'Alençon se comporta avec vaillance : il blessa à mort le duc d'York et fut tué par les gardes du roi d'Angleterre au moment où il venait de le frapper (Monstrelet, t. III, p. 119).



le vj jour d'aoust et est ensepulturée auprès dudit conte Pierre, son pere, en l'église du Vault Dieu.

Marie, seconde fille, fut née au chastel d'Essay, le xxj jour de mars M CCCC XIII<sup>1</sup>; elle fut mariée à Jehan, conte de Harecourt et fut de moult belle vie en son mariage. Son corps gist à Chasteauleraust<sup>2</sup> en l'église des Cordeliers; elle trespasa audit lieu, en l'an M CCCC.....

Katherine, tierce fille, fut née ou chastel de Vernueil. Elle fut mariée à messire Pierre de Navarre, conte de Mortain, ou chastel d'Alençon, en l'an M CCCC XI en avril<sup>3</sup>. Apres ledit Pierre, elle fut mariée au duc de Baviere et frere de la raigne Ysabel, en l'an mil CCCC.....<sup>4</sup>.

Marguerite, quarte fille dudit conte Pierre, fut née ou chastel d'Argenten. Des son jeune eage, elle eslut de son vouloir à vivre de la vie contemplative. Elle lessa l'hostel de son frere et la compagnie de ses seurs pour vivre en plus grant devocion, et eslut son hostel et son demeure en l'Hostel Dieu d'Argenthen; et là servit Dieu et les povres, tout le sourplus de sa vie tres humblement; et en les servant, finit ses jours audit lieu et y fut ensepulturée.

Marie, femme dudit conte Pierre, fut de tres belle

1. Le P. Anselme (*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. I, p. 271) donne la date du 21 mars 1373, fixe son mariage en mars 1389 et la fait mourir avant 1418.

2. Châtelleraut, Vienne, chef-lieu d'arrondissement.

3. Au mois d'aout de la même année, suivant d'autres (P. Anselme, *op. cit.*, t. I, p. 271).

4. Le 1<sup>er</sup> octobre 1413.

et devote vie en mariage et grant aumosniere et piteuse de toute povre gent et en especial des prisonniers, femmes gisans et des povres de l'Hostel Dieu. Elle finit ses jours ou chastel d'Argenthen, ou mois de novembre xvij jour M CCCC et xv<sup>1</sup>. Son corps gist en l'eglise de l'Hostel Dieu de Saint Thomas d'Argenthen.

Jehan, second filz de Pierre et de Marie, vicontesse de Beaumont, fut né ou chasteau d'Essay le jour Saint Nicolas ix jour du mois de may<sup>2</sup>. De luy et de Marie de Bretaine sa femme<sup>3</sup>, issirent cinq enfans, trois filz et deux filles. L'ainsné filz out non Pierre, le second Jehan et le tiers Jehan; l'ainsné fille out non Marie et la seconde Charlote.

Pierres, premier filz de Jehan, premier duc d'Alençon et de Marie de Bretagne, fut né ou chastel d'Argenthen le iiij jour du mois de octobre l'an M CCCC VII. Il trespasa jeune enfant audit lieu d'Argenten l'an M CCCC VII le vendredi xvj jour de mars. Il fut enterré en l'eglise de l'abbaye de Nostre Dame de Cilli<sup>4</sup>, pres dudit lieu d'Argenten.

Jehan, second filz et second duc d'Alençon, fut né ou chastel dudit lieu d'Argenthen le samedi ij jour du mois de mars, en l'an M CCCC VI<sup>5</sup>; il vint et succeda

1. En 1425, d'après le P. Anselme (*op. cit.*, t. I, p. 271).

2. En 1385.

3. Jean I<sup>er</sup> d'Alençon épousa Marie, fille de Jean V, duc de Bretagne, en 1396.

4. Silli-en-Gouffern, Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Exmes.

5. M CCCC XI, selon Duchesne, mais plutôt 1409 (n. st.), puisque plus loin Perceval de Cagny dit que son maître avait six ans en 1415, date de la bataille d'Azincourt. Il est bon de remar-

aux seigneuries des duché d'Alençon, conté du Perche, seignouries de Fougieres, de Saint Christofle, de Samblançay et viconté de Beaumont, en l'an MCCCC XV ou mois d'octobre.

Luy, son frere Jehan et sa seur Charlotte furent moult grandement gouvernez par madame Marie de Bretagne leur mere, laquelle en out le gouvernement par bien long temps. Il a esté autant fortuné en tres grant adversité que nul jeune seigneur pourroit estre : luy estant en l'eage de vj ans, son pere fut mis à mort en la bataille à Gincourt ; sa mere demoura veufve et chargé de lui et de sesdiz freres et seurs et en guerre contre les Anglois, lesquelz, deux ans apres la mort de sondit pere, conquererent lesdiz duché d'Alençon

quer qu'en 1409 (n. st.) le 2 mars tomba un samedi, ce qui répond à la date du jour donnée par Perceval de Cagny. Il est vrai que deux pages plus loin le même auteur écrit qu'en 1424 le duc d'Alençon avait *environ* dix-huit ans, alors que dans la précédente hypothèse il n'aurait eu, en 1424, que quinze ans. Mais plus loin encore on lit, à propos du même personnage, le passage suivant : « ... et tant que en son eage de xxvj ans *ou environ* que il avoit quant ceu cy dessus fut escript. » Or, il semble bien que Perceval de Cagny ait daté son mémoire généalogique, de même que sa chronique qui le suit, de l'année 1436. Ceci reporterait la naissance du prince à 1410 environ, et par conséquent on peut admettre la correction que je propose et lire : « Le samedi ij jour du mois de mars, en l'an MCCCC viii. » Je dois ajouter que M. Guibert, dans les positions de sa thèse, *Jean II, duc d'Alençon (Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1893 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, p. 43)*, pense que Jean II est né « probablement dans les premiers mois de 1405 ; peut-être le samedi 2 mai. » Mais j'ignore sur quels textes il appuie son hypothèse. M. G. Lefèvre-Pontalis, dans sa *Chronique d'Antonio Morosini* (t. II, p. 169, note 5), paraît se ranger à l'opinion de M. Guibert.

et conté du Perche, et convint que sadite mere les menast en bien grant haste hors du pays de Normandie : qui fut à elle et à sesdiz enfans dommage irreparable.

*De monseigneur d'Alençon à Vernueil.*

En l'an M CCCC XXIII, il fut marié à Jehenne, fille du duc d'Orleans et de madame Ysabel de France, ainsnée fille du roy<sup>1</sup>. Et plus tost que faire se pout, se mist aux armes et à cheval, et environ son eage de xvij ans, luy grandement encouragé et desirant servir le roy de tout son povair. Et en ce faisant, avoit entencion et volonté de recouvrer ses terres et seigneuries, comme il monstra par effaict. Il donna la journée et entreprint la bataille contre lesdiz Anglois devant sa ville de Vernueil<sup>2</sup>; à laquelle journée il y eut moult des seigneurs de France et d'Escoce mors et grans nombre d'autres chevaliers et escuiers et de gens de guerre.

A ladicte journée il fut prins et detenu prisonnier au duc de Bethford<sup>3</sup>, lequel le tint en prison par l'espace de trois ans et plus ou chastel du Crotay<sup>4</sup>; et pour sa ranson et soy delivrer, ledit de Bethford le mist à la somme de deux cens mille saluz<sup>5</sup> en oultre

1. Le mariage eut lieu le 29 août 1423, d'après un renseignement que Perceval de Cagny a inséré dans sa Chronique générale à l'année 1423.

2. 17 août 1424.

3. Le duc de Bedford.

4. Le Crotoy, Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue.

5. Le salut d'or eut cours pour vingt-cinq sous tournois. Le duc, libéré, rentra à Fougères le 3 octobre 1427, d'après Per-

ses despens qui se monterent tres grant somme de deniers : qui fut plus grant somme qu'il ne devoit paier par raison de bonne guerre, veu son estat et la perte de ses terres et seigneuries.

Et pour soy acquiter et poyer ledit de Bethford et sadite despence, luy furent vendues et baillées tres grant nombre de tres nobles joyaux d'or, d'argent et de pierres precieuses mises en plusieurs et diverses especes de ouvrages. Et avecques ce lui furent bailliés de tres nobles et riches chambres et autres paremens ; lesquelz joyaulx et paremens dessusdiz avoient esté aux predecesseurs de l'hostel d'Alençon ; lesquelles choses dessusdittes ledit de Bethford par sa puissance desordonnée et sans raison, mist et fist aprisaiger à tres vil pris et à moins qu'il ne valloient.

Et pour parfournir au nombre du paiement de sadite finance, lui esconvint vendre toute sa terre et seigneurie de Fougieres à son oncle le duc de Bretagne<sup>1</sup>, qui, pour la necessité où il le veoit, lui en donna mendre pris la moitié et plus qu'elle ne valoit ; et combien que alors il devoit à lui et à sadite mere, passé la somme de xl mille escuz et mieulx, tant en or et argent comptant, que en assiete de rente, en quoi il estoit tenu à eulx. Et lui convint baillier sadicte terre et demourer à soi faire paier une autre foiz. Et *nota*, tel est parent qui n'est amis.

Et avecques ce vendit en autres lieux de ses rentes et revenues et tout à maindre pris qu'ils ne valaient.

ceval de Cagny. Bry de la Clergerie, dans son *Histoire des pays et comté du Perche* (p. 321), donne l'analyse de diverses pièces relatives à cette rançon.

1. Jean V, frère de la duchesse douairière d'Alençon.

Et, quant en sa prison il luy souvenoit des tres grans griefs, dommages et extorcions que les anciens ennemis de ce royaume ont fait longtems a, et par plusieurs foiz à l'ostel d'Alençon, dont il est le chief et seigneur : comme en avoir mis à mort son beseel à la bataille de Crecy en Picardie, et moult grievement navré et blecié son ayl qui tenoit le siege devant eux en la ville d'Hanebon en Bretaigne, et mis à mort son pere à la journée de Gincourt et luy desherité, il ne lui chaloit à quel pris on vendist ne mesvendist ses meubles ne ses heritages, affin que il peult yssir et eschapper des mains de ses ennemis. Et ainsi le fist à ce que venu pardeça, à l'aide de Dieu, il se peult monstrier et employer au service du roy et au recouvrement de sa seigneurie. Et ainsi l'a fait, comme chacun le peult veoir et sçavoir<sup>1</sup>.

Et luy revenu de sa prison, en continuant le bon vouloir qu'il avoit avant qu'il feust prisonnier et a eu tousjours depuis, le plus tost que faire le peult, il ala devers le Roy et devers sondit oncle pour leur remonstrer son estat et sa povreté, telle que eulx et aultres povoient assez sçavoir, veu sa ranson que il avoit poiée en partie et l'autre demourée à paier et sa terre demourée es mains des Anglois; en leur requerant aide, ainsi que par raison le debvoit faire<sup>2</sup>. Et pour

1. Cf. les considérants de lettres de Charles VII en date de mai 1450 (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. VI, p. 43, note 2).

2. Le 10 novembre 1427, Charles VII donna au duc d'Alençon 10,000 écus du « profit et droit seigneurial de l'or fin » qui seroit ouvré es monnoyes de ce royaume » (Bry de la Clergerie, *Histoire des pays et comté du Perche*, p. 322). Il

ce que par eulx ne de par eulx ne peult avoir ne recouvrer finances de quoi il se peust aider à remettre en estat, pour servir le roy et essayer à recouvrer son pais, il vendit et engaiga partie de si peu de heritage qui luy estoit demouré. Et tant en fist, que il se mist sus et bien en point. Il assembla une belle compaignée de gens de guerre, lesquelz il employa et lui au recouvrement de la ville de Bourges, laquelle tenoit le conte de Clermont, qui depuis a esté duc de Bourbon, contre le roy<sup>1</sup>.

Et depuis, en soy monstrant tel comme il devoit et vouloit estre, quant le roy entreprit le voyage de son couronnement à Rains<sup>2</sup>, il le servit tout le chemin tres grandement et bien acompaignié et conduist presque tousjours le fait de la Pucelle. Et entretant que le roy apresta ses abillemens pour ce faire, luy et la Pucelle acompaigniez du conte de Vendosme, du bastard d'Orleans, du mareschal de Rays<sup>3</sup> et d'autres

convient de faire remarquer encore que le duc d'Alençon reçut de Charles VII, par lettres du 5 mai 1428, un nouveau don de 14,000 écus à prendre sur le produit du premier aide qui serait octroyé par les États convoqués à Tours (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 163).

1. Charles I<sup>er</sup>, comte de Clermont, puis duc de Bourbon en 1434, et Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, avaient occupé Bourges au commencement de juillet 1428. Le roi, accompagné de forces nombreuses, n'eut pas de peine à négocier avec eux un traité et leur délivra, le 17 juillet 1428, des lettres d'abolition (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 167). Le 10 septembre, Charles VII, par un acte public, constatait que le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Pardiac l'assistaient de leurs conseils (*Ibid.*, p. 169).

2. 17 juillet 1429.

3. Gilles de Laval, sire de Retz.

allèrent devant la ville de Gergeau<sup>1</sup>, en laquelle estoient le conte de Suffort, deux de ses frères<sup>2</sup> et plusieurs autres Englois : et fut ladite ville prinse d'assault sur eulx; auquel assault et prinse moururent plusieurs Englois.

Et ce fait, iiij ou v jours apres, luy ainssi acompaignié fist venir le conte de Richemont, connestable de France, lequel estoit pour lors en la malle grace du roy par le moien du sire de la Trimouille; et eux assemblez tout en ung jour, il print sur les Englois la ville de Meun<sup>3</sup>, la ville et chasteau de Beaugency sur Laire<sup>4</sup> et la ville de Yenville<sup>5</sup>; et gaigna la journée de la bataille de Patay en Beauce<sup>6</sup>, à laquelle mourut moult grand nombre d'Englois.

Et icelle journée passée, le connestable ne osa aler plus avant et s'en retourna en sa ville de Partenay<sup>7</sup>. Et le duc d'Alençon, à toute sa compaignie s'en ala à Gien devers le roy qui là l'attendoit : et là ne fut

1. Jargeau (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de cant.) fut pris le 12 juin 1429.

2. L'un des frères du comte de Suffolk, Alexandre, fut tué, l'autre, Jean, fut pris.

3. Le pont de Meung-sur-Loire (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de cant.) fut emporté le 15 juin et la ville évacuée le 18 au matin.

4. Beaugency (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de cant.), fut occupé le 18 juin au matin.

5. Janville (Eure-et-Loir, arr. de Chartres, chef-lieu de cant.) se rendit le 18 juin au soir, après Patay.

6. La bataille de Patay (Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de cant.) eut lieu le 18 juin 1429, dans l'après-midi (Vallet de Virville, *Chronique de la Pucelle* ou *Chronique de Cousinot*, p. 306).

7. Parthenay, Deux-Sèvres, chef-lieu d'arrondissement.



gaires que le roy print son voyage audit lieu de Rains<sup>1</sup>. Auquel lieu ledit d'Alençon le servit, le jour de son couronnement, en l'estat et office de per de France ou lieu du duc de Bourgoigne, qui, en ce temps, faisoit guerre au roy et tenoit le party desdiz Englois. Ledit d'Alençon servit le roy tout le chemin en alant audit lieu de Rains, et de là en s'en retournant devant Paris. En tout ce voyage se gouverna si grandement ou fait de la guerre et en tous les autres services du roy, que en ce il avoit plus de voix et de bruit que tous ceulx de la compaignie.

Il leva les bastilles qui estoient devant le Mont Saint Michel<sup>2</sup> et fist moult d'autres belles entreprises; et tant, que en son eage de xxvj ans ou environ que il avoit quant ceu cy dessus fut escript<sup>3</sup>, il n'estoit memoire de homme, de quelque estat qu'il eust esté, mieulx renommé de luy. Nostre Seigneur, par son saint plaisir, lui doit parfaire et finer ses jours honnourablement.

Sa mere et lui ont tousjours servi et obeï au roy, en ce que possible leur a esté; et eulz fuitiz et boutez hors de leur pays aiderent au roy en sa necessité, en joiaux d'or et d'argent estimez et prisiez à la somme de xxv mille escuz; pour quoi et de ce le roy ne leur bailla en seureté que la chastellenie de Mort<sup>4</sup>, qui ne vault en tout pour le seigneur, les officiers payez, que de v à vj<sup>c</sup> livres. Lui estant en cest eage de si grant

1. Arrivé à Gien le 24 juin, Charles VII en partit le 29 pour Reims.

2. En 1435.

3. Sans doute 1436.

4. Duchesne a écrit en marge : « Peut-estre Moret. »

renommée en l'an M CCCC XXXII, Nostre Seigneur, qui de toutes choses fait à son plaisir apres touz les meschiefs de prison, des pertes de son pays et autres choses, luy envoya derechief plus grant dommage et courroux que devant, du trespassement de feue ladite Jehanne d'Orleans, sa femme, qui estoit en l'eage de xxij ans et tant humble et douce envers toutes gens, que dame pourroit estre; laquelle trespassa le xix jour de may l'an dessusdit en l'ostel de l'abbaye de Saint Aubin de Angiers. Son corps est ensepulturé ou chueur de l'eglise dudit lieu. Nostre Seigneur, par son saint plaisir, luy doit la paix et le repos de son benoist Paradis<sup>1</sup>.

Jehan, tiers filz desdiz Jehan et Marie de Bretagne, fut né ou chastel dudit lieu d'Argenten le xvij jour du mois de septembre, en l'an M CCCC et XII. Il estoit bel enfant et doux, et par le commencement de ses manieres se monstroit que il eust esté homme de grant et hault courage. En l'eage de dix ans, il trespassa en l'ostel d'Ussé<sup>2</sup>, pres Chinon, ouquel madame sa mere estoit alé demourer pour la mortalité qui estoit tant fort es pays de Blais, de Touraine et d'Anjou que nul ne sçavoit quel part aler ne tourner<sup>3</sup>. Son

1. Ce passage prouve jusqu'à l'évidence que Perceval de Cagny a écrit ceci avant le 30 avril 1437, date du contrat du second mariage du duc d'Alençon, peut-être même avant le 26 janvier 1437 (n. st.), époque à laquelle le mariage était officiellement convenu (Bibl. nat., coll. Brienne, vol. 309, p. 251 à 252).

2. Ussé, Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau, comm. de Rigny.

3. Mon confrère et ami M. Louis de Grandmaison a eu l'obligeance de me signaler un passage relatif à cette épidémie dans

corps gist et fut ensepulturé ou cueur de l'abbaye de Bourgueil en Valée<sup>1</sup>, le xvij jour du mois d'octobre, en l'an M CCCC XX...<sup>2</sup>.

Marie, premiere fille, fut née ou chastel dudit lieu d'Argenthen. Elle vesquit deux ans et son corps gist et fut ensepulturé en ladite eglise de l'abbaye de Nostre Dame de Cilly.

Charlotte, seconde fille, fut née oudit chastel d'Argenthen le xv jour de decembre, en l'an M CCCC XII<sup>3</sup>. Apres la prise de monseigneur son frere, à la bataille dudit lieu de Vernueil, madame leur mere se trouva moult marrie et desplaisant et non sans cause; et ne sçavoit où aler ne quel part tourner pour trouver les remedes de rachater et ravoit sondit filz. Pour cuider mieulx faire, pou de temps apres, elle ala demourer au chastel du Gavre en Bretagne<sup>4</sup>; et elle venue audit lieu pour deporter la despence de son hostel et affin qui peust de plus ayder à payer la rançon de sondit filz, elle mist demourer ladite Charlotte avecques la ducesse de Bretagne, sa seur.

Ladite Charlotte vesquit tres devotement jusques en l'eage de xxij ans, sans vouloir estre mariée; et estoit

*l'Histoire de Tours* du D<sup>r</sup> Giraudet (t. I, p. 208 et 209) : En janvier 1420, il y eut à Tours une grande disette, suivie d'une épidémie de peste qui décima les habitants en juillet et août. Pour conjurer le fléau, on fit une procession extraordinaire, mais la peste n'en dura pas moins jusqu'au rigoureux hiver de 1422.

1. Bourgueil, Indre-et-Loire, arr. de Chinon, chef-lieu de canton.

2. Lire : « En l'an M CCCC XXII. »

3. Lire 1413.

4. Gâvre, Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Port-Louis.

tant humble et amiable et grant aumosniere et piteuse de povre gent, que nulle femme, de quelque estat qu'elle fust, peust estre. Elle ala de vie à trespassement le xxiiij jour du mois de mars en la ville de Lamballe en Bretagne<sup>1</sup>. Son corps fut mis en sepulture en l'eglise de Nostre Dame dudit lieu le xxv jour dudit mois de mars en l'an M CCCC xxxv avant Pasques. Nostre Seigneur vueille recevoir l'ame d'elle en son benoist Paradis<sup>2</sup>.

1. Lamballe, Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, chef-lieu de canton.

2. Ici s'arrête le mémoire généalogique, comme en fait foi l'épilogue-préface (si j'ose dire) qui suit.

Affin qu'il soit sceu et congneur ou temps present et advenir à toux ceulx qui liront ou orront lire tout ce dessus escript, ilz pourront veoir et sçavoir comment et de quel lieu sont descenduz et venuz les tres nobles seigneurs de ce tres renommé hostel d'Alençon et comment ilz ont tous estez tres obeissans et loyaulx à la couronne de France, Perceval de Caigny, natif du pays de Beauvoisin a servy et demouré audit hostel d'Alençon par l'espace de xlvj ans continuellement : c'est à savoir feu le conte Pierre en estat et office de pennetier ; Jehan, son filz, premier duc d'Alençon, d'escuier d'escuirie ; et monseigneur qui à present est, d'escuier d'escurie et de mestre d'ostel. Touz lesquelz et chacun d'eulx lui ont fait trop plus de biens, honneurs et prouffit, que jamais ne leur eust peu desservir et encore servira tant comme il pourra et sçaira et que il leur vendra à plaisir.

Et combien qu'il n'ait le sens, memoire, ne l'abillité de savoir faire metre par escript ce, ne autre chose mendre de plus de la moitié, pour l'ardant desir que il a que par tous pais fussent dictes tres honorables et bonnes parolles à la louenge et recommandation de leur dit hostel, et aussi que les successeurs de luy puissent veoir, sçavoir et congnoistre comment et avecques quels seigneurs il a vescu la pluzpart de son temps, il a fait faire cest present memoire, et avecques ce a voulu faire metre par escript aucun pou des mechiés, guerres et pestilences avenues en ce royaume de France avant son temps et de ce dont il a eu congnoissance en l'an M CCCC XXXVI.

*Comment<sup>1</sup> les Saintes Reliques furent aportés au Palais à Paris.*

En l'an M CC XXXIX le roy Saint Louis fist apporter en France la Sainte Couronne dont Dieu fut couronné<sup>2</sup>. Et en celui temps il achata la Sainte Croix, le Fer de la Lance et l'Esponce à quoy on donna à boire à Nostre Seigneur en l'arbre de la Croix, de la main des Venitiens ausquels Jehan le Begue<sup>3</sup> empereur de Costentinnoble les avoit engaigiez; et fist tout apporter et metre en la Sainte Chapelle du Palais à Paris.

*D'une bataille en Flandres.*

En l'an M CCC et III le roy Phellipe, filz Saint Louis desconfit les Flamencs à Mons en Pere<sup>4</sup>; et à la journée moururent passé vingt mille Flamencs; et Gui, leur conte, fut amené prisonnier à Paris et mourut en la prison.

*La grant chierté des blés.*

En l'an M CCC XVI fut tres grant chierté de blé par tout le royaume de France, et tant que septier de blé à la mesure de Paris estoit vendu lx sols parisis de tres forte monnoye<sup>5</sup>. Et en celui an fut tres grant

1. A ce point-ci commence la chronique générale de Perceval de Cagny.

2. Cf. *Grandes Chroniques*, t. IV, p. 257.

3. Jean III Ducas Vatace.

4. La bataille de Mons-en-Pevèle est du 18 août 1304.

5. Les *Grandes Chroniques* (t. V, p. 227), qui donnent le même chiffre pour le prix du blé, ne l'ont pas emprunté à la *Continuation de Guillaume de Nangis* (t. I, p. 426).

mortalité et si soudaine que les aucuns mouraient en alant au moustier, les autres en mengeant à la table et en plusieurs autres manieres.

Et en l'an mil CCC XVIII fut couppee es Hales à Paris la teste à messire Olivier de Clisson<sup>1</sup>.

### *La bataille de Crecy.*

En l'an MCCC XLVI fut la bataille mortelle de Crecy en Picardie entre Phelipe de Valoys, roy de France, et le roy d'Engleterre<sup>2</sup>; à laquelle bataille moururent plusieurs grans seigneurs et autres chevaliers et escuiers du party de France. Et fut la journée pour le roy englois, et se retrait le roy de France à Amiens.

### *La bataille de Poitiers.*

En l'an MCCC LVI fut la bataille mortelle à Poitiers, le xxix jour de septembre, entre Jehan, roy de France, et le roy d'Engleterre<sup>3</sup>. Et fut la journée moult cruelle et y moururent plusieurs seigneurs, chevaliers et escuiers de France; et fut la journée pour le roy englois, et le roy Jehan prins et mené prisonnier en Engleterre.

### *La bataille de Flandres à Rosebech.*

En l'an M CCC LXXXII, ou mois de novembre, Charles, VI de ce nom, roy de France, mena moult grant ost en la conté de Flandres, à l'aide du duc

1. Olivier de Clisson fut exécuté aux Halles le 2 août 1343.

2. 26 août 1346.

3. 19 septembre 1356.

Phellipe de Bourgoigne, contre les Flamans qui lui estoient desobeissans; lesquels se assemblerent tres grant nombre en une place nommée Rosebec<sup>1</sup>, ouquel lieu le roy les combatit et gaigna la journée, à laquelle moururent xxxvj mille Flamans et plus<sup>2</sup>.

*Du roy de Navarre, qui fut rebelle au roy.*

En l'an M CCC XLVI<sup>3</sup>, le roy Jehan print et mist en son obeissance la cité d'Evreux et toutes les autres villes et chasteaux que le roy de Navarre tenoit de lui ou duché de Normandie, pour la rebellion et desobeissance qui luy avoit esté faite.

*La Jaquerie de Beauvoisins.*

Et en celui an M CCC XLVI, le peuple de Beauvoisins, par la monicion dudit roy de Navarre, se mist sus contre les nobles du pays<sup>4</sup> et tuerent plusieurs chevaliers et escuiers, dames, damoiselles et enfans jusques au bers. Et, en ce faisant, la ville de Paris fut esmeue pour ainsi faire. Et se appella ceste mocion la Jaquerie de Beauvoisins.

Et fist ledit de Navarre en celui temps et en sa personne ung preschement es Halles de Paris pour induire le peuple à rebellion contre le roy Jehan<sup>5</sup>. Et en sa presence, en sa chambre au Palais, tuerent les

1. Le 27 novembre 1382 fut livrée la bataille de Roosebeke.

2. C'est sans doute au chiffre de 25,000 ou 26,000 morts qu'il faut s'arrêter (*Chronographia regum Francorum*, t. III, p. 45, note 2).

3. Lire 1356.

4. En mai 1358.

5. 15 juin 1358.



mareschal de Champaigne et de Cleremont<sup>1</sup>. Et en celui an fut le roy d'Engleterre devant Rains<sup>2</sup> pour soy faire couronner en roy de France.

*La bataille d'Auroy.*

En l'an M CCC LXIII fut la bataille d'Auroy en Bre-taigne entre Charles de Blois, qui en estoit vray heritier et duc, à l'encontre de Jehan, conte de Montfort, qui s'en disoit seigneur<sup>3</sup>; lequel ala en Engleterre et se alia des Englois et les fist venir et amena ou royaume de France, et oudit lieu donna la bataille, disant que le duché ne peult venir ne eschoir à fille. Et combien que ledit de Blois à la journée se trouva moult grandement acompaignié de plusieurs chevaliers et escuiers que le roy luy avoit baillé en son aide et de la plus part des barons de Bre-taigne et d'autres, Dieu qui est juge des batailles et de toutes autres choses, souffrit ladite journée estre à l'honneur et prouffit dudict de Montfort et contre ledit Charles de Blois, lequel fut mis à mort à ladite journée. Et en ce temps fut France moult grevée des Englois.

*La bataille de Espaigne.*

En l'an M CCC LXXVI fut la bataille en Espaigne<sup>4</sup> entre le roy Pietre, d'une part, et Henry, son frere, lequel, à l'aide qui lui fut envoyé de France, sçavoir

1. On sait que c'est en la présence du régent que l'attentat fut commis, le 22 février 1358.

2. Le siège mis au commencement de décembre 1359 fut levé le 11 janvier 1360 (n. st.).

3. La bataille d'Auray fut livrée le 29 septembre 1364.

4. C'est la bataille de Montiel, 14 mars 1369. Est-il utile de

est messire Bertran du Gueaquin, le Begue de Villaines et plusieurs autres chevalliers et escuiers<sup>1</sup>. A laquelle journée fut mis à mort ledit roy Pietre, et par ainssi demoura ledit Henry, son frere, roy et heritier de son frere.

*Les Maillés de Paris.*

En l'an M CCC LXXXI, Charles, VI de ce nom, poy de temps apres ce que il fut sacré et couronné roy à Rains en l'eage de xiiij ans<sup>2</sup>, il fut consillié par les ducs de Berri et de Bourgoigne, ses oncles, et plusieurs prelaz et autres de son conseil, de metre les quars et impositions sur toutes les marchandises vendues en gros et en détail par tout son royaume<sup>3</sup>; et, pour les asseoir, cuillir et lever, furent ordonnez en chacun des dioceses, esluz et autres officiers. Ce fut moult desplaisant à toutes les bonnes villes et commun de France; et, affin que tout y obeist, fut ordonné la chose estre criée et mise sus en la ville de Paris<sup>4</sup>.

Le roy absent de la place, apres le cry ainssi fait et les officiers nommez, la ville se esmeut contre iceulx officiers oudit an le..... jour du mois.....<sup>5</sup>. Ilz se

rappeler que D. Pedre ne périt pas dans le combat, mais fut tué sous les yeux de son frère Henri de Trastamare, dans la nuit du 23 mars 1369?

1. La phrase n'est pas terminée.

2. Charles VI fut sacré à Reims le 4 novembre 1380.

3. Nul n'ignore que les aides n'ont pas été établies par Charles VI, mais seulement rétablies par lui, contrairement au vœu, d'ailleurs irréalisable, de Charles V.

4. Le 17 janvier 1382 (n. st.), le rétablissement des aides fut proclamé (*Chronographia regum Francorum*, t. III, p. 8).

5. Il faut remplir ces deux lacunes de la manière suivante : 1<sup>er</sup> mars 1382 (n. st.).

armerent tellement et alerent prendre et tuer tous les officiers à ce commis, et l'evesque de.....<sup>1</sup> et touz ceulx qui avoient esté du conseil. Hugues Aubriot, prevost de Paris, estoit en prison, acusé estre bougre. Pour aucun plaisir qui leur avoit fait, rompirent les prisons et le mirent dehors<sup>2</sup>.

*Quant le roy fut à Argenthen.*

En l'an M CCC XCIII, le roy, nos seigneurs d'Orleans, de Berri, de Bourbon, messire Pierre de Navarre, le conte d'Eu, connestable de France, messire Charles d'Alebret avecques grant compaignie de chevaliers et escuiers, vindrent de Paris à Argenthen pour eulx festoyer et veoir monseigneur le conte Pierre avecques lequel ilz furent par deux jours<sup>3</sup>; et Dieu sçait la joye

1. J'ignore de quel évêque il est ici question. Il y a là sans doute une erreur.

2. Le baron Pichon avait cité, sans en indiquer la source (*Le Ménagier de Paris*, t. I, p. xx, note), un récit fort curieux de la fuite d'Hugues Aubriot. Le hasard m'a fait trouver qu'il était extrait d'une plaidoirie au Parlement (Arch. nat., X<sup>1</sup> 1472, fol. 42 v<sup>o</sup>, 43 v<sup>o</sup>, 44 r<sup>o</sup>, 49 r<sup>o</sup>, 51 v<sup>o</sup>). Il a sans doute été utilisé par M. E. Deprez dans son étude sur Hugues Aubriot, encore inédite (*Positions des thèses soutenues à l'École des chartes en 1898*, p. 50).

3. D'après les *Séjours de Charles VI* (1380-1400), de M. Petit (p. 60), Charles VI passa à Argentan (et non Argenton) la journée du 9 février 1394 (n. st.). Il se rendait en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Je n'ai pas trouvé ailleurs de mention relative à ce séjour auprès du comte d'Alençon. La *Chronique du Mont-Saint-Michel* (éd. Luce, t. I, p. 18) se borne à relater la fondation par Charles VI en ce pèlerinage, d'une chapelle de cent livrées de rente.

qu'il en out et la chere qu'il leur fist, et comment ilz furent tres grandement servis de vins et de viandes en toutes les manieres que on pout et sceut aviser. Et tant en fist que le roy et toute la compaignie disdrent que oncques n'avoient esté plus honnorablement receuz. Et au departir donna au roy et aux seigneurs de grans dons et à de leurs gens. Et tant en fist que le roy et la compaignie furent tous tres comptens.

*L'an que Jehan, premier duc d'Alençon, fut marié.*

En l'an M CCC XCVI, Jehan, conte du Perche, filz dudit Pierre, espousa Marie, fille du duc de Bretagne<sup>1</sup>, ou chastel de Saint Aubin de Cormier<sup>2</sup> pres Fougieres, le xiiij jour de juillet oudit an, duquel mariage ledit de Bretagne se trouva tres joyeux, pour ce que par avant n'avoit pas tousjours esté tres bien à acort ledit Pierre et lui.

*Du siege de Bourc.*

En l'an M CCCC VI, es mois d'octobre, novembre, decembre et de janvier, monseigneur le duc d'Orleans, seul frere du roy, tint le siege devant Bourc en Guienne<sup>3</sup>; et, avant son partement de Paris, cuida

1. Le contrat de mariage est du 26 juin 1396 (D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. II, p. 667).

2. Saint-Aubin-du-Cormier, Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, chef-lieu de cant. Le duc de Bretagne data de Saint-Aubin du Cormier, 27 juillet 1396, un acte relatif à l'exécution du contrat de mariage (*Ibid.*, p. 674).

3. Le duc d'Orléans, parti de Paris le 18 ou le 19 sep-

perit diabolicque, rempli de fausseté et traïson, par mauvaise pencée longuement gardée en son cueur, fist par nuit gaitier par mauvais traitres afaictiez à ce faire le duc d'Orleans, seul frere du roy; et environ l'eure de ix heures de nuit<sup>1</sup>, en s'en revenant de souper, fut assailli, batu et navré si tres cruellement que piteuse chose estoit à veoir à touz ceulx qui en tel estat le virent; et fut lessié tout mort en la place. Laquelle mort a esté cause de toutes les guerres et meschiefs venus en ce royaume depuis icelle.

*L'année du grant yver.*

Celuy an fut le grant yver qui commença la veille Saint Martin et dura jusques environ la Chandeleur<sup>2</sup>; il fut si tres fort que, à Paris et ailleurs, partout on passoit sur les glaces, charioz, charretes chargées de toutes denrées et toutes autres manieres de gens et bestes. Par la force dudit yver, de toutes manieres d'arbres fut partout si grant perdicion que merveilles fut à voir : les ungs furent fenduz, les autres destains et tant que oncques depuis ne porterent fruit. Et de toutes manieres d'oyseaulx en mourut tant que en l'an d'appres on n'en veoit comme nulz aux champs. Et

1. « Environ huit heures, » d'après le *Journal de Nicolas de Baye* (t. I, p. 206), publié par M. Tuetey.

2. On constate que tous les détails donnés ici concordent précisément avec ceux du récit fourni par la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 744. C'est l'hiver de 1407-1408. Le dégel commença le 27 janvier 1408 et fut terminé la veille de la Chandeleur. Les détails fournis par le *Journal de Nicolas de Baye* (éd. Tuetey, t. I, p. 211 et suivantes) sont extrêmement curieux.

*Du prevost de Paris qui fist mourir deux clerks.*

En l'an MCCCC VII, messire Guillaume de Thignonville, prevost de Paris, fist prendre et enprisonner ij clerks de l'Université de Paris, et poy de temps apres les fist pendre au gibet<sup>1</sup>. De quoy et pour ce toute l'Université fist de tres grans plaintes et poursuites devers le roy<sup>2</sup>. Et combien que ledit de Thignonville trovast de grans faveurs devers messeigneurs d'Orleans, de Berry et les autres, neantmoins par la tres apre et grant poursuite que en firent ceulx de l'Université, fut ledit Tignonville contraint de les aler despendre, et, iceulx despenduz, il les besa en la buche et les fist remener, luy tousjours present, parmy la ville de Paris à grant solennité de torches et autres choses convenables audit cas, et grant amende pour employer en messes<sup>3</sup>.

*De la mort monseigneur d'Orleans.*

En celui an MCCCC VII, le xij jour du mois de novembre<sup>4</sup>, Jehan, duc de Bourgoigne, conduit d'es-

xiiiij l. t. » *Total des hommes d'armes* : « Somme iij<sup>m</sup> v<sup>e</sup> ij hommes « d'armes, et iiij<sup>o</sup> iiij<sup>xx</sup> v arbalestriers et iij<sup>o</sup> xxxix picquenaires. » (Arch. nat., J919, n° 24, cahier de cinq feuillets en papier.)

1. L'un de ces écoliers s'appelait Léger du Moncel et l'autre Olivier Bourgeois; ils furent pendus le 26 octobre 1406. Il convient d'ajouter que tous deux étaient de vulgaires criminels, de l'aveu de tous les contemporains.

2. Cf. *Journal de Nicolas de Baye*, éd. Tuetey, t. I, p. 205.

3. Cette cérémonie eut lieu le 17 mai 1408.

4. Cette date est inexacte. L'assassinat fut commis le 23 novembre 1407.

perit diabolicque, rempli de fausseté et traïson, par mauvaise penciee longuement gardée en son cueur, fist par nuit gaitier par mauvais traitres afaictiez à ce faire le duc d'Orleans, seul frere du roy; et environ l'eure de ix heures de nuit<sup>1</sup>, en s'en revenant de souper, fut assailli, batu et navré si tres cruellement que piteuse chose estoit à veoir à touz ceulx qui en tel estat le virent; et fut lessié tout mort en la place. Laquelle mort a esté cause de toutes les guerres et meschiefs venus en ce royaume depuis icelle.

*L'année du grant yver.*

Celuy an fut le grant yver qui commença la veille Saint Martin et dura jusques environ la Chandeleur<sup>2</sup>; il fut si tres fort que, à Paris et ailleurs, partout on passoit sur les glaces, charioz, charretes chargées de toutes denrées et toutes autres manieres de gens et bestes. Par la force dudit yver, de toutes manieres d'arbres fut partout si grant perdicion que merveilles fut à voir : les ungs furent fenduz, les autres destains et tant que oncques depuis ne porterent fruit. Et de toutes manieres d'oyseaulx en mourut tant que en l'an d'appres on n'en veoit comme nulz aux champs. Et

1. « Environ huit heures, » d'après le *Journal de Nicolas de Baye* (t. I, p. 206), publié par M. Tuetey.

2. On constate que tous les détails donnés ici concordent précisément avec ceux du récit fourni par la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 744. C'est l'hiver de 1407-1408. Le dégel commença le 27 janvier 1408 et fut terminé la veille de la Chandeleur. Les détails fournis par le *Journal de Nicolas de Baye* (éd. Tuetey, t. I, p. 211 et suivantes) sont extrêmement curieux.

grant foison de congnins, lievres et autres bestes en moururent. Et quant vint au desgeler, les grans glaces emporterent la plus grant part des pons, moulins et mesons qui estoient sur les rivieres.

En l'an MCCC VIII, iceluy Jehan, duc de Bourgoine, gaingna la journée contre les Liegeois le xvij de septembre<sup>1</sup>.

En celui an, Jehan, premier duc d'Alençon, le ij jour d'octobre, fut retenu de l'ostel et avecques monseigneur de Guienne, et lui furent ordonnez pour son estat et pencion toute la revenue des aides de sa

1. La date est fausse. Il faudrait lire 23 septembre 1408. Cf. A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 3, note 5 ; et la *Bataille du Liège* dans l'édition donnée par Buchon de la *Chronique des ducs de Bourgogne*, par Georges Chastellain, t. I, p. 373 à 377. Deux jours après, Jean Sans-Peur écrivit au duc de Brabant une relation du combat (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, preuves, cclx). Cette victoire eut un grand retentissement. On en trouve la preuve dans ce fait qu'on la figura en tapisserie. En effet, la grande salle du logis de l'abbé de Saint-Vaast d'Arras était tendue, lors du congrès d'Arras en 1435, « tout autour de draps de haulte lice, esquels « estoit figurée la bataille et deconfiture des Liegeois faicte « par monseigneur le duc Jean, pere de monseigneur le duc « de Bourgogne, et par Guillaume, comte de Hollande, en « l'an mil quatre cent huit » (*Journal de la paix d'Arras... par D.-A. de le Taverne*, publié en 1651 par Jean Collart, p. 6). Il y a lieu de croire que Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, fait allusion à la *Bataille du Liège* que je viens de signaler plus haut, lorsqu'à propos de cet événement, il explique qu'il donnera les noms des morts, « ainsi que les ay trouvés par « escrit », et de même quand quelques lignes plus haut il écrit : « comme plus à plain est déclaré es croniques sur che faictes » (éd. Morand, t. I, p. 12). Il est bien douteux, qu'adoptant l'opinion de M. Morand, on puisse voir dans cette phrase une référence à Monstrelet (*Ibid.*, t. II, p. 385).



terre<sup>1</sup>, desquelles aides son pere, le conte Pierre, n'en print ne ne leva oncques le tiers.

En celui an le roy, la raigne et monseigneur le dauphin partirent de Paris et alerent demourer à Tours en Touraine<sup>2</sup>. Et estoient en leur compaignie les roys

1. Le 6 octobre 1408, Jean d'Alemant, trésorier du comte d'Alençon, reçut de Michel de Rouvres, receveur des aides à Alençon, 644 livres tournois « sur ce qu'il puet devoir à mondit seigneur à cause de la moitié desdictes aides ayans cours « en ses terres estans en ladicte recepte pour l'année fenie le « derrenier jour de septembre derrain passé » (Bibl. nat., Quittances, vol. 54, n° 4091). Le 2 nov. 1408, Charles VI avait alloué au comte d'Alençon 1125 livres tournois, tant pour les hommes d'armes qu'il entretenait, que pour ses autres dépens durant le mois d'octobre (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 4, fol. 89).

2. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 4) se trompe quand il dit que Charles VI quitta Paris le 16 novembre 1408, un samedi. En effet, le 16 est un vendredi. D'après la *Chronique de Cousinot* (p. 124), la cour partit de Paris le 2 nov. 1408, se rendit d'abord à Melun, puis à Tours. Le chancelier dut demeurer à Paris avec le Parlement pour expédier les affaires en l'absence du roi (lettres du 26 novembre 1408. — Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 31, p. 18). Le 12 novembre 1408, on disait au Parlement que le roi était parti de Paris depuis quinze jours et qu'il était sans doute à Gien (Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. I, p. 245). En effet, il alla de Melun à Gien et de Gien à Tours (*Histoire de Charles VI*, par J. Jouvenel, éd. Denys Godefroy 1653, p. 197). Jean Jouvenel, qui donne là-dessus bien des détails, fait partir le roi le 3 novembre 1408. Or, le 3 novembre 1408 est un samedi et, le *Journal d'un bourgeois de Paris* fixant à un samedi le jour du départ de Charles VI, il est fort possible qu'il faille adopter la date du 3 novembre 1408. En tout cas, il faut sans doute rejeter la date du 10 novembre donnée par la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (t. IV, p. 182). M. Guessard a publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1847-1848,

de Sicille et de Navarre, les ducs de Berri, de Bretagne et de Bourbon, les contes d'Alençon et de Cleremont et grant nombre de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, et vindrent audit lieu pour aviser de trouver maniere comment le duc de Bourgoigne seroit amené et tenu à reparer la tres grant extorcion que il avoit fait au roy, aux enfans d'Orléans et à tout le royaume. Et entreprint le roy ledit voyage ou mois d'octobre.

*Assemblée de gens par le duc de Bourgoigne.*

En celui an MCCCC VIII, ou mois de novembre, le duc de Bourgoigne vint à Paris, acompaignié de grant nombre de signeurs de hault païs, plusieurs chevaliers et escuiers et grant nombre d'autres gens de guerre, estimez jusques au nombre de xx mille et plus<sup>1</sup>. Et on disoit que il avoit fait ceste armée pour vouloir faire le conte de Paintievre, qui avoit espousé sa seur, duc de Bretagne<sup>2</sup>.

t. IX, p. 469) une pièce, sans doute non classée alors, et qui aujourd'hui est reliée dans le volume 45 de la série des Quittances et Pièces diverses au départ. des mss. de la Bibliothèque nationale (pièce n° 4115). Ce document fort curieux, qui prouve le passage du roi et de la cour par Orléans lors de leur voyage à Tours, donne l'indication des différents logis occupés à Orléans par plusieurs personnages de la cour.

1. Jean Sans-Peur arriva à Paris pour souper le 28 novembre 1408. Il n'en partit que le 1<sup>er</sup> février 1409 (n. st.) pour aller à Arras (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne*, p. 368). Jean Jouvenel (éd. Denys Godefroy, 1653, p. 197) dit par erreur que le duc fit son entrée à Paris le 28 décembre.

2. Le comte de Penthièvre, Olivier de Blois, avait épousé

*Comme le roy fut à Chartres pour le duc  
de Bourgoigne.*

En celui an MCCCC VIII, le samedi ix jour de mars, le roy, la raigne et monseigneur<sup>1</sup>, eulx estans en la ville de Chartres, acompaigniez des roys et seigneurs qui les avoient conduiz audit lieu de Tours, en l'église de Nostre Dame dudit lieu de Chartres<sup>2</sup>, firent venir devant eulx nos seigneurs les enfans d'Orleans et ledit duc de Bourgoigne, chacun d'eux acompaignié de tel nombre de gens non armez que le roy leur ordonna; et en ladite eglise et en la ville fut le conte de Henau si acompaignié de chevaliers et escuiers armez à tel nombre comme par le roy et les seigneurs dessusdiz luy fut ordonné<sup>3</sup>.

en 1406 Isabelle, fille de Jean Sans-Peur. Je n'ai pas vu ailleurs mention de cette opinion du public. Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 196. Monstrelet (t. II, p. 79) mentionne, en 1410, l'intervention de Jean Sans-Peur pour décider ces deux seigneurs à un accord.

1. Sans doute le dauphin.

2. La date est exacte. Cf. E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne*, p. 369. Le 2 mars 1409 (n. st.), le roi avait mandé auprès de lui deux des présidents, six conseillers clercs et six laïcs, le procureur général et les deux avocats du roi au Parlement, pour assister à la conclusion de l'accord entre les deux partis (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. I, p. 259).

3. Le duc de Bourgoigne entra à Chartres à la tête de « cent « chevaucheurs; » le duc d'Orléans et son frère, le comte de Vertus, étaient accompagnés de « cinquante chevaucheurs. » Quant au comte de Hainaut, Guillaume IV, qui avait négocié cet accord au nom de Jean Sans-Peur, il avait 400 bassinets en sa compagnie (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, t. I,

La chose aplicqué ainsi comme le cas le requeroit, lesdiz enfans d'Orleens et duc de Bourgoigne entrerent devers le roy ou cueur de ladite eglise, et là furent les parolles du traictié d'entre eulx dites devant le roy en leur presence, et acorderent d'un costé et d'autre de tenir et nourrir paix entr'eulx, et jamais pour les choses dessusdites et mort dudit d'Orleens ne faire assemblée ne guerre les ungs aux autres<sup>1</sup>. Et de ce le roy fut comptent et ledit de Bourgoigne. Mais lesdiz enfans et la pluspart des chevaliers et escuiers et le bon peuple françois n'en furent mie bien apaisiez en leurs consciences<sup>2</sup>.

#### *Une assemblée à Gien.*

L'an M CCCC IX<sup>3</sup>, ou mois d'avril, furent assemblez à Gien sur Laire le roy de Cecille, les ducs de Berri, d'Orleens et de Bretaigne, les contes d'Alençon<sup>4</sup> et de Cleremont. Audit lieu fut fait le mariage du filz ainsné

p. 397). Cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 200.

1. Cf. *Histoire de Charles VI* par Jean Jouvenel (éd. Denys Godefroy 1653, p. 198 et 727), et *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy* (éd. Morand, t. I, p. 13 à 16).

2. Monstrelet dit à peu près la même chose lorsqu'il écrit qu'« aucuns desdiz seigneurs furent d'icelle paix moult des-  
« plaisans et fort murmurans en secret, disans que doresena-  
« vant on auroit bon marché de murdrir les seigneurs puisqu'on  
« en estoit quitte sans faire autre reparacion » (t. I, p. 400).

3. Lisez 1410.

4. La *Geste des Nobles* (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 130) mentionne, en effet, la présence du comte d'Alençon.

udit de Cecile et de la fille du duc de Bourgoigne<sup>1</sup>; avecques ce fut fait ung appoinctement entre ledit de Bretaigne et le conte de Paintievre jusques à aucun temps<sup>2</sup>. Ladite fille de Bourgoigne fut en l'ostel d'Anjou l'espace de trois ou quatre ans; et, apres ce, fut renvoyée à son pere en partie pour le debat des enfans d'Orleans et autres choses<sup>3</sup>.

*La mort de Montagu, grant maistre d'ostel.*

L'an M CCCC IX, le xvij jour du mois d'octobre, fut la teste coupée à messire Jehan de Montagu, grant maistre d'ostel de l'ostel du roy<sup>4</sup>, lequel, en exersant son office, entreprint en oultre, et tant fist que il avoit

1. Catherine de Bourgoigne partit le 19 mars 1410 (n. st.) pour Gien (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgoigne*, p. 595).

2. C'est-à-dire que le duc de Bretagne refusa d'accepter les conditions du traité (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 314).

3. Louis II d'Anjou fit reconduire Catherine de Bourgoigne à Beauvais en novembre 1413. Le 15 novembre, il lui fut donné quittance du trousseau de la jeune princesse (A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, p. 27). Monstrelet (t. II, p. 414) dit que la jeune princesse fut remise aux gens de son père le 20 novembre: elle l'avait rejoint le 29 novembre à Eecloo dans la Flandre orientale (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgoigne*, p. 404).

4. Montagu fut décapité le 17 octobre 1409, comme le dit Perceval de Cagny; mais il avait été arrêté le 7 octobre (*Histoire de Charles VI* par Jean Jouvenel, éd. Denys Godefroy 1653, p. 669). Le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. A. Tuetey, p. 6) ajoute cette remarque à propos de l'exécution: « rumeur dura à aucun des seigneurs de France, comme Berry, « Bourbon, Alençon et plusieurs autres. »

le gouvernement du corps du roy, de ses demaines et de toutes ses finances, et tellement qu'il n'y avoit ne monseigneur d'Orleans, de Berri, ne nulz de nos autres seigneurs à qui aucune foiz il ne lui tenist la bride. Et tenoit son hostel, lui, sa femme et ses enfans en aussi hault et grant estat que aucuns de nosdits seigneurs, et cuida jouer du *placebo* à touz, qui est trop fort à faire en tel cas. Et cuide que par les grans finances qui prenoit et avoit prises du roy<sup>1</sup>, il fut envié et mis à mort.

### *L'assemblée de Gien.*

L'an M CCCC X, ou mois d'avril ensuivant<sup>2</sup>, nos sei-

1. Cf. *le Songe Véritable*, Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVII, et l'article de M. Merlet dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XIII, p. 248.

2. La seconde « assemblée » de Gien eut lieu, d'après le Religieux de Saint-Denis (t. IV, p. 317), un mois après celle dont il vient d'être question quelques lignes plus haut. Montrelet fixe le lieu de la réunion à Mehun (t. II, p. 65); et sûrement il se trompe. Cf. Guessard (*Gauluet ou le sire de Gaules*, *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1847-1848, t. IX, p. 455) qui prouve que la date donnée par Perceval de Cagny est exacte. S'il était nécessaire, la date d'avril 1410 serait encore confirmée par un document émané du duc d'Orléans lui-même : « Comme à nostre partement de Gyen ou mois « d'avril dernièrement passé, nostre tres chier et tres amé « cousin, le duc de Bourbonnois, nous eust requis de lui pres- « ter la somme de deux cens livres tournois pour ses affaires, » ordre de rendre son reçu au duc de Bourbon; « car nostre « entencion n'est point que nostredit cousin nous en face « jamais aucune restitution ne paiement » (16 janvier 1411, n. st. — Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 461). Le 17 février suivant, ordre de considé-

gneurs les ducs de Berri, d'Orléans, de Bretagne et de Bourbon, les comtes d'Alençon et d'Armignac, le connestable d'Allebret, les (*sic*) archevesque de Sens et l'evesque de Paris<sup>1</sup>, grandement acompaigniez d'autres gens, telz que bon leur sembla, se assemblerent en la ville de Gien pour avoir advis et conseil ensembles comment ilz pourroient acquiter leurs loyautez envers le roy et le service ainssi comme chacun d'eulx y estoient et sont obligiez à metre et tenir le roy en sa pure loyauté et franchise, affin qu'il peust gouverner lui, son royaume et son peuple en bonne justice, paix et tranquillité. Auquel lieu les dessusdiz firent leur aliance de commun accort<sup>2</sup>, et touz ensemble et chacun par soy jurerent et promisdrent les ungs aux autres, par leurs foiz et seremens et sur le corps de Nostre Seigneur sacré en leur presence, que touz et chacun d'eulx employroient corps et biens à servir le roy et le metre en l'estat dessusdit; et pour et de ce passerent et firent letres sur ce et se obligerent à faire et entretenir bien et loiaument tout ce que juré et promis avoient, et audit lieu prindrent temps et jour d'eux assembler à Poitiers au xij jour de juing ensuivant et chacun d'eulx admener audit lieu la plus grant puissance de gens que faire pourroient.

Et ainssi se departirent touz les seigneurs dudit lieu de Gien, et chacun d'eulx s'en ala en son pais

rer comme don un autre prêt de 100 écus d'or au même (*Ibid.*, pièce 467).

1. Ce sont les deux frères de Jean de Montagu : Gérard était l'évêque de Paris et Jean archevêque de Sens. *Le Songe Véritable*, p. 190.

2. 15 avril 1410.

pour assembler et querir, chacun à par soy, tout le plus grant nombre de chevaliers, de escuiers et d'aultres gens de guerre et de deffence que finer en pourroient<sup>1</sup>, et ainssi le firent. Et retournerent audit lieu de Poitiers<sup>2</sup> au jour dessusdit, chacun d'eulx tres grandement acompaigniés, ainssi que promis l'avoient, sinon le duc de Bretagne qui n'y fut, ne n'envoya soy excuser.

Les seigneurs estans audit lieu, le roy et le duc de Bourgoigne envoyerent plusieurs fois devers eulx en tenant maniere de vouloir traictier par ambassadeurs, grans et notables ad ce faire. Mais oncques ledit de Bourgoigne ne se vout metre ne couchier en l'obeissance, telle que les seigneurs en deussent par raison estre contens.

Et quant ils eurent tout ce veu et ouy, combien que par plusieurs foiz, ce temps pendant, ils eussent envoïé devers ledit de Bretagne, le sommer de venir devers eulx pour acquitter sa promesse, ilz y envoierent derechief devers luy le conte d'Armignac pour savoir sa volenté ; auquel il fist response que il pleroit

1. Il n'y a aucun doute que, pendant ce même temps, le duc de Bourgoigne cherchât un appui en Angleterre. Il faisait ordonner le 14 juillet 1410 par Charles VI de verser 55 livres tournois à « Robin Robert, escuier, demourant à Bolongne « sur la Mer..., pour sa peine et salaire d'avoir amené par « devers nous ou noz officiers de Calais, jusques en la ville de « Saint Denis en France, Jehan Delbi, herault d'Angleterre, « pour aucunes besongnes touchans nous et nostre royaume... » (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 218, pièce 33).

2. Le Religieux de Saint-Denis mentionne (t. IV, p. 342) l'ambassade qui joignit le duc de Berry à Poitiers le 17 août 1410. Le comte d'Alençon y était aussi.



à son conseil. Et, ce ouy, ledit d'Armignac retourna aux seigneurs et leur dist que oudit de Bretagne ne se congnoissoit et que il avoit plati la coue<sup>1</sup>.

Quant les seigneurs eurent ouy et sceu ce que ledit de Bourgoigne leur avoit fait sçavoir et la responce dudit de Bretagne, et qu'ils se trouvoient grandement acompaigniez de tres grant nombre de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, avecques le tres grant courage que chacun d'eux avoit à metre et mener leur entreprinse à bonne fin, ilz prindrent jour bien brief, auquel ilz se trouverent ensemble au lieu de Tours<sup>2</sup>.

Eulx assemblez audit lieu de Tours<sup>3</sup>, ilz tindrent conseil pour aviser ce que ils avoient à faire et quelle maniere ils avoient à tenir devers le roy et les bonnes villes obeissantes au duc de Bourgoigne,

1. Ces trois mots sont écrits de cette manière par Duchesne. Je ne doute pas qu'ils signifient : qu'il avait serré la queue. D'ailleurs, Jean V ne paraît pas avoir eu l'âme bien haute. Lorsqu'il fut pris par Olivier de Blois ou de Penthievre, il répétait qu'il « ne lui chailloit de deposition, pourvu qu'il fût « assuré de la vie » (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 200). De plus, à l'époque qui nous occupe, il touchait une pension de 12,000 fr. d'or assignée par le roi sur la recette d'Évreux et devait craindre de la perdre (Bibl. nat., *Quitances*, volume 46, pièce 4333). La *Geste des Nobles* (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 131) signale l'absence du duc de Bretagne « qui ses gens y envoya. »

2. Le duc de Berry avait répondu le 18 août aux envoyés du roi et du duc de Bourgogne qu'il se rendrait à Tours « regiis « obtemperando mandatis » (*Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 350).

3. Suivant la *Geste des Nobles* (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 131), les princes se réunirent à Tours à la fin du mois d'août 1410.

auquel ilz conclurent de rescrire et envoyer devers le roy pour lui montrer et faire congnoistre toute leur bonne intencion et ce en quoy ils le vouloient et devoient servir. Et ainssi le firent.

Ilz rescriprent au roy, à touz les archevesques et evesques et à toutes les bonnes villes obeissantes au duc de Bourgoigne<sup>1</sup>; et, ce fait, se partirent dudit lieu de Tours et s'en vindrent devant la ville de Chartres, en laquelle estoient messieurs (*sic*) Morellet de Betencourt<sup>2</sup>, le Galois de Villers<sup>3</sup> et avecques eulx de iij à v<sup>c</sup> autres Bourgoignons, lesquels ne voudrent oncques faire ouverture de ladite place aux gens envoyez par monseigneur de Berri et les autres seigneurs, affin qu'ilz se peussent loger dedens.

Et quant ilz sceurent la responce de la desobeissance ainssi faicte, ilz partirent presentement de

1. Jean Jouvenel, dans son *Histoire de Charles VI* (éd. Denys Godefroy 1653, p. 203), donne le texte de ces lettres. L'exemplaire qu'il reproduit est adressé à l'évêque de Beauvais et daté de Gien, 2 septembre 1410. Cf. la mention qui en est faite dans le *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* de Douët d'Arcq, t. I, p. 327 et le *Journal de Nicolas de Baye*, t. I, p. 332, note.

2. Cf. la *Geste des Nobles* (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 131). Ce Morelet de Béthencourt se distingua en 1412 au dire de Monstrelet (t. II, p. 245) par sa complicité dans le pillage du trésor de Louis, duc en Bavière, frère de la reine. Il était maître d'hôtel du duc de Bourgogne et chambellan du roi (*Inventaire des Sceaux de la collection Clairambault*, par G. Demay, t. I, n° 976). M. A. Tuetey, dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* (p. 8, note 2), a consacré une intéressante notice à ce personnage.

3. Il y avait à ce moment Jacques de Villers, maître d'hôtel du duc de Bourgogne et Antoine de Villers, écuyer tranchant du même prince.

Bonneval<sup>1</sup> et vindrent en la bataille devant ladicté ville, qui en leur presence leur fut refusée. Et, ce fait, firent crier l'assault. Et quant les Bourgoignons de dedens virent la tres noble et grant compaignie qui estoit devant eulx, et preste de leur bailler l'assault, ilz se rendirent et mirent eulx et la place ou vouloir de nosdis seigneurs, en laquelle ilz firent leur demeure par iiij jours<sup>2</sup>.

*Nos seigneurs à Vicetre.*

Nos seigneurs estans audit lieu de Chartres, renvoierent devers le duc de Bretagne, lequel leur avoit fait sçavoir que audit lieu se trouveroit en leur compaignie. Et, pour ce, luy firent sçavoir que ilz perfe-roient leur entreprinse tout ainssi que luy et eulx l'avoient advisé et conseillé, et que il ne vousist point demourer ne tarder à emplir et parfaire ce que il leur avoit promis, et que, en faisant leur chemin, le contreattendroient; et ainssi le firent. Ilz ordonnerent leur avant garde et la baillèrent au conte d'Armignac, en sa compaignie ung nommé Bourdon<sup>3</sup>, acompaigniez de iiij mil combatans et mieulx.

Et, en prenant le chemin droit à Paris<sup>4</sup>, les seigneurs vindrent logier à Chantelou soubz Montleheri<sup>5</sup>

1. Bonneval, Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, chef-lieu de canton.

2. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 356.

3. C'est Louis de Bosredon qu'il faut lire. Sur ce personnage et sa fin tragique, voir Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 37 à 39.

4. De Chartres, le duc de Berry vint à Étampes (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 358).

5. Chanteloup, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon,

et es villages d'entour, et audit lieu sejournerent par l'espace de xv jours en attendant ledit de Bretagne ; et, quant ilz virent qu'il ne venoit point, ilz ne voudrent pas pour ce delessier leur entreprinse et d'ilecques se partirent et s'en vindrent les seigneurs logier en la place de Vissetre<sup>1</sup> pres Paris et touz leurs gens es avirons d'entour, ainssi par la maniere comme chacun des seigneurs avoient prins par ordonnance.

comm. de Saint-Germain-les-Arpajon. Cependant, la reine négociait avec les princes ; elle s'était logée à cet effet à Marcoussis (Monstrelet, t. II, p. 91), d'où elle partit le 23 septembre, après avoir constaté l'inutilité de ses efforts (Ibid., p. 92).

1. Bicêtre. Le duc de Berry y arriva chez lui le 6 octobre (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 376). Le duc d'Orléans occupa à Gentilly l'hôtel de l'évêque de Paris, et le comte d'Armagnac s'installa à Vitry (Monstrelet, t. II, p. 94). Puis le duc d'Orléans s'installa définitivement à Bicêtre, auprès de son oncle, pendant environ un mois. C'est à cette occasion qu'il donna 50 livres tournois « aux menuz officiers de l'ostel » de nostre tres chier et tres amé oncle monseigneur le duc de Berry, pour consideracion des services qu'il nous ont faiz en l'ostel de nostredit oncle à Vixcestre, où nous avons esté en sa compagnie par l'espace d'un mois ou environ...; aux menes terelz de nostredit oncle xxij livres x sols tournois » (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 456). Cette installation coûta cher aux habitants des environs ; le duc d'Orléans dut indemniser un de ces malheureux : « A l'oste de la Roze, du Bourc la Royne, en recompensacion d'une sienne maison qui a esté arse audit lieu par aucuns de la compagnie de nostredit oncle et de nous, xxij livres x sols tournois » (Ibid.). Pendant ce temps, le duc d'Orléans envoya un émissaire à Paris ; c'était Jean, seigneur de Fontaines, son chambellan. Le document qui donne ces détails apprend aussi que le duc était encore à Bicêtre le 30 octobre (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4801).

Eulx estans audit lieu, le conte de Richemont vint devers eulx à ij mille combatans<sup>1</sup>, excusant le duc son frere tellement quellement; et estoit la compagnie nombrée à passé lx mille combatans et plus. Et furent ainssi logiés les seigneurs devant Paris en la fin du mois de septembre et jusques à la Toussains ensuivant<sup>2</sup>.

1. Guillaume Gruel ne donne pas le chiffre du contingent breton (A. Le Vavas seur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 7. — M. Cosneau a publié en 1886 *Le connétable de Richemont*). Monstrelet (t. II, p. 95), qui fixe la venue de Richemont au second jour après l'arrivée du duc de Berry, soit au 8 octobre d'après mon calcul, l'estime à 6,000 chevaux et mentionne le dépit de Jean Sans-Peur.

2. Nicolas de Baye, dans son *Journal* (t. I, p. 335), raconte à la date du 16 septembre 1410 l'envahissement des logis des bourgeois de Paris par les gens de guerre; et, plus tard, le 12 novembre, il signale que les portes de Paris, sauf une ou deux, étaient longtemps restées fermées par crainte des troupes amenées par les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Armagnac, le sire d'Albret, qui logeaient tant à Bicêtre qu'à Vanves, à Issy ou à Vitry (*Ibid.*, p. 340). Paris fut affolé, ses défenseurs eux-mêmes faisaient de terribles dégâts. Mais la province ne fut pas moins éprouvée. C'est au point que, par exemple, les fermiers de l'aide de xij deniers pour livre des draps vendus en gros à Évreux demandèrent et obtinrent décharge de 200 livres tournois sur le montant dû par eux de leur ferme : « Et combien que tous les ans eust acoustumé de venir et affluer en ladicte ville environ l'esté tres grant quantité de marchans des pays de Lymosin, d'Auvergne, de Languedoc, de Bourgongne et d'ailleurs du hault pais, qui avoient acoustumé d'acheter et lever en icelle ville d'Évreux tres grant quantité de draps » (la période rémunératrice aurait dû être juillet, août et septembre 1410, et pendant ce trimestre la peur des gens d'armes écarta tous les marchands. — *Bibl. nat.*, *Quittances*, vol. 47, pièce 4490). La crise fut donc absolument générale.

*Appoinctement avec le duc de Bourgoigne.*

Le duc de Bourgoigne tenoit le roy dedens Paris. Et doit chacun sçavoir que il se estoit efforcié de tout son sens et puissance de avoir assemblé touz ceulx de quoy il se povoit et vouloit aider tant en conseil que en gens de guerre, et n'estoit sa puissance estimée que de quinze à seize mille combatans.

Chacun poeult sçavoir que en icelle espace de temps il y out, tant d'un costé que d'autre, plusieurs escarmouches et saillies, et moult de gens mors et bleciez de chacun costé<sup>1</sup>. Ce temps pendant, par la monicion dudit de Bourgoigne, le roy envoya par plusieurs foiz grans embassades devers nosdiz seigneurs, en tenant tousjours parolles et manieres de vouloir traictier et venir à paix; et, ad ce faire, s'emplayrent tres fort le cardinal de Bar<sup>2</sup>, le duc de Brebant, le conte de Saint Pol, le grant prieur de Rodes<sup>3</sup> et touz les meilleurs amis dudit de Bourgoigne, tant pour complaire à raison

1. Guillaume Gruel raconte que le duc de Berry plaça les Bretons au pont de Saint-Cloud (A. Le Vasseur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 7). Jean de Châteaugiron y fut pris « et pluseurs mors et prins » (*Ibid.*, p. 8).

2. Cependant, à Paris, le cardinal de Bar passait pour être Armagnac, puisqu'il était l'ambassadeur du duc de Berry, au dire du *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 9). Dans son *Histoire de Charles VI*, Jean Jouvenel attribue aux efforts du conte de Savoie la conclusion du traité (éd. D. Godfroy 1653, p. 207).

3. Philibert de Naillac était en effet l'homme du duc de Bourgogne (Monstrelet, t. II, p. 90). Il était grand maître de Rhodes; il intervint aussi dans les négociations de 1412, pendant le siège de Bourges.

que pour la doubte et crainte que ilz avoient de nosdiz seigneurs et de leur compaignie.

Et en la parfin fut appointé que ledict de Bourgogne retourneroit en son pais<sup>1</sup>; lequel jura et promist de jamais ne faire armée pour les causes encomencées, et avecques ce de ne retourner ne venir devers le roy, que ce ne feust au sçeu de nosdiz seigneurs ou par le grant conseil du roy, ouquel devoient estre et resider, pour ung chacun de nosdiz seigneurs, ung des gens de leur maison<sup>2</sup>, et pareillement le voudrent et consentirent nosdiz seigneurs le faire. Et ainssi retournerent tous chacun en son pais<sup>3</sup>.

1. Voir les termes de l'accord dans le *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, de Douët d'Arcq, t. I, p. 329. Il est du 2 novembre 1410.

2. Le Religieux de Saint-Denis donne (t. IV, p. 384), comme Monstrelet (t. II, p. 101), les noms des principaux membres de ce conseil.

3. Les princes se séparèrent le 10 novembre d'après la *Geste des Nobles* (p. 132), « environ le vj<sup>e</sup> jour de novembre » selon le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 10). On a vu plus haut que Nicolas de Baye parle des dévastations, à la date du 12 novembre, comme si c'était le premier jour où les populations des environs de Paris pussent respirer. En tout cas, le duc de Berry et le duc de Bourgogne s'éloignèrent, le premier à Dourdan, le second à Meaux, le 8 novembre (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 384). Le 10 nov., le duc d'Orléans était à Étampes (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces orig., vol. 2157, pièce 456); le 29 nov., il était à Blois (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4801). De son côté, le Religieux de Saint-Denis accuse le comte d'Alençon notamment de réunir des troupes pour inquiéter Paris (février 1411, n. st. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 386). — Le duc d'Orléans se tint pendant tout le mois de janvier 1411 (n. st.) en constante communication avec ses alliés. De Blois, où il séjournait alors, il avait envoyé le 28 décembre 1410 à Bourges

*Comme le duc d'Alençon se remist sus.*

En l'an MCCCC XI, le duc de Bourgoigne, en entretenant tousjours à mal faire, comme pieça avoit encomencé, cuida secretement faire une armée et venir devers le roy à Paris et faulcer les sermens d'entre nos seigneurs tenans le parti de monseigneur d'Orleans et lui. Nodiz seigneurs le sçeurent et le firent sçavoir l'un à l'autre, et que chacun s'aprestast le plus tost que faire se pourroit, à tel nombre de gens de guerre qu'ilz pourroient finer pour aler passer la riviere de Sayne, affin d'empescher la venue dudit de Bourgoigne devers le roy ; et ainssi le firent<sup>1</sup>.

En icelui an, le premier jour du mois de juillet, le duc d'Alençon qui, pour honneur du roy, faisoit de la querelle du duc d'Orleans comment se ce fust son propre fait, se trouva en sa ville de Fougieres ; auquel lieu il assembla grant nombre de chevaliers, escuiers et autres gens de guerre, et les contenta touz tellement qu'il lui promisdrent de le servir bien et loiaul-

et en Bourbonnais son conseiller, « maistre Nicole le Dur, » par devers les ducs de Berry et de Bourbon (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 460). Même mission fut confiée le 4 janvier à Jean Chomery, chargé aussi de porter ses étrennes au duc de Bourbon (Ibid.). Enfin, le 12 janvier 1411 (n. st.), Louis de Villars, prieur de Saintes, partait « de Bloiz à Argenten par devers nostre tres chier et amé cousin le conte d'Alençon. »

1. Le désordre dans les transactions commerciales, causé par les pillages des gens de guerre et augmenté par l'effroi des Anglais, fut à un tel point, que plusieurs fermiers des aides durent solliciter la décharge de tout ou partie du montant de leurs engagements (Bibl. nat., Quittances, vol. 47, pièce 4489).



ment; et trouva que ce qu'il avoit assemblé audit lieu de Fougieres, et ceulx qui trouveroit du pais de Normandie, povoient bien estre nombrez mil et v<sup>o</sup> combatans. Et ainssi le fist sçavoir au duc de Berry et aux autres seigneurs, et que chacun d'eulx s'avansast d'aller passer ladicte riviere de Saine où mieulx le pourroit faire<sup>1</sup>, et que ainssi le feroit.

*Comme y passa Sayne.*

En icelui an, le ij jour d'aoust, ledit duc d'Alençon passa la riviere de Saine au port de Gloton soubz la Roche<sup>2</sup> en telz bateaux comme il pout recouvrer et à

1. Le comte de Vertus fut chargé, en juin 1411, de défendre le château de Coucy. Les noms des chevaliers et des écuyers qui étaient en sa compagnie nous ont été conservés (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 471). Les lettres de défi du duc d'Orléans au duc de Bourgogne sont datées de Jargeau, 18 juillet 1411. Le duc de Bourgogne eut en conséquence des besoins d'argent pressants, en sorte que le 31 août 1411 il fit remettre comme gage par le roi, simple instrument entre ses mains, à Gauvain Trente, marchand de Lucques établi à Paris, quantité de bijoux dont l'énumération est curieuse, en échange d'un prêt de 18,030 livres tournois (Bibl. nat., Quittances, vol. 47, pièce 4501).

2. Gloton, Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Bennecourt. En juillet 1411, on publia à Rouen, de par le roi, « que tous les vesseaulx et navire estant en la riviere « de Saine fussent enfondrez ou amenez en ports seurs...; et « fu le navire de ladicte riviere de Saine tellement fermée que, « durant les mois de septembre, octobre et novembre oudit « an, il n'arriva audit lieu de Rouen en montant ne en devalant « quelzconques marchandises, ou aus moins que bien poy par « ladicte riviere... Car des pais qui ont esté empeschés par « lesdis gens d'armes et des pais voisins et marchissans à « yceulx, si comme Poitou, Galardon, Bretagne, Alençonnois

tres grant paine, et traversa tout le pais de Veuquesin, de Beauvoysin et de Picardie jusques en la ville de Neelle<sup>1</sup>, qui est pres d'Arraz à une petite journée, sans aultres gens que ceulx de sa compaignie; auquel lieu il sejourna ix ou x jours sans autre chose sçavoir dudit de Bourgoigne.

Et apres ce s'en ala d'illecques à Chauny sur Ayse devers le conte de Vertus, pour joindre eulx et leurs gens ensemble, et ne furent gaires audit lieu de Chauny<sup>2</sup>, [ledit de Bourgoigne] vint à grant compai-

« et plusieurs autres, il n'est arrivé audit lieu de Rouen que « poy de marchandise..., » tandis qu'aparavant « venoit et « arrivoit audit lieu de Rouen toute marchandise tant des pais « de Flandres, de Bretagne, de Bourgongne, de Poitou, d'Or- « leans, de Galardon, d'Anjou et du Maine comme de plusieurs « autres pais » (Bibl. nat., Quittances, vol. 47, pièce 4489). L'ordre d'enlever les bateaux fut apporté par Mathieu Boudart, huissier d'armes du roi, qui signifia à Étienne Le Peletier, sergent du roi en la sergenterie de Pont-de-l'Arche, et à Amaury Goupil, sergent du roi en la sergenterie de Freneuse, d'aller « par tous les pors et passages de la riviere de Saine, depuis « le port de Muys (*Muids-sur-Seine*), qui n'est pas de la viconté « de Pont-de-l'Arche, jusques à Rouen, arrester et faire adme- « ner aux fossez d'empres le chastel dudit lieu du Pont-de- « l'Arche tous les vesseaulx estans en ladicte riviere, tant « grans que petis, pour illeq estre enfondrez afin que en iceulx « ne passast aucunes gens d'armes ou autres par ladicte « riviere. » Les deux sergents donnèrent quittance pour leurs gages le 7 octobre 1411 (Bibl. nat., Quittances, vol. 47, pièce 4516. — Cf. la pièce 4520). Ces textes montrent l'embaras réel que dut éprouver le comte d'Alençon pour opérer son passage.

1. Nesle, Somme, arr. de Péronne, chef-lieu de canton.

2. Chauny, Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton. Est-ce à cette date qu'il faut rapporter le passage du duc d'Orléans à Ham, où il donna à damoiselle Nicole de Granvillier six écus

gnie metre le siege devant la ville de Han<sup>1</sup> sur la riviere de Somme et la print sans estre deffendue<sup>2</sup>.

Quant nos seigneurs d'Alençon et de Vertus virent que ladite ville de Han avoit ainssi esté prinse sans resistance et arse et pillée, sans grant raison veu la compaignie que ilz avoient, ilz abandonnerent ladite ville de Chauni, qui fut grant pitié, et s'en alerent logier ou chastel et ville de Coussi<sup>3</sup> ou mois de septembre ensuivant, et ledit de Bourgogne retourna en sa ville d'Arras<sup>4</sup>.

d'or « pour Dieu et en aumosne et pour lui aidier à avoir sa « vie » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4657)?

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 466. Le siège de Ham (Somme, arr. de Péronne, chef-lieu de canton) commença le 10 septembre 1411; il dura quatre jours (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne*, p. 382. — Cf. *Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, p. 19).

2. Ceci n'est pas tout à fait exact. Bien que la ville fût ouverte, Bernard d'Albret essaya de la défendre; voyant que la tâche était impossible, il fit une sortie et s'échappa (*Histoire de Charles VI*, par Jean Jouvenel, éd. Denys Godefroy, p. 225 et 226).

3. Coucy-le-Château, Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton. Cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 455.

4. Le duc de Bourgogne, de Ham, se dirigea avec ses troupes « empres » Nesle, Roye, Montdidier, revint près de Nesle, près de Ham, de là à Péronne, à Bapaume, et gita enfin à Arras le 2 octobre 1411 (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 382 et 383). Les *Mémoires de Pierre de Fenin* (éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, p. 19) donnent assez exactement le détail de ces marches. La *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy* (éd. Morand, t. I, p. 34), relate aussi les embarras causés à Jean Sans-Peur par l'indiscipline des Flamands.

*Les seigneurs logiés à Saint Ouy.*

Ou mois d'octobre ensuivant, nozdiz seigneurs ouirent nouvelles que le duc d'Orleens et le conte d'Armignac estoient environ Paris. Si se misdrent à chemin pour aler devers eulx et passerent la riviere de Aisne aupres du chastel d'Athchi<sup>1</sup> et les trouverent pres Senliz<sup>2</sup>. Et, quant ilz furent ensemble, ce fut une tres belle compaignie.

Ils aviscrent que le prince d'Orenge estoit logié dedens la ville de Saint Denys<sup>3</sup>; si alerent nozdiz seigneurs logier leurs corps en la maison de Saint Ouy<sup>4</sup> et leurs gens à Montmartre<sup>5</sup>, à la Chapelle et autres villages et es faulxbours de Saint Denys<sup>6</sup>. Et ainssi fut ledit d'Orenge assiegié viij ou xv jours, et puis rendirent la place, sauf leurs corps et leurs hernois.

Après deux ou trois jours que Saint Denis fut ainssi

1. Attichy, Oise, arr. de Compiègne, chef-lieu de canton.

2. D'après le Religieux de Saint-Denis (t. IV, p. 480), le capitaine de Senlis, Enguerrand de Bournonville, fit une sortie qui fit tomber entre ses mains « vehicula eorum sarcinis onerata. »

3. Jean de Châlon, prince d'Orange, entré le 3 octobre, rendit la place le 11 octobre (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 501).

4. C'est là, en effet, que se logea le duc d'Orléans (Monstrelet, t. II, p. 191).

5. A Aubervilliers selon Jean Jouvenel (p. 228) et à Clignancourt d'après le *Journâl d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 11).

6. Suivant le même texte, les Orléanais, dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 octobre 1411, arrivèrent devant Saint-Denis.

prins, il fut raporté à noz seigneurs que le duc de Bourgoigne estoit parti de sadicte ville d'Arraz à grant nombre de gens d'armes et s'en venoit à Paris<sup>1</sup>. Nosediz seigneurs, pour lui vouloir estre au devant, vindrent passer la riviere de Oyse au pont de Beaumont<sup>2</sup> et alerent jusques à Catenoy<sup>3</sup>, auquel lieu ilz sceurent que, quant ledit de Bourgoigne ouyt parler de leur venue à l'encontre de luy, en tres grant desroy il reprint le chemin à retourner hativement en son pais<sup>4</sup>.

Nos seigneurs acertenez de son retour, combien que par monseigneur de Hangest<sup>5</sup> et autres capitaines de leur compaignie ilz fussent conseilliez porsuir ledit de Bourgoigne, ilz firent le contraire. Et pour ce que les Bourgoignons, apres ce qu'ilz furent passez,

1. Jean Sans-Peur partit d'Arras le 9 octobre, passa par Péronne, Roye, Breteuil, Beauvais, Gisors et arriva à Pontoise le 16 octobre (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne*, p. 383).

2. Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam. La *Chronique normande* de Pierre Cochon (éd. Robillard de Beaurepaire, p. 257) leur fait passer l'Oise le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1411. L'arrière-garde était sous les ordres du comté d'Alençon (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 482).

3. Catenoy, Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt.

4. Perceval de Cagny signale là une véritable feinte du duc de Bourgogne.

5. On venait de lui retirer sa charge de maître des arbalétriers de France. Cf. *le Songe Véritable* (extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVII), p. 140, et *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 464. Ce dernier chroniqueur insiste en effet sur ce fait que, si le conseil du seigneur de Hangest avait été suivi par les princes, la guerre eût été terminée.

gardoient ledit pont de Beaumont<sup>1</sup>, ilz firent faire sur ladite riviere d'Oyse, en droit la ville de Berberie<sup>2</sup>, ung pont sur bateaulx ; et là passerent touz à grant paine et revindrent logier dedens la ville de Saint Denis, cuidans incontinent estre devers le roy en la ville de Paris.

*La prinse du pont de Saint Cloust.*

En l'an M CCCC XI, le x jour du mois de novembre, nos seigneurs ainssi logiez à Saint Denys et leurs gens es autres places cuiderent que ledit de Bourgoigne ne osast entreprendre ne vouloir recouvrer la ville de Paris, veu ce qu'il s'en estoit fouy et retourné en Flandres de Montdidier, où il estoit venu à grant compaignie de gens<sup>3</sup>; mais il fist autrement, et secretement se apresta et, à petit nombre de gens bien empoint, entreprint son chemin et à grans journées vint passer Saine au pont de Meullent, et fut dedens Paris avant que nozdiz seigneurs seucnt rien de sa venue<sup>4</sup>.

1. Le prévôt de Paris avait envoyé, pour garder le passage et détruire la grande arche du pont, la garnison de Saint-Denis, formée de milices parisiennes (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 482).

2. Verberie, Seine-et-Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Saint-Maxence. Cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 488.

3. On a vu, en effet, plus haut, qu'une première fois le duc de Bourgogne avait reculé rapidement, après s'être avancé jusqu'à Montdidier. Cf. *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, t. I, p. 35; *Chronique normande* de Pierre Cochon, éd. Robillard de Beaurepaire, p. 256, et *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 486.

4. Le 22 octobre, Jean Sans-Peur dina à Pontoise, où il était

Poy de jours apres, lui et ceulx de la ville de Paris aviserent que les gens de noz seigneurs logiez au pont de Saint Cloust leurs donnoient de grans chargeiz et que le village n'estoit pas moult fortiffié pour soustenir grant feiz<sup>1</sup> : ledit de Bourgoigne fist armer grant nombre de gens de ladite ville de Paris avecques Anglois<sup>2</sup> et autres qui fist venir apres luy, et ledit

depuis le 16 octobre, et « chevaucha toute la nuyt en armes « pour aler par Meulan à Paris, » où il entra le 23 (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 383 et 384. — Cf. Vallet de Viriville, *Geste des Nobles*, p. 138). Pierre de Fenin (p. 20-21) donne tout cela avec précision.

1. Le pont de Saint-Cloud avait été livré par Colinet de Puisieux, le 13 octobre précédent (Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 12), au sire de Gaucourt (Vallet de Viriville, *Geste des Nobles*, p. 137). Il est constaté que Colin de Puisieux était en effet capitaine du pont de Saint-Cloud dès avant le 3 septembre 1410 (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 57, fol. 4375).

2. C'est-à-dire le comte d'Arundel. Thomas, comte d'Arundel, était aux gages du duc de Bourgogne, quoi qu'en dise la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (t. IV, p. 522 et 524; une quittance du 7 octobre 1411 ne laisse aucun doute à cet égard : Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 6, p. 273). Monstrelet, d'ailleurs, le dit sans embarras (t. II, p. 199). Il y a mieux. Charles VI, par lettres du 18 janvier 1412 (n. st.), fit verser 2,300 francs à son argentier, Charles Poupart, « pour « paier certains fermaulx, anneaux et autres joyaux d'or garniz de pierreries et perles, que ledit seigneur a fait acheter « et fait presenter de par lui en la presence de monseigneur « le duc de Bourgongne à plusieurs seigneurs, chevaliers et « autres capitaines du pais d'Angleterre, qui ont esté en la « compagnie de monseigneur le duc de Guienne, daulphin de « Vienne, à la prise des chasteaux d'Estampes et de Dourdain, « que tenoient et occupoient Loys du Bosredont et autres capitaines et gens de guerre, oultre et contre la volenté et « ordenance du roy et dudit seigneur » (18 mars 1412, n. st.

jour vint en belle et grant ordonnance de avangarde, bataille et arrieregarde<sup>1</sup>. Et furent ceulx dedens le village assailliz<sup>2</sup>, lesquelz se deffendirent tres grandement et neantmoins ne peurent soustenir le feis et furent presque touz mors ou prins<sup>3</sup> : qui fut tres grant pitié et dommages pour nos seigneurs<sup>4</sup>.

Ce fait, le duc de Bourgoigne retourna à Paris et noz seigneurs, qui à celle heure estoient en bataille de l'autre costé du pont, retournerent audit lieu de Saint Denys, tres marris et en grant doubte dudit de Bourgoigne et de la ville de Paris, et tindrent conseil ensemble, ouquel fut avisé que audit lieu ne povoient plus demourer, et environ l'eure de mienuit monterent à cheval et toute la compaignie et vindrent

L. Pannier, *Les joyaux du duc de Guyenne, Extrait de la Revue archéologique*, 1873, p. 47). D'autre part, le duc d'Orléans eut au même moment et pendant quelque temps « le seigneur de Clifort » dans ses rangs (Monstrelet, t. II, p. 202).

1. Le 9 novembre 1411. Le duc de Bourgogne sortit de Paris par la porte Saint-Jacques le 8 novembre, vers dix heures du soir (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 15).

2. Jean Sans-Peur fit dire des messes du Saint-Esprit et de la sainte Vierge pendant le temps de « l'assaut du pont de « Saint-Cloud » (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1868, p. 169). Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, donne dans sa *Chronique* des détails assez précis (t. I, p. 38 et 39). Mais rien n'approche des récits que l'on doit à la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (t. IV, p. 558) et à Monstrelet (t. II, p. 203).

3. Au nombre de six ou huit cents, paraît-il (Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 30, et Monstrelet, t. II, p. 208, note 1), ou même de neuf cents (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 560).

4. Les princes partirent de Saint-Denis le mardi 10 novembre.



passer, partie à ung pont<sup>1</sup> fait au travers de Sayne<sup>2</sup> en droit Saint Denis et l'autre partie audit pont de Saint Clout<sup>3</sup>, et en pou d'ordonnance s'en vindrent à Houdent<sup>4</sup>, à Galardon<sup>5</sup>, à Estampes et à Orleens<sup>6</sup>. Et

1. Ce pont est mentionné par le *Journal d'un bourgeois de Paris* (p. 16) et par la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (t. IV, p. 562).

2. Duchesne, par inadvertance sans doute, a écrit *Somme* au lieu de *Sayne*.

3. Il faut donc que Jean Sans-Peur, heureux de les voir s'éloigner, ait favorisé leur passage.

4. Houdan, Seine-et-Oise, arr. de Mantes, chef-lieu de canton.

5. Gallardon, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon.

6. La vérité est que le 20 novembre le duc de Bourgogne partit pour Corbeil avec le duc de Guyenne et suivit ses ennemis jusqu'à Étampes, qu'il quitta le 14 décembre pour rentrer à Paris (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 384 et 385). Là encore on constate la présence d'Anglais au service du duc de Bourgogne et Jean « de Gray, » écuyer, resta auprès de Jean Sans-Peur avec 21 écuyers et 100 archers du pays d'Angleterre, « qui estoient demourez par deça depuis « le departement du conte d'Arondel, desserviz et à desservir « pour aler avec monseigneur le duc de Bourgogne, en la « compagnie de monseigneur le duc de Guienne, en la conté « d'Estampes, pour aidier à debouter les ennemis du roy en « icelle » (21 décembre 1411. — Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 55, n° 75). Il est bien curieux de constater que selon Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 237), lorsque le duc de Bourgogne paya leur solde aux Anglais, il fallut le cacher à Charles VI : « Car tout malade qu'il estoit, qui luy eust parlé « d'Anglois, il eust fait maniere de les combatre, plus que de « leur donner. » Monstrelet (t. II, p. 222) approche de la vérité, quand il marque au 23 novembre le départ des ducs de Guyenne et de Bourgogne.

ledit de Bourgoigne demoura audit lieu de Paris en grans pompes et grant bruit<sup>1</sup>.

*La prinse du conte de la Marche.*

En icelui an MCCCC XI, le..... jour du mois de decembre, le conte de la Marche tenant le parti des Bourgoignons fut desconfit et prins et grant compaignie de chevaliers et escuiers normans à la journée du Puiset<sup>2</sup>, pres Yanville en Beausse ; à laquelle journée

1. Perceval de Cagny passe sous silence le siège d'Étampes, défendu par Louis de Bosredon, qu'il a appelé Bourdon. On vient de voir que le siège d'Étampes se termina le 14 décembre par la prise de cette place. Cf. *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, éd. Morand, t. I, p. 44, et *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 572.

2. Le Puiset, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville. Cf. *l'Histoire de Charles VI* de Jean Jouvenel, éd. Denys Godefroy, p. 235. Quoique la *Chronique normande* de Pierre Cochon fixe au 9 décembre 1411 la date de cette rencontre (éd. Robillard de Beurepaire, p. 260) et au lundi 7 décembre la reddition du château d'Étampes, il y a lieu de croire que ces deux dates sont inexactes. Le Religieux de Saint-Denis (t. IV, p. 576) fixe au 15 décembre la prise d'Étampes, date tout à fait voisine de celle que donne l'itinéraire du duc de Bourgogne (14 décembre). Je suis donc porté à croire que l'affaire du Puiset eut lieu entre le 14 décembre et le 21 décembre 1411, c'est-à-dire pendant la trêve dont parle le Religieux de Saint-Denis (t. IV, p. 578). Cependant, je dois ajouter que la *Geste des Nobles* (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 139) place le combat du Puiset pendant le siège d'Étampes et que je n'ai pas trouvé de quittance de gages d'hommes d'armes datée d'Étampes après le 6 décembre 1411. M. Tuetey (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 17, note 3) cite une lettre de rémission, d'après laquelle le duc de Guyenne et le duc de

moururent plusieurs chevaliers et escuiers et autres, et y furent prins le sire de Tournebu et d'Auwillers<sup>1</sup>, le sire de Veuville<sup>2</sup>, le sire de Montejan<sup>3</sup> et moult d'autres Mansseaux et Normans et ung bouchier de Paris qui se fist chevalier, nommé Guillaume le Gouyoys<sup>4</sup>, et autres d'icelle ville; ledit conte de la Marche et les autres prisonniers furent amenez devers monseigneur d'Orleans en sa ville dudit lieu.

Et fut l'entreprinse faite et menée à fin par monseigneur de Barbasen<sup>5</sup>, monseigneur de Gaucourt<sup>6</sup>, messire Lionnet de Braquemont<sup>7</sup>, capitaine de la place d'Yenville, Ponsson de la Tour<sup>8</sup> et autres en tres

Bourgogne n'« entreprendrent le voyage d'aler à Estampes » que le 5 ou le 6 décembre. Monstrelet (t. II, p. 228) ne donne pas de date, mais entre dans différents détails de la rencontre du Puiset.

1. Il était à la fois seigneur de Tournebu et d'Auwillars.

2. Jean de la Vieuville.

3. Jean, sire de Montjean.

4. Fils aîné de Thomas Le Goix, il s'appelait Guiot d'après Monstrelet (t. II, p. 230). Son corps fut ramené à Paris et on l'enterra à Sainte-Geneviève (Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 236). « On luy fit une tombe dessus sa sepulture, où « avoit un epitaphe qu'on peut voir. » Est-ce cette épitaphe que M. Germain Lefèvre-Pontalis me signale? (Bibl. nat. lat. 5703, dernier fol. recto.)

5. Arnaud Guilhem, seigneur de Barbazan.

6. Raoul de Gaucourt. Cf. *Histoire de Charles VI*, par Jean Jouvenel, éd. Denys Godefroy 1653, p. 777 à 779.

7. Lionnet de Bracquemont était chambellan du duc d'Orléans.

8. Poinçon de la Tour et plusieurs seigneurs reçurent en 1410 des lettres patentes du roi; elles leur furent portées hâtivement par Guillaume Cliquet, chevaucheur, qui le 7 août 1410 donna quittance de son salaire (Bibl. nat., Titres scellés de

petit nombre envers leurs ennemis. Ceste journée conforta moult le parti de monseigneur d'Oleens, qui en avoit moult grant besoing, et abaissa moult le parti des Bourgoignons<sup>1</sup>.

*Le siege de Bourges.*

L'an M CCCC XII, ou mois de juillet, le duc de Bourgogne mena le roy metre le siege devant le duc de Berry en sa ville de Bourges<sup>2</sup>, le duc de Bourbon, le conestable d'Allebret, plusieurs barons banerez, chevaliers, escuiers et autres gens de guerre en sa compagnie. Et combien que ledit de Bourgogne eust grant assemblée de gens avecques le roy<sup>3</sup>, les portes de ladite ville n'en furent oncques fermées, de jour et de nuit, et firent ceulx de la ville plusieurs saillies et escarmouches sur l'ost du roy et luy porterent de grans dommages et tuerent moult de ses gens et

Clairambault, vol. 218, pièce 35). Il périt à Azincourt (Mons-trelet, t. III, p. 119, note).

1. Le Religieux de Saint-Denis, dans sa *Chronique* (t. IV, p. 580), se fait l'écho du même sentiment.

2. Charles VI et le duc de Bourgogne quittèrent Melun le 14 mai 1412 et arrivèrent le 11 juin devant Bourges par Joigny, Auxerre, Druyes-les-Belles-Fontaines, Donzy, la Charité-sur-Loire, le Berry et Dun-le-Roi (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne*, p. 388 et 389).

3. Il convient de signaler la montre du duc de Bar, chevalier banneret, suivi de sept chevaliers bannerets, de douze chevaliers bacheliers, trois cent cinquante-six écuyers, trente-six archers, quatre menestrels, trois queux et des trompettes de sa compagnie reçus devant Bourges le 15 juin 1412 (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 9, fol. 536).

prindrent prisonniers; messire Pierre de Navarre, conte de Mortaing, messire Gilles, frere du duc de Bretagne<sup>1</sup>, et d'autres grans seigneurs moururent audict siege<sup>2</sup>.

En celui an, ou mois de septembre<sup>3</sup>, par appoinctement fait entre monseigneur de Berry et ledit de Bourgoigne audit lieu de Bourges, le roy leva son siege et de là s'en vint en la ville d'Ausseurre<sup>4</sup>, auquel lieu le duc de Berry et touz noz autres seigneurs tenans le parti du roy en la compagnie de monseigneur d'Orleans, furent touz, excepté le duc d'Alençon, qui demoura en son pais par le conseil et acort de nozdiz seigneurs, lesquelz l'avoient lessé pour ce, et affin que il trovast les moyens de faire venir le duc de Clerence en leur aide<sup>5</sup> pour obvier

1. Tous deux, d'après Monstrelet (t. II, p. 290), moururent en chemin vers Auxerre, au retour de l'expédition. Mais il se trompe au moins pour Gilles de Bretagne, qui mourut dès le 19 juillet. Pierre de Navarre mourut à Nevers (Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 80). Cf. *le Songe Véritable*, p. 191.

2. Le 18 juillet, Charles VI et le duc de Bourgogne partirent de Bourges (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 390).

3. Lisez juillet, et plus précisément le 15 juillet (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 692 à 700).

4. Jean Sans-Peur arriva à Auxerre le 28 juillet (E. Petit, *op. cit.*, p. 390). Suivant Monstrelet, Charles VI ne quitta la plaine de Bourges que le 20 juillet (t. II, p. 289).

5. Le bailli de Caen mit la main sur les papiers de l'émissaire des princes, Jacques Le Grand, Augustin. Ils furent examinés en conseil à l'hôtel Saint-Pol le 6 avril 1412 (Monstrelet, t. II, p. 236. — *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 658). Il est facile de prouver qu'en effet Jacques Le Grand

### aux mauvaises malices des entreprises<sup>1</sup> du duc

était l'agent du duc d'Orléans ; le 6 janvier 1411 (n. st.), ce prince lui faisait remettre trente livres tournois « pour faire et « faire faire voyages en certains lieux » (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 460). Est-il téméraire de penser que ces « voyages en certains lieux » désignent des missions en Angleterre ? Sur cette question, voir une note de M. Morand dans son édition de la *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, t. II, p. 389.

1. Le traité des princes avec l'Angleterre est du 18 mai 1412 (Monstrelet, t. II, p. 339, et *Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, p. 32, note 1). Comme l'a fait remarquer Douët d'Arcq (Monstrelet, t. II, p. 241, note 1), Walsingham montre que Thomas, comte de Dorset, fut chargé par le roi d'Angleterre de négocier cet accord, mais qu'il ne se fit pas faute de ravager les terres de ses nouveaux alliés ; il finit par consentir à prendre ses quartiers d'hiver en Guyenne. Voici une lettre du sire de Heilly, personnage que Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 237) indique comme chargé en 1411 de la défense du Poitou. Cette lettre, datée du 27 juillet [1412], soit sept jours après que Charles VI eut quitté les champs devant Bourges, montre l'embarras du parti orléanais qui ne pouvait poursuivre les Anglais, et la duplicité de ceux-ci, qui, avec le comte de Dorset, appuyaient les Orléanais, et avec le comte d'Arundel combattaient pour le compte du duc de Bourgogne. « Mes tres chiers et honorés seigneurs, jè me recomande à « vous tant come je puis ; et vous plaise à savoir que quant je « suy arivé en Guienne, j'ay ouy nouvelles que les Angloys « estoient passés la riviere de la Charante et les conduisoit « Jehan des Hayes, cappitaine de Chasteauneuf pour monsei- « gneur d'Orliens, lequel leur a donné passage audit lieu ; et « incontinent que je oy les nouvelles, j'escrips à Barbazan et « à Thorssay qu'ilz se voulsissent metre sus ou tout le plus de « gens d'armes et de trait qu'ilz porroyent finer, en leur offrant « de les paier et contenter come il est raison ; et que mon enten- « cion estoit ou l'aide d'eulx et des bons, vrays et loyaulx sub- « gés du roy, de ruer jus lesdiz Angloys et les cassier hors du « pais. A quoy ilz me firent une responce tres obscure ; et pour

## de Bourgoigne.

« ce je renvoyay par devers eulx pour savoyr oultrement leur  
 « voulenté et s'ilz me donroyent retrait es forteresses de mon-  
 « seigneur de Berry, se mestier en avoye. Sur quoy le dit Bar-  
 « basan me fist responce à deux visaiges, disant qu'il servoit  
 « tousdiz le roy, sans moy declairer autrement sa voulenté,  
 « come appert plus à plain par ses lettres qu'il m'envoya, les-  
 « quelles j'envoye au roy et la coppie à monseigneur de Guienne.  
 « Et ont passé lesdiz Angloys à ung des bouts de Poitou sans  
 « avoir trouvé qui leur ait fait aucun empeschement; ainçois  
 « ont eu des vivres et autres choses à eulx necessaires pour  
 « leur argent; et se j'eusse peu avoir retrait es plasses de  
 « mondit seigneur de Berry, je leur eusse pourté domage à  
 « mon povoyr et ne feussent pas ainssi passés. Et pour ce me  
 « suis tenu jusques à ores en ceste ville de Parthenay, en  
 « attendant mes gens; et aussi que ilz c'estoient vantés de des-  
 « truyre la terre de monseigneur de Parthenay, car ilz ne font  
 « guerre que à ceulx qui, l'année passée, ont tenu le parti du  
 « roy. Si m'en pars au jour de huy pour m'en aler audevant du  
 « conte Dorsset, lequel a fait charger tres grant quantité de  
 « habillemens de guerre, en entencion de venir metre le siege  
 « devant Montandre; et si Dieu plaist, en brieff orrés bonnes  
 « nouvelles. Mes tres chiers et honorés seigneurs, je vous ay  
 « autrefois escript qu'il vous pleust expedier ce que messire  
 « Jehan Harpedenne, seigneur de Belleville, a à faire par devers  
 « vous. Si vous prie, tant que je puis, que vous plaise l'avoyr  
 « pour recommandé en ce qu'il aura à faire; car c'est ung  
 « homme, entre les autres du pays de part deça, de qui le roy a  
 « bien à faire pour le present, et qui l'année passé et tousjours,  
 « c'est fort expletté au fait du roy, et de bon voloyr. Et vous  
 « plaise moy mander tousdiz ce que par vous vouldrés que je  
 « face et je le acompliray de bon voloyr en priant le benoist  
 « Filz de Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde et vous doint  
 « bonne vie et longue, et tout ce que vostre cuer desire. Escrip  
 « à Parthenay, le xxvij<sup>e</sup> jour de juillet.

« Le sire de Heilly, mareschal de Guienne et gouverneur de  
 « la Rochelle. »

« A mes tres chiers et honorés seigneurs, messeigneurs de

*Le departement du siege de Bourges.*

Le roy, monseigneur de Guienne, le roy Louys<sup>1</sup>, messire Pierre de Navarre, conte de Mortaing, messire Gilles de Bretagne, les duc de Bourgoigne, de Bant (*sic*)<sup>2</sup> et contes de Nevers et de Saint Pol furent audit siege de Bourges, et apres le trespas des dessusdiz de Navarre et de Bretagne vindrent, comme dit est, audit lieu d'Ausseurre; auquel lieu vindrent devers le roy noz seigneurs les ducs de Berri, d'Orleans<sup>3</sup>, de Bourbon, les contes de Vertus, d'Angoulesme, d'Armignac, le conestable d'Allebret et plusieurs autres seigneurs, tant d'eglise que d'autres.

Et la convencion et assemblée faite<sup>4</sup>, chacun poeult sçavoir que touz les bons François desiroient, comme

« la chambre des Comptes » (Bibl. nat. fr. 20437, fol. 57, *papier*). Jean Jouvenel (éd. Godefroy 1653, p. 246) mentionne l'expédition au cours de laquelle le sire de Heilly écrivit ce que l'on vient de lire, et explique qu'elle échoua faute d'argent. La proposition que le sire de Heilly faisait à Barbazan de lui payer une solde peut donc être considérée comme une plaisanterie d'assez mauvais goût.

1. C'est-à-dire Louis II, roi de Sicile.

2. C'est *Bar* qu'il faut lire. Voir ci-dessus, p. 84, note 3.

3. Pendant son séjour à Auxerre, le duc d'Orléans fit remettre « aux varlés de porte de l'ostel de monseigneur le roy estant à « Auxerre x escus, et au heraut de nostre tres chier et tres amé « cousin le conte de Richemont, qui audit lieu d'Aucerre nous « apporta lettres de par lui, x escuz, que nous leur donnasmes « lors » (Bibl. nat., Pièces originales, vol. 2157, pièce 484).

4. Jean Sans-Peur demeura à Auxerre du 28 juillet au 23 août 1412 (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 390 à 392).



ferre le devoient, que le roy fust osté mis de la subjection et contraincte en quoy le tenoit ledit de Bourgogne; et apres plusieurs parolles, tant d'un costé que d'autre, le roy print touz les debaz et guerres devant dites en sa main et aux parties fist jurer et promettre paix et acort ensemble et à touz les seigneurs, tant d'un costé que d'autre <sup>1</sup>.

Et audit lieu fut apointié que touz les chevaliers et escuiers et touz autres de quelque estat et condicion qu'ilz fussent revendroient et pourroient prendre la saisine et possession de tous leurs heritages quelx-conques que eulx ou leur predecesseurs estoient ou avoient esté avant les debaz et guerres meues par la mort du duc d'Orleans, tant d'un costé que d'autre; et avecques ce ung et chacun d'iceulx pourroit reprendre et avoir touz et chacuns ses meubles qui seroient en estre : et ou surplus, qui a perdu, si ait perdu <sup>2</sup>.

1. Nicolas de Baye, dans son *Journal* (éd. Tuetey, t. II, p. 79), donne le texte des lettres de Charles VI, datées du 3 août 1412 à Auxerre, par lesquelles le roi pria le Parlement d'envoyer « vj notables personnes et un president » en même temps que le premier président. Ils devaient représenter le Parlement à une sorte d'assemblée convoquée à Auxerre le 10 août suivant et qui devait se prononcer sur les mesures proposées par le conseil royal pour la pacification générale. L'assemblée eut lieu le 22 août (*Ibid.*, p. 83. — *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 706). Le même jour, Charles VI ordonnait au duc d'Orléans de renoncer à l'alliance anglaise (Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 352).

2. Cf. Monstrelet, t. II, p. 289-290, 292-296. Sur ces lettres de restitution, voir le *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 87 à 92, et *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 722.

*La venue du duc de Clarence.*

En l'an M CCCC XII, ou dit mois de septembre, le duc de Clarence, en sa compagnie de x à xij mille Englois, vint descendre.....<sup>1</sup>. Monseigneur d'Alençon en tout le fait monseigneur d'Orleans fut plus fervent et en print plus paines et travaulx à ses despens que nul des autres seigneurs; il ala jusques à Fougieres<sup>2</sup> audevant dudit de Clarence et le recueillit tres grandement et tant que il en fut tres content et ceulx de sa compagnie; il le amena par le pais du

C'est en invoquant ces dispositions que Perceval de Cagny, comme on l'a vu à la fin de la *Notice*, disait le 27 février 1413 (n. st.) qu' « il avoit esté ordonné que lui et les paraulx recou-  
« verroient leurs heritages nonobstant appeaulx, procès et  
« sentences, etc. » On voit qu'il avoit des raisons bien personnelles d'insister, comme il l'a fait ici.

1. D'après le Religieux de Saint-Denis (t. IV, p. 704), le roi apprit devant Bourges le débarquement des Anglais. Douët d'Arcq, dans son *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (t. I, p. 359), a publié l'engagement de service du duc de Clarence. Monstrelet (t. II, p. 291) dit que la nouvelle du débarquement des Anglais vint au roi alors qu'il était à Auxerre; il évalue le nombre des ennemis à 8,000, dont 2,000 bassinets, et les fait débarquer à la Hougue. En effet, les Anglais descendirent à Saint-Vaast-de-la-Hougue le 10 août 1412 (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 19). Gruel, dans sa *Chronique d'Arthur de Richemont*, estime qu'ils étaient 10,000 (éd. Le Vavasseur, p. 10) et signale le service que son héros rendit au duc d'Alençon, son beau-frère, en l'aidant à réduire plusieurs places appartenant au duc et qui « s'estoyent rebellés contre luy. »

2. Fougères, Ille-et-Vilaine, chef-lieu d'arrondissement. Monstrelet (t. II, p. 291) fait accompagner le comte d'Alençon par le comte de Richemont.

Maine, et en venant droit à Cilli le Guillaume<sup>1</sup> bouterent des feux, prindrent des prisonniers et firent moult d'autres maux : ils prindrent le chasteau de Cilli le Guillaume d'assault.

Audit lieu, le duc d'Alençon eut nouvelles et sceut certainement que le traictié et appointment estoit fait en la ville d'Auxerre par le roy, entre les ducs d'Orleens et de Bourgoigne<sup>2</sup>. Le duc d'Alençon print congié du duc de Clerence et s'en vint en son chastel d'Alençon. Ledit de Clerence print son chemin droit au Mans et ardit les faulxbours qui estoient moult beaulx et notables, et d'illecques droit à Vendosme et aupres de Blois<sup>3</sup>; et faisoit bien sçavoir et congnoistre le chemin par où il estoit passé, en boutant les feux en moult de lieux.

### *Le siege de Bellesme.*

Le roy de Cecille, tenant le parti des Bourgoignons, ouparavant de ce avoit mis et tenu le siege devant la ville et chasteau de Bellesme<sup>4</sup> ou Perche; ceulx de la

1. Gruel attribue la prise de Sillé-le-Guillaume (Sarthe, arr. du Mans) au comte de Richemont (p. 10).

2. Au mois de novembre 1412, le roi licencia tous ses auxiliaires anglais, « ausquelz icellui seigneur donne de present « congié pour eulx en aler en leur pais » (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 13, fol. 855; vol. 46, fol. 3405 r° et v°; vol. 49, fol. 3715; vol. 53, fol. 3987 v° et 3988; vol. 85, fol. 6709; vol. 62, fol. 4823; vol. 97, fol. 7567; vol. 98, fol. 7639; vol. 100, n° 30; vol. 102, n° 37; vol. 104, n° 162).

3. Blois était en effet marqué comme l'endroit où les Anglais recevraient des princes leurs gages (Rymer, *Fœdera*, t. IV, 2<sup>e</sup> partie, p. 12 et 22). Ce paragraphe a été publié par D. Godefroy, *Hist. de Charles VI... par J. J. des Ursins*, éd. 1653, p. 660.

4. Suivant Monstrelet (t. II, p. 248), le roi de Sicile quitta

place se rendirent à lui<sup>1</sup>. Lui et ses gens firent de moult grans maulx et dommages ou pais; pour quoi moult gens ont supposé et dit que le duc d'Alençon lui fist d'autel pain soppes<sup>2</sup>.

Quant le duc de Clarence fut passé la riviere de Laire<sup>3</sup>, nosseigneurs du party d'Orleans envoierent devers lui pour le mercier des grans services et plaisir que il leur avoit fait à touz, en venant pardeça pour leur aide; et pour ce que ils n'avoient mie argent prest pour le contenter, luy fut baillé le conté d'Angoulesme en ostage et plege de cent mille frans, dont ilz furent bien contemps, et d'illecques s'en partit et s'en ala droit ou pais de Bordelais<sup>4</sup>.

Paris le 20 avril 1412. Saint-Rémy-du-Plain, puis Domfront furent pris; Bellême (Orne, arr. de Mortagne) subit le même sort (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 674). Le roi de Sicile avait obtenu de la faiblesse de Charles VI la concession de ce qu'il enlèverait au comte d'Alençon (*Ibid.*, p. 634. Cf. *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, éd. Morand, t. I, p. 54 à 57).

1. Monstrelet (t. II, p. 254). Cette campagne est antérieure au siège de Bourges et par conséquent à la venue du duc de Clarence.

2. En faisant ravager ses terres par les Anglais (Monstrelet, t. II, p. 300).

3. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 720.

4. D'après Monstrelet (t. II, p. 300), la somme totale due aux Anglais par les seigneurs du parti orléanais était de 200,000 écus. Dans l'impossibilité où il sentait ses débiteurs de le satisfaire, le duc de Clarence accepta comme otages de 110,000 francs d'or le comte d'Angoulême et plusieurs seigneurs (*Ibid.*, p. 303 et 304). Comme le dit Perceval de Cagny, les Anglais se retirèrent en Bordelais (*Ibid.*, p. 300 et 305). Les chiffres donnés par la *Geste des Nobles* (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 144) sont à peu près les mêmes.

*La prinse de Laigle et de Saint Remy.*

En celui an et mois, le conte de Richemont amena une belle compagnie de Bretons ou pays du duc d'Alençon et print sur les Bourgoignons le chastel de Saint Remy du Plain<sup>1</sup> et la tour de Laigle<sup>2</sup> d'assault et Saint Remy par composition.

*Le Borgne de la Heuse vint devant Argenthen.*

En l'an M CCCC XII, le Borgne de la Heuse<sup>3</sup> et messire Richart de Tournebu<sup>4</sup>, logiés à Fa-

L'accord entre le duc d'Orléans et le duc de Clarence porte le nom de traité de Buzançais (14 novembre 1412. — Dupont-Ferrier, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, dans *Positions des thèses soutenues à l'École des chartes en 1888*, p. 34). Il convient de signaler aussi l'état des sommes envoyées à Jean, comte d'Angoulême, en Angleterre, pendant sa captivité, de 1413 à 1436, publié par M. Vallet de Viriville dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1854-1855, t. XVI, p. 556.

1. Saint-Remy-du-Plain, Sarthe, arr. et cant. de Mamers (*Histoire de Charles VI*, par Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 236).

2. La prise de Laigle (Orne, arr. de Mortagne, chef-lieu de canton) est mentionnée par Gruel (p. 10), mais non celle de Saint-Remy.

3. Robert dit Le Borgne de la Heuse avait assisté, le 10 mai précédent, à l'affaire de Saint-Remy-du-Plain (*Histoire de Charles VI*, par Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 240, et *Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, p. 30). Sur Robert de la Heuse, il y a une notice dans le *Songe Véritable* (extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVII, p. 156).

4. Le 29 juin 1413, Richard de Tournebu, seigneur de Grimboosc et d'Auvillars, donnait quittance pour paiement de ses

loise<sup>1</sup>, partirent dudit lieu à mille Bourgoignons, ou plus, en leur compaignie, pour venir faire une eschar-mouche. Mais, quant vint à l'aproucher, ilz regarderent la place de loing et puis s'en alerent. En celui [an] fut tres grant mortalité en tout le royaume.

*L'assemblée de Vernueil.*

En l'an M CCCC XIII, x jours en juillet, touz noz seigneurs tenans le parti de monseigneur d'Orleans furent assemblez en la ville de Vernueil<sup>2</sup> pour aviser par quelle forme et maniere le duc de Bourgoigne pourroit estre mis hors de la ville de Paris et de la compaignie du roy<sup>3</sup>. Monseigneur d'Alençon, qui tousjours faisoit les grans diligences de ce qui fesoit à entreprendre, procura et fist tant que le roy de Cecile

gages de lui, chevalier banneret, onze écuyers et treize archers, « au pais de Basse Normandie pour la defense desdis pais, en « la compaignie et sous le gouvernement de messire Robert de « la Heuse, dit le Borgne, chevalier banneret, capitaine general « dudit pais de Basse Normandie » (Bibl. nat., Pièces originales, « vol. 2866, dossier 63621, pièces 44 et 45). La veille, Robert de la Heuse avait fait montre à Carentan (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 59, fol. 4557 v<sup>o</sup>).

1. Falaise, Calvados, chef-lieu d'arrondissement.

2. Verneuil, Eure, arr. d'Évreux. La présence du duc d'Orléans à Verneuil est constatée le 15 juillet (Bibl. nat., Quitances, vol. 48, pièce 4770). Monstrelet ne donne pas la date précise de cette réunion des princes. Elle avait été précédée de négociations à Ivry (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 118) et à Sablé (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 148).

3. Le duc de Bourgoigne s'était mis en possession de la Bastille, qui le rendait vraiment maître de Paris. (Bibl. de Rouen, coll. Leber. Extraits de la Chambre des comptes, vol. II, fol. 60 v<sup>o</sup>. — 9 mai 1413.)

et d'autres gens de bien lessèrent le parti des Bourgoignons<sup>1</sup> et vindrent et furent avecques nozdiz seigneurs audit lieu de Vernueil par l'espace de viij ou x jours que le conseil fut par chacun jour tenu entre eulx. Si peult chacun sçavoir que l'assemblée fut moult somptueuse et à la charge dudit d'Alençon.

Et le temps pendant que ilz furent audit lieu de Vernueil, par plusieurs foiz fut envoyé devers le roy, et monseigneur de Guienne<sup>2</sup> print leurs parolles et leurs faiz en grant amitié et congneut le tres grant honneur et prouffit que ung chacun d'eulx vouloit faire au roy et à lui, et le grant peril où ilz se estoient mis pour acquiter leurs loyautez devers le roy et lui. Et pour en sçavoir plus clerement par leurs bouches que faire ne pouvoit par escript, leur bailla journée à laquelle eulx touz seroient en la ville de Vernon sur Saine; à laquelle journée ilz furent touz<sup>3</sup>.

1. Le traité entre le roi de Sicile et le duc d'Orléans est daté d'Angers 16 février 1413, n. st. (Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 359. Cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 768). Le duc d'Orléans écrivit de Verneuil une lettre pressante, le 15 juillet, au comte d'Harcourt (Bibl. nat., *Quittances*, vol. 48, pièce 4770).

2. Monstrelet (t. II, p. 376) fixe au mercredi 12 juillet 1413 le retour des ambassadeurs envoyés par le roi à Verneuil auprès des princes. Les détails donnés par le *Journal de Nicolas de Baye* (t. II, p. 117 à 122) sont curieux. Cf. la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 80; la *Geste des Nobles*, Vallet de Viriville, dans *Chronique de la Pucelle*, p. 147; et la *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, t. I, p. 87. Le comte de Vertus ne paraît pas avoir assisté à cette sorte de congrès; le 22 juillet 1413, il était à Blois, d'où il écrivait au seigneur de Gaules à la Ferté-Hubert et à Clignet de Brabant à Courcelles (Bibl. nat., *Quittances*, vol. 48, pièce 4772).

3. Les conférences de Vernon (Eure, arr. d'Évreux) com-

*L'assemblée à Vernon.*

Oudit an et en la fin dudit mois de juillet, nozdiz seigneurs furent audit lieu de Vernon<sup>1</sup>, comme dit est, chacun d'eulx moult grandement acompaignié, et cuiderent là passer Saine et venir devant Paris pour eulx metre entre ledit de Bourgoigne qui estoit dedens, et son pais de Picardie et de Flandres<sup>2</sup>. Mais audit

mencèrent sans doute le 22 juillet 1413 (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 96). Cependant, dès le 21 juillet, le duc d'Orléans était à Vernon, d'où il envoya Aleaume de la Mote, son maître d'hôtel, « à Clermont, devers madame « de Bourbon, et de là à Beaumont sur Oize, où mondit seigneur « d'Orleans m'envoya pour certaines choses à moy enchar- « gées par mondit seigneur et son conseil » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4771). Le 24 juillet, le comte d'Armagnac expédiait une lettre à Vernon, à l'adresse du duc (Ibid., pièce 4773). D'après le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 120), la réunion de Vernon prit fin dans les derniers jours de juillet, et il raconte que le duc de Berry, parti de Vernon, arriva à Saint-Denis le 31 juillet. Mais il semble que le duc d'Orléans était parti avant le 27 juillet, puisque, des termes d'un document contemporain, il paraît possible de conclure que le 27 juillet le duc était à Avrilly-au-Perche (Orne, arr. et cant. de Domfront). Voici l'analyse de ce texte : Laurens du Jars, écuyer d'écurie du duc d'Orléans, donne quittance de 11 livres 5 sous tournois « pour aler presentement et hastivement d'Avrilly « ou Perche, par devers messire Clignet de Breban ou pays « de Gastinoys, pour lui dire certaines choses à luy enchar- « gées par mondit seigneur le duc et rapporter response » (27 juillet 1413. — Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4776).

1. Vernon devait être remis « en la main du roy de Sicile, « par bonne seureté de le rendre, l'assemblée passée » (A. Tuey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 120-124).

2. Ce projet n'est pas indiqué par Monstrelet, qui dit simplement que Clignet de Brabant, à la tête de 16,000 hommes,



lieu de Vernon leur fut fait asçavoir par monseigneur de Guienne et le duc de Berri, lequel duc de Berri estoit devers le roy pour trouver aucuns appointemens, que ilz retournassent et que ilz entreroient dedens Paris par le costé de devers Chartres<sup>1</sup>.

entra en Gâtinais pour guerroyer contre les Parisiens (Cf. Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4776). Hélon de Jacquville s'avança contre lui jusqu'à Montereau, mais ne sut pas le joindre (t. II, p. 391). Quant à Jean Sans-Peur, parti de Paris le 21 juillet après dîner, il gitta à Pontoise et y séjourna jusqu'après dîner, le 31 du même mois (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne*, p. 400). Sur les négociations qui précédèrent la fuite du duc de Bourgogne, voir Monstrelet, t. II, p. 373 et 376. Le séjour de Jean Sans-Peur à Pontoise permet de vérifier l'exactitude du récit de Monstrelet (t. II, p. 376 et 377). Cf. le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 34, qui fixe au 20 juillet la venue du duc de Berry à Pontoise.

1. Le duc d'Orléans était à Blois le 5 août 1413 et envoya Guillaume de Puivinant, écuyer, son échanson, en Limousin « porter lettres closes de mondit seigneur adressans à plusieurs sieurs chevaliers et escuiers et prelaz dudit pais » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4780). D'Orléans, où il était le 9 août, le duc d'Orléans suivit de près les pourparlers avec Paris; ce jour-là, il expédia aux ducs de Guyenne et de Berry son écuyer, Pierre du Saillant, leur porter des lettres closes (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4781). Le même jour, départ du chambellan François de Grignaux avec une mission auprès du roi et du duc de Guyenne (Ibid., pièce 4782). Les 11, 13, 14, 16 août, on constate de même la présence du duc à Orléans. Notamment le 14 août, il envoya son échanson, Guillaume de Mareuil, en Anjou, « pardevers le roy Loys » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièces 4783 à 4786 et 4790). Le résultat des pourparlers fut que le roi lança le 10 août des lettres consacrant « la paix nagaires faicte et acordée par le « roy nostre sire en son royaume » et ordonnant « que l'en « feist vuydier et departir hors du royaume de France toutes

Si prindrent nozdiz seigneurs et leur compaignie leur chemin à Dreulx<sup>1</sup>, à Galardon<sup>2</sup>, à Lonjumeau<sup>3</sup>, auquel lieu leur fut fait asçavoir par nozdiz seigneurs de Guienne et de Berri, que quant ledit de Bourgoigne sçeut leur venue<sup>4</sup>, il fist semblant et demanda congié à nozdiz seigneurs de Guienne et de Berry de aler chassier es bois de Bondiz<sup>5</sup>; et si tost que il fut

« gens d'armes, archiers, arbalestiers, gens de compaignie, « routiers et autres gens de guerre » (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4793). Peut-être, ce jour-là même, le duc d'Orléans était-il à Blois (Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièces 4797).

1. Dreux, Eure-et-Loir, chef-lieu d'arrondissement.

2. Gallardon, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon.

3. Lonjumeau, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil. Robert de Tuilleries, conseiller du duc d'Orléans, donna quittance de ses gages (fixés par lettres du 10 août) durant quarante jours, « pour avoir esté par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur, de Bloys à Yvry, pour parler et traictier avecques aucuns des conseillers du roy nostre sire d'aucunes matieres touchans grandement le bien, honneur et prouffit du roy nostredit seigneur et de son royaume; et aussi pour estre demouré avecques mondit seigneur le duc et en sa compaignie et par son ordonnance, ou pays et mettes de Normandie, ouquel mondit seigneur, pour les causes dessusdictes s'estoit traiz en la compaignie du roy de Secille, messeigneurs les duc de Bourbon et conte d'Alençon et d'autres seigneurs, prelas et barons tant dudit pays comme d'autres, pour icelles causes assemblez oudit pays » (31 août 1413. — Bibl. nat., Quittances, vol. 48, pièce 4797).

4. Le 20 août 1413, le duc de Bourgogne traita les ambassadeurs du roi de Sicile et du duc d'Orléans (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 400). Le 6 août précédent, il avait donné à dîner au duc de Berry et au conseil du roi (*Ibid.*, p. 400).

5. Suivant Monstrelet (t. II, p. 400 et 401), Jean Sans-Peur

hors de Paris, il se mist en abit dissimulé et en l'estat d'un simple gentilhomme, et, le plus hativement que faire le pout, recouvra sa ville d'Arraz<sup>1</sup>. Et noz seigneurs alerent devers le roy et monseigneur de Guienne<sup>2</sup>.

*Comment le duc de Bourgoigne vint devant Paris.*

En celui an, poy de temps apres ce que ledit de Bourgoigne se fut ainssi emblé de la presence du roy et de noz seigneurs de Guienne et duc de Berri, il assembla tres grant compaignie de Bourguignons,

« trouva maniere » que le roi allât chasser en la forêt de Ville-neuve-Saint-Georges; puis il le quitta subitement sous un prétexte quelconque, gagna la forêt de Bondy, alla coucher à Pont-Sainte-Maxence et gagna l'Artois, puis la Flandre (23 août 1413). C'est bien conforme au récit de Jean Jouvenel (*Histoire de Charles VI*, éd. D. Godefroy 1653, p. 263). En effet, les *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne*, publiés par M. Petit, mentionnent, le 23 août 1413, que le duc de Bourgogne, parti de Paris, dina à Noisy-le-Sec, soupa à Pont-Sainte-Maxence; le 24 août, il dina et gita à Roye; le lendemain, il dina encore à Roye, mais soupa et gita à Péronne; enfin, le 26 août, il atteignait Bapaume (p. 400). Ceci confirme le récit des chroniqueurs, qui s'accordent à noter la hâte que Jean Sans-Peur mit à s'enfuir.

1. Lisez Douai et Lille (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 400 et 401).

2. Le 31 août, suivant le Religieux de Saint-Denis (cf. Vallet de Viriville, *Geste des nobles, Chronique de la Pucelle*, p. 150), et non le 1<sup>er</sup> août, comme le dit à tort le Bourgeois de Paris dans son *Journal*, p. 35. La *Chronique de Pierre Cochon* confirme la date du 31 août (éd. Robillard de Beaurepaire, p. 268). — Le 30 novembre 1413, le comte d'Alençon fut créé gouverneur de Normandie (*Chronique de Pierre Cochon*, éd. Robillard de Beaurepaire, p. 268).

Picquars, Flamans et autres<sup>1</sup> et s'en vint logier en la ville de Saint Denis, touz noz seigneurs du party du roy et de monseigneur d'Orleans estans en la ville de Paris<sup>2</sup>. Et vint à estendart desployé et en bataille jusques au marché aulx Pourceaulx, et là fut par l'espace de iij heures et mieulx ; et quant il vit que nulz ne venoient à lui, retourna audit lieu de Saint Denis<sup>3</sup> et d'illecques en son pais<sup>4</sup>.

1. La lettre reproduite par Monstrelet (t. II, p. 421), par laquelle le duc de Bourgogne notifie aux bonnes villes de Picardie son intention de soustraire le roi et le duc de Guyenne au parti orléanais, est datée du 23 janvier 1414 (n. st.). Le même jour, le duc de Guyenne, par une lettre adressée au bailli d'Amiens, protestait contre l'intervention de Jean Sans-Peur (Ibid., p. 425). Celui-ci se mit en marche à la fin de janvier 1414 (n. st.) et réunit son ost à Bapaumes, d'où il entra en campagne le 30 janvier (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 406).

2. Le comte d'Alençon fut spécialement chargé de la garde de l'hôtel de Bohême (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 47), les autres princes se chargeant des diverses positions dans Paris.

3. D'après Monstrelet (t. II, p. 431), Jean Sans-Peur se logea à Saint-Denis, à l'hôtel de l'Épée (7 février 1414, n. st. — E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 407). Cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 242. « Et disoit l'en que les coureux de son ost avoient couru « jusques ou marchié des Pourceaux » (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 167. — 10 février 1414, n. st.). Le même jour, Nicolas de Baye raconte que, monté « au plus hault « de la tour criminelle, » il vit les gens d'armes du duc de Bourgogne entre le Roule et Montmartre. Enfin, le 13 février est le dernier jour où Nicolas de Baye parle d'un projet du duc de Bourgogne (Ibid., p. 168) contre Paris.

4. Le 16 février 1414 (n. st.), au point du jour, le duc de Bourgogne partit de Saint-Denis, « où il a esté environ

L'an MCCCCXIII, ou mois de decembre, le baron d'Ivry<sup>1</sup> fut envoyé par les seigneurs parler aux Bourguignons qui estoient dedens le chastel de Caen et leur porta leur remission, cuidant que ilz luy rendissent la place; mais ilz dissimulerent et prindrent terme de rendicion jusques au mois de mars ensuivant. Et de ce baillerent ostages et le rendirent au jour qui fut mis.

### *Des sieges de Compiègne et Soissons.*

L'an MCCCCXIII, le xv jour d'avril<sup>2</sup>, le roy, monseigneur de Guienne et nozdiz seigneurs partirent de Paris et alerent metre le siege devant la ville de Compiègne<sup>3</sup>, en laquelle estoit pour le duc de

« xv jours » (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 169). Il dîna et gîta à Dammartin-en-Gohelle (E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 407) le même jour.

1. Il y a une notice sur Charles, baron d'Ivry, dans le *Songe Véritable* (Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVII, p. 148).

2. D'après Monstrelet (t. III, p. 1), Charles VI s'était mis en route plus tôt, et il ajoute que le duc de Guyenne le rejoignit à Senlis le 9 avril 1414. La *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy* (t. I, p. 158), fait partir Charles VI de Paris le 4 avril 1414, alors que son fils, selon le même auteur, ne sortit de Paris que le 9 avril. Charles VI songeait à cette petite expédition dès avant le 21 mars 1414, jour où il pria le Parlement de désigner deux de ses membres pour l'accompagner (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 175).

3. Compiègne se rendit le 7 mai 1414 (Monstrelet, t. III, p. 4). Il paraît que Charles VI, la reine et le duc de Guyenne dînèrent le lendemain dans la ville (*Chronique normande* de Pierre Cochon, éd. Robillard de Beaurepaire, p. 271). Le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 302) indique le poste qu'occupait devant la ville le comte d'Alençon.

Bourgoigne le sire de Fore.....<sup>1</sup> et messire Hue de Lannay<sup>2</sup>; ilz tindrent la place xij jours et se rendirent leurs corps, chevaux et hernalis saufs.

En celui an, le xij jour de may, s'en ala le roy à tout son ost metre le siege devant Enguerrant de Brenonville, en la cité et ville de Soissons<sup>3</sup>. Ledit de Brenonville, qui estoit ung des plus renommez de

1. Il est probable qu'au lieu de *Fore...* il faut lire *Sorel* et reconnaître Guillaume de Sorel ainsi prénommé par la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (t. V, p. 294) comme l'un des défenseurs de Compiègne. Le nom du même personnage figure dans la *Chronique anonyme du règne de Charles VI*, publiée par Douët d'Arcq dans le t. VI de son édition de la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, parmi ceux de plusieurs gentilshommes picards de l'entourage du duc de Bourgogne (p. 237). Mais un document contemporain permet de corriger le prénom que lui donne le Religieux de Saint-Denis. Le 1<sup>er</sup> octobre 1414, à Gand, Jean Sans-Peur donna à son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan Pierre de Sorel, les château, terre et seigneurie de Remy, sauf la haute justice, en récompense des services qu'il lui a faits dans ses voyages, ses armées et autrement, et notamment dans la dernière guerre entamée par le roi et les seigneurs ennemis du duc de Bourgogne, pendant laquelle tous les biens dudit Pierre de Sorel ont été saisis, en sorte qu'il n'avait plus de quoi vivre (Bibl. nat., Trésor généalogique de D. Villeveille, Cabinet des Titres, vol. reliés n° 151 bis, fol. 121 v°). Pierre de Sorel avait épousé Marie de Belloy.

2. Hue de Lannoy (Monstrelet, t. II, p. 439, et *Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. Dupont, p. 37).

3. Le 10 mai, d'après Monstrelet (t. III, p. 5). Lisez Enguerrand de Bournonville, l'un des partisans les plus déterminés du duc de Bourgogne. Il s'était donné comme commissaire du roi à Soissons et en cette qualité s'était avisé d'y faire toute sorte de dégâts. Le 20 mars 1413 (n. st.), le duc d'Orléans avait réclamé au Parlement contre ces abus (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 105).

guerre du parti des Bourguignons, voutl et cuida resister contre la puissance du roy; mais rien ne lui valut, la ville fut prinse d'assault et ledit de Brenonville prins; il ot la teste coupée et d'autres avecques lui<sup>1</sup>.

Touz ceulx qui ne furent mors furent prins à prisonniers; toute la ville fut pillée et les notables eglises, et tant qu'il n'y demoura que pou ou nyent<sup>2</sup>. Et par deffault de ce que les eglises ne furent autrement reverées ne deportées pour l'onneur, reverence et obeissance que chacun chrestien doit faire à la presence du Corps Nostre Seigneur qui y repositoit, maintes gens ont eu et ont imaginacions que le fait du roy en vaudroit pis. En consequence dudit lieu, le roy s'en ala à tout son ost en sa ville de Lan en Lannays, et, apres pou de temps, s'en ala dudit lieu à Saint Quentin en Vermendois<sup>3</sup>.

1. Cf. Monstrelet, t. III, p. 10 et 11, et la *Chronique d'Arthur de Richemont*, par Gruel (éd. Le Vavasseur), p. 14. Soissons fut rendu le 21 mai entre trois et quatre heures (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 322). Enguerrand de Bourbonville fut décapité le 28 mai (*Ibid.*, p. 328).

2. Le pillage fut en effet effroyable (Monstrelet, t. III, p. 11, et *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 326). Senlis avait envoyé du matériel de siège devant Soissons (Flammermont, *Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. V, p. 195). C'est devant Soissons, le 18 mai 1414, que Charles VI réitéra l'ordre de délivrer à son neveu, le comte de Vertus, les biens meubles et immeubles confisqués sur Guillaume Barrault (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 218, pièce 96).

3. Charles VI quitta Laon le 10 juin et alla à Saint-Quentin en passant par Ribemont (Monstrelet, t. III, p. 13). Ensuite, il arriva le 29 juin à Péronne, qu'il quitta le 9 juillet. C'est à ce

*Le siege de Bapaumes.*

En celui an, ou moy de juillet, le roy mist le siege devant la ville de Bapaumes et y fut par ix jours<sup>1</sup>. Et là fut fait le duc d'Alençon chevalier par le duc de Bourbon, et, apres ce, eulx deux en firent plusieurs autres<sup>2</sup>. La ville fut rendue au roy<sup>3</sup>.

*Le siege de Arras.*

En l'an MCCCCXIV, le xx jour du mois de juillet, mist le roy le siege devant la ville et cité d'Arras et le tint jusques au v jour de septembre ensuivant<sup>4</sup>; en sa

séjour que se rapporte la pièce dont voici un extrait : Charles, duc d'Orléans, ordonne à ses gens des comptes de rabattre de la recette de Pierre Sauvage, garde de ses coffres, neuf livres tournois que « nous avons fait bailler et delivrer en ceste ville « de Peronne, le vij<sup>e</sup> jour de ce present mois de juillet..., à « maistre Henry Mauloué le jeune, commis à l'audience de « monseigneur le roy pour le saufconduit de Richart de Oete- « ville du pays d'Angleterre, lui xvj<sup>e</sup>, pour venir dudit pays « d'Angleterre en ce pays. » (Péronne, 8 juillet 1414. — Bibl. nat., Cab. des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 489.)

1. Le 12 juillet, le roi s'établit à Miraumont (Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert), qui est à neuf kilomètres à vol d'oiseau de Bapaume (Pas-de-Calais, arr. d'Arras). La *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy* (éd. Morand, t. I, p. 169), fait partir Charles VI de Péronne le 20 juillet, et le fait loger le même jour à Miraumont; mais c'est évidemment une erreur.

2. D'après Monstrelet (t. III, p. 18 et 19), le comte d'Auxerre y aurait été fait chevalier par le duc de Bourbon, et le duc d'Alençon de la main du roi.

3. Sans doute le 17 juillet (Monstrelet, t. III, p. 20). Charles VI en partit le 19 juillet (Ibid., p. 23).

4. Charles VI se logea d'abord à Wailly (Pas-de-Calais, arr.



compagnie monseigneur de Guienne, nosseigneurs les ducs d'Orleans, d'Alençon, de Bourbon et de Bar, les contes de Vertuz, d'Armignac et de Richemont, monseigneur d'Allebret, connestable de France, et plusieurs autres grans seigneurs, barons banerez et autres<sup>1</sup>. Ce fut grant pitié et dommage inreparable de la destruction des faulxbourcs en tres notables eglises et belles maisons qui furent destruites et par tout les avirons ou pais<sup>2</sup>.

Et ont plusieurs imaginé que se ledit de Bourgoigne n'eust eu de tres grans supposts en l'ost du roy et ailleurs, ladictte ville eust esté prinse et luy par-suy en son pais de Flandres, où il se estoit retraict<sup>3</sup>. Et estoient alors le roy et nozdiz seigneurs en tres grant desir et vouloir de le chassier et mener jusques

et cant. d'Arras), puis plus près de la place, en la maison du Temple (Monstrelet, t. III, p. 25). Le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 370) place au 28 juillet l'arrivée de l'avant-garde sous les ordres du duc de Bourbon.

1. Les négociations de paix commencèrent le 30 août, à l'arrivée au camp du duc de Brabant, de la comtesse de Hainault et des représentants des trois États de Flandre. Le 4 septembre, la paix fut publiée (Monstrelet, t. III, p. 31 et 32, et *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 378).

2. Cf. Monstrelet, t. III, p. 23. Ce fut la garnison bourguignonne qui elle-même mit le feu aux faubourgs (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 369).

3. Cependant, Monstrelet (t. III, p. 32) donne, de la facilité avec laquelle la paix fut acceptée, une explication très plausible : la dysenterie sévissait dans l'armée royale. Au contraire, le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 372) signale qu'il y avait dans l'armée royale des chevaliers favorables au parti contraire, et il donne plusieurs preuves des trahisons commises ; ce qui ne l'empêche pas de reconnaître les pernicious effets de la température (Ibid., p. 380).

à desconfiture et execution de son corps et forfaiture de touz et chacunes ses seigneuries<sup>1</sup>; mais il fut avisé par lui et aucuns des meilleurs de ses amis, pour adoucir et atremper l'ire du roy, de faire venir la duchesse de Holande; laquelle vint devers le roy, monseigneur de Guienne et nozdiz seigneurs tres grandement acompaignié de chevaliers, escuiers, dames et damoiselles; et avecques elle vint le duc de Brebant, lequel ne porta ne ne aida oncques audit de Bourgoigne, son frere, à soustenir la mauvestié qu'il avoit entreprinse et faicte; mais il s'employa à tout son povoir, comme par raison le devoit faire, de le apaisier devers le roy et lesdiz seigneurs.

Et tant firent et pourchasserent ladite duchesse et lui que le roy fut content et apaisié à icelle eure, par ainssi que ladicte ville et cité furent mis et rendue en la main du roy, et ses banieres et panons mis sur les portes et tours de ladite ville. Et ce fait, le roy et son ost se departirent, et s'en revint et print son chemin par sa ville de Peronne<sup>2</sup>.

### *La paix du duc de Bourgoigne.*

En celui an, ou mois de decembre, fut criée la paix

1. Perceval de Cagny passe sous silence un épisode qu'il n'eût pas dû omettre. Le 5 septembre, à minuit (le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 55, propose la date du 11 septembre, à tort selon moi), un inconnu mit le feu au quartier du comte d'Alençon, qui ne put échapper qu'à grand'peine (Monstrelet, t. III, p. 33). La *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, t. I, p. 183, place cet incendie au lendemain du jour où la paix avait été publiée : ce qui revient à dire que le feu fut mis le 5 septembre.

2. Le roi arriva à Saint-Denis le 14 septembre 1414 (Monstrelet, t. III, p. 47).

du duc de Bourgoigne avecques le roy, monseigneur de Guienne et touz nos autres seigneurs en la ville de Paris, et apres par toutes les villes du royaume de France<sup>1</sup>.

*Le premier duc d'Alençon.*

En icelui an M CCCC XIII, le premier jour dudit mois de janvier, Jehan, conte d'Alençon, fut fait premier duc de ladite conté d'Alençon, à Paris, par le roy<sup>2</sup>, presens ad ce touz nosdiz seigneurs; auquel jour fut tres notable chose de les veoir chacun en son estat et tous les autres chevaliers et escuiers, qui touz menerent grant joye et firent grant feste ledit jour et toute la sepmaine.

En icelui an et mois, le roy fist faire unes notables joustes grandement parés des seigneurs, chevaliers, escuiers, dames et damoiselles, de laquelle ledit duc d'Alençon emporta le prix<sup>3</sup>.

1. Monstrelet, t. III, p. 36. Le même chroniqueur (Ibid., p. 60) raconte que la paix d'Arras fut créée le 24 février 1415 (n. st.). L'ordonnance royale qui la promulgue est du 2 février 1415 (*Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. Dupont, p. 49, note 5). Le 16 mars 1415, les gens du Parlement jurèrent d'observer cette paix, et Nicolas de Baye, dans son *Journal* (t. II, p. 211), constate avec mélancolie que c'est la « cinquième paix. »

2. M. A. Tuetey (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 58, note 2) donne la cote sous laquelle les lettres royales de cette érection sont conservées. Quelques jours plus tard, le 16 février, le roi lui faisait verser un acompte en remboursement d'un prêt que le nouveau duc lui avait fait (*Bibliothèque de l'École des chartes, Extraits de Journaux du Trésor*, t. XLIX, année 1888, p. 421, n° 495).

3. Cette joute eut lieu le 10 février selon Monstrelet (t. III,

*Le siege de Harefleu*<sup>1</sup>.

En l'an MCCCCXV, la veille de la Nostre Dame, mi aoust<sup>2</sup>, le roy d'Engleterre descendit en Normandie, en ung lieu nommé Quié de Caux<sup>3</sup>, à tout une tres grosse armée et plus grant, ce disoient les anciens chevaliers et escuiers, que passé avoit cent ans n'avoit esté amenée en France; et estoit la compaignie nombrée de iijj<sup>xx</sup> à cent mille combatans. Eulx et leurs abillemens de guerre descenduz, ledit d'Engleterre vint metre le siege devant la ville de Harefleu, et, pour la prendre, applica et assist devant la place v ou vj des plus grosses bombardes qui oncques eussent esté veues par deça, et avecques ce tres grant artillerie<sup>4</sup>.

p. 60), et le roi y jouta contre le duc d'Alençon. Suivant le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 58), le duc de Brabant, qui jouta avec le duc d'Orléans, « gaigna le prix. » Le duc d'Orléans fit faire « douze heuques qui ont esté semées « de coupeaux, argentez de fin argent, que nous donnasmes « lors à douze gentilzhommes qui nous servirent de lances es « joustes, qui furent derrenierement oudit mois de fevrier en « l'ostel de Saint Pol à Paris » (Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2157, pièce 498).

1. Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers.

2. La date donnée par Perceval de Cagny est bien exacte.

3. Pour ce nom, voir notes de la *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 52, note 5. — Sur le siège d'Harfleur, il faut consulter l'excellent ouvrage de M. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 214-216; il n'y a rien à ajouter à son récit. Cf., pour le débarquement des Anglais, *Chronique d'A. Morosini*, t. II, p. 46 à 54, notes.

4. Monstrelet (t. III, p. 82) estime que la flotte se composait de 1,600 vaisseaux. Quant aux troupes, il les décompose

Monseigneur de Estouteville, monseigneur de Gaucourt, messire Lionnet de Bracquemont et autres capitaines avecques plusieurs chevaliers et escuiers<sup>1</sup> et les bons bourgeois de la ville, se gouvernerent tres grandement à la venue desdiz Englois devant leur dite ville<sup>2</sup>, et, ledit siege durant, firent mainte saillie sur eulx. Lequel siege leur dura depuis la mi aoust jusques au..... jour du mois de.....<sup>3</sup>, que oncques ne pourent avoir secours; et en la parfin, les esconvint rendre. Et combien que ilz rendirent la place sauf leurs corps, le roy d'Engleterre ne leur tint pas ce que promis leur avoit esté en rendant ladite place, ensois prindrent à prisonniers lesdiz seigneurs d'Estouteville, de Gaucourt et plus autres chevaliers et escuiers<sup>4</sup>. Et

ainsi : 6,000 bassinets, 24,000 archers, sans compter le personnel de l'artillerie (Ibid., p. 83). M. de la Roncière établit que la flotte comptait 1,400 navires; il estime le nombre des troupes de débarquement à 30,000 hommes (*Histoire de la marine française*, t. II, p. 213 et 214). Cf. *Chronique d'A. Morosini*, t. II, p. 44, note 3, et p. 58, note 5.

1. 400 hommes d'armes les accompagnèrent (Monstrelet, t. III, p. 83) dans les murs d'Harfleur. Sur ces personnages, voir *Chronique d'A. Morosini*, t. II, p. 62, note 6.

2. La dysenterie aussi fit périr beaucoup d'assiégeants (Monstrelet, t. III, p. 85).

3. Suppléé par 22 septembre (Hellot, *Récit du siège de Harfleur en 1415*, p. 21 à 30, et Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 216), comme le dit Monstrelet (t. III, p. 85), car la copie de Duchesne ne mentionne ni le quantième, ni le mois. La *Chronique de Pierre Cochin* (p. 274) fait durer le siège du 16 août au 19 septembre.

4. Il y a sur ce siège un document bien important qui trouve sa place ici : « Charles, sire de Lebret, connestable de France, « à noz tres chiers et especiaulx amis les gens des comptes de « monseigneur le roy à Paris, salut et dileccion. Savoir vous « faisons que par l'ordonnance et expres commandement de

## ladite place garnie de telz gens et abillemens de guerre

« nous et de nostre frere le mareschal Bouciquaut, Robert des  
 « Marquez, receveur des aides pour la guerre à Rouen, a  
 « païé, baillé et delivré des deniers de sadicte recepte aux  
 « personnes qui s'ensuient, la somme de cent trois livres dix  
 « solz tournois par les parties et pour les causes cy apres des-  
 « clairées. C'est assavoir à maistre Anthoine Blogier, charpen-  
 « tier, pour la vendue et delivrance d'une sienne petite galiotte  
 « neufve que nous avons fait prendre et acheter de lui  
 « xxv livres tournois, pour ycelle envoyer à Harefleu, affin que  
 « ceulx de ladicte ville qui de present sont assegiez par la  
 « terre, s'en puissent aidier par la mer à recouvrer vivres et  
 « autres leurs neccessitez, laquelle ilz avoient escript et prié  
 « qu'on leur envoyast le plus hastivement que faire se pour-  
 « roit pour eulx en aydier à l'envoyer à Honnefleu et environ  
 « pour leur advitaillement et pour mettre gens hors pour faire  
 « sçavoir de leurs nouvelles, laquelle chose bonnement ne se  
 « pourroit faire par la terre. A Jehan La Guette, dit Lescot,  
 « marinier, demourant à Rouen, pour son sallaire d'avoir prins  
 « à mener, rendre et conduire ladicte galiotte à ses perilz et  
 « fortunes audit lieu de Harefleu, par marchié fait avecques lui  
 « pour tout sallaire et des compaignons pour ce neccessaires  
 « xxx livres tournois. A Raoulin Langlois pour avoir fait,  
 « baillié et livré une baniere aux armes de monseigneur le roy  
 « pour mettre et asseoir en ladicte galiotte x sols tournois. Et  
 « à messire Robert de Hellande, chevalier, bailli de Rouen,  
 « que nous lui avons tauxé et ordonné pour son voyage de huit  
 « jours commençans le jour d'uy pour aller de Rouen à Paris  
 « par devers mondit seigneur le roy, monseigneur de Guyenne  
 « et leur conseil, leur dire et exposer certaines choses que  
 « nous lui avons dit de bouche et baillé par instruction tou-  
 « chant la descente et venue des Anglois et la provision qu'il  
 « sembloit estre à faire sur ce, pour la salvacion de ladicte ville  
 « de Harrefleu et du pais de par deça, xlvij livres tournois au  
 « feur de vj Frans... » (23 août 1415. — Bibl. nat., Quittances,  
 vol. 49, pièce 4971. Ce document a été mentionné par M. de  
 la Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. II, p. 215,  
 note 2). De son côté, Rouen chercha à se mettre à l'abri d'un  
 coup de main (Ibid., pièces 4989 à 4991).

que bon sembla audit roy d'Engleterre<sup>1</sup>, il se mist à chemin et tout son ost, pour vouloir recouvrer sa place de Calays.

*La bataille de Gincourt.*

En l'an MCCCXV, la premiere sepmaine du mois d'octobre, le roy d'Engleterre en s'en revenant dudit lieu de Harefleu, cuida venir passer la riviere de Somme à gué par ung lieu nommé la Blanchetacque<sup>2</sup>. Le duc d'Alençon<sup>3</sup>, estant devers le roy à Rouan<sup>4</sup>, sceut que ainsi devoit estre, et par sa diligence fist tant que il se trouva en la ville d'Abville ouparavant que ledit d'Engleterre peust estre audit passage, et lui rompit

1. M. de la Roncière cite un texte d'après lequel il établit que le 25 novembre Henri V s'occupait d'envoyer des munitions à Harfleur (*Histoire de la Marine française*, t. II, p. 216, note 7).

2. Pour cet itinéraire, voir notes de la *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 68, note 5.

3. Un document mutilé, daté incomplètement de Harfleur, 1415, fait connaître que Guillaume François, écuyer, donna quittance de son prêt pour services de guerre sous le duc d'Alençon (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 50, fol. 3753).

4. Monstrelet, t. III, p. 96. C'est à ce séjour du roi à Rouen que se rapporte un curieux extrait d'un Journal du Trésor (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIX, année 1888, p. 426, n° 517), où l'on voit à quelles chimères d'art militaire se complaisait l'infortuné souverain en ces tragiques circonstances. Il se faisait en effet apporter par le garde de sa bibliothèque le *Thexaurus Regis Francie acquisitionis Terre Sancte*, de Gui de Vigevano (Bibl. nat., fonds latin 11015, fol. 32) : « Et y sont « les engins figurés tels que il les fault pour assaillir villes..., « passer rivieres » (L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III, p. 162).

son chemin<sup>1</sup>. Et tant en fist que il esconvint audit d'Engleterre monter contremont ladite riviere pour trouver aucun passage, et, en ce faisant, lui et ses gens eurent moult grant deffaulte de vivres, parceque le duc d'Alençon fist venir à Amiens, à Corbie, à Peronne, à Saint Quentin en Vermendois les ducs de Bourbon et de Bar<sup>2</sup>, le conestable d'Allebret et autres seigneurs, chevaliers et escuiers, lesquelz donnerent de grant paines et travaux auxdiz Englois et porterent de grans dommages<sup>3</sup>.

Et, neantmoins, quelque diligence que noz seigneurs feissent, en une nuit<sup>4</sup> lesdiz Englois trouverent passage sur ladite riviere, entre Peronne et ledit lieu de Saint Quentin; lequel lieu le duc d'Alençon avoit commandé au baillif de Vermandois et autres les officiers du roy audit pais, lesquelz officiers estoient avecques lui audit lieu de Peronne, que celui passage et autres sur ladicte riviere fussent rompuz et empeschez, et pençoit que ainssi fust.

Et quant le duc d'Alençon et nozdiz seigneurs virent que les Englois estoient ainssi passez, ilz le firent savoir à Rouan au roy<sup>5</sup>, monseigneur de Guienne et au duc de Berri et partout ailleurs où ilz cuidoient recouvrer gens pour combatre lesdiz Englois,

1. Cf. *Chronique d'A. Morosini*, t. II, p. 68, note 5.

2. Cf. les *Cronicques de Normendie*, éd. Hellot, p. 18.

3. Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 310) montre l'importance du rôle des milices communales dans cette poursuite.

4. Le 19 octobre.

5. Le 20 octobre, un conseil fut tenu par le roi et le duc de Guyenne à Rouen. Le duc de Berry y assista (Monstrelet, t. III, p. 97 et 98).



et se misdrent entre eulx et la ville de Calays<sup>1</sup> et tant les hardoierent que ilz se trouverent prez une place nommée Gincourt<sup>2</sup>. Auquel lieu, le xxv jour dudit mois d'octobre, fut la journée de la bataille donnée au roy d'Engleterre et toute sa compaignie, laquelle fut tres piteuse et de tres grant dommage inrecupérable, pour le roy principalement et pour touz ceulx de son royaume, grans, moyenz et petiz, car elle fut à l'onneur et prouffit du roy d'Engleterre. Et à icelle journée finirent leurs jours les ducs d'Alençon<sup>3</sup>, de Brebant<sup>4</sup> et de Bar<sup>5</sup> et les contes de Nevers<sup>6</sup>, de Marle<sup>7</sup>, de Dreux<sup>8</sup>, conestable de France, de Vaudemont<sup>9</sup> et de Braine<sup>10</sup>, le seigneur de Preaulx<sup>11</sup> et Jehan monsieur de Bar<sup>12</sup> et plusieurs autres grans barons, chevaliers, escuiers et autres gens de guerre,

1. Cf. *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 70 et 72, notes.

2. Azincourt, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq. Sur la bataille, voir le livre de M. H.-N. Nicolas, *History of the battle of Agincourt*.

3. Monstrelet (t. III, p. 119), en faisant l'éloge de la valeur du duc d'Alençon, raconte qu'il blessa mortellement le duc d'York. Cf. *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 76, note 3.

4. Antoine de Bourgogne.

5. Édouard.

6. Philippe de Bourgogne.

7. Robert de Bar, comte de Soissons et de Marle.

8. Charles d'Albret.

9. Ferry de Lorraine, seigneur de Rumigny.

10. Jean VI, comte de Roucy et de Braine.

11. Louis de Bourbon.

12. Frère du duc de Bar. Je pense qu'il faut lire Jean Monsieur, de même qu'on avait dit Antoine Monsieur pour désigner le comte de Rethel.

estimez jusques au nombre de v à vj mille<sup>1</sup>. Et, à ladite journée, furent prins et detenez à prisonniers les ducs d'Orleans et de Bourbon, les contes de Eu<sup>2</sup>, de Riche-  
mont et de Vendôme<sup>3</sup> et de Beaufort<sup>4</sup>, mareschal de France, et plusieurs autres barons, chevaliers et escuiers.

En celui an, le.... jour du mois de decembre<sup>5</sup>, trespassa le duc de Guienne.

### *La prinse de Harfieu.*

Chacun peult sçavoir que quant il fut venu à la congnoissance du roy que le roy de Engleterre estoit descendu, comme dit est, en son pais de Caux et mis le siege devant sa ville de Harefleu, luy et son conseil se efforcerent de tout leur pouvoir de trouver maniere de assembler gens pour resister et obvier à la malice et entreprinse dudit d'Engleterre<sup>6</sup>.

1. Monstrelet (t. III, p. 119) propose le chiffre de 10,000.
2. Charles d'Artois.
3. Louis de Bourbon.
4. Jean le Meingre II, dit Boucicaut, comte de Beaufort.
5. Lire ici le *18 décembre*. La date du mois manque dans la copie de Duchesne. Cf. A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 231. Ses obsèques furent célébrées à Notre-Dame de Paris le 23 décembre, et il y fut inhumé (*Ibid.*, p. 233). Cf. *Notes sur l'État civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière*, par Vallet de Viriville, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XIX, p. 473, et *Les joyaux du duc de Guyenne*, par L. Pannier (extrait de la *Revue archéologique*, année 1873).
6. Ce chapitre contient une sortie assez violente contre le duc de Bretagne. Monstrelet (t. III, p. 132) raconte son intervention vaine en faveur du duc de Bourgogne, et Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 313) ajoute que, désigné pour faire partie de « la bataille, » c'est-à-dire du centre, « il s'ex-  
« cusa, disant qu'il n'y mettroit ja le pied si le duc de Bour-

Et tant firent que touz les seigneurs dessusnommez vindrent à son service, chacun endroit soy, le mieux acompaigné de gens de guerre que faire le pourent ; ce que chacun d'iceulx fist volentiers, ainssi que faire le devoient et que le fait s'en est montré. Le duc de Bretagne fut mandé comme les autres seigneurs et mist longuement à estre prest, et, luy apresté, vint jusques en la ville de Faloyse ; auquel lieu le roy, monseigneur de Guienne et le duc de Berri, estans en la ville de Rouan, luy firent asçavoir que ledit d'Engleterre avoit prins la ville de Harefleu et prins son chemin à retourner à Calais, et que ledit de Bretagne se vousist avancier pour soi trouver en la compagnie des autres seigneurs.

Quelque haste et besoing que le roy eust dudit de Bretagne, il sejourna audit lieu de Faloyse par l'espace de xiiij jours ; et apres ce, vint devers le roy audit lieu de Rouan, et, combien que il veist et congneust bien la nécessité du roy, il ne vout oncques passer outre, jusques ad ce que le roy luy eust fait passer en son grant conseil le letres du don de Saint Malo de l'Ille et de toutes les choses appartenantes à la ville<sup>1</sup>, de laquelle oncques nulz de ses predecesseurs n'avoient eu possession ne la seigneurie.

« gongne, son cousin, n'y estoit. » Il pensait en effet que l'armée royale ne serait jamais assez forte (Ibid., p. 314). Malgré ces explications, le rôle du duc de Bretagne est assez louche.

1. M. de la Roncière (*Hist. de la marine française*, t. II, p. 228 et note 6) mentionne une déclaration de l'évêque de Saint-Malo à la Chambre des comptes, le 21 octobre 1415, dans laquelle ce prélat proteste de l'attachement des Malouins à la couronne de France et ajoutent qu'ils ne veulent pas voir livrer leur ville au duc de Bretagne.

Et apres ce partit et ala jusques en la ville d'Amiens, et combien que nozdiz seigneurs estans en la poursuite desdiz Englois luy feissent à sçavoir que leur intencion et vouloir estoit de combattre lesdiz Englois et que il se vousist avancier et joindre avecques eulx, il sejourna audit lieu d'Amiens par iij jours et n'en partit jusques au jour de ladicte bataille<sup>1</sup>.

*Le conte d'Armignac fut fait conestable.*

Ou mois de janvier ensuivant M CCCC XV, le conte d'Armignac fut envoyé querir en son pais à venir devers le roy et noz seigneurs à Paris<sup>2</sup>. Et, luy venu oudit mois, fut fait conestable de France à grant solennité, comme le cas le requeroit.

Oudit an, ou mois de mars, vint l'empereur à Paris<sup>3</sup>, et avecques lui le grant conte de Hongue-

1. Thomas Basin, dans son *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI* (éd. Quicherat, t. I, p. 24), n'est pas moins sévère pour le duc de Bretagne.

2. Bernard d'Armagnac entra à Paris, selon Monstrelet (t. III, p. 131), huit jours après les obsèques du duc de Guyenne. La date précise est le 29 décembre 1415 (*Histoire de Charles VI*, par Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 325). Sa nomination est du 30 décembre 1415.

3. L'empereur Sigismond entra à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1416 (n. st.), par la porte Saint-Jacques (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 241; Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy, p. 329). Monstrelet (t. III, p. 136) fixe le départ de l'empereur au 20 mars et donne de son voyage les mêmes motifs qu'ici. Ces motifs, d'ailleurs, sont exposés avec de grands détails par le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 700 à 742). Plus tard, on apprécia sévèrement l'attitude de Sigismond, qui, passant ensuite en Angleterre, « s'est allié, joinct et uny « avec ledit adversaire d'Angleterre et en faveur d'icellui,

rie<sup>1</sup>, avecques eulx plusieurs seigneurs et autres gens de leur pais. Et estoit la voix commune qu'ilz estoient venuz devers le roy pour le fait de l'Eglise et autres choses de leurs affaires.

### *La destrousse de Valmont.*

En l'an M CCCC XV, le..... jour du mois.....<sup>2</sup>, le conestable d'Armignac et le mareschal de Loigny<sup>3</sup> eurent une rencontre contre les Englois de la garnison de Harefleu pres une place nommée Vallemont<sup>4</sup>, environ l'eure de solleil couchant; et convint que la nuit

« sans quelconque cause, a deffié et fait deffier en son nom « le roy, qui oncques ne lui mesfit » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1</sup><sup>a</sup> 1480, fol. 123 v<sup>o</sup>, à la date du 16 mars 1418, n. st.). M. G. Lefèvre-Pontalis (*Chronique d'Antonio Morosini*, t. II, p. 93, note 5) fait rester l'empereur, tant à Paris qu'à Saint-Denis, jusqu'au 20 avril, et corrige ainsi l'erreur de Monstrelet.

1. Sans doute, il faut reconnaître sous ce titre « Nicolaus de « Gara, regni Hungarie palatinus » mentionné par la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (t. V, p. 674). Cf. l'*Histoire de Charles VI*, de Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653), p. 329.

2. En janvier 1416 (n. st.), d'après la *Geste des Nobles* (éd. Vallet de Viriville, p. 157). Mais les *Cronicques de Normendie* (éd. Hellot, notes 59 et 60) donnent la date précise du 14 mars 1416 (n. st.). Cf. cependant Jean Raoulet, qui date l'épisode du 1<sup>er</sup> décembre (Vallet de Viriville, *Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, t. III, p. 156).

3. Louis de Loigny, maréchal de France.

4. Valmont, Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, chef-lieu de canton. La version donnée ici ne se trouve ni dans Monstrelet (t. III, p. 171), ni dans la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (t. V, p. 752), ni dans la si brève relation de la *Geste des Nobles*, éditée par Vallet de Viriville, p. 157.

les despartist, et se logerent les ungs devant les autres; nos gens cuidans les combatre l'endemain, les Englois<sup>1</sup> se fortifierent en ung grant jardin<sup>2</sup>, comme acoustumé ont, et firent grans feuz<sup>3</sup>; et environ mienuit, sans le sceu de nos gens, par emblée prindrent leur chemin pour recouvrer Harefleu<sup>4</sup>.

Et, quant la congnoissance fut venue audit conestable et mareschal, ilz se misdrent apres lesdiz Englois qui s'en aloient à pié par les greves de la mer; et, à l'endroit où noz gens les aconsuient, avoit de grans roches et tres male descente; nozdiz gens se misdrent à pié, cuidans aler combatre lesdiz Englois et parceque ilz n'avoient place ne chemin aysié à eulx metre en ordonnance<sup>5</sup>, en aprochant lesdiz Englois, furent mis à mort le sire de Villequier<sup>6</sup> et d'autres gens de bien jusques au nombre de iiiij<sup>xx</sup> à cent<sup>7</sup>. Et par ainssi se departirent noz gens, et lesserent les Englois mors jusques au nombre de v à vj<sup>o</sup>.

1. Sous les ordres du comte de Dorset.

2. « Se retrairent en ung jardin qui estoit environné de fortes haies d'espines » écrit Monstrelet (t. III, p. 171).

3. M. Hellot, dans ses notes (note n° 59) aux *Cronicques de Normandie*, paraît avoir ignoré la présente relation.

4. Cf. *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 102, note 6.

5. Cf. les *Cronicques de Normandie*, éd. Hellot, p. 24.

6. Colart, sire de Villequier, était capitaine de Montivilliers.

7. Monstrelet (t. III, p. 172) et Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy (éd. Morand, t. I, p. 286), estiment que les Français perdirent 1,200 hommes. C'est plutôt 200 hommes qu'il faut lire. Pierre Cochon, dans sa *Chronique normande* (éd. Robillard de Beurepaire, p. 276), se borne à dire que le connétable « perdi grant quantité de sez genz. »

*Justice faicte es Halles de Paris.*

En l'an MCCCC XVI, ung nommé le Boeteux d'Orgemont<sup>1</sup>, Guillemin Sanguin<sup>2</sup> et plusieurs des grans bourgeois de Paris et autres avoient induit es notables villes de ce royaume plusieurs [à mettre le roy] et touz noz seigneurs à mort et leurs lignies, sinon le duc de Bourgoigne, lequel ils vouloient eslire leur roy et faire le roy de Engleterre duc de Normendie et de Guienne, en prenant la fille du duc de Bourgoigne, comme on disoit.

Et quoy que fust, quelque traison y avoit contre le roy, laquelle fut descouverte par la grace de Dieu, et tant que par missire Teneguy du Chastel<sup>3</sup>, prevost de Paris, furent prins et mis en prison en la Bastille, le d'Orgemont, ung secretaire nommé maistre Regnault<sup>4</sup>, ung drappier de grant renom nommé

1. Nicolas d'Orgemont, fils du célèbre Pierre d'Orgemont. Il était maître des comptes (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1888, t. XLIX, nos 466, 499, 500, 510). Cf. une courte et substantielle notice sur ce personnage dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 70, note 4.

2. Ce personnage n'est cité ni par le *Journal d'un bourgeois de Paris*, ni dans le *Journal de Nicolas de Baye*. C'était un des plus considérables bourgeois de Paris. Il fut banni du royaume par lettres du 6 mai. Le Roux de Lincy, dans *Paris et ses historiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, lui a consacré une importante notice (p. 340).

3. Accompagné de 50 hommes d'armes (Monstrelet, t. III, p. 141). Les coupables furent pris le 21 avril 1416.

4. Regnault Maillet (A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 249, et *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 71).

Robert de Bellay <sup>1</sup> et plusieurs autres de Paris.

Et en la sepmaine d'apres ladite prinse <sup>2</sup>, en la presence du roy de Cecille et de monseigneur de.....<sup>3</sup>, acompaigniés de grant quantité de gens d'armes, furent menez es Halles de Paris lesdiz secretaire et drappier, lesquelx eurent les testes couppees, et fut ledit d'Orgemont mené en ung banel pour en veoir faire la justice, et puis fut gardé en prison pour plus enquerre et sçavoir de lui la verité de la traison encommenchée.

Et poy de temps apres ces choses faites, le conestable d'Armignac vint à Paris et par l'ordonnance du roy et de noz seigneurs il fist couper les testes<sup>4</sup> au seigneur de l'ostelerie de l'Ours<sup>5</sup> et à viij autres grans bourgeois de la ville, et fist oster toutes les chaines de toutes les rues de ladicte ville et fist prendre toutes les armures de ceulx du quartier des Halles et le tout fist charier et apoter en la bastille Saint Antoine<sup>6</sup>. Et, ce fait, le roy demoura en sa seigneurie à Paris et fut obeï.

En celui an, le xiiij jour de juing, fist plus grans tonnerres ou pais d'Alençonais que nulz des vivans

1. Robert de Belloy.

2. Le 24 avril 1416. — Nicolas d'Orgemont, d'abord enfermé à la Bastille, où il resta jusqu'au 18 juillet, fut transféré à Meung-sur-Loire, dans la prison de l'évêque d'Orléans, où il mourut (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 70, note 4).

3. Il s'agit sûrement du duc de Berry. Cf. A. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 250.

4. Le 2 mai 1416.

5. Jean Roche, sergent d'armes du roi.

6. Le 8 mai 1416.



n'avoit oncques ouy ; en celui jour et celui de l'endemain plut tant que les eaues furent plus grans qu'il n'ont acoustumé estre en temps d'iver et tant que il ne demoura gaires chaucée à rompre.

*Comme le duc d'Alençon ala devers le dauphin.*

En celuy an M CCCC XVI, le iiij jour du mois de frevier, le duc d'Alençon partit d'Argenthen à tres belle compaignie de chevaliers et escuiers, ses officiers et autres gens touz vestuz bien richement de sa livrée ; et estoient bien iiij<sup>o</sup> chevaulx en sa compaignie. Et en tel estat ala devers le roy, qui le receut tres grandement : et lui sembla tres bel enfant. Et apres trois ou quatre jours l'envoya devers monseigneur le dauphin<sup>1</sup>, marié en Henaust, à Compiengne, et luy ordonna demourer avecques luy en belle et grande retenue de gens ovecques lui.

*La mort du bailli de Rouan.*

En l'an M CCCC XVII, les Bourguignons de la ville de Rouan<sup>2</sup> et la garnison des gens d'armes qui estoient

1. C'est-à-dire Jean, duc de Touraine, qui avait épousé Jacqueline de Hainaut. Peu de jours après, ce prince mourut d'une fistule à l'oreille, d'après le Religieux de Saint-Denis (t. V, p. 60). Il mourut en effet à Compiègne vers le 4 ou le 5 avril 1417, où son beau-père, le comte de Hainaut, l'avait amené au mois de janvier précédent. (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 76, note 2.)

2. Le 24 mai 1417, le greffier Clément de Fauquembergue signale qu'on montra au Parlement « certaines lettres patentes « envoyées de Rouen et trouvées atachées aux portes d'au-

en ladictte ville avecques eulx, le xxiiij jour de juillet, tuerent par nuit le bailli de ladictte ville en son lit<sup>1</sup>, et l'endemain au matin tuerent son lieutenant emmy la ville et prindrent iiij des bourgeois, lesquels ilz noyèrent ledit jour en la riviere<sup>2</sup>.

Et tout ce firent pour ce que ilz<sup>3</sup> vouloient remettre ladictte ville en la main et obeissance de monseigneur le dauphin<sup>4</sup>, lequel, en esperance de ce, fut l'endemain logié à Sainte Katherine pres la ville<sup>5</sup>, bien acompaignié des seigneurs de son sang et grant nombre de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre. Et le logis fait, incontinent se fist grant escarmouche devant les portes de ladictte ville, et l'endemain tout le jour. Et au tiers jour fut parlé de traictié<sup>6</sup>; mondit seigneur

« cunes eglises d'ilec, seellées du petit seel du duc de Bour-  
« gogne et signées de sa main, comme l'en dist, contenans  
« menasses de feu et de sang contre ceulx qui gouvernent à  
« present par deça et entour du roy, qu'il appelle rapineurs,  
« dissipeurs, crians traistres, empoisonneurs et murtriers, et  
« leurs adherans » (communication de M. Lacaille. Arch. nat.,  
X<sup>14</sup> 1480, fol. 92 v°).

1. Ce bailli était Raoul de Gaucourt; son lieutenant se nommait Jean Léger. Il est curieux de constater que Pierre Cochon, dans sa *Chronique normande* (éd. Robillard de Beaurepaire, p. 277 et 278), ne fait qu'une allusion vague à cet incident.

2. Monstrelet donne de l'événement une version un peu différente dans ses détails (t. III, p. 176).

3. *Ilz* désigne le bailli, son lieutenant et les quatre bourgeois.

4. La version de Perceval de Cagny est sans doute inexacte.

5. Dix jours après, selon Monstrelet (t. III, p. 178). En fait, voici la date de ces événements : la nuit du 23 au 24 juillet 1417, assassinat des agents royaux; le 22 ou le 23, le dauphin avait paru à Pont-de-l'Arche; le 25, il se logea à l'abbaye de Sainte-Catherine.

6. En effet, trois jours après que le dauphin eut introduit

le dauphin leur donna remission de la mort dudit bailli et des autres, et le xxix jour dudit mois entra mondit seigneur le dauphin en ladite ville.

*La prinse de Caen et d'Argenthen.*

En l'an meismes le jour Saint Germain, desrenier jour dudit mois de juillet<sup>1</sup>, le roy d'Angleterre descendit à Touque<sup>2</sup>, en sa compaignie le duc de Clarence son frere, le duc de Glossetre, Cornouaille et bien de iij à iiij mille chevaliers et escuiers et de xxv à xxx mille archiers, comme on disoit. Incontinent lui descendu, la place de Touque lui fut rendue<sup>3</sup>.

Et, ce fait, se en ala metre le siege devant la ville de Caen, laquelle ne tint que viij ou x jours, et fut prinse d'assault la veille de la my aoust ce dit an<sup>4</sup>.

des troupes dans le château de Rouen, ce prince, « par traic-tié, entra à Rouen » (Monstrelet, t. III, p. 179). Perceval de Cagny aurait dû signaler que le duc d'Alençon était dans l'armée du dauphin (*les Croniques de Normendie*, éd. Hellot, p. 28).

1. 31 juillet 1417. Mais c'est une erreur, le débarquement est du 1<sup>er</sup> août. Le 15 mai 1417, le greffier du Parlement, Clément de Fauquembergue, signale que le chancelier « a exposé « la nécessité d'avoir argent prompt pour pourveoir à resister « aux adversaires d'Angleterre qui se mettent ou sont desja « mis sus pour grever ce royaume... » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1</sup><sup>a</sup> 1480, fol. 91).

2. Touques, Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Évêque.

3. Elle était commandée par Jean d'Angennes (Monstrelet, t. III, p. 188), qui résista du 2 au 3 août (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 20, note 4), date de la capitulation; la ville fut rendue le 9 août (Hellot, *les Croniques de Normendie*, note 82, et Morand, *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, Appendices, t. II, p. 412).

4. Le siège commença le 18 août. Cf. Léon Puiseux, *Siège et prise de Caen par les Anglais en 1417*, p. 30-34.

Le chastel se tint malvaisement ; le sire de Montenay<sup>1</sup> en estoit capitaine : et sans estre assailli ne batu d'engins, ne de bombardes que pou, le xvij jour de septembre ensuivant, se rendirent au roy d'Engleterre<sup>2</sup>, leurs corps<sup>3</sup>.....

Oudit an M CCCC XVII, le iiij jour d'octobre, le roy d'Engleterre vint devant Argenthen<sup>4</sup>. Trouseauville<sup>5</sup>, le sire de Pouille<sup>6</sup>, Guillaume l'Arçonneur<sup>7</sup>, capitaines, rendirent l'endemain<sup>8</sup>. Les bourgeois de ladicte ville,

1. Guillaume, sire de Montenay. Avec lui, on comptait le seigneur de la Ferté et Jean Bigot (Monstrelet, t. III, p. 242). Caen fut pris le 4 septembre, et les Anglais n'entrèrent dans le château que le 20 septembre (L. Puiseux, *op. cit.*, p. 50-69. — Hellot, *les Croniques de Normandie*, note 83). Cf. *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 144-148, notes.

2. Au contraire, le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 106 et 108) donne à entendre que la place et le château n'étaient plus tenables. Pierre Cochon (p. 278) parle de « malvese garde ou traison » et Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy, p. 338) dit à peu près la même chose.

3. On peut suppléer ainsi cette lacune : « Et leurs biens « saufs » (Monstrelet, t. III, p. 242).

4. Argentan, Orne, chef-lieu d'arrondissement. Cette date correspond très exactement avec celle de la reddition, qui est le 12 octobre, huit jours après le commencement du siège (*les Croniques de Normandie*, éd. Hellot, note 85).

5. Sans doute Guillaume de Trouseauville, écuyer, seigneur de Mesnil-Guillaume (20 novembre 1438. — Bibl. nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, vol. 2889, dossier 64213, pièce 4). En 1439, on constate le décès d'Henri de Trouseauville (Ibid., pièce 5) de la vicomté de Verneuil.

6. Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 338) donne ce nom sans y joindre de prénom.

7. Je n'ai rien trouvé sur ce nom.

8. Il est fort possible que la capitulation ait été conclue le 5 octobre et que l'entrée des Anglais ait été fixée au 12 octobre,

qui tant doucement avoient esté nourriz soubz la seigneurie d'Alençon en tres bonne justice, furent des-plaisans qu'ilz deussent demourer soubz autre seigneur.

Combien que en rendant la place touz avoient leurs corps, leurs biens saufs et leurs heritages à ceulx qui vouloient demourer, et sinon chacun emporteroit avecques soy tout ce que pourroit et voudroit porter de ses biens, iceulx bourgeois abandonnerent touz leurs heritages et maisons et leurs meubles, sinon ce que ilz peuvent aporter qui ne fut que pou au regart des grans biens qu'ilz avoient. Et s'en vindrent demourer soubz ladicte seigneurie d'Alençon en leurs autres terres de Bretagne, d'Anjou et du Maine.

### *La prinse d'Alençon.*

En celui an et mois, le x jour, le roy d'Engleterre mena son ost devant la ville d'Alençon, laquelle et le chastel estoient grandement garnies et de tout ce qu'il esconvenoit à forteresse, de gens, vivres et abillemens<sup>1</sup>. Le Galois d'Aché estoit capitaine dudit lieu

dans le cas où, suivant l'usage d'alors, la place n'aurait pas été secourue dans ce délai. Mais Jean Jouvenel (p. 338) ne manque pas de faire remarquer que la défense fut très molle.

1. Les *Cronicques de Normendie* (éd. Hellot, p. 31), suivant les versions, écrivent qu'Alençon, ville et château, fut rendu au roi d'Angleterre, soit le 12, soit le 22 octobre. M. Hellot, dans ses notes (note 87), établit qu'Alençon fut rendu entre le 22 et le 27 octobre 1417. Comme Perceval de Cagny fixe d'une part au 10 octobre le début du siège et d'autre part ajoute qu'il ne dura que trois jours, peut-être faut-il en conclure que la « composition » fut signée le 13 octobre et devait avoir son effet le 22 octobre.

d'Alençon, et sans assault ne giet de canons, en iij jours rendit la place<sup>1</sup>. Toutes les autres places du pais du duc d'Alençon, sinon Danfront<sup>2</sup> et Bellesme, se mirent en composition ouparavant que Alençon feust rendu, de faire autel comme ladicte place d'Alençon; et par ainssi, sans faire nulle deffence, fut presque tout le pais d'Alençon conqesté en moins de quinze jours.

*La mort du conestable et chancelier.*

En l'an M CCCC XVIII, le..... jour du mois de may<sup>3</sup>, les bourgeois de la ville de Paris tuerent en ladicte ville le conte d'Armignac, conestable de France, misire Henry de Marne<sup>4</sup>, chancelier, l'evesque de Cousstances<sup>5</sup>, Remonnet de la Guerre<sup>6</sup>, apres soupper, en

1. Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 338) juge aussi mal le défenseur d'Alençon.

2. Encore faut-il ajouter qu'au mois de mai 1418 les Anglais assiégèrent Domfront (Orne, chef-lieu d'arrondissement) et s'en emparèrent le 22 juillet (*les Cronicques de Normandie*, éd. Hellot, p. 35, 45 et note 126).

3. La date manque dans le manuscrit. Mais on sait que Paris fut livré aux Bourguignons dans la nuit du 28 au 29 mai 1418. Le comte d'Armagnac se réfugia chez un pauvre homme, son voisin; celui-ci le livra le 30 mai. Les massacres eurent lieu le 12 juin; c'est ce jour-là, et non le 29 mai, que périrent le comte d'Armagnac et le chancelier. De nouveaux massacres eurent lieu dans la nuit du 20 au 21 août.

4. Lisez Henri de Marle, père du suivant.

5. Jean de Marle. Sur ces deux personnages, voir A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, à la table.

6. M. A. Tuetey (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 67, note 2) donne quelques renseignements sur ce capitaine gascon.

la chambre du roy au Palais; et, apres les avoir ainsi meurtriz, les atrainerent et les misdrent touz nuz sur la table de marbre, et là furent trois jours pour estre veuz, et apres ce les firent porter hors de la ville et enterrer ou marchié aux Pourceaux<sup>1</sup>.

Et ce jour maisme tuerent audit Palais et en la ville des gens du roy, chevaliers et escuiers, gens de la Chambre des comptes, bourgeois et autres, passé v ou vj<sup>o</sup>; et ij ou iij jours apres esconvint que monseigneur le dauphin s'en alast de la Bastille où il se estoit retraict<sup>2</sup> et s'en ala à Melun, et fut pour lors dit que se n'eussent missire Tennegui du Chastel, prevost de Paris, et autres ses chambelens, que il eust esté en grant peril de sa vie.

*Après ce les meurtres fais à Paris.*

Et ce fait, xv jours apres, lesdiz bourgeois, acompaigniez du seigneur de l'Isle Adam et d'autres des gens du duc de Bourgoigne, firent ung tres grant meurtre en ladicte ville de Paris, sur touz les gens et officiers du roy, de quelque estat qu'ilz fussent, tant

1. A la Louvière (Monstrelet, t. III, p. 271). Clément de Fauquembergue écrit qu'ils furent « mis en terre prophane es « champs de la couture Saint Martin dedens Paris, si comme « on disoit » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1a</sup> 1480, fol. 139, à la date du 12 juin 1418).

2. Le dauphin fut enlevé, « enveloppé d'un linseul tant seulement, » par Tanguy du Châtel et mis en sûreté à la Bastille (Monstrelet, t. III, p. 262) et de là à Melun (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 87). M. de Beaucourt pense que le jeune prince ne séjourna pas à la Bastille.

de Parlement que autres, et furent nombrez les mors à iij ou iiij mille ou plus, que ungs que autres. Et du meudre fait en l'autre jour et cestuy furent avouez ceulx qui avoient ce fait par le duc de Bourgogne<sup>1</sup>.

En celui an, le viij jour du mois de juillet, le roy d'Engleterre mist le siege devant la ville de Rouan<sup>2</sup>, et se tindrent ceulx de la place jusques au iiij jour de fevrier ensuivant et ne porent oncques estre secouruz du roy et souffrirent moult de mechief, de famine et de mortalité; et furent nombrez les mors en toutes gens à passé lx mille. Et ainssi rendirent la place en poiant grans finances<sup>3</sup>.

1. Cette seconde tuerie est du 12 juin 1418 (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 32 et 33). Clément de Fauquembergue essaie de dégager de ces horreurs la responsabilité de Jean Sans-Peur, « lesquelles avoient esté « faictes sans le sceu, adveu ou consentement de monseigneur « de Bourgogne ne dez bourgeois et gens notables de la ville de « Paris; mais estoient faictez par le fait et entreprinse de plusieurs gens du menu peuple de Paris et de petit estat, si « comme on disoit » qu'on dépêcha au siège de Monthéry (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1a</sup> 1480, fol. 144).

2. Monstrelet donne de longs détails sur le siège de Rouen (t. III, p. 283 à 286 et 294 à 308). Le blocus complet de Rouen eut lieu le 29 juillet; le 19 janvier 1419, la ville ouvrit ses portes. Cf. Léon Puiseux, *Siège et prise de Rouen par les Anglais (1418-1419)*.

3. Clément de Fauquembergue raconte que le 17 janvier 1419 (n. st.) on apprit à Paris que le roi d'Angleterre « devoit « prochainement entrer dedens la ville de Rouen par traictié « fait entre luy et les habitans de la ville par defaulte de « vivre. Car autrement, par force d'armes ou par assaultz, la « ville n'estoit pas mie prenable » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1a</sup> 1480, fol. 165 v°).



*L'assemblée à Corbeuil.*

En cel an, le x jour du mois d'aoust, furent envoyez<sup>1</sup> par monseigneur le daulphin, les ducs de Bretagne et d'Alençon devers ledit de Bourgogne en la ville de Corbeuil<sup>2</sup>, pour trouver et faire aucun appointement<sup>3</sup>. Mais quant ilz furent retournez devers mondit seigneur le daulphin et il out ouy ce qu'ilz avoient appointié, il se marrit et troubla, et dist que il ne vouloit point d'appointement, que par justice, à celui qui avoit mauvairement meurtry ou fait faire, son oncle, son conestable, son chancelier et les aultres bons et loyaulx serviteurs de son pere et de lui<sup>4</sup>.

1. Ils partirent de Chinon. Le duc d'Alençon n'avait que neuf ans, si l'on admet mon hypothèse (voir *supra*, p. 20, note 5).

2. Monstrelet (t. III, p. 288) mentionne l'entrevue du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne, au pont de Charenton, le 13 septembre 1418 (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 114, note 1). Le duc de Bretagne était en effet venu d'abord à Corbeil. « Ce jour, » écrit à la date du 13 septembre 1418 Clément de Fauquemberg, « le duc de Bretagne, qui « estoit venu à Corbueil avec les ducs d'Anjou et d'Alençon « pour traictier de l'apaisement..., vint au pont de Charenton « pour parler au duc de Bourgogne, et furent ensemble ce jour « au disner en l'ostel de Conflans. Et apres disner se departi « le duc de Bretagne pour retourner à Brye Conte Robert, « pour ce qu'il y avoit mortalité à Corbueil » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1a</sup> 1480, fol. 146 v°).

3. Ce traité, connu sous le nom de traité de Saint-Maur-des-Fossés, du lieu où eurent lieu les négociations, fut conclu à Vincennes le 16 septembre 1418 (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 114) et crié à Paris le 19 septembre. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 106 à 109.

4. Perceval de Cagny donne bien exactement l'état d'esprit

*Du siege de Tours.*

En celui an M CCCC XVIII, ou xxvj jour du mois de novembre, monseigneur le daulphin mist le siege devant la ville de Tours<sup>1</sup>, laquelle tenoit contre luy un Bourguignon nommé Charles Labbé, lequel rendit la place ou mois de janvier ensuivant.

En celui an, aucuns des gens de monseigneur le dauphin prendrent le chancelier de Bretagne, lequel leur poia x mille francs avant s'en aler<sup>2</sup>.

du dauphin, que révèle d'une manière si précise et si nette sa protestation du 29 septembre suivant (*Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, p. 274; Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 111).

1. Le siège fut mis devant Tours le 26 novembre 1418. La place fut rendue le 30 décembre. On donna à Charles Labbé la châtellenie de Montreuil-Bonnin et depuis il devint un fervent partisan du dauphin (Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 355; cf. J. Delaville le Roulx, *la Domination bourguignonne à Tours*).

2. Je n'ai pas trouvé ailleurs trace de cet événement. Feu M. de La Borderie, à la mémoire duquel je suis heureux de rendre hommage, a bien voulu m'avertir qu'il ne connaissait rien de pareil. En outre, le fait ne paraît pas très vraisemblable, car à ce moment Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc, chancelier de Bretagne, avait au contraire rendu divers services importants au dauphin et à ses partisans (Jean Jouvenel, éd. D. Godefroy 1653, p. 356). En 1418, je ne vois qu'une prise d'évêque : celle de Martin Gouge, évêque de Clermont, partisan du dauphin, qui, capturé par le seigneur de la Trémoille et enfermé à Sully, fut relâché par son geôlier quand celui-ci vit approcher les troupes du dauphin (*Ibid.*, p. 355). Enfin, il faut noter que jusqu'à sa capture par Olivier de Blois, le duc de Bretagne semblait assez favorable au dauphin. Cependant, il ne faut pas oublier qu'en 1426, peu après Pâques, Arthur de Richemont,

*La prinse du duc de Bretagne.*

En l'an M CCCC XIX, le..... jour du mois de fevrier<sup>1</sup>, le conte de Paintievre<sup>2</sup>, lequel par raison devoit estre duc de Bretaingne, pensant recouvrer ledit duché ou y avoir telle porcion qu'il deust estre comptent, trouva maniere que le duc<sup>3</sup>, qui à present tient la duché, devoit aler diner, lui et son frere d'Estampes, avecques la mere<sup>4</sup> dudit de Paintievre en son chastel de Cantosseaulx sur Loire<sup>5</sup>. Le jour venu et le disner

devenu connétable, fit prendre Jean de Malestroit et le fit « mener à Chinon » (*Chronique d'Arthur de Richemont...*, par Guillaume Gruel, éd. Le Vavasseur, p. 46). Faut-il voir, dans la mention que fait ici Perceval de Cagny, une interversion? En tout cas, on doit noter l'influence, qu'au dire de Gruel, Jean de Malestroit avait à la cour de Bourgogne. J'ajouterai que ce malheureux chancelier de Bretagne paraît avoir été voué à tomber entre les mains de gens intéressés à le rançonner. On sait qu'en 1431, le 29 septembre, le duc d'Alençon le fit capturer à Quarquefou, près de Nantes. Faut-il voir ici une transposition de l'attentat de 1431 en 1418, et Perceval de Cagny aurait-il relaté en 1418, et très sommairement, un événement auquel il consacre d'assez longs détails à l'année 1431? (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 202).

1. La copie de Duchesne ne donne pas la date du jour, quoique M. de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII* (t. I, p. 202, note 4), imprime que Perceval de Cagny donne la date du 12 février. M. de Beaucourt adopte la date du 13 février 1420 (n. st.).

2. Il s'agit d'Olivier de Blois. On voit les préventions du chroniqueur en faveur de la maison de Blois.

3. Jean VI. Son frère Richard ne devint comte d'Étampes que le 8 mai 1421.

4. Marguerite de Clisson.

5. Champtoceaux, Maine-et-Loire, arr. de Cholet, chef-lieu de canton.

apresté ainssi comme il appartenoit pour festoier ung tel seigneur, ledit de Paintievre ala audevant de lui et firent grant joie à eulx entre encontrer. Ilz ne furent gaire.....<sup>1</sup>.

### *La mort du duc de Bourgoigne.*

Oudit an, le..... jour du mois de fevrier<sup>2</sup>, fut une journée prinse en laquelle le duc de Bourgoigne devoit venir devers monseigneur le daulphin en la ville de Montereul Fault Yonne<sup>3</sup>; auquel jour il vint à tel nombre de gens et en abillement tel, que par mondit seigneur lui fut ordonné.....<sup>4</sup>.

### *La bataille de Baugié.*

En l'an M CCCC XX, la veille des Grans Pasques<sup>5</sup>, le conte de Bocan, conestable de France<sup>6</sup>, le conte de

1. « Le reste manque » (*Note de Duchesne*).

2. La mort de Jean Sans-Peur est du 11 septembre 1419; la date de l'entrevue de Montereau ne peut avoir été fixée avant août 1419 (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 157 à 160).

3. Montereau, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, chef-lieu de canton.

4. « Le reste manque » (*Note de Duchesne*). Il semble qu'on sente là un blâme formulé contre le dauphin. Le fait est d'autant plus notable que Perceval de Cagny est un évident ennemi du duc de Bourgogne. Il n'est pas moins curieux de constater le silence que garde Perceval de Cagny sur les opérations du duc d'Alençon en Normandie (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 209). Il n'en faudrait pas conclure que Perceval de Cagny ne raconte que les événements auxquels il a assisté et ceux qui ont eu un grand retentissement.

5. 22 mars 1421 (n. st.). Cf. G. Godefroy, *Histoire de Charles VI...*, par J. J. des Ursins, éd. 1653, p. 732.

6. Ce n'est que quelques jours après que le conte de

Victon<sup>1</sup>, acompaigniez de belle compaignie de chevaliers et escuiers et de archiers de leur pais d'Escoce, le bastard d'Alençon, les sires de Fontaines<sup>2</sup>, du Bellay<sup>3</sup> et autres cappitaines, avoient sceu que le duc de Clerence<sup>4</sup>, grandement acompaigné de iiij contes, de v ou vj grans seigneurs<sup>5</sup>, de autres chevaliers et escuiers en grant nombre et autres archiers touz du pais d'Engleterre avecques eulx descenduz, le tout nombré de x à xij mille ou plus, estoient venuz ou duché d'Anjou et conté du Maine, esperant y faire une grant conqueste.

Pour quoy mondit seigneur le conestable et les autres dessus nommez se assemblerent ou village de Baugé<sup>6</sup>; ledit de Clerence estant à Beaufort<sup>7</sup>, devant le chastel, lessa son entreprinse et vint pour courir sur le logis dudit conestable, lequel par sa diligence sceut la venue dudit de Clerence et fist sçavoir, par les logis d'environ lui, la venue desdiz Anglois et que hastivement vinsent à lui. Lesquelx ne sceurent oncques si tost venir que ilz trouverent le conestable et ses gens meslez et combatans avecques lesdiz Anglois pres une

Buchan, Jean Stuart, reçut l'épée de connétable (5 avril 1421. — Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 222).

1. C'est le comte de Wigton, Archibald Douglas, fils aîné d'Archibald, comte de Douglas (*Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. I, p. 250, note 2).

2. Guérin de Fontaine.

3. Jean du Bellay.

4. Thomas de Lancaster, duc de Clarence, frère d'Henri V.

5. Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 248 et 249.

6. Baugé, Maine-et-Loire, chef-lieu d'arrondissement.

7. Beaufort-en-Vallée, Maine-et-Loire, arr. de Baugé, chef-lieu de canton.

eglise nommée le Viel Baugé<sup>1</sup>; auquel lieu eut une tres forte et cruelle bataille, laquelle fut pour les François. Et y moururent ledit duc de Clerence, les contes de..... et de.....<sup>2</sup>, les seigneurs de Reghs<sup>3</sup>, de Greis<sup>4</sup> et iiij autres et plusieurs autres chevaliers et escuiers et gens de guerre d'Engleterre<sup>5</sup>.

A ce jour, ledit de Clerence ne se vout point aider d'ung bien grant nombre d'archiers qui estoient pres d'illecques, et ne print sinon les archiers de son corps, disant que ceulx de France disoient que les Englois ne gaignoient les journées, sinon par les archiers et que à ceste fois verroit comme il luy en prendroit. Et ainsi fut mort et ceulx de sa compaignie

1. Baugé-le-Vieil, Maine-et-Loire, arr., cant. et comm. de Baugé.

2. Les *Henrici Quinti gesta* (éd. Williams, p. 274 et 275) contiennent en appendice une liste des morts de Baugé. Elle cite les noms de deux comtes seulement : « Therle Humfreyville » et « Therle of Tankervel, » c'est-à-dire Gilbert Humphreyville, comte de Kyme, et le comte de Tancarville, Jean Gray.

3. Probablement lord Rooss, maréchal d'Angleterre. Sur cette dignité que lui attribuent plusieurs chroniques, voir *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, Annexes, t. IV, annexe VIII.

4. Sans doute Jean Gray, comte de Tancarville, à moins qu'on ne comble l'une des deux lacunes précédentes avec ce nom. Je dois ajouter que je n'ai pas trouvé de nom approchant de celui de *Greis* autre que celui de *Gray*, dans la liste publiée par Williams à la suite de son édition des *Henrici Quinti gesta* (p. 274).

5. La nouvelle arriva à Paris le 4 avril 1421 (n. st.) d'après Clément de Fauquembergue (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1A</sup> 1480, fol. 231). Cf. une lettre écrite de Paris ou des environs de Paris dans *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 198.

jusques au nombre de passé M et v<sup>c</sup> de l'esliste<sup>1</sup> de ceulx de leur parti; et le sourplus s'enfouyt en Normendie. Ceste journée fut moult honnorable et en fut le roy moult joyeux et reconforté et touz ceulx de son parti<sup>2</sup>.

*La prinse de Mommirail<sup>3</sup> et de Galardon.*

En l'an M CCCC XXI, le x jour du mois de juing, monseigneur le regent, en sa compaignie le duc d'Alençon<sup>4</sup>, le conte d'Aumale, de Bocan et de Victon, plusieurs grans seigneurs et autres cappitaines, chevaliers, escuiers et gens de guerre, nombrez à passé xxx mille combatans, furent devant la place de Mommirail, en laquelle estoit ung nommé.....<sup>5</sup>, lequel se rendit à la volenté du roy; et, ce fait, le roy mena son ost devant le chastel de Beaumont le Chetif<sup>6</sup>, en laquelle place estoit ung nommé....., lequel rendit la place au roy le dimanche xv jour dudit mois.

1. Cependant, Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. I, p. 252) fait monter son estimation à 2,000 morts.

2. Sur l'effet moral causé par la victoire de Baugé, on consultera avec fruit la *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 202 et suivantes.

3. Montmirail, Sarthe, arr. de Mamers.

4. Alors âgé de onze ans si on adopte pour date de sa naissance le 2 mars 1409 (n. st.) (voir *supra*, p. 20, note 5).

5. Il faut suppléer à cette lacune par l'un des deux noms suivants : ou bien Fouquet Pesas ou bien Jannequin, tous les deux chargés par le duc de Bourgogne de défendre Montmirail.

6. Beaumont-le-Chartif, aujourd'hui Beaumont-les-Autels, Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon.

Et, ce fait, le roy mena son ost devant la ville de Galardon<sup>1</sup>, en laquelle estoit un nommé le Rousselet<sup>2</sup> et autres cappitaines bourguignons; le roy arriva audit lieu le xxij jour dudit mois de juing, et le xxix jour ensuivant fut la place prinse d'assault et y furent plusieurs Bourguignons prins et mors et la ville pillié<sup>3</sup>.

1. D'après la *Chronique de Jean Raoulet* (Vallet de Viriville, *Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, t. III, p. 170), le siège de Gallardon avait précédé celui de Montmirail. L'éditeur place le siège de Gallardon au 7 juin et celui de Montmirail au 10 juin. Si l'on adopte ce récit, il semblerait que le dauphin n'ait pas eu l'intention d'assiéger Chartres avant de se porter sur Gallardon (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 268, note 2, et Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 229).

2. La *Geste des Nobles* de Cousinot (éd. Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 182) dit que ce Rousselet était un batelier de Paris. Sur ce nom, voir G. Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XV<sup>e</sup> siècle*, p. xxiii. Mais il est à peu près certain que le personnage qui nous occupe n'est pas le poète dont M. G. Raynaud a eu à s'occuper. Était-il même le père du poète? Tout au contraire, je crois que c'est bien le même personnage qu'« Andry de Rousselet » dont Jean Jouvenel dit, en 1411, qu'il fut mis « sus..... comme un capitaine. Et luy bailla on le gouvernement des archers et arbalestriers de Paris » (éd. D. Godefroy 1653, p. 239). Le Roux de Lincy (*Paris et ses historiens*, p. 370) le cite sous le nom d'Andry Roussel parmi les membres de la faction cabochienne.

3. Le 4 juillet, Clément de Fauquembergue écrit que les gens du dauphin tenaient, « si comme on disoit, siege contre la « ville de Chartres » et « nouvellement par siege et puissance « d'armes estoient entrez en la ville de Galardon et par traité « en la ville Nogent le Roy » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1A</sup> 1480, fol. 236). M. de Beaucourt (*Histoire de Charles VII*, t. I, p. 227 et 228) prouve que la prise de Gallardon doit être avancée au 25 juin.



En celui an M CCCC XXI<sup>1</sup>, xij jour d'octobre, monseigneur le daulphin estoit en la ville de la Rochelle et avoit assemblé touz ceux de ladicte ville qui fesoient à apeller, pour avoir finance preste, en l'ostel de l'evesque.....<sup>2</sup> audit lieu; et par le grant peuple appellé devant le roy en la salle, pour la grant charge des gens, du costé où le daulphin estoit, les planchies fondirent<sup>3</sup>, tellement que lui et grant nombre de chevaliers et escuiers fondirent et chairent en bas, et

1. Corriger la date en lisant 1422.

2. Il faut sans doute combler cette lacune en y ajoutant ces mots : *de Maillezais*.

3. Il semble donc que, contrairement à l'opinion reçue, l'effondrement se soit produit dans la partie du plancher qui supportait précisément le siège du dauphin (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 240). C'est du reste ce que confirme un texte signalé par M. de Beaucourt (*Ibid.*, note 2 *in fine*). Jusqu'au mois de mars 1423 (n. st.), on ignore à Paris, « es marces de Piccardie, » en plusieurs autres pays, si le dauphin n'avait pas péri des suites de l'accident (Bibl. nat., fonds franç. 23018, fol. 431 r<sup>o</sup>). Les gens de Tournai, ville demeurée fidèle au prince, envoyèrent aux nouvelles en Berry et en Orléanais; ils apprirent qu'il était vivant (*Ibid.*, fol. 431 v<sup>o</sup>). En revanche, lors de la reddition du pont de Meulan aux Anglais (1<sup>er</sup> mars 1423, n. st.), l'un des négociateurs de la capitulation pour le compte de la garnison, Jean de Gravelle, certifia, dit-on, que le dauphin « estoit vivant quant il « party de luy pour venir audit lieu de Melun (*sic*). Mais il « estoit moult malade et en adventure d'avoir perdu à tousjours « mais ung des lez de son corps par la blechure dont cy devant « est faicte mension de la maison fondue en la ville de la « Rocelle : en laquelle maison, il dauphin avoit esté si vilaine- « ment blechiés et navrés qu'il estoit en aventure d'en demo- « rer affolé et perdu à tousjours. Et ce affermerent les gentilz- « hommes de sa compaignie, chascun à part, sur ce interroghiés, « par serment solempnel » (*Ibid.*, fol. 436 r<sup>o</sup>).

d'autres avecques; de laquelle cheste furent mors le sire de Preaulx<sup>1</sup> et le sire de Lingnac, frere du grant maistre d'Acquitaine<sup>2</sup>. De quoi et de ce la ville et touz ceulx qui n'estoient en la place furent prests de eulx entretuer, cuidans que le daulphin et les seigneurs de sa compaignie fussent mors par traison et mal appencement.

### *La bataille de Mortaigne.*

L'an M CCCC XXII, ou mois d'aoust<sup>3</sup>, le conte d'Aumale<sup>4</sup>, le viconte de Nerbonne<sup>5</sup>, plusieurs capitaines, chevaliers et escuiers et plusieurs autres gens de guerre en leur compaignie firent une course à la ville de Bernay<sup>6</sup>, laquelle estoit moult garnie de peuple et de grans marchandises de draps et autres denrées, et fut la ville moult fort pillié.

Et, en retournant droit à Mortaigne<sup>7</sup>, ung cappitaine Anglois, nommé messire Phellipe Branche<sup>8</sup>, sceut la

1. Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux.

2. C'est-à-dire frère de Philibert de Naillac, le grand maître de Rhodes.

3. Au commencement d'août, écrivent le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 474) et Jean Jouvenel (éd. D. Godefroy 1653, p. 394). La relation que ce dernier fait de cet événement est bien médiocre. Vers le 10 août, d'après Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. I, p. 334).

4. Jean d'Harcourt.

5. Guillaume, viconte de Narbonne.

6. Bernay, Eure, chef-lieu d'arrondissement.

7. Mortagne, Orne, chef-lieu d'arrondissement.

8. L'éditeur de la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (t. VI, p. 476) a imprimé ce nom : *Branth*. Il est certain qu'il faut lire Philippe Branch.

compagnie sur le pais. Il assembla gens et se trouva acompaignié de ij à iij mille combatans et se mist apres les autres ; et, quant il vint audit lieu de Mortaigne, ledit conte d'Aumalle, qui rien ne sçavoit de sa venue, se estoit deslogié, et ne fut pas demie lieue loings, que il sceut que ledit Branche le poursuivoit. Et si tost que ce fut venu à sa congnoissance, il fit arreter toute sa compagnie et demourer tout son bagage à ung village pres d'illec<sup>1</sup> et se trouva bien de sa compagnie mil ou xij<sup>e</sup> combatans bien empoint, et tentost se mist à chemin à retourner contre les Englois.

Et ce jour, veille de la my aoust, trouva lesdiz Englois aupres dudit lieu de Mortaigne et sans dissimulation se ferirent luy et ses gens dedens lesdiz Englois et à l'arrivée y out dure bataille ; ledit d'Aumalle eut ses gens ensemble et entrèrent dedens leurs ennemis et ainssi furent departiz. Et en pou d'heure tourna la desconfiture sur les Engloys : ledit Phelipe Branche s'enfouit et y demoura bien de ceulx de sa partie, tant sur la place que en la poursuite, de m à xij<sup>e</sup> Englois mors et de deux à iij<sup>e</sup> prisonniers<sup>2</sup>. Ceste journée donna aux gens du roy grant courage sur les Englois, qui longtemps avoient esté sans estre gaire endommagiez<sup>3</sup>.

1. Moulins-la-Marche, Orne, arr. de Mortagne, chef-lieu de canton (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 334, et *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 476).

2. Cousinot, dans la *Geste des Nobles* (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 187), estime les pertes des Anglais à 800 morts.

3. Il est intéressant de remarquer, ailleurs qu'ici, l'effet

*La mort du roy d'Engleterre.*

En celui an, le..... jour du mois de septembre<sup>1</sup>, trespassa le roy d'Engleterre au Bois de Vincennes et fut sa mort celée xv jours ou plus. Et, apres ce, fut mené par la riviere de Saine à Rouan, et là fut le corps sollempnellement receu et de là mené en Engleterre. Il estoit moult chevalereux et tant obey des ses gens, granz, moienz et petiz que homme de quelque estat qu'il peut estre ; il estoit tres fort justicier<sup>2</sup>.

Plusieurs de ses adversaires François et de ceulx qui ont tenu son parti ont dit et en grant supposition, que se il fust demouré vif et sain que il eust conquesté tout ce royaume, veu le roy dont il avoit le gouvernement, le duc de Bourgoigne qui estoit de son parti et le duc de Bretagne qui se estoit mis en paix finale avecques lui.

moral de la course opérée par le vicomte de Narbonne (*Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 224, note 5, et p. 228, note 6).

1. Le lundi 31 août 1422. L'erreur de Perceval de Cagny s'expliquerait naturellement parce qu'il dit, une ligne plus bas, si son affirmation était exacte. Clément de Fauquembergue montre ce qu'il faut en penser, puisqu'une première fois il écrit à la date du 8 juillet que l'Université de Paris fit une procession « pour le salut et reconvalescence du roy d'Angle-  
« terre, » et que plus loin, le 31 août, il note la mort de ce prince survenue ce même jour à deux heures du matin (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1</sup> 1480, fol. 254 et 257 v°).

2. Cf. les *Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, p. 187. « Magnus justiciarius, » dit le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 480).

*Le trespasement du roy.*

Ou mois d'octobre, ledit an, le..... jour<sup>1</sup>, Nostre Seigneur, qui de toutes choses fait à son plaisir, print devèrs lui le roy Charles VI. En son jeune eage, n'avoit en son royaume chevalier, escuier, ne homme de quelque estat qu'il feust, homme mieulx formé de beau corps gent, beaux bras et jambes de grant force et de grant ligierté; il se esbatoit aux gieux de paulme, de saillir, de dancier, de jouter et de touz autres gieux honnestes, autant doucement et humblement que peust faire le filz d'un simple chevalier; il estoit tant larges et courtois de donner, que grant mal lui feist de esconduire nulle honneste requeste qu'il luy feust faicte. Oncques homme ne feut plus amé de son peuple que il estoit.

Touz ses voisins et aultres royaumes le prisoient, honnouroient et craingnoient touz; il tint par long temps son royaume si en paix que sa ville de Paris et les autres villes et chasteaulx ne fermoient ne nuit, ne jour, ne n'y failloit guet ne garde. Touz marchans de quelque marchandise que il se mellassent aloient et passoient par mer et par terre à tout leurs denrrées, comme ilz peussent faire enemy sa ville de Paris, ne

1. Le 21 octobre 1422. Le corps fut porté à Saint-Denis le 10 novembre et enterré le lendemain. Cf. Vallet de Viriville, *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, t. III, p. 292, note 3. — La *Chronique anonyme* publiée partiellement par Douët d'Arcq dans son édition de la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet* (t. VI, p. 324 à 327) entre à cet égard dans les plus grands détails.

nul n'osast prendre denier ne maille, ne autre chose que le vausist, sur paine de mort.

Et apres ces tres grans biens de grace et bienurez renon, Dieu le souffrit cheoir et venir en l'inconvenient d'une tres grande maladie et merveilleuse qui l'a tenu par l'espace de xx ans et plus; par quoy<sup>e</sup> et pour ce, ce royaume, qui tant abondoit en richesses et en paix, est venu et cheu en toute misere et desolacion, comme par ce de devant peult estre veu et sceu<sup>1</sup>.

*La chierté des blés.*

En l'an MCCCC XXIII, depuis le temps de Pasques et le caresme passé jusques au mois d'aoust ensuivant, les blés furent si chiers que, depuis Paris jusques à la Rochelle et tout le long de la riviere de Laire, la charge de trois chevaux de froument coustoient la value de deux mars d'argent, et valoit la charge d'un cheval seul quatre escuz ou quatre royaulx qui couroient pour lors<sup>2</sup>.

*La nativité de monseigneur le daulphin.*

En l'an MCCCC XXIII, le samedi iij jour de juillet, fut né en la ville de Bourges Loys, aisé filz du roy,

1. Il n'y a pas une note discordante dans les auteurs du temps sur le compte de l'infortuné monarque.

2. L'hiver avait été d'une rigueur exceptionnelle (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 185). A la date du 19 janvier 1423, Clément de Fauquembergue note ceci : « Viguit « gelidissimum frigus » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1A</sup> 4793, fol. 248 v<sup>o</sup>).

daulphin de Viennois<sup>1</sup>, et furent ses parrains le duc d'Alençon et l'evesque de Cleremont<sup>2</sup>, chancelier de France.

En celui an, le dimenche xxix jour du mois d'aoust, fut marié le duc d'Alençon à Marie, fille du duc d'Orleans et de Ysabeau, fille du roy.

En cel an, ouudit mois d'aoust, eut fait une destrouse sur les Englois et Bourguignons ensemble pres de Bourges<sup>3</sup>.

### *La bataille de la Broussigniere.*

En celui an MCCCC XXIII, le xxvj jour du mois de septembre<sup>4</sup>, jour du dimenche, [par] le conte d'Au-

1. Vers trois heures de l'après-midi. La lettre par laquelle Charles VII annonça la naissance de son fils a été publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1878, vol. XXXIX, p. 586.

2. Martin Gouge.

3. M. G. Lefèvre-Pontalis a bien voulu me signaler dans le ms. franç. 11497, fol. 77 r<sup>o</sup>, de la Bibl. nat., un passage bien curieux d'une histoire des archevêques de Bourges. Il est bien probable qu'il s'applique à cette « destrouse » : « Devant « laquelle ville [de Bourges] les Angloys baillerent plusieurs « assaulx qui furent vertueusement repulsez par les citoyens de « ladicte ville de Bourges, par les sires de Conssault (Concresault?) (John Stuart de Darnley) et Huttyn, capitaines souzb « ledict roy, auquel ilz faisoient compaignye, par quoy bruslerent plusieurs villes en Berry..... Lesquelz Angloys mirent « semblablement le siege devant la ville et chastel d'Issouldung « apres avoir esté deschassez et repulsez de devant la ville de « Bourges, en laquelle ville d'Issouldun en Berry n'y peurent « semblablement entrer et en furent honteusement repulsez. »

4. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 400.

malle<sup>1</sup>, André, filz de Laval<sup>2</sup>, de l'eage de xvj ans ou environ, fut fait chevaliers.

Ce jour<sup>3</sup>, le bastard d'Alençon, messire Jacques de Montenay, marechal d'Alençon, et autres capitaines en leur compaignie et plusieurs chevaliers et escuiers et autres gens de guerre nombrez ensemble ij mille et v<sup>o</sup> bassinez, iceulx seigneurs sceurent que les Englois venoient faire uné coursse en la conté du Maine; et pour ce se assemblerent et vindrent au chastel de Segray<sup>4</sup>.

Le conte d'Aumalle sceut audit lieu que le sire de la Poulle<sup>5</sup>, frere du conte de Suffort<sup>6</sup>, avecques lui autres capitaines et gens de guerre d'Engleterre, ou tenans leur parti, jusques au nombre de iij mille ou environ estoient logiez en ung lieu nommé la Gravelle<sup>7</sup>. Ce jour, ilz se trouverent es landes de Broissiniere<sup>8</sup> en

1. Le comte d'Aumale, on l'a dit plus haut, était Jean d'Harcourt.

2. André de Laval devint le maréchal de Lohéac. Cf. *les Croniques de Normandie*, éd. Hellot, p. 74 et note 211.

3. Sur cette rencontre, voir une note qui donne tous les renseignements nécessaires dans l'excellent travail de M. Germain Lefèvre-Pontalis, *la Guerre de partisans dans la Haute-Normandie* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1895, t. LVI, p. 434).

4. Segré, Maine-et-Loire, chef-lieu d'arrondissement.

5. Jean de la Pole. Voir S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 98, note 1, et p. 126.

6. Lisez Suffolk; c'était William de la Pole.

7. La Gravelle, Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron. Cette affaire porte dans la *Geste des Nobles* de Cousinot (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 193) le nom de la Gravelle (*Ibid.*, p. 215).

8. M. Germain Lefèvre-Pontalis (*la Guerre de partisans dans*



bataille les ungs contre les autres, chacun d'eulx desirant assembler à sa partie, et, leurs ordonnances faites pour la bataille, ils ferirent ensemble.

Nostre Seigneur donna par sa grace la victoire de la journée audict conte d'Aumalle, et furent lesdiz Englois mis à desconfiture et mis à mort passé le nombre de m et v<sup>e</sup> et de prisonniers prins de iij à iiij cens<sup>1</sup>; desquelz prisonniers ledit la Poulle et ung sien frere et autres du pais de Normendie furent prins à prisonniers ce jour; qui fut ung tres grant bien pour le roy et ceulx tenans son parti<sup>2</sup>.

#### *Du siege d'Avrenches.*

En cedit an et en icelui mois, ledit conte d'Aumalle mist le siege devant la ville d'Avrenches, et pou de jours apres donna ung assault à ladicte ville; auquel assault eut de nos gens mors et blechiez au nombre de

*la Haute-Normandie, Bibliothèque de l'École des chartes, année 1895, t. LVI, p. 434, note 1)* adopte l'identification de la Brosinière avec la Bressinière (Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron, comm. de Bourgon) proposée par M. Le Fizelier. Cf., sur la rencontre elle-même, le récit du ms. franç. 23018 de la Bibl. nat., fol. 479 v<sup>o</sup>.

1. Cousinot de Montreuil, qui fixe à peu près aux mêmes chiffres les pertes des Anglais, dit qu'il tenait ces renseignements d'« Alençon le hérault, » qui avait assisté au combat (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 217).

2. Ceci est bien conforme au sentiment qu'exprime Cousinot dans la *Geste des Nobles* (Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 193), « dont moult furent Anglois affeibloiez. » Cf. l'article de M. Germain Lefèvre-Pontalis, *la Guerre de partisans dans la Haute-Normandie* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1895, t. LVI, p. 442).

lx à iiij<sup>xx</sup>. Si fut la ville faille à prendre et s'en revindrent noz gens<sup>1</sup>.

### *La bataille de Vernueil.*

En l'an m cccc xxiii<sup>2</sup>, le jeudi xvij jour du mois d'aoust<sup>3</sup>, le duc d'Alençon, le conte d'Aumalle, le conte de Tonnerre, le viconte de Nerbonne, plusieurs barons, chevaliers, escuiers de Normendie et autres de ce royaume, le conte de Bocquan, conestable de France, le conte du Glaz<sup>4</sup>, ung de ses filz<sup>5</sup> et une belle compaignie de seigneurs et de chevaliers et escuiers et autres gens de guerre du pais d'Escoce avoient sceu que le duc de Bethford<sup>6</sup>, le conte de Salseberi<sup>7</sup>, le conte de Suffort<sup>8</sup>, en leur compaignie pluseurs des grans seigneurs d'Engleterre et autres chevaliers et escuiers,

1. Le conte d'Aumale poussa même jusqu'aux faubourgs de Saint-Lô, où il resta trois ou quatre jours.

2. La date donnée par Perceval de Cagny est exacte. Cf. G. Lefèvre-Pontalis, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVI, p. 490, note 2.

3. Comme le Vénitien Antonio Morosini (cf. *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. II, p. 261, note 3), Perceval de Cagny ne parle pas de la bataille de Cravant (31 juillet 1423). A mon sens, cette omission est une bien sérieuse confirmation de la réflexion émise dans le commentaire de Morosini, où l'on se demande si le silence du chroniqueur italien n'implique pas que cette rencontre a eu moins de retentissement que le choc de Baugé par exemple.

4. Archibald comte de Douglas, récemment fait duc de Touraine.

5. Jacques deuxième, fils du précédent.

6. Duc de Bedford.

7. Comte de Salisbury, Thomas Montaigu.

8. Comte de Suffolk.

archiers et autres gens de guerre, le tout nombré à x mille combatans et pluz<sup>1</sup>, et nosdiz seigneurs de France et d'Escoce, nombrez de vij à viij mille combatans<sup>2</sup>, prindrent leur chemin de Tours à aler combattre ledit de Bethford qui tenoit le siege devant le chastel d'Yvry<sup>3</sup>.

Audit lieu, nosdiz seigneurs sceurent que ledit de Bethford estoit grandement fortifié en son siege d'Yvry et aviserent que la ville de Vernueil et le chastel estoient petitement garniz de gens de deffence et que, veue leur compaignie, ne leur devoit point estre tenue; si laisserent leur entreprise d'aler à Yvry et vindrent audit lieu de Vernueil, de laquelle les bourgeois et gens de la ville firent ouverture de la grant ville au duc d'Alençon<sup>4</sup>, à qui elle estoit; et les

1. Le total donné par Perceval de Cagny semble exact.

2. Le chiffre le plus voisin de l'évaluation de Perceval de Cagny est donné par le ms. franç. 23018 de la Bibl. nat., fol. 451 r°, soit 14,000 hommes. Sur ces chiffres, voir la discussion des témoignages qui a été faite d'une manière définitive par M. G. Lefèvre-Pontalis dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVI, p. 488-489.

3. Ivry-la-Bataille, Eure, arr. d'Évreux, cant. de Saint-André. M. Germain Lefèvre-Pontalis (*la Guerre de partisans dans la Haute-Normandie, Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1895, t. LVI, p. 465) fixe l'investissement de cette place à la mi-juin. La capitulation est du 5 juillet. L'évacuation était fixée sous condition au 15 août. Sur le siège d'Ivry, la prise de la place et la bataille de Verneuil, voir aussi *Histoire d'Ivry-la-Bataille...*, d'après les notes... recueillies par feu M. F.-J. Mauduit, rédigées... par un Membre de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure [M. G.-A. Prevost].

4. La ruse, sans doute plus que leurs sentiments royalistes, amena les habitants de Verneuil à ouvrir leurs portes (Vallet

Anglois, qui estoient en l'autre ville et chastel, les rendirent par composition. Et, si tost que ce vint à la congnoissance dudit de Bethford, il leva son siege<sup>1</sup> et s'en vint droit audit lieu de Vernueil. Nostroz seigneurs sceurent sa venue par ij jours avant qu'il venit<sup>2</sup>.

Et, ledit xvij jour d'aoust, ledit de Bethford vint en bataille pres de ladicte ville; et tant que nostroz seigneurs qui des devant le jour l'avoient attendu en bataille dehors ladicte ville jusques à ij heures apres midy, dont ilz furent moult travailliez; lesquelz avoient ordonné et estoient disposez de attendre ledit de Bethford et sa compaignie en la place qu'ilz avoient eslue et ordonnée<sup>3</sup>; et, quant ilz virent que la bataille des Anglois ne se bougoit et ne fesoient semblant de venir droit à eulx, ils desplacerent et en leur ordonnance vindrent jusques à leurs anemis touz à pié et leursdiz anemis contre eulx, et se meslerent ensemble, comme au cas est acoustumé, environ trois heures apres midi.

Et incontinent, en pou d'espace de temps, Dieu, qui est juge et ordonne de toutes choses à son plaisir,

de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 410), le 15 août, aux Français (G. Lefèvre-Pontalis, *art. cit.*, p. 476-477).

1. Le duc de Bedford ne leva pas du tout le siège, ce qui impliquerait qu'il n'eût pas pris Ivry. Tout au contraire, cette place lui ouvrit ses portes le 15 août (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 411), d'après un traité de capitulation conclu le 5 juillet (Germain Lefèvre-Pontalis, *art. cit.*, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVI, p. 465).

2. Par un religieux qui, le matin du 15 août, avait chanté la messe devant le duc de Bedford (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 412).

3. C'est dans la *Guerre de partisans dans la Haute-Normandie* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1895, t. LVI, p. 465 à 497), de M. Germain Lefèvre-Pontalis, qu'il faut chercher

souffrit tourner la desconfiture contre les François. Et en pou d'espace de temps y out ung tres piteux et grant meurtre fait en ladite place<sup>1</sup>, en laquelle finirent leurs desreniers jours le conte d'Aumalle, le conte de Tonnerre, le conte de.....<sup>2</sup>, le viconte de Nerbonne et presque tous les barons, chevaliers et escuiers de Normendie mors ou prins.

Et y furent mis à mort du pais d'Escoce le conte de Bocquan, le conte du Glaz, ung de ses filz<sup>3</sup> et autres seigneurs du pais et grant compaignie de chevaliers et escuiers, archiers et autres gens de guerre du parti du roy, jusques au nombre de..... mille ou plus; et du parti des Englois y furent tuez jusques au nombre de.....<sup>4</sup>.

une relation définitive de la première partie de la bataille de Verneuil.

1. Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. I, p. 418) s'appuie sur plusieurs témoignages autres que celui de Perceval de Cagny pour affirmer que « la journée de Verneuil fut « l'une des plus imposantes et des plus meurtrieres qui pussent « être citées de memoire d'homme » à cette époque. On voit que le récit de Perceval de Cagny confirme absolument cette opinion. Cf. G. Lefèvre-Pontalis, *art. cit.*, p. 507, note 3.

2. C'est le comte de Ventadour. — Le duc d'Alençon fut au nombre des prisonniers. Non seulement, comme on le constate, Perceval de Cagny ne raconte pas, avec Thomas Basin, que le duc d'Alençon fut trouvé après le combat vivant au milieu d'un monceau de morts (*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, t. I, p. 51), mais il ne le nomme même pas.

3. Les généalogies écossaises infirment la mention de cette mort, insérée cependant dans plusieurs chroniques.

4. J'ignore quels chiffres il faudrait placer là, car plus haut Perceval de Cagny estimait les troupes françaises à 7 ou 8,000 combattants. Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. I, p. 418) fait monter les pertes françaises à 9,000 hommes

*Le conte de Richemont fut fait conestable.*

En celui an, le conte de Richemont, frere du duc de Bretagne, fut fait conetable de France<sup>1</sup>.

*Le siege de Montargis.*

En l'an M CCCC XXVI, le..... jour de juillet<sup>2</sup>, les contes de Suffort et de Salsebery, en leur compaignie de v à vj mille Englois, tenoient le siege devant la ville de Montargis. Ledit jour, le bastard d'Orleans, le sire de Gaucourt<sup>3</sup>, la Hire et Poton de Sentraille en leur compaignie de ij à iij mille combatans ferirent sur ledit siege; et y furent mis à mort de vij à viij cens Englois et prins passé ij<sup>o</sup> prisonniers<sup>4</sup>. Tout le sourplus tourna enfuie. Ainssi fut le siege levé et furent lesdiz Englois moult endommagez des abillemens de guerre et autres choses dudit siege.

*Le retour de la prison du duc d'Alençon.*

En l'an M CCCC XXVII, le iij jour d'octobre, le duc

et les pertes anglaises à 4,000 hommes environ. M. de Beaucourt (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 16, note 3) cite un bien curieux texte établissant que le duc de Bedford estimait les pertes françaises à 7,262 hommes. M. de Beaucourt pense que les Anglais ne perdirent que 1,600 hommes.

1. Le 7 mars 1425 (n. st.) à Chinon (*Chronique d'Arthur de Richemont*, par Guillaume Gruel, éd. Le Vavascur, p. 36).

2. Lisez le 5 septembre 1427. Le siège avait commencé le 1<sup>er</sup> juillet.

3. Raoul de Gaucourt.

4. 1,500 Anglais furent blessés ou tués, d'après M. de Beau-

d'Alençon, qui avoit esté prins des Englois à la bataille de Vernueil, revint de sa prison<sup>1</sup> et arriva cedit jour en sa ville de Fougieres. Il fut prisonnier trois ans et tant comme il a du xvij jour d'aoust jusques au iij jour d'octobre ensuivant<sup>2</sup>.

### *La destrouse des Harens.*

En l'an M CCCC XXVIII, le..... jour du mois de mars<sup>3</sup>, les Englois tenans le siege devant la ville d'Orleans<sup>4</sup> avoient envoyé querir des vivres de Karesme à Paris,

court (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 28 et note 4). Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 20, note 1) adopte les chiffres donnés par Perceval de Cagny. Clément de Fauquembergue se borne à écrire, à la date du 5 septembre 1427 : « Ce jour, par puissance d'armes, lez ennemis leverent le siege « que tenoit le conte de Suffolz devant Montargis » (communication de M. Lacaille. Arch. nat., X<sup>1</sup><sup>a</sup> 1480, fol. 384).

1. Il avait été enfermé au Crotoy.

2. Sa rançon s'éleva à 200,000 saluts (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 483) et plus exactement, d'après Jean Chartier, à 120,000 saluts (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 57 et 81). En fait, il dut verser 200,000 écus. En 1423, le salut d'or d'Henri VI valait 12 francs de notre monnaie, valeur intrinsèque, tandis que l'écu à la couronne varia en 1427 de 7 francs à 12 francs, valeur intrinsèque (N. de Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, 2<sup>e</sup> partie, p. 250). Le change dut être très onéreux pour le prince.

3. Cette date de mois est encore fausse. La journée des Harengs est du 12 février 1429 (n. st.). Cf. *le Jouvencel*, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. xxiii, note 3.

4. Il est bon de remarquer que Perceval de Cagny fait ici pour la première fois mention du siège d'Orléans, qui en réalité avait commencé le 12 octobre 1428.

lesquieulx conduisoient le sire de Fastoth<sup>1</sup> et autres capitaines acompaigniez de ij mille combatans Englois et plus. Le conte de Clermont<sup>2</sup>, messire Guillaume d'Alebret, seigneur d'Orval<sup>3</sup>, le conestable d'Escoce<sup>4</sup>, le seigneur de Touars<sup>5</sup>, le mareschal de Boussac<sup>6</sup>, acompaigniés de iiij mille combatans et mieulx, partirent d'Orleens, sceurent la venue dudit Fastoth et des vivres qu'il amenoit audictes bastilles et alerent audevant jusques à ung village nommé Saint Pierre Avy<sup>7</sup>. Et, entre Yenville et icelui village, en plaine campagne, les Englois se mirent à pié et se fortifierent fort de leur charroy qui estoit grant.

Nos gens descendirent à pié assez pres des Englois et se mirent en ordonnance comme pour donner

1. Falstolf amena environ 2,500 hommes. Sur lui, voir L. Jarry, *le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, p. 206, note 5.

2. Charles de Bourbon.

3. Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval, de Bruyères-sur-Cher, était le deuxième fils de Charles I<sup>er</sup> d'Albret, connétable de France, mort à Azincourt.

4. Jean Stuart, comte d'Évreux.

5. Louis, sire d'Amboise, vicomte de Thouars.

6. Jean de la Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, créé maréchal en 1423.

7. Les autres chroniqueurs placent le lieu de la rencontre près de Rouvray-Saint-Denis (Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville). Perceval de Cagny précise beaucoup, en indiquant le terrain compris entre Janville et Saint-Péravy-Épreux (Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville). D'après le récit de Cousinot de Montreuil (*Chronique de la Pucelle*, p. 267), la bataille fut livrée entre Janville et Rouvray; il est donc permis d'en circonscrire le terrain dans un triangle dont les angles sont marqués par Janville, Rouvray-Saint-Denis et Saint-Péravy-Épreux.



bataille; et, pour ce que les Englois ne se bougoient de leur fortification, lesdiz d'Allebret, le conestable d'Escoce et autres capitaines de la compagnie, à tout grant partie de leurs gens, marcherent droit auxdiz Englois, et le conte de Clermont demoura en bataille. Les Englois ne saillirent point, ne ne bougoient de leur place; nos gens vindrent cuider entrer dedens eulx. Les Englois se deffendirent fermement.

Et à celle entreprinse furent mis à mort lesdiz d'Allebret et conestable d'Escoce et plusieurs autres de nos gens<sup>1</sup>. Le conte de Clermont, voyant la desconfiture sur eulx, monta à cheval et revint lui et les autres audit lieu d'Orleans.

#### *La venue de la Pucelle devers le roy.*

En icelui an, le.... jour dudit mois de mars, une pucelle de l'eage de xvij ans ou environ, des marches de Lorraine et de Barroiz, vint devers le roi<sup>2</sup> à Chinon<sup>3</sup>; laquelle estoit de gens de simple estat et de labour, laquelle disoit de moult merueilleuses choses, tousjours en parlant de Dieu et de ses Sains; et disoit que Dieu l'avoit envoyée à l'aide du gentil roy Charles ou fait de sa guerre. De quoy le roy et tous ceulx de son hostel, et aultres de quelque estat qu'ilz fussent, se donnerent de tres grans merveilles de ce que elle parloit et

1. Au nombre « d'environ trois à quatre cent combatans, et « la plupart hommes d'armes » (Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, p. 269).

2. On s'accorde à admettre que Jeanne d'Arc arriva le 6 mars 1429 à Chinon. Voir *Chronique d'A. Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. III, p. 44, note 2.

3. Chinon, Indre-et-Loire, chef-lieu d'arrondissement.

devisoit des ordonnances et du fait de la guerre, autant et en aussi bonne maniere comme eussent peu et sceu faire les chevaliers et escuiers estans continuellement ou fait de la guerre.

Et, sur les parolles qu'elle disoit de Dieu et du fait de ladite guerre, fut tres grandement examinée des clerks et thealogiens et autres et de chevaliers et escuiers; et tousjours elle se tint et fut trouvée en ung pourpos. Elle print et se mist en habit d'homme et requist au roy qu'il luy fist faire armures pour soy armer, telles comme elle les deviseroit, et luy baillast chevaux pour elle et ses gens. Et ainsi lui fut fait; et la tint le roy devers lui jusques au mois de may sans ce qu'elle alast nulle part. Et, avant sa venue, le roy ne les seigneurs de son sang ne savoient quel conseil prendre. Et depuis, par son aide et conseil, vint tousjours de bien en mieulx.

*Comme la Pucelle commença faire guerre aux  
Englois.*

En l'an M CCCC XXIX, la Pucelle entreprint à vouloir monstrier pourquoy elle estoit venue devers le roy. Apres la journée des Harens, les Englois des bastilles devant Orleëns garderent que nulz vivres ne peussent venir à ceulx de dedens, et tant que ils avoient tres grant deffaulte de pain : et pour y pourvoir envoyerent plusieurs foiz devers le roy, qui assembla ses capitaines pour aviser par quelle maniere on leur pourroit mener des blés et autres vivres; nul d'iceulx n'osa entreprendre la charge pour la doubte des Englois qui estoient d'un costé et d'autre à bien grant nombre en

leurs bastilles, et avecques ce tenoient les villes et places au dessus de la riviere et au dessoubz.

Ladicte Pucelle voyant que nul n'entreprenoit à donner secours à ceste noble place d'Orleans, et congnoissant la tres grant perte et dommage que ce feroit au roy et à son royaume de perdre ladicte place, requist au roy qu'il luy baillast de ses gens d'armes, et dist : « Par mon martin<sup>1</sup>, » ce estoit son serment, « je leur feray mener des vivres. »

Le roy luy acorda, de quoy elle fut moult joyeuse. Elle fist faire ung estendart<sup>2</sup>, ouquel estoit l'image de Nostre Dame, et print ung jour de soy trouver à Blais, et dist que ceulx qui devroient estre en sa compaignie y fussent ; et que, à ce jour, les blés et autres vivres fussent prestz de partir en charrettes, chevaulx et autrement, et ne demandoit point grant compaignie de gens, et disoit : « Par mon martin, ilz seront bien menez, n'en faictes doubte. »

### *Des vivres menez à Orleans.*

Le mareschal de Rais, la Hire, Gaucourt, Poton de Sentrailles et d'autres capitaines furent audit jour à Blais<sup>3</sup> pour la conduite et firent partir grant foison de vivres de ladicte ville. La Pucelle les fist passer pardevant les places de Baugency, de Meun et autres places

1. Sur cette locution de Jeanne d'Arc, voir J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 4, note 1.

2. Lisez *un pennon*.

3. La Pucelle partit de Blois le 28 avril 1429 et ne fit que passer devant les têtes de pont de Beaugency et de Meung.

garnies d'Englois, sans avoir quelque destourbier en ce qu'elle menoit. Et, quant elle vint aupres d'Orleens, elle fist avaler<sup>1</sup> des bateaux de ladicté ville et fist chargier lesdiz vivres elle et ses gens en bateaux ; et allerent à la ville sans destourbier des bastilles du pont et de l'autre costé de la riviere<sup>2</sup> ; de quoy ceulx de ladicté ville furent tres grandement rejouiz, pour la grant necessité qu'ilz avoient des vivres et de la venue de la Pucelle et des gens de sa compaignie<sup>3</sup>.

Le sire de Gaucourt<sup>4</sup> et aucuns autres des capitaines demourerent avecques elle ; le bastard d'Orleens et les autres capitaines dessusnommez retournerent audit lieu de Blois<sup>5</sup> et remenerent ceulx qui avoient portez lesdiz vivres : elle leur avoit dit et assuré que ilz

1. Sur ce mot, voir J. Quicherat (*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 5, note 1). Au contraire, les bateaux remontèrent d'abord, pour redescendre ensuite. Jeanne aurait voulu aller à Orléans par la rive droite, sans traverser la Loire ; on l'obligea au contraire à passer par la rive gauche, en laissant la Loire entre les Anglais et sa troupe. Seuls, le convoi de vivres et quelques hommes d'armes, Jeanne d'Arc à leur tête, parvenus en face d'Orléans sur la rive gauche, un peu au-dessus de la ville, furent transportés à Orléans par les bateaux qui étaient remontés à leur rencontre. Le gros des troupes dut retourner au pont de Blois pour passer la Loire et tenter de pénétrer à Orléans par voie de terre.

2. A la vérité, les Orléanais avaient fait une diversion en attaquant la bastille Saint-Loup, la seule des bastilles de la rive droite qui pût arrêter le convoi.

3. 29 avril 1429.

4. Raoul, sire de Gaucourt, venait d'entrer avec Jeanne d'Arc.

5. Le bâtard d'Orléans, qui défendait la place depuis le commencement du siège, partit le 1<sup>er</sup> mai au-devant des troupes de secours venant de Blois.

n'auroient nul destourbier en leur retour et ainssi fut. Et avecques ce leur ordonna prendre des autres vivres audit lieu de Blais et que ilz venissent audit lieu d'Orleans par l'autre costé de la riviere, devers Paris, et que ilz ne feissent nulle doubtte des Englois. Et ainssi l'entreprendrent, comme ordonné leur avoit, et passerent pres des forteresses desdiz Englois et pres de la ville par entre les bastilles, à la veue d'eulx, sans ce que nul se bougast de son logis, comme gens qui ne se sceussent ou peussent aider<sup>1</sup>.

*Comme la Pucelle print et leva les bastilles d'Orleans.*

En celuy an MCCCCXXIX, le..... jour du mois de may<sup>2</sup>, apres disner, la Pucelle appella les capitaines et leur ordonna que eulx et leurs gens fussent armez et prests à l'eure qu'elle ordonna; à laquelle elle fut preste et à cheval plus tost que nul des autres capitaines et fist sonner sa trompille, son estendart apres elle ala parmy la ville dire que chacun montast, et vint faire ouvrir la porte de Bourgoigne et se mist aux champs.

Les gens de la ville, qui estoient en bon abillement de guerre, avoient ferme esperance que les Englois ne leur pourroient mal en sa compaignie, saillirent dehors à tres grant nombre; et apres se misdrent aux champs les mareschaux de Rais et de Boussac, le bastard d'Orleans, le sire de Graville et les autres

1. Il faut ajouter que Jeanne d'Arc était venue au-devant d'eux. Ils entrèrent à Orléans le 4 mai, de bon matin.

2. Lisez 4 mai, c'est-à-dire le jour même de l'arrivée des renforts.

capitaines. La Pucelle leur ordonna à garder que les Englois, qui estoient dedens leurs bastilles en bien grant nombre, ne peussent venir apres elle et ses gens de pié de la ville. Elle print poy des gens d'armes avec elle et s'en ala devant la bastille de l'abbaye des Dames, nommée Saint Lo, en laquelle estoient environ iij<sup>e</sup> Englois.

Si tost comme les gens de la ville d'Orleens y furent arrivez, incontinent ilz alerent à l'assault. La Pucelle print son estandard et se vint metre sur le bort des fossez. Tentost apres, ceulx de la place se vouldrent rendre à elle : elle ne les vout recevoir à rançon et dist qu'elle les prendroit maulgré eulx, et fist renforcer son assault. Et incontinent fut la place prinse et presque touz mis à mort. Ce fait, elle retourna en la ville d'Orleens et les seigneurs avecques qui l'avoient attendue, qui touz se donnoient merveilles de ses faiz et de ses parolles; ne oncques nul des autres Englois ne se misdrent en nulle ordonnance, ne ne firent semblant de saillir hors de leurs places, ne emplus que ce ilz n'eussent veu ne ouy chose qui leur deust desplaire.

Tout le jour de l'endemain qui fut jeudi<sup>1</sup>, la Pucelle ne nul des capitaines ne se bougerent de ladicte ville. Le vendredi<sup>2</sup>, à heure de vespres, elle dist que chacun fust armé et prest, et en bateaulx vint passer la riviere devers la Salloingne : tous ne la suyrent pas, comme elle cuidoit; ainssi tost comme elle fut descendue à terre et pou de gens avecques elle, elle se

1. Le 5 mai.

2. Le 6 mai.

ala metre devant la bastille des Augustins, son estendart en sa main, et fist sonner trompilles à l'assault.

Incontinent, et apres ce, ne demoura gaires que la place fut prinse, et, ce fait, ceulx de sa compaignie cuidoyent que elle deust retourner à gesir à la ville; elle se logea en ladite bastille, qui estoit moult bien garnie de vivres, et dist : « Par mon martin, je auray  
« demain les tours de la bastille du pont, ne n'entre-  
« ray en Orleans jusques à ce qu'elles soient en la  
« main du bon roy Charles. » Et manda à ceulx qui estoient en la ville demourez fussent l'endemain bien matin devers elle.

#### *La mort du conte de Salbery.*

Glacidaz<sup>1</sup> demoura capitaine des tours et de la bastille des pons apres la mort du conte de Salsebery, qui fut tué dedens d'une pierre de canon; et ne fut oncques sceu qui la jeta, ne dont elle vint<sup>2</sup>. La place sembloit imprenable d'assault à toutes gens de guerre et estoit garnie de touz les abillemens qui appartiennent à la deffence de place assaillie.

Et si avoit ledit Glacidaz avecques lui en la place de vij à viij<sup>o</sup> Englois, telz que bon luy avoit semblé pour sa seurté, et n'y avoit celui des capitaines à qui il ne semblast impossible que ladicte place deust estre prinse en ung mois à plus de gens la moitié que ilz

1. C'est Guillaume Glasdall. Cf. L. Jarry, *le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, p. 206, note 4.

2. Perceval de Cagny ne fait pas allusion à la tradition qui veut qu'un enfant, mettant le feu à un canon abandonné par ses servants, ait fait partir le coup mortel.

n'estoient. La Pucelle dist à ceulx qui estoient avecques elle : « Par mon martin, je la prendray demain et retourneray en la ville par sus les pons. »

Le samedi<sup>1</sup>, à vij heures au matin, elle fist sonner ses trompilles et fist sçavoir que chacun fust prest d'aler donner l'assault; et, environ vij heures, elle print son estendart et s'ala metre sur le bort des fossez. Et incontinent commencerent à geter grant nombre de cagnons et de couleuvrines du costé de dehors, et ceulx de dedens faisoient tout ce que possible leur estoit pour deffence. On entra dedens leur fossez maulgré eulx.

L'assaut fut dur et long et furent plusieurs de ceulx de dedens mors et bleciés, et pou des autres. En ce jour leur fut donné par iij ou iiij foiz l'assault, et toujours la Pucelle reconfortoit ses gens en leur disant : « Ne vous doubtez, la place est nostre! » Et, environ l'eure de vespre, elle se mist ou fonz des fossez et incontinent ilz furent aportés plusieurs eschielles et renforsa l'assault de couleuvrines et gens de trait. Et ne demoura gaires que noz gens entrerent en la place. Ledit Glacidaz et autres des plus grans de la place, quant ilz virent que eulx estoient prins, pour eulx sauver cuiderent recouvrer une des tours; mais, pour la presse qui fut tres grande sur leur pont, le pont rompit<sup>2</sup> et fut ledit Glacidaz et plusieurs autres noyez et presque touz les autres mis à mort.

Ainssi fut la place gaignée. De quoy touz ceulx qui ce virent furent touz esmerveillez; et n'y moururent

1. Le 7 mai.

2. Les Orléanais y avaient mis le feu.



pas de l'autre costé plus hault de xvj à xx personnes.

Les pons qui estoient tant depechiez que ce estoit merveille et sembloit impossible que en viij jours on eust trouvé maniere de y passer nulles gens, en mains de iij heures apres, la chose fut mise en tel apareil que la Pucelle et ceulx qui y vouldrent passer vindrent parsus les pons gesir en la ville. Dieu soit (*sic*) à quel joye elle et ses gens y furent receuz !

*Le departement des Englois devant Orleens.*

Ce dimenche..... jour de may<sup>1</sup>, les seigneurs de Fastath, de Vulbi<sup>2</sup>, de Scales<sup>3</sup> et autres capitaines, qui estoient en bien grant nombre en pluseurs autres bastilles du costé devers France, avoient veu l'assault de loing que la Pucelle avoit donné le mercredi à la bastille de Saint Lo et l'avoit prinse d'assault et ceulx de la place mis à mort; et de leurs places avoient aussi veu les assaults que elle avoit donnez le samedi aux tours et bastille du pont, et la place prendre d'assault.

Cedit jour du dimenche, au matin, ilz bouterent les feuz en leurs logis et s'en alerent la plus part d'eulx tout de pié es villes et places de Meun et Baugency sur Laire. Et par ainssi fut la noble cité d'Orleens secourue et mise en franchise par la Pucelle, message de Dieu en l'aide du roy de France. Et, huit ou dix

1. Le 8 mai 1429.

2. J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, l'identifie avec Robert Willoughby (t. IV, p. 9, note 1). Cela, du reste, ne fait aucun doute.

3. Thomas de Scales. Cf. L. Jarry, *le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, p. 210, note 11.

jours apres les bonnes aventures, elle revint devers le roy à Chinon<sup>1</sup>.

Ou mois de mars precedent, apres ce qu'elle fut arivée devers le roy à Chinon, entre les autres affaires qu'elle disoit avoir de par Jesus, elle disoit que le bon duc d'Orleans estoit de sa charge, et, ou cas qu'il ne revendroit par deça, elle arroit moult de paines de le aler querir en Engleterre et avoit tres grant joye de soy employer ou recouvrement de ses places; et, à l'occasion de l'amitié et bon vouloir que elle avoit au duc d'Orleans et aussi que ce estoit partie de sa charge, elle se fist tres acointe du duc d'Alençon qui avoit espousé sa fille.

Et ne fut gaires apres sa venue à Chinon que elle ala veoir la duchesse d'Alençon en l'abbaye de Saint Flourent<sup>2</sup> pres Saumur, là où elle estoit logiée. Dieu soit (*sic*)<sup>3</sup> la joye que la mere dudit d'Alençon, lui et ladite fille d'Orleans, sa femme, lui firent par iij ou iiij jours qu'elle fut audit lieu. Et apres ce tousjours depuis se tint plus prouchaine et acointe du duc d'Alençon que de nul autre; et tousjours en parlant de lui l'appelloit : « Mon bon duc, » et non autrement.

#### *L'entreprise du couronnement du roy.*

Après la prinse des bastilles devant la ville d'Orleans, la Pucelle dist au roy, aux seigneurs et à tout son conseil que il estoit temps que il fust prest de soy

1. Jeanne d'Arc rejoignit Charles VII le 13 mai 1429 à Tours.

2. Saint-Florent, Maine-et-Loire, arr. et cant. de Saumur, comm. de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

3. En marge, Duchesne a écrit : « Dieu sçait....., » alors que dans le texte il copiait : « Dieu soit..... »

mettre au chemin de son couronnement à Rains. Son conseil sembla très fort à exécuter à tous ceux qui en ouvrirent parler ; et disoient que, veue la puissance des Anglois et Bourguignons ennemis du roy, et considéré que le roy n'avoit pas grans finances pour souldoyer son armée, il luy estoit impossible de parfaire le chemin. La Pucelle dist : « Par mon martin, « je conduiray le gentil roy Charles et sa compagnie « jusques audit lieu de Rains seurement et sans des- « tourbier, et là le verré couronner. »

Après ces parolles et ce qu'elle avoit fait de avitaillier la ville d'Orléans et levé les bastilles de devant, nul ne osa contredire ; et mist le roy un jour auquel il seroit à Gien sur Loire. Et ainsi le fist le roy.

La Pucelle, qui tousjours avoit l'œil et sa pensée aux affaires du duc d'Orléans, parla à son beau duc d'Alençon et luy dist que entandiz que le roy se apresteroit et que il metroit à faire son chemin à aler audit lieu de Gien, elle vouloit aler delivrer la place de Gergueau<sup>1</sup>, qui faisoit et donnoit de grans charges à la ville d'Orléans. Incontinent le duc d'Alençon fist sçavoir aux marchaulx de Boussac et de Rais, au bastard d'Orléans, à La Hire et autres capitaines que eulx et leurs gens fussent à certain jour à un village pres Romorentin en Salloingne ; et ainssi le firent<sup>2</sup>.

1. Jargeau, Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de canton.

2. D'après un témoignage capital, celui de Gui de Laval, Jeanne d'Arc était, dès avant le 6 juin 1429, à Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, chef-lieu de canton), lieu auquel fait allusion ici Perceval de Cagny et où les troupes devaient se réunir. Elle en partit le 6 juin au soir pour Romorantin. Le même jour, le duc d'Alençon l'avait rejointe ; mais il resta à Selles, qu'il ne quitta que le 8 avec le bâtard d'Orléans, les maréchaux de Boussac et de Retz et La Hire.

*L'assault de Gergeau.*

En celuy an M CCCC XXIX, le samedi xj jour du mois de juing, environ deux heures apres disner, le duc d'Alençon, la Pucelle, le conte de Vendosme et les autres capitaines en leur compaignie de ij à iij mille combatans et autant de gens de commun ou plus vindrent assieger la ville de Gergeau, en laquelle estoient le conte de Sufford<sup>1</sup>, ij de ses freres et de vij à viij<sup>o</sup> Englois.

A l'arriver, les gens de commun à qui il estoit avis que à l'entreprinse de la Pucelle riens ne pouvoit tenir, ilz saillirent es fossez sans sa presence et sans les gens d'armes qui entendoient à eulx logiez. Il en y ot de bien batuz et s'en revindrent. La chose demoura pour le jour en cest estat. La nuit, la Pucelle parla à ceulx de dedens et leur dist : « Rendez la place « au Roy du Ciel et au gentilz roy Charles et vous « en alez, ou autrement il vous mescherra. » Ils ne tindrent compte de choses qu'elle leur dist.

La nuit, les bombardes et cagnons furent assis, et, le dimenche venu<sup>2</sup>, environ ix heures au matin, la Pucelle et le duc d'Alençon firent sonner les trompilles pour venir à l'assault; la Pucelle print son estendart ouquel estoit empaincture Dieu en sa majesté, et de l'autre costé..... et ung escu de France tenu par ij anges<sup>3</sup>. Elle vint sur les fossez et inconti-

1. Le comte de Suffolk, Guillaume de la Pole (L. Jarry, *Le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, p. 208, note 9).

2. Le 12 juin.

3. Perceval de Cagny a dit plus haut que sur l'étendard de Jeanne d'Arc était figurée « l'image de Nostre Dame. » Il y a

nent bien grant nombre de gens d'armes et de commun saillirent dedens, et commença l'assault tres dur, lequel dura de trois à quatre heures ; et en la parfin la place fut prinse, qui sembloit chose impossible la prendre d'un assault, veu les gens de deffence qui estoient dedens. Et n'y mourut de nostre costé que xvj ou xx personnes. Le conte de Sufford fut prins à prinsonnier, ung de ses freres et xl ou L autres. Son autre frere et le sourplus des Englois furent mis à mort<sup>1</sup>.

Le lundy ensuivant<sup>2</sup>, la Pucelle, le duc d'Alençon, apres ce que ilz eurent ordonné ce que bon leur sembla de gens pour la garde de la place de Gergueau, eulx et le surplus de leur compagnie s'en vindrent disner en la ville d'Orleans et es villages d'ung costé et d'autre de la riviere, et là sejournerent celui jour et l'endemain, qui fut mardi.

Ce jour, la Pucelle fut moult grandement festoïée de ceulx de la ville : le duc d'Alençon, touz les autres capitaines, chevaliers et escuiers, gens de guerre, bourgeois et toutes gens de commun qui l'avoient veue estoient tant contens d'elle que plus ne povoient, disant que Dieu l'avoit envoyée pour remettre le roy en sa seigneurie.

Au vespre, elle appella son beau duc d'Alençon, et

là quelque chose d'inconciliable avec la description qu'il donne dans ce passage-ci. J'ajouterai que c'est cette dernière qui est exacte.

1. Il est singulier que Perceval de Cagny ne signale pas qu'à l'assaut Jeanne d'Arc sauva la vie au duc d'Alençon en l'écartant d'un poste dangereux. Enfin, il ne mentionne pas qu'une pierre frappa Jeanne d'Arc et la renversa.

2. Le 13 juin.

lui dist : « Je vueil demain apres disner aler voir ceulx de Meun<sup>1</sup>. Faites que la compaignie soit preste de partir à celle heure. »

Le merquedi ensuivant<sup>2</sup>, la Pucelle, le duc d'Alençon, leur compaignie et bien grant nombre de commun qui se midrent en la compaignie de la Pucelle partirent apres disner et alerent gesir aupres de Meun, et à l'arriver fut donné une escharmouce à ceulx de la place, et plus n'en fut fait<sup>3</sup>.

#### *Du siege de Baugency.*

Le jeudy ensuivant, xvj jour de juing, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie, à heure de midi, vindrent mettre le siege devant la place de Baugency<sup>4</sup> et furent logiez en la ville et en l'environ, et tout le surplus du jour eut escarmouche devant la place, et la nuit furent assises les bombardes et cagnons. Messire Richart Guestin<sup>5</sup> et Matago<sup>6</sup>, acom-

1. Meung-sur-Loire, Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de canton.

2. Le 15 juin.

3. Les fortifications du pont tombèrent seules, ce jour-là, au pouvoir des Français.

4. Baugency, Loiret, arr. d'Orléans, chef-lieu de canton.

5. Richard Guétin. Sur ce personnage, voir *Anchiennes Croniques d'Engleterre*, par Jehan de Wavrin (éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, t. I, p. 279, note 2), et J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* (t. IV, p. 14, note 1), ainsi que Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 165, fol. 5001.

6. Mathieu Gough, dit Matago (Ibid.; A. Le Vavas seur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, à la table, et *infra ad annum 1432*, et surtout le *Jouvencel*, par Jean de Bueil (éd. Favre et Lecestre, t. I, p. xviii, note 2).

paigniez de iij<sup>e</sup> Anglois, avoient la garde de la place.

Le vendredy<sup>1</sup>, le conte de Richemont, conestable de France, vint à la compaignie, ainssi que le duc d'Alençon luy avoit fait à sçavoir des ce qu'il ala devant Gergeau, combien que le roy ne vouloit point qu'il se meslast de sa guerre, par l'enortement du sire de la Trimaille qui le tenoit à son ennemy, et il avoit toute la voix du gouvernement du roy.

Le conestable arrivé, v ou vj<sup>e</sup> combatans en sa compaignie, tout ce jour de vendredy fut jetté de bombardes et cagnons à ceulx de la place et eulx aussi à ceulx de dehors et escharmouché, et chacun faire le mieulx que ilz povoient. Ceulx de la place avoient bien congnoissance des entreprises que la Pucelle avoit fait de avitailler la ville d'Orleans, de la prinse des bastilles qui fut grant et merveilleuse et de la prinse de Gergueau; et veoyent que rien ne pouvoit resister contre la Pucelle et qu'elle metoit toute l'ordonnance de sa compaignie en telle conduite comme elle vouloit, tout ainssi comme devroient et pourroient faire le conestable et les mareschaux d'un ost<sup>2</sup>, ilz se rendirent à la Pucelle et au duc d'Alençon, sauf leurs corps, chevaux et hernois.

La nuit d'entre le vendredi et le samedi vindrent nouvelles à la Pucelle et au duc d'Alençon que les seigneurs de Talebot et Fastoth estoient arrivez à grant compaignie d'Anglois à Yenville en Beausse, qui venoient pour les combatre.

1. Le 17 juin.

2. Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 85.

que sans elle ne peussent si grans merveilles avoir esté faictes.

Et furent la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie audit lieu d'Orleans et ou pais d'environ depuis ledit dimenche jusques au vendredi ensuivant, xxiiij jour dudit mois.

*Le commencement du sacre du roy.*

Ce vendredi bien matin, la Pucelle dist au duc d'Alençon : « Faites sonner trompilles et montez à cheval. Il est temps d'aler devers le gentil roy Charles pour le metre à son chemin de son sacre à Rains. » Ainssi fut fait : touz monterent à cheval en la ville et ceulx des champs ; et celui jour furent au giste devers le roy en la ville de Gien sur Laire. Le roy fist grant feste et eut grant joye de la venue de la Pucelle, du duc d'Alençon et de leur compaignie.

Et ce jour fut moult parlé par touz les seigneurs, les chevaliers, les escuiers, les gens de guerre et toutes gens de quelque estat qu'ilz fussent, qui touz tenoient à tres grant merveille les grans aventures de guerre qui, le samedi devant, estoient avenues par l'entreprise de la Pucelle à elle et à sa compaignie ; et croy que ne vit nul qui ait veu la pareille, telle que mettre en l'obeissance du roy et en ung jour trois notables places, c'est à sçavoir : la ville et chasteau de Meun sur Laire, la ville et chasteau de Baugency et la ville et chastel de Yenville en Beausse, et gaigné pres le village de Patay une journée sur les Englois qui estoient en nombre de... mille et noz gens environ...<sup>1</sup>.

1. Sur les forces françaises et anglaises engagées à Patay,



Le roy fut audit lieu de Gien jusques au mecredi, xxix jour de juing, et fut la Pucelle moult marrie du long sejour qu'il avoit fait audit lieu par aucun des gens de son hostel qui luy desconseilloient de entreprendre le chemin d'aler à Rains, disans que il avoit plusieurs citez, autres villes fermés, chasteaulx et places fortes bien garnies d'Englois et Bourguignons entre ledit lieu de Gien et Rains. La Pucelle disoit qu'elle le sçavoit bien et que de tout ce ne tenoit compte, et par despit se deslogea et ala logier aux champs deux jours avant le partement du roy.

Et combien que le roy n'avoit pas argent pour sudoier son armée; tous chevaliers, escuiers, gens de guerre et de commun ne refusoient point de aler servir le roy pour ce voyage en la compagnie de la Pucelle, disans que ilz yroient partout où elle voudroit aler. Et elle disoit : « Par mon martin, je meneray le gentil roy Charles et sa compagnie seurement, et sera sacré audit lieu de Rains. »

Cedit jour<sup>1</sup>, apres plusieurs paroles, le roy se partit et print son chemin à aler droit à la cité de Troye en Champaigne, et, en faisant son chemin, toutes les forteresses d'un costé et d'autre de sa voye se midrent en son obeissance<sup>2</sup>. Le roy arriva devant ledit lieu de Troye apres disner, le vendredi viij jour de juillet<sup>3</sup>, et luy furent ceulx de la garnison et les bourgeois de la ville desobeissans.

voir *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. III, p. 72, note 2, p. 74, note 1.

1. Le 29 juin 1429.

2. Affirmation exagérée : l'armée royale, notamment, avait en vain assiégé Auxerre, qui avait refusé toute soumission.

3. Jeanne d'Arc était à Troyes depuis le 5 juillet.

que sans elle ne peussent si grans merveilles avoir esté faictes.

Et furent la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie audit lieu d'Orleens et ou pais d'environ depuis ledit dimenche jusques au vendredi ensuivant, xxiiij jour dudit mois.

*Le commencement du sacre du roy.*

Ce vendredi bien matin, la Pucelle dist au duc d'Alençon : « Faites sonner trompilles et montez à cheval. Il est temps d'aler devers le gentil roy Charles pour le metre à son chemin de son sacre à Rains. » Ainssi fut fait : touz monterent à cheval en la ville et ceulx des champs ; et celui jour furent au giste devers le roy en la ville de Gien sur Laire. Le roy fist grant feste et eut grant joye de la venue de la Pucelle, du duc d'Alençon et de leur compaignie.

Et ce jour fut moult parlé par touz les seigneurs, les chevaliers, les escuiers, les gens de guerre et toutes gens de quelque estat qu'ilz fussent, qui touz tenoient à tres grant merveille les grans aventures de guerre qui, le samedi devant, estoient avenues par l'entreprinse de la Pucelle à elle et à sa compaignie ; et croy que ne vit nul qui ait veu la pareille, telle que mettre en l'obeissance du roy et en ung jour trois notables places, c'est à sçavoir : la ville et chasteau de Meun sur Laire, la ville et chasteau de Baugency et la ville et chastel de Yenville en Beausse, et gagné pres le village de Patay une journée sur les Englois qui estoient en nombre de... mille et noz gens environ...<sup>1</sup>.

1. Sur les forces françaises et anglaises engagées à Patay,

Le roy fut audit lieu de Gien jusques au mecredi, xxix jour de juing, et fut la Pucelle moult marrie du long sejour qu'il avoit fait audit lieu par aucun des gens de son hostel qui luy desconseilloient de entreprendre le chemin d'aler à Rains, disans que il avoit plusieurs citez, autres villes fermés, chasteaulx et places fortes bien garnies d'Englois et Bourguignons entre ledit lieu de Gien et Rains. La Pucelle disoit qu'elle le sçavoit bien et que de tout ce ne tenoit compte, et par despit se deslogea et ala logier aux champs deux jours avant le partement du roy.

Et combien que le roy n'avoit pas argent pour sudoier son armée; tous chevaliers, escuiers, gens de guerre et de commun ne refusoient point de aler servir le roy pour ce voyage en la compagnie de la Pucelle, disans que ilz yroient partout où elle voudroit aler. Et elle disoit : « Par mon martin, je meneray le gentil roy Charles et sa compagnie seurement, et sera sacré audit lieu de Rains. »

Cedit jour<sup>1</sup>, apres plusieurs paroles, le roy se partit et print son chemin à aler droit à la cité de Troye en Champaigne, et, en faisant son chemin, toutes les forteresses d'un costé et d'autre de sa voye se midrent en son obeissance<sup>2</sup>. Le roy arriva devant ledit lieu de Troye apres disner, le vendredi viij jour de juillet<sup>3</sup>, et luy furent ceulx de la garnison et les bourgeois de la ville desobeissans.

voir *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, t. III, p. 72, note 2, p. 74, note 1.

1. Le 29 juin 1429.

2. Affirmation exagérée : l'armée royale, notamment, avait en vain assiégé Auxerre, qui avait refusé toute soumission.

3. Jeanne d'Arc était à Troyes depuis le 5 juillet.

Ce jour et l'endemain y out fait de grans escarmouches ; et le dimenche x jour se midrent en l'obeissance du roy, et apres disner fut tres honorablement receu en ladite ville et y sejourna jusques au mardy ensuivant. Et partout où la Pucelle venoit, elle disoit à ceulx des places : « Rendez [vous] au Roy « du Ciel et au gentil roy Charles. » Et estoit tousjours devant à venir parler aux barrieres.

Celui mardi, le roy partit dudit lieu de Troye<sup>1</sup>, et le jeudi ensuivant<sup>2</sup> fut moult honorablement receu en la cité de Chaalons ; et, en faisant son chemin, toutes les forteresses du pais se midrent en son obeissance, parceque la Pucelle envoyet tousjours de ceulx qui estoient soubz son estendart dire par chacune des forteresses à ceulx de dedens : « Rendez vous au Roy « du Ciel et au gentil roy Charles. »

Et iceulx, ayant congnoissance des grans merveilles avenues et faites à la presence de la Pucelle, se metoient franchement en l'obeissance du roy les aucuns, et ceulx qui refusoient, elle y aloit en personne et touz luy obeissoient.

Aucune foiz se tenoit en la bataille avecques le roy, en alant son chemin ; autresfoiz en l'avant garde, et autre en l'arriere garde, ainssi qu'elle [cuidoit] bon convenir à son entente<sup>3</sup>.

Et le vendredi ensuivant se partit le roy dudit lieu de Chaalons.

1. 12 juillet 1429.

2. 14 juillet 1429.

3. J'ai pensé qu'on devait supposer que Duchesne avait sauté un mot dans sa copie. J. Quicherat (*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 19) propose de lire : « Ainssi qu'elle veoit convenir... »

*Le jour que le roy arriva à Rains et fut sacré.*

En l'an M CCCC XXIX, le samedi xvij jour dudit mois de juillet, apres disner, le roy arriva en la ville de Rains et furent en l'encontre de lui à sa venue l'archevesque<sup>1</sup> et tous les colleges de la ville, les bourgeois et autres bien grant nombre, touz faisant grant joye en criant : « Nouel » pour sa venue. Et tout celui jour et la nuit ensuivant par les officiers du roy et ceux de son conseil fut fait de tres grandes diligences par chacun des offices, en ce que il luy en apartenoit, pour le fait et l'estat du sacre et couronnement du roy qui fut fait l'endemain.

Le dimenche, xvij jour dudit mois, le roy fut sacré et couronné audit lieu de Rains par..... de Chartres<sup>2</sup>, archevesque dudit lieu, acompaignié de plusieurs evesques, abbez et autres gens d'eglise, comme au cas apartenoit. Ce jour, le duc d'Alençon fist chevalier le roy et le servit de per de France ou lieu du duc de Bourgoigne, qui pour lors estoit ennemy du roy et alié avecques les Englois. Ce jour, les contes de Clermont, de Vendosme et de Laval, qui ce jour fut fait conte, servirent le roy au lieu des autres pers de France qui n'y estoient mie.

Le roy fut audit lieu de Rains jusques au jeudi ensuivant<sup>3</sup>; et ce jour ala disner, souper et gesir en

1. Il va sans dire que le prélat, chancelier de France, avait précédé le roi.

2. Regnault de Chartres.

3. 21 juillet 1429.

l'abbaye de Saint Marcoul<sup>1</sup> : auquel lieu furent apor-  
tées au roy les clefs de la cité de Lan<sup>2</sup>.

*Comment le roy, apres son sacre, print son chemin  
à venir devant Paris.*

La Pucelle avoit intencion de remettre le roy en sa seigneurie et son royaume en son obeissance ; et pour ce lui fist entreprendre, apres la delivrance de la conté de Champagne, le voyage à venir devant Paris ; et, en y venant, fist bien grande conqueste.

Et, le samedy, xxij jour dudit mois, le roy vint disner, souper et gesir en la cité de Soissons : et là fut receu et obey le plus honnourablement que les gens d'eglise, bourgeois et autres gens de la ville peurent et sceurent faire ; car le tout estoit moult povre à cause de la destruction de la ville qui avoit esté prinse sur les Bourguignons à la desobeissance du roy.

Le vendredi<sup>3</sup>, le roy et sa compaignie fut tout le jour devant Chasteau Thierry, ses gens presque tout le jour en bataille, esperant que le duc de Bethford les deust venir combatre. Au vespre, la place se rendit et y fut le roy logié jusques au lundy premier jour d'aoust ensuivant. Ce jour, le roy geut à Mommirail en Brie<sup>4</sup>.

Le mardy, ij jour dudit mois d'aoust, vint à giste en la ville de Provins et y fut receu le mieulx que

1. A Corbeny, Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne.

2. Lisez Laon.

3. 29 juillet 1429.

4. Montmirail, Marne, arr. d'Épernay, chef-lieu de canton.

faire se pout. Et y sejourna jusques au vendredi, v jour ensuivant.

Le dimenche, vij jour, le roy fut à disner, souper et giste en la ville de Coulommiers en Brie<sup>1</sup>.

Le mecredi, x jour dudit mois, le roy et sa compaignie furent à giste en la ville de la Ferté Milon<sup>2</sup>.

Le jeudi ensuivant, le roy fut à giste en la ville de Crespi en Valoys<sup>3</sup>.

Le vendredi ensuivant furent à giste à Laingni le Sec<sup>4</sup>.

Le samedi ensuivant, le roy tint les champs tout le jour pres Dammartin en Gouelle<sup>5</sup>, cuidant que les Englois les venissent combatre; mais ils ne vindrent point.

Ou temps que le roy mist à venir son chemin dudit lieu de Rains audit lieu de Dammartin en Gouelle, la Pucelle fist moult de diligences de reduire et metre plusieurs places en l'obeissance du roy. Et ainssi en fut, car plusieurs en furent par elle faictes françoises.

*Le roy et le duc de Bethford furent l'un devant l'autre pres Senlis.*

Le dimenche, xiiij jour du mois d'aoust ensuivant, la Pucelle, le duc d'Alençon, le conte de Vendosme, les mareschaux et autres capitaines, acompaigniez

1. Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

2. Aisne, arr. de Château-Thierry, chef-lieu de canton.

3. Crépy-en-Valois, Oise, arr. de Senlis, chef-lieu de canton.

4. Lagny-le-Sec, Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil.

5. Dammartin-en-Goëlle, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, chef-lieu de canton. C'est le 13 août.

de vij à vij<sup>m</sup> combatans, furent à l'eure de vespres logiés à une haye aux champs pres Montpillour<sup>1</sup>, environ deux lieues pres la cité de Senlis. Le duc de Bethford, les capitaines englois, acompaigniez de viij à ix mille Englois, estoient logiés à demye lieue pres de Senlis, entre noz gens et ladite ville, sur une petite riviere<sup>2</sup> en ung village nommé..... de la Victoire<sup>3</sup>.

Celuy vespre, nos gens alerent escharmouchier avecques les Englois pres de leur logis, et à icelle escharmouche furent des gens prins d'un costé et d'autre et y fut mort du costé des Englois le capitaine d'Orbec et x ou xij autres, et des gens blechiez d'un costé et d'autre. La nuit vint, chacun se retrait en son logis.

Le lundy xv jour dudit mois d'aoust M CCCC XXIX, la Pucelle, le duc d'Alençon et la compaignie, cuidant ce jour avoir la bataille, touz ceulx de la compaignie, chacun endroit soy, se mist ou milleur estat de sa conscience que faire le peut, et ouyrent la messe le plus matin que faire ce peult, et apres ce à cheval; et vindrent metre leur bataille pres de la bataille des

1. Montépilloy, Oise, arr. et cant. de Senlis. Il y a une excellente description avec figures de la tour de Montépilloy dans Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IX, p. 131.

2. La Nonette.

3. L'abbaye Notre-Dame-de-la-Victoire. Elle avait été détruite en février ou mars 1418 (n. st.), lors du siège de Senlis par le connétable d'Armagnac. Henri VI, constatant ces misères et les efforts des moines, qui cherchaient à réédifier les bâtiments, leur accorda diverses faveurs par lettres du 17 avril 1423 (Flammermont, *Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. V, p. 278).



Englois qui ne se estoient bougés de leur logis où ilz avoient geu ; et toute la nuit se fortifierent de paux, de fossez et de leur charrey audevant d'eulx, et la riviere les fortifiet par desriere.

Tousjours avoit de grans escharmouches entre les ungs et les autres. Les Englois ne firent oncques nul semblant de vouloir saillir hors de leur place, sinon par escharmouchè, et quant la Pucelle vit que ilz ne venoient point dehors, son estendart en sa main, se vint mettre en l'avant garde et vindrent ferir jusques à la fortificacion des Englois. Et [à] celle entreprise furent mors des gens de l'un costé et de l'autre.

Et pour ce que les Englois ne voudrent faire semblant de saillir à grant effort, la Pucelle fist tout retraire jusques à la bataille et fut mandé aux Englois par la Pucelle, le duc d'Alençon et les capitaines, que se ilz vouloient saillir hors de leur place pour donner la bataille, noz gens se reculeroient et les lesseroient metre en leur ordonnance. De quoy ilz ne voudrent riens faire et tout le jour se tindrent sans saillir, sinon pour escharmoucher. La nuit venue, noz gens revindrent en leur logis.

Et le roy fut tout ce jour à Montepillour. Le duc de Bar, qui estoit venu devers le roy à Provins, estoit en sa compaignie, le conte de Cleremont et autres des capitaines avecques eulx. Et, quant le roy vit que on ne pouvoit faire saillir les Englois hors de leur place, et que la nuit aprochoit, il retourna à giste audit lieu de Crespi. La Pucelle, le duc d'Alençon et leur compaignie se tindrent toute la nuit en leur logis ; et, pour sçavoir se les Englois se metroient point apres eulx, le mardi bien matin se recullerent jusques à Montes-

pilloy<sup>1</sup> et là furent jusques environ heure de midi que nouvelles leur vindrent que les Englois retournoient à Senlis et droit à Paris. Et nos gens s'en vindrent devers le roy audit lieu de Crespi.

Le mecredi xvij jour dudit mois furent aportés devers le roy les clefs de la ville de Compiegne, et, le jeudy ensuivant, le roy et sa compagnie alerent à giste audit lieu de Compiegne.

*Comme le roy vint à Compiegne quant il ot lessé  
le duc de Bethford.*

Avant ce que le roy partist dudit lieu de Crespi (furent ordonnez) le conte de Vendosme, les mareschaux de Boussac et de Rais et autres capitaines en leur compagnie furent ordonnez par le roy à aler devant la cité de Senlis. Eulx venuz devant la place, ceulx de dedens, considerans la grant conqueste que le roy avoit faicte en pou de temps par l'aide de Dieu et le moien de la Pucelle et que ilz avoient veu la puissance au duc de Bethford, qui, pres leur place, n'avoit osé combatre le roy et sa compagnie et se estoient recullez à Paris et ailleurs aux autres places, ilz se rendirent au roy et à la Pucelle. Le conte de Vendosme demoura gouverneur et garde de la place et y acquist honneur et chevance.

Quant le roy se trouva audit lieu de Compiegne, la Pucelle fut moult marrie du sejour que il luy vouloit faire et sembloit, à sa maniere, que il fust content à icelle heure de la grace que Dieu lui avoit faicte, sans autre chose entreprendre. Elle apella le duc d'Alençon

1. Le 16 août.

et luy dist : « Mon beau duc, faictes apareiller voz gens  
« et des autres capitaines, » et dist : « Par mon mar-  
« tin, je vueil aler veoir Paris de plus pres que ne  
« l'ay veu. »

Et, le mardy xxiiij jour dudit mois d'aoust, la Pucelle  
et le duc d'Alençon partirent dudit lieu de Compiègne  
de devers le roy à tout belle compaignie de gent; et  
vindrent recouvrer, en faisant leur chemin, partie des  
gens qui avoient esté au recouvrement de ladicte cité  
de Senlis.

Et, le vendredi ensuivant, xxvj jour dudit mois,  
furent la Pucelle, le duc d'Alençon et leur com-  
paignie logiez en la ville de Saint Denis. Et, quant le  
roy sceut que ilz estoient ainssi logiez en la ville de  
Saint Denis, il vint à grant regret jusques en la ville  
de Senliz<sup>1</sup>. Et sembloit que il fust conseillé au contraire  
du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceulx  
de leur compaignie.

*Comme le duc de Bethford abandonna Paris.*

Quant le duc de Bethford vit que la cité de Senliz  
estoit françoise, il lessa Paris ou gouvernement des  
bourgeois, du sire de l'Ille Adam<sup>2</sup> et des Bourguignons  
de sa compaignie, et n'y demoura gaires d'Englois. Il  
s'en ala à Rouan moult marri et en grant doubte que  
la Pucelle remist le roy en sa seigneurie.

1. Où il séjourna des derniers jours d'août jusqu'au 7 sep-  
tembre.

2. Sur ce personnage, voir dans les *Positions des thèses soute-  
nues par les élèves de la promotion de 1883 pour obtenir le  
diplôme d'archiviste paléographe*, la thèse de M. Germain

Depuis qu'elle fut arrivée audit lieu de Saint Denys, par chacun jour deux ou trois foiz nos gens estoient à l'escharmouche aux portes de Paris une foiz en ung lieu, et puis en l'autre et aucunes foiz au moulin à vent devers la porte Saint Denys et la Chapelle. Et ne passoit jour que la Pucelle ne veist faire les escharmouches ; et moult volentiers avisoit la situation de la ville de Paris et, avecques ce, lequel endroit luy sembleroit plus convenable à donner ung assault.

Le duc d'Alençon estoit le plus souvent avecques elle ; mais, pour ce que le roy n'estoit venu audit lieu de Saint Denys, pour message que la Pucelle ne le duc d'Alençon luy eussent envoyé, ledit d'Alençon ala devers lui le premier jour de septembre ensuivant. Et lui fut dit que le ij jour dudit mois le roy partiroit. Et le duc d'Alençon revint à la compaignie ; et, pour ce que le roy ne venoit point, le duc d'Alençon retourna devers lui le lundi v jour ensuivant, et fist tant, que le roy se mist à chemin et le mecredi fut à disner audit lieu de Saint Denys : de quoi la Pucelle et toute la compaignie furent moult resjouis. Et n'y avoit celui de quelque estat qu'il fust qui ne deist : « Elle metra le roy dedens Paris, se à lui ne tient. »

*Comme la Pucelle donna l'assault à la ville de Paris.*

Le jeudi MCCCCXXIX, jour de Nostre Dame, viij jour du mois de septembre, la Pucelle, le duc d'Alençon, les mareschaux de Boussac et de Rais et autres capi-

Lefèvre-Pontalis, *Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, maréchal de France.*

taines, en grant nombre de gens d'armes et de trait, partirent environ viij heures de la Chapelle pres Paris, en belle ordonnance, les ungs pour estre en bataille, les autres pour garder de sourvenue ceulx qui donnoient l'assault.

La Pucelle, le mareschal de Rais, le sire de Gaucourt, par l'ordonnance d'elle apellé ce qui bon lui sembla, alerent donner l'assault à la porte de Saint Honnoré. La Pucelle print son estendart en sa main et avecques les premiers entra es fossez endroit le marché es pourceaux; l'assault fut dur et long et estoit merveille à ouyr le bruit et la noise des cagnons et coulevrines que ceulx de dedens jetoient à ceulx de dehors, et de toutes manieres de trait à si grant planté comme innombrable.

Et combien que la Pucelle et grant nombre de chevaliers et escuiers et autres genz de guerre fussent descenduz es fossez et les autres sur le bort et en l'environ, tres pou en furent bleciez et en y out moult à pied et à cheval qui furent feruz et portés à terre de coup de pierre de cagnon. Mais, par la grace de Dieu, et l'eeur de la Pucelle, oncques home n'en mourut, ne ne fut blecié qu'il ne peult revenir à son ayse à son logis sans autre aide.

L'assault dura depuis environ l'eure de midi jusques environ l'eure de jour faillant; et, apres solleil couchant, la Pucelle fut ferue d'un trait de haussepié d'arbalestre par une cuisse. Et, depuis qu'elle fut ferue, elle se efforçoit plus fort de dire que chacun se approchast des murs et que la place seroit prinse. Mais, pour ce qu'il estoit nuit et ce qu'elle estoit bleciée et que les gens d'armes estoient lassez du long assault qu'ilz

avoient fait, le sire de Gaucourt et autres vindrent prendre la Pucelle et, oultre son vouloir, l'en emmenerent hors des fossez ; et ainssi faillit l'assault.

Et avoit tres grant regret d'elle ainssi soy departir, en disant : « Par mon martin, la place eust esté prinse. » Ils la midrent à cheval et la ramenerent à son logis audit lieu de la Chapelle et touz les autres de la compagnie, le roy, le duc de Bar, le conte de Cleremont, qui ce jour estoient venuz de Saint Denis.

*Comme la Pucelle partit de davant Paris outre son vouloir.*

Le vendredi ix jour dudit mois, combien que la Pucelle eust esté bleciée du jour de devant à l'assault devant Paris, elle se leva bien matin et fist venir son beau duc d'Alençon par qui elle se conduisoit, et luy pria qu'il fist sonner les trompilles et monter à cheval pour retourner devant Paris et dist, par son martin, que jamais n'en partiroit tant que elle eust la ville.

Ledit duc d'Alençon et autres des capitaines estoient bien de ce vouloir à l'entreprinse d'elle de y retourner, et aucuns non ; et, tantdiz que ilz estoient en ces parolles, le baron de Mommorancy, qui tousjours avoit tenu le parti contraire du roy, vint de dedens la ville, acompaignié de L ou lx gentilzhommes, soy rendre en la compagnie de la Pucelle, à quoy le cueur et le courage fut plus esmeu, à ceulx de bonne volenté, de retourner devant la ville.

Et, tantdiz que ilz se aprochoient, vindrent le duc de Bar et le conte de Cleremont de par le roy, qui estoit à Saint Denys, et prierent à la Pucelle, que

sans aler plus avant, elle retournast devers le roy audit lieu de Saint Denys ; et aussi, de par le roy, prièrent audit d'Alençon et commanderent à touz les autres capitaines que ilz s'en venissent et amenessent la Pucelle devers lui. La Pucelle et le plus de ceulx de la compaignie en furent tres marriz et neantmoins obeirent à la volenté du roy, esperant aler trouver leur entrée à prendre Paris par l'autre costé et passer Saine à ung pont que le duc d'Alençon avoit fait faire au travers de la riviere, endroit Saint Denis. Et ainssi s'en vindrent devers le roy.

Le samedi ensuivant<sup>1</sup> partie de ceulx qui avoient esté devant Paris cuidèrent bien matin aler passer la riviere de Saine audit pont ; mais ilz ne porent, parceque le roy, qui avoit sceu l'intencion de la Pucelle, du duc d'Alençon et des autres de bon vouloir, toute la nuit fist depecer ledit pont : et ainssi furent demourez de passer.

Ce jour, le roy tint son conseil ouquel plusieurs opinions furent dictes. Et demoura audit lieu jusques au mardi xiiij jour, tousjours tendant affin de retourner sur la riviere de Laire, au grant desplaisir de la Pucelle.

*Comme le roy partit de Saint Denis.*

Cedit mardi xiiij jour dudit mois de septembre, le roy, conseillé par aucuns de ceulx de son conseil et de son sang qui estoient inclinez à acomplir son vouloir, partit apres disner dudit lieu de Saint Denis ; et, quant la Pucelle vit que à son partement ne pouvoit

1. 10 septembre.

elle trouver aucun remede, elle donna et lessa tout son hernois complect devant l'image de Nostre Dame et les relicques de l'abbaye de Saint Denis. Et à tres grant regret se mist en la compaignie du roy, lequel s'en vint le plus tost que faire le peult et aucunes foiz en fesant son chemin en maniere de desordonnance et sans cause. Il fut, le mecredi xxj jour dudit mois, à disner à Gien sur Laire. Et ainssi fut le vouloir de la Pucelle et l'armée du roy rompue.

*Comme le duc d'Alençon partit du roy.*

Le duc d'Alençon qui avoit esté acompaignié avecques la Pucelle, — et tousjours l'avoit conduite en faisant le chemin du couronnement du roy à la cité de Rains et dudit lieu en venant devant Paris, — quant le roy fut venu audit lieu de Gien, ledit d'Alençon s'en ala devers sa femme et en sa viconté de Beaumont, et les autres capitaines chacun en sa frontiere. Et la Pucelle demoura devers le roy moult ennuyée du departement et par especial du duc d'Alençon que elle amoit tres fort : et faisoit pour lui ce que elle n'eust fait pour nul autre.

Poy de temps apres, ledit d'Alençon assembla gens pour entrer ou pais de Normendie vers les marches de Bretagne et du Maine<sup>1</sup> ; et, pour ce faire, requist et fist requerre le roy que il lui pleust lui bailler la Pucelle, et que, par le moyen d'elle, plusieurs se metroient en sa compaignie qui ne se bougeroient se elle ne faisoit

1. Voir à cet égard une note de M. S. Luce dans son édition de la *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 268, note 1.



le chemin. Messire..... de Chartres<sup>1</sup>, le seigneur de la Trimouille, le sire de Gaucourt, qui lors gouvernoient le corps du roy et le fait de sa guerre, ne voudrent oncques consentir, ne faire, ne souffrir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble, ne depuis ne la poeult recouvrer.

*Comme le roy demoura à parsuir sa guerre.*

Quant le roy se trouva audit lieu de Gien, lui et ceulx qui le gouvernoient firent semblant que ilz fussent comptens du voyage que le roy avoit fait; et depuis, de longtemps apres, le roy n'entreprint nulle chose à faire sur ses ennemis où il vousist estre en personne.

On pourroit bien dire que c'estoit par son<sup>2</sup> conseil, se lui et eulx eussent voulu regarder la tres grant grace que Dieu avoit fait à lui et à son royaume par l'entreprinse de la Pucelle, message de Dieu en ceste partie, comme par ses faiz povoit estre aperceu; elle fist choses increables à ceulx qui ne l'avoient veu, et peult on dire que encore eust fait, se le roy et son conseil se fussent bien conduiz et maintenez vers elle. Et bien y apert; car, en moins de iiij mois, elle delivra et mist en l'obeissance du roy sept citez : savoir est Orleens, Troye en Champaigne, Chaalons, Rains, Laan, Soissons et Senlis et plusieurs villes et chasteaulx et gaigna la bataille de Patay. Et par son moyen

1. Suppléé par *Regnault*.

2. M. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 30, propose de remplacer le mot *son* par *fol* ou *sot*.

fut le roy sacré et couronné audit lieu de Rains et furent touz, chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, tres bien contens de servir le roy en sa compaignie, combien qu'ilz furent petitement souldoyez.

Depuis ce dessus escript, le roy passa temps es pais de Touraine, de Poitou et de Berri. La Pucelle fut le plus du temps devers lui, tres marrie de ce que il n'entreprenoit à conquerer de ses places sur ses ennemis.

Et, le roy estant en sa ville de Bourges, elle print aucuns des capitaines, et, sur la riviere de Laire environ la ville de la Charité qui estoit tenue par les Bourguignons, elle conquesta iij ou iiij places<sup>1</sup>.

Et, apres ce, le mareschal de Boussac et d'autres capitaines se joingnirent avecques elle, et, tantost apres ce, elle mist le siege devant ledit lieu de la Charité : et quant elle y ot esté une espasse de temps, parceque le roy ne fist finance de lui envoyer vivres ne argent pour entretenir sa compaignie, luy convint lever son siege et s'en departir à grant desplaisance<sup>2</sup>.

En l'an M CCCC XXX, en la fin du mois d'avril, la Pucelle, tres mal contente des gens du conseil du roy sur le fait de la guerre, partit de devers le roy et s'en ala en la ville de Compiègne<sup>3</sup> sur la riviere de Oyse.

*Comme la Pucelle se partit du roy.*

En l'an M CCCC XXIX, le..... jour du mois de mars,

1. La campagne débuta en novembre 1429 par la prise de Saint-Pierre-le-Moutier.

2. Fin de novembre ou commencement de décembre.

3. M. Quicherat (*op. cit.*, t. IV, p. 31) a fait remarquer que ce

le roy estant en la ville de Sulli sur Laire, la Pucelle, qui avoit veu et entendu tout le fait et la maniere que le roy et son conseil tenoient pour le recouvrement de son royaume, elle, tres mal contente de ce, trouva maniere de soy departir d'avecques eulx<sup>1</sup>. Et, sans le sceu du roy, ne prendre congé de lui, elle fist semblant d'aler en aucun esbat, et, sans retourner, s'en ala à la ville de Laingni sur Marne<sup>2</sup>, pour ce que ceulx de la place fesoient bonne guerre aux Englois de Paris et ailleurs. Et là ne fut gaires que les Englois s'assemblerent pour venir faire une coursse devant ladicte place de Laingni. Elle sceut leur venue et fist monter sergens à cheval et ala rencontrer lesdiz Englois en grant nombre, plus qu'elle n'en avoit, entre ladite place et..... et fist ferir ses gens dedens les autres. Ilz trouverent peu de resistance et là furent mis à mort de iij à iiij<sup>e</sup> Englois. Et de sa venue fut grant voix et grant bruit à Paris et autres places contraires du roy.

Après ce, la Pucelle passa temps à Senlis, à Crespy en Valoys, à Compiegne et Soissons, jusques ou mois de may ensuivant.

paragraphe avait l'air d'une interpolation, « car le fait est rapporté bien plus exactement et avec tous ses détails dans le « chapitre qui suit. »

1. Entre le 28 mars et le 1<sup>er</sup> avril 1430 (n. st.) puisque Perceval de Cagny dit positivement que ce fut au mois de mars, et que, d'autre part, Jeanne d'Arc était incontestablement le 28 mars à Sully (J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 381).

2. Après qu'elle eut atteint Lagny, on retrouve Jeanne à Melun la semaine de Pâques, c'est-à-dire entre le 16 et le 23 avril.

*Comme elle vint à Compiègne et là fut prinse.*

En l'an M CCCC XXX, le xxij jour dudit mois de may<sup>1</sup>, la Pucelle, estant audit lieu de Crespy, sceut que le duc de Bourgogne, en grant nombre de gens d'armes et autres et le conte d'Arondel, estoit venu assieger ladite ville de Compiègne. Environ mienuit, elle partit dudit lieu de Crespy, en sa compagnie de iij à iiij<sup>o</sup> combatans; et combien que ses gens lui deissent qu'elle avoit pou gens pour passer parmi l'ost des Bourguignons et Englois, elle dist : « Par « mon martin, nous suymes assez; je iray voir mes « bons amis de Compiègne. » Elle arriva audit lieu environ soleil levant et, sans perte ne destourbier à elle ne à ses gens, entra dedens ladite ville<sup>2</sup>.

Cedit jour, les Bourguignons et Englois vindrent à l'escharmouche en la prarie devant ladite ville; là eut fait de grans armes d'un costé et d'autre. Lesdiz Bourguignons et Englois, sachans que la Pucelle estoit dedens la ville, pencerent bien que ceulx de dedens sailleroient dehors à grant effort, et pour ce midrent les Bourguignons une grosse embusche de leurs gens en la couverture d'une grant montaigne pres d'illec, nommé le Mont de Claire<sup>3</sup>.

Et environ ix heures au matin, la Pucelle ouyt dire

1. Entendre le 22 mai, dans la soirée. La date du 23, ici employée, doit porter sur l'entrée de Jeanne d'Arc à Compiègne, entrée indiquée seulement à la fin de cet alinéa.

2. Le 23 mai 1430, au matin.

3. Lisez Clairoux, Oise, arr. et cant. de Compiègne. Ce doit être la hauteur connue sous le nom de Mont-Ganelon.

que l'escharmouche estoit grande et forte en la prarie devant ladite ville ; elle se arma et fist armer ses gens et monter à cheval et se vint metre en la meslée. Et, incontinent elle venue, les ennemis furent recullez et mis en chasse : la Pucelle chargea fort sur le costé des Bourguignons. Ceulx de l'embusche aviserent leurs gens qui retournoient en grant desroy ; lors descouvrirent leur embuche et à coyste d'esperons se vindrent metre entre le pont de la ville, la Pucelle et sa compaignie ; et une partie d'entr'eulx tournerent droit à la Pucelle<sup>1</sup>, en si grant nombre que bonnement ceulx de sa compaignie ne les peurent soubstenir et dirent à la Pucelle : « Metez paine de recouvrer la ville, ou vous et nous suymes perdus. »

#### *La prinse de la Pucelle.*

Quant la Pucelle les ouyt ainssi parler, tres marrie leur dist : « Taisez vous, il ne tendra que à vous que ilz ne soient desconfiz. Ne pencez que de ferir sur eulx. » Pour chose qu'elle dist, ses gens ne la voudrent croire et à force la firent retourner droit au pont. Et quant les Bourguignons et Englois aperceurent que elle retournoit pour recouvrer la ville, à grant effort vindrent au bout du pont. Et là eut de grans armes faités.

Le capitaine de la place voyant la grant multitude de Bourguignons et Englois prestz d'entrer sur son pont, pour la crainte que il avoit de la perte de sa place, fist lever le pont de la ville et fermer la porte<sup>2</sup> :

1. Jeanne fut prise à la fin de l'après-midi.

2. Guillaume de Flavy. Le témoignage de Perceval de Cagny écarte de sa mémoire toute idée de trahison.

et ainssi demoura la Pucelle enfermée dehors et poy de ses gens avecques elle. Quant les ennemis virent ce, touz se efforcèrent de la prendre ; elle resista tres fort contre eulx et en la parfin fut prinse de v ou de vj ensemble, les ungs metans la main en elle, les autres en son cheval, chacun d'iceulx disans : « Ren-  
« dez vous à moy et baillez la foy. » Elle respondit :  
« Je ay juré et baillé ma foy à autre que à vous et je  
« luy tendray mon serement ; » et en disant ces paroles fut menée au logis de messire Jehan de Lucembourg.

*Comme la Pucelle fut mise en prison.*

Messire Jehan de Lucembourg la fist tenir en son logis iij ou iiij jours et, apres ce, il demoura au siege devant ladite ville, et fist mener la Pucelle en ung chastel nommé Beaulieu en Vermendois<sup>1</sup>, et là fut detenue prisonniere par l'espace de iiij mois ou environ<sup>2</sup>. Apres ce, ledit de Lucembourg, par le moyen de l'evesque de Terouenne<sup>3</sup>, son frere et chancelier de France pour le roy englois, la bailla au duc de Bethford, lieutenant en France pour le roy d'Engleterre, son nepveu, pour le prix de xv ou xvj mille saluz<sup>4</sup> baillez audit de Lucembourg. Et par ainssi la Pucelle

1. Beaulieu-les-Fontaines, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny.

2. Ce n'est pas exact. Jeanne d'Arc, dès le mois de juin, fut transférée de Beaulieu à Beurevoir (Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Câtelet), autre château appartenant à Jean de Luxembourg.

3. Louis de Luxembourg.

4. Le chiffre exact est 10,000 francs d'or.

fut mise es mains des Englois<sup>1</sup> et menée ou chastel de Rouen<sup>2</sup>, ouquel ledit de Bethford tenoit pour lors son demeure.

Elle estant en prison ouudit chastel de Beaulieu, celui qui estoit son maistre d'ostel avant sa prise<sup>3</sup> et qui la servit en sa prison luy dist : « Ceste povre « ville de Compiègne que vous avez moult amée, à « ceste foiz sera remise es mains et en la subjection « des anemis de France. » Et elle luy respondit : « Non sera, car toutes les places que le Roy du Ciel a « reduit et remises en la main et obeissance du gentil « roy Charles par mon moyen ne seront point « reprises par ses ennemis, en tant qu'il fera dili- « gence de les garder. »

### *La journée ou Daulphiné.*

En celui an<sup>4</sup>, le..... jour du mois de juing, le sire de Gaucourt, gouverneur du Daulphiné, en sa compaignie le baillif de Lyon<sup>5</sup>, Rodigues<sup>6</sup> et autres capitaines gaignerent une journée<sup>7</sup> contre le prince d'Orengé tenant le party des Bourguignons.

1. A la date du 21 novembre 1430, Jeanne était entre les mains des Anglais.

2. Elle était à Rouen à la date du 28 décembre.

3. Jean d'Aulon.

4. Sur les préliminaires de cette affaire et sur l'incident lui-même, voir le détail très complet qu'en a donné M. Quicherat dans *Rodrigue de Villandrando*, p. 40 et suiv.

5. Imbert de Groslée.

6. Rodrigue de Villandrando. Sur ces noms, voir Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 45 et note 2.

7. C'est la bataille d'Anthon, du 11 juin 1430, qui eut un

*Du siege levé devant la ville de Compiègne.*

En l'an M CCCC XXX, le..... jour du mois d'octobre<sup>1</sup> ensuivant apres la prise de la Pucelle, les Bourguignons et Englois qui avoient longuement tenu le siege devant la ville de Compiègne estoient aprochez de la place et donnoient à ceulx de dedens plus à besoingner qu'ilz n'avoient acoustumé.

Le conte de Vendosme<sup>2</sup>, le mareschal de Boussac et autres capitaines estans en la ville de Senlis firent diligence de sçavoir de l'estat de ceulx du siege, et ung peu devant le jour vindrent ferir dedens ledit siege du costé devers la forest, faisant grant bruit et grant noise et grant son de trompilles. Les adversaires donnerent pou de resistance et prindrent à fouyr et passer la riviere. Ceulx de dedens saillirent dehors avecques la compaignie, qui n'estoient pas venuz en grant nombre; mais, en executant leur bon vouloir, Dieu leur aida tellement sur les Bourguignons.....<sup>3</sup> et Englois..... y demourerent mors et prisonniers et le

grand retentissement (J. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 44 à 54).

1. 25 octobre. Sur ce siège et les efforts faits par la ville pour se défendre, on consultera avec intérêt *Notes extraites des archives communales de Compiègne*, de H. de l'Épinois (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1862-1863, t. XXIV, p. 485 à 489), et des renseignements tirés des archives municipales de Senlis par M. Flammermont (*Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. V, p. 246).

2. Louis de Bourbon.

3. « Ce lieu est corrompu » (*Note de Duchesne*).



sourplus tournerent en fuite honteusement. Et ainssi fut le siege levé<sup>1</sup>.

*Comme la Pucelle fut jugée à mort.*

En l'an M CCCC XXXI, le xxij jour du mois de may<sup>2</sup>, le duc de Bethford, l'évesque de Terouenne et plusieurs autres du conseil du roy d'Engleterre, lesquelz avoient veu et congneu les tres grans merveilles qui estoient avenues à l'onneur et prouffit du roy par la venue et les entreprises de la Pucelle, ainssi que dessus ay desclairé, ses parolles et ses faitz sembloient miraculeux à touz ceulz qui avoient esté en sa compaignie.....<sup>3</sup>.

Après ce que ledit de Bethford et les dessus nommez la tindrent en leurs prinsons audit lieu de Rouen, comme tres envieulx de sa vie et de son estat, la questionnerent et firent questionner par toutes les manieres que ilz peurent et sceurent, desirans, à tous leurs pouvoirs et sçavoirs, de trouver à leur pouvoir en et sur elle aucune maniere d'eresie, tant en ce que ilz disoient qu'elle se disoit message de Dieu et se tenoit en abit desordonné, vestue en habit d'omme, et chevauchoit armée et si se mesloit en faiz et en parolles de touz les faiz d'armes que conestable ou mareschaux pourroient et devroient faire en temps de guerre. Et

1. Cf. Vallet de Virville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 182, notes, et 177.

2. Date de la conclusion de la cause. Il est curieux de constater que Perceval de Cagny ne cite même pas le nom de l'évêque de Beauvais. C'est le lendemain qu'eut lieu la scène du cimetière de Saint-Ouen.

3. La phrase n'est pas complète.

sur ces cas la prescherent, et en la presence de plusieurs evesques, abbez et autres clers firent lire plusieurs articles contre elle. Et à la parfin jeterent leurs sentences et par eulx fut condampnée et jugée à estre arsse.

*Quant la Pucelle fut arsse.*

On peult sçavoir que, pour faire l'execution de si grant cas, les gens de la justice du roy d'Engleterre en ladite ville de Rouan firent appareiller lieu convenable et les abillemens pour executer la justice en lieu qui peult estre veu de tres grant peuple, et ledit xxiiij jour de may, environ l'eure de midy, fut amenée du chastel, le visage embronché, audit lieu où le feu estoit prest<sup>1</sup>. Et apres aucunes choses leues en ladite place fut liée à l'estache et arsez, par le raport de ceulx qui disoient ce avoir veu.

*Du siege de Sainte Susane<sup>2</sup>.*

En celui an, le xx jour du mois d'aoust, le duc d'Alençon, acompaignié du sire de Loheac, le baron de Coulonces<sup>3</sup> et autres capitaines, mist le siege

1. Le 30 mai 1431.

2. Sainte-Suzanne, Mayenne, arr. de Laval, chef-lieu de canton. En 1441, le duc, qui n'avait pas encore pu rentrer en possession de cette place, la réclamait au roi en le priant de la lui faire rendre par le sire de Bueil (Douët d'Arcq, *la Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, t. VI, p. 41 et 42).

3. Jean de la Haye, baron de Coulonces (cf. S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 30, note 3, et, sur son père, *Ibid.*, t. I, p. 230, note 1).

devant son chastel et ville de Sainte Susenne<sup>1</sup>; et y fut jusques au mardy iiij jour de septembre ensuivant. Et, par deffault de avoir assez pierres prestes pour ses bombardes et cagnons, faillit à son entreprinse; et avecques ce le convint desloger, parceque ung des gens dudit de Loheac, nommé Olivier de Mais<sup>2</sup>, comme on disoit, bouta le feu es logis, sans le sceu de monseigneur d'Alençon.

### *La prinse du chancelier de Bretagne.*

En celui an, le penultime jour du mois de septembre<sup>3</sup>, le duc d'Alençon print messire..... de Malestret<sup>4</sup>, évesque de Nantes et chancelier de Bretagne, à cause et pour ce que, par ce moien, il peust estre poyé de grant somme d'or et d'argent que le duc de Bretagne devoit à la mere dudit d'Alençon, à cause et pour raison de son mariage, et veu que gaires n'avoit que il estoit retourné de la prison des Englois, sadite mere et lui avoient bien besoing de retirer devers eulx ce qui leur estoit deu<sup>5</sup>.

1. Cf. S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 26, qui relate une autre tentative du duc d'Alençon en 1433, le 19 novembre, en Normandie, « par devers Sainte Suzanne. »

2. C'est sans doute le même personnage qu'Olivier de Mes ou de Meel (A. Le Vavasseur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 216); compromis dans le meurtre de Gilles de Bretagne et enlevé par ordre du connétable de Richemont (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 71).

3. 29 septembre 1431.

4. Jean de Malestroit. Voir plus haut, p. 116, note 2.

5. Monstrelet (t. V, p. 11) prétend que le duc d'Alençon reprochait au duc de Bretagne de ne l'avoir « point voulu « aidier de finance à son plaisir, pour sa prinse de la bataille

Et apres ladite prinse firent sçavoir audit de Bretagne que son chancelier n'estoit prins pour autre chose et que par autre voye ne sçavoient aviser estre poyez, veu que ledit de Bretagne desavouoit le roy de estre son homme ne son subget<sup>1</sup>. Ledit chancelier fut es mains dudit d'Alençon jusques au mois de janvier ensuivant<sup>2</sup>.

### *Du siege de Pouancé.*

Durant le temps que ledit chancelier fut devers ledit d'Alençon, plusieurs embassades furent envoyés d'un costé et d'autre desdiz seigneurs<sup>3</sup>, et tant fut apointié entreulx que ledit de Bretagne devoit envoyer et poyer audit d'Alençon en son chastel de Pouancé<sup>4</sup>, le jour de dimenche devant le jour de l'an, la somme de dix mille livres et bailler bonne seurté du reste

« de Verneuil ou Perche, laquelle finance il vouloit avoir et « recouvrer dudit chancelier. » Mais quelques lignes plus loin, dans un passage qui fait double emploi avec celui-ci et dont l'origine reste à déterminer (p. 12), on trouve exposée à peu près la même raison que celle donnée par Perceval de Cagny. Jean Chartier (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 157) donne la même version que Perceval de Cagny.

1. Sur cette affaire, voir Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 286 à 289.

2. Capturé à Quarquefou, près de Nantes, Jean de Malestroit fut d'abord enfermé à la Flèche, puis à Pouancé.

3. Jean Chartier (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 157) fait également allusion à ces négociations.

4. Pouancé, Maine-et-Loire, arr. de Segré, chef-lieu de canton.

qui demouroit, de le poier par ennée ; et, en ce faisant, son chancelier s'en aloit quite et delivré.

Ce dimenche passa et le jour de l'an ensuivant, sans ce que ledit d'Alençon eust son payement ; mais bien avoit ouy dire que ledit de Bretagne avoit fait venir grant nombre d'Englois en sa ville de Rennes et mis sus les gens de guerre de son pais. Les gens du conseil dudit d'Alençon luy dirent par plusieurs foiz : « Vous veez que vostre oncle a grant armée preste et « doubtons que ce soit pour vous aclorre et delivrer « le chancelier outre vostre vouloir. » Il leur respon- dit : « N'en parlez plus ; jamais ne le feroit, veu ce « que par vous m'a fait sçavoir ; il est mon oncle <sup>1</sup>. »

Le samedi iiij jour de janvier, l'an M CCCC XXXI, veille du jour des Roys<sup>2</sup>, le sire de Chasteaubriant, mareschal de Bretagne, ung capitaine englois nommé Riguemeht<sup>3</sup>, acompaigné de plusieurs chevaliers, escuiers et autres gens de guerre, environ l'eure de menuit arriverent es fausbours dudit lieu de Pouancé, et entour ladite place chacun des bonnes gens desdiz

1. D'après Jean Chartier, le duc de Bretagne, informé de l'insuffisance de la garnison de Pouancé, en décida le siège (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 157).

2. Environ le 6 janvier, dit avec moins de précision Guillaume Gruel (A. Le Vavasseur, *Chron. d'Arthur de Richemont*, p. 79).

3. C'est bien ainsi que dans le manuscrit de Duchesne ce nom est écrit. Mais il y a, en outre, entre l'*h* et le *t* un trait horizontal indiquant une abréviation que je n'ose résoudre. Guillaume Gruel, dans sa *Chronique d'Arthur de Richemont* (éd. Le Vavasseur, p. 79), cite, parmi les Anglais venus au siège de Pouancé, Georges Riqueinan, nom que je propose d'écrire Riqueman. C'est sûrement le même personnage nommé plus loin par Perceval de Cagny, Georges (voir p. 185, note 3), et, ailleurs, Georges Rielquement (voir p. 224, note 3).

faubours avoient presque touz leurs biens esdiz faubours, qui tous furent perdus et aucuns d'eulx prisonniers, parceque en riens ne se doubtoient de ladite venue.

La mere dudit d'Alençon, lui et sa femme<sup>1</sup> et presque touz les gens de leur hostel estoient dedens ledit chastel et ville de Pouencé. Et quant vint le dimenche<sup>2</sup> matin que ledit d'Alençon et ses gens aviserent la contenance des Bretons et Englois et que ilz n'estoient point venuz pour pillier, mais pour metre siege, ledit d'Alençon print le sire d'Angerville<sup>3</sup> et iiij ou v de ses gentilzhommes ; ilz se armèrent et monterent à cheval, et par une faulce poterne saillirent et vindrent recouvrer la ville de Craon<sup>4</sup>.

Le duc de Bretagne, son filz ainsné, son frere, le conte de Richemont<sup>5</sup>, conestable de France, le conte de Laval, le conte de Porhouet, presque tous les barons, bacheliers et autres gens de guerre du pais

1. La duehesse d'Alençon était enceinte.

2. 5 janvier 1432 (n. st.).

3. En 1415, on relève le nom de Robert d'Angerville faisant campagne en Basse-Normandie (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, vol. 5, pièce 175). Sur ce personnage, voir Beau-court, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 239, note 2.

4. Craon, Mayenne, arr. de Château-Gontier, chef-lieu de canton. Jean Chartier (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 159) ne mentionne pas le séjour du duc à Craon.

5. Perceval de Cagny confirme sur ce point le récit de Guillaume Gruel (*Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavas seur, p. 79), qui attribue à l'influence du connétable de Richemont une part importante dans la négociation du traité qui mit fin à ce différend. Jean Chartier (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 159) appuie cette version de son autorité.

de Bretagne, apres le partement dudit d'Alençon vindrent tenir le siege devant les dames<sup>1</sup>. La place se tint contre eulx et leur puissance jusques au..... jour de frevrier<sup>2</sup> ensuivant, et y moururent et furent tuez plusieurs Bretons et Englois, et y furent bleciez lesdiz de Chasteaubriant, Georges<sup>3</sup> et plusieurs autres.

Ledit d'Alençon assembla plusieurs capitaines et grant nombre de gens de guerre en sa ville de Chateau Gontier, à Segrey, à Craon et la Guierche. Et, apres ce, le siege se departit et ledit chancelier fut renvoyé par appointment fait entre les seigneurs<sup>4</sup>.

#### *La destrousse de Vivain.*

En l'an M CCCC XXXII, le..... jour du mois de may<sup>5</sup>, messire Ambrois de Loré, mareschal du duc d'Alençon et capitaine de Saint Scelerin<sup>6</sup>, avoit assemblé

1. « Lesquelles y outrent maintes paines et doulleurs et « maintes neccessitez » (*Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, t. I, p. 158).

2. Il faut sans doute compléter cette date ainsi : 19 février 1432, jour où fut signé le traité de paix entre les deux parties.

3. C'est le prénom du capitaine anglais mentionné p. 183, note 3. Voir, ci-après, p. 224, note 3.

4. Cf. A. Le Vavas seur, *Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont*, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLVII, p. 563. Par le traité, le duc d'Alençon s'engagea à livrer la Guerche (Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, chef-lieu de canton) au duc de Bretagne.

5. En avril 1432, si l'on en croit l'ordre que suit Jean Chartier (*Chron. de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 135), qui fixe au 1<sup>er</sup> mai un second combat devant Saint-Céneri (p. 154). Monstrelet (t. V, p. 100) reporte l'événement à 1434.

6. Il existe bien un village nommé Saint-Célerin, Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort-le-Rotrou. Mais il est certain

toutes les garnisons des places appartenantes audit seigneurs, et le sire de Bueil ceulx des places obeisantes à messires Charles d'Anjou, qui se trouverent environ de v à vj<sup>o</sup> combatans <sup>1</sup>, eulx logiés à Beaumont le Viconte<sup>2</sup> et au priouré de Vivain<sup>3</sup> pres d'illec pour aler ferir sur le siege que les sires de Wilby<sup>4</sup> et d'Escales<sup>5</sup> et grant nombre d'Englois et de renduz tenoient devant ladite place de Saint Cenery<sup>6</sup>.

qu'il s'agit ici de la localité que Perceval de Cagny appelle correctement plus bas « Saint-Cenery. »

1. 1,000 ou 1,100 combattants au dire de Jean Chartier (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 136), 1,400 selon Monstrelet (t. V, p. 101).

2. Beaumont-sur-Sarthe, Sarthe, arr. de Mamers, chef-lieu de canton.

3. Vivoin, cant. de Beaumont-sur-Sarthe.

4. Lire Robert Willoughby, comte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise, lieutenant du roi d'Angleterre et du duc de Bedford ès basses marches de Normandie (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 33, note 3).

5. Thomas de Scales.

6. Comment se fait-il que les chroniques qui mentionnent le siège de Saint-Céneri-le-Gérei (Orne, arr. et cant. ouest d'Alençon) écrivent le nom de cette localité ainsi : Saint-Celeri (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 33), ou bien Saint-Celerin (*Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 48, et *Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 118), etc., étant donné que la localité de Saint-Célerin existe ? Cela explique que l'on relève dans l'*Histoire de Charles VII* de M. de Beaucourt (t. II, p. 44) le nom de Saint-Célerin, comme dans l'édition du *Jouvencel* par Jean de Bueil (éd. Favre et Lecestre, t. I, p. xxxviii). Monstrelet, lui aussi, écrit Saint-Sellerin (t. V, p. 100). Je n'ai trouvé le nom orthographié correctement qu'ici et dans une chronique alençonnaise (Bibl. nat., coll. Duchesne, vol. 48, fol. 124<sup>ro</sup>). Voir *Saint-Cenery-le-Géré, ses souvenirs, ses monuments*, par l'abbé P..., le Mans, 1865, in-12.



Environ le point du jour, ce jour mesmes, le bastart de Salseberi, acompaigné de mil ou xij<sup>o</sup> combattans<sup>1</sup>, sçachant la compaignie, fut envoyé dudit siege pour ferir sur ung des logis de nos gens et vint ferir sur le logis de ceulx dudit priouré ; ilz furent trouvez en desaroy et en y out de mors et de prins et le sourplus s'enfouyt. Ceulx du logis dudit lieu de Beaumont ouyrent la noise et le cry et hativement monterent à cheval et trouverent les Englois la plus part d'eulx venans les cuider trouver comme les autres ; et si tost comme nos gens les aperceurent, sans barguigner ferirent dedens eulx et en poy de heure les mirent en desconfiture et en fuite. Et sur la place et en la fuite moururent de v à vj<sup>o</sup> Englois<sup>2</sup>. Matago<sup>3</sup> y fut prins et d'autres.

*La prinse du sire de la Trimouille.*

En l'an M CCCC XXXIII, le..... jour du mois de juing, le sire de la Trimouille, qui avoit seul et pour le tout le gouvernement du corps du roy, de toutes ses finances et des forteresses de son demaine estans en son obeissance, fut prins par nuit ou chastel de

1. Deux à trois mille hommes d'après Jean Chartier, qui raconte que les Anglais arrivèrent devant Vivoin « un pou « après le point du jour » (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 137). Ce chiffre doit être très exagéré.

2. C'est le chiffre donné par Jean Chartier (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 139).

3. Sur ce personnage, voir plus haut, p. 152, note 6, à l'année 1429. Cf. *le Jouvencel*, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. XLII.

Chinon<sup>1</sup>, le roy logié dedens. Et fist ceste prinse le sire de Bueil<sup>2</sup>, comme on disoit, par l'ordonnance de la raigne de Sicille et de Charlon d'Anjou, son filz, à l'aide du sire de Gaucourt et autres<sup>3</sup>.

*Des grans vent et yver.*

En l'an M CCCC XXXIII<sup>4</sup>, le..... jour du mois d'octobre, environ l'heure de midi, leva ung vent, le plus grant et le plus merueilleux qui eust esté veu ne ouy passé avoit plus de xl ans, et en la ville d'Angers fist de merueilleux dommages es eglises et es maisons : tant de cheminées en furent abatues et de maisons descouvertes que c'estoit pitié à veoir<sup>5</sup>. Et, par l'espace de iiij heures, nul n'osoit aler par la ville ; et

1. L'*Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt (t. II, p. 297), fixe à la période comprise entre le 26 et le 30 juin 1433 la capture du sire de la Trémoille. Cf. *le Jouvenel*, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. LVII-LIX, et *Chron. de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 170.

2. Jean, sire de Bueil.

3. Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 299, et *le Jouvenel*, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. LX.

4. Lire 1434.

5. On ne peut guère contester que ce témoignage n'émane d'un témoin oculaire. Malgré tout, il semble qu'il faille reporter cette tempête à l'année 1434. Cette année-là, en effet, le 7 octobre « commença le plus terrible vent de quoy en eust « point veu puis L ans devant, et estoit environ deux heures « apres disner et dura jusques entre dix et onze de nuit » (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 300 et 301, note 1). Ces détails et d'autres encore ont une ressemblance assez frappante avec ceux que donne Perceval de Cagny.

par les villages et forests du pais; fut merveille de veoir les mesons et arbres abatuz.

En celui an, l'esté avoit esté le plus long et le plus chault qui eust esté veu de la congnoissance des hommes vivans. En cel an mesmes l'iver fut plus grant que il n'avoit esté depuis l'an m<sup>me</sup> vii, l'anée que monseigneur d'Orleans fut tué; et moururent pour la force de l'iver les figuiers, les loriers et les romarins et en plusieurs lieux les ceps de vingne. Il commença à la Saint Andrieu et dura xj semaines, et l'autre grant yver en dura xiiij<sup>1</sup>.

*La mocion du peuple de Normendie.*

En celui an<sup>2</sup>, le bon peuple de Normendie environ Bayeulx, Caen, Faloise, le Vau de Vire, Danfront et les avirons se mirent sus pour le roy par la monicion d'aucuns des chevaliers et escuiers du pais de Normendie, et firent leur capitaine principal d'un escuier nommé..... de Candepie<sup>3</sup>, du pais d'Auge; et se disoient passé xl mille hommés<sup>4</sup> assemblez, les ungs en

1. Il faut sans doute admettre qu'il est question ici de l'hiver de 1434 à 1435, qui, au dire du bourgeois de Paris (*Journal...*, éd. Tuetey, p. 302), commença en effet le jour de la Saint-André (30 novembre); et il gela « si fort » jusqu'après Pâques que les figuiers, bien des vignes, « le bel pin de Saint Victor, « qui estoit le plus bel que on sceust en France, » et la plupart des cerisiers périrent.

2. Année 1434.

3. Sur Cantepié, voir *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. II, p. 335 et note 2.

4. *La Chron. de Charles VII...*, par Jean Chartier (t. I, p. 172), affirme qu'on estimait leur nombre à plus de 60,000 hommes.

appareil, autres moiennement, le plus en petit appareil<sup>1</sup>; mais bon vouloir avoient ledit Candepie et les autres nobles.

Quant ilz virent ce grant nombre de gens prests de mourir en servant le roy, ilz aviserent que sans capitaine de grant puissance ne povoient conduire tel peuple, et envoyerent devers le duc d'Alençon lui faire sçavoir leur bon vouloir; et si luy plaisoit entreprendre la conduite d'entreulx, il leur sembloit que par ce moyen pourroit recouvrer le pais de Normandie pour le roy.

*La prinse des bastilles du Mont Saint Michel.*

Quant le duc d'Alençon sceut ces nouvelles, il en fut moult joyeux et, le plus tost que faire le pout, se apresta et ce de gens de quoy il peult finer<sup>2</sup>. Et le..... jour du mois de janvier, ledit an<sup>3</sup>, se mist à chemin

1. M. Vallet de Virville, dans son *Histoire de Charles VII* (t. II, p. 336, note 1), et M. Puiseux, cité par lui, ont été les premiers à mettre en lumière ce fait, signalé par la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (t. I, p. 36), que les Anglais distribuèrent des armes aux paysans normands. Je serais incomplet si je n'ajoutais pas que Jean Chartier (t. I, p. 172) avait fait remarquer que les paysans de Basse-Normandie et du pays de Caux retournèrent contre les Anglais les armes que ceux-ci leur avaient fait distribuer, sur le conseil (*Croniques de Normandie*, p. 82) du duc d'Orléans, encore prisonnier en Angleterre. Monstrelet (t. V, p. 104) avait signalé le même fait, et Thomas Basin y avait insisté (*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Quicherat, t. I, p. 103).

2. Voir S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 59.

3. Janvier 1435.

pour soy aler joindre en Normandie avecques les dessusdiz<sup>1</sup>.

Quant il vint à l'abbaye de Savigné<sup>2</sup>, nouvelles luy vindrent que ledit Candepie, avecques grant nombre de gens assemblez, estoient alez devant Caen<sup>3</sup>; les Englois saillirent audevant d'eulx et à l'escarmouche qu'ilz firent ledit de Candepie et de ses gens furent mors environ deulx cens<sup>4</sup> et autant de prisonniers<sup>5</sup>. Ce fait, toute leur compaignie se trouverent moult entreprins; partie retournerent en leurs maisons, les nobles et partie du commun vindrent<sup>6</sup> devers monseigneur d'Alençon, pres d'un lieu nommé Saint Ylaire<sup>7</sup>. Eulx venuz, ledit d'Alençon print le chemin pour aler metre le siege devant Avrenches<sup>8</sup>.

Les Englois qui tenoient les bastilles devant le Mont Saint Michel, doubtons que le siege leur

1. S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 58.

2. Savigny-le-Vieux, Manche, arr. de Mortain, cant. du Teil-leul. Sur ce séjour du duc d'Alençon et sa jonction avec les gens du pays, voir S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 51, 58, 60 et 61.

3. Selon Monstrelet (t. V, p. 113), les Normands arrivèrent devant Caen au nombre d'environ 12,000. Cf. S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 50. Thomas Basin parle de 30,000 hommes.

4. Ce chiffre est probablement faux.

5. Cf. *Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 172.

6. Au nombre d'environ cinq ou six mille hommes (*Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 173).

7. Saint-Hilaire-du-Harcouët, Manche, arr. de Mortain, chef-lieu de canton.

8. Cf. *le Jouvencel*, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. LXXI.

toutes les garnisons des places appartenantes audit seigneurs, et le sire de Bueil ceulx des places obeissantes à messires Charles d'Anjou, qui se trouverent environ de v à vj<sup>o</sup> combatans<sup>1</sup>, eulx logiés à Beaumont le Viconte<sup>2</sup> et au priouré de Vivain<sup>3</sup> pres d'illec pour aler ferir sur le siege que les sires de Wilby<sup>4</sup> et d'Escales<sup>5</sup> et grant nombre d'Englois et de renduz tenoient devant ladite place de Saint Cenery<sup>6</sup>.

qu'il s'agit ici de la localité que Perceval de Cagny appelle correctement plus bas « Saint-Cenery. »

1. 1,000 ou 1,100 combattants au dire de Jean Chartier (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 136), 1,400 selon Monstrelet (t. V, p. 101).

2. Beaumont-sur-Sarthe, Sarthe, arr. de Mamers, chef-lieu de canton.

3. Vivoin, cant. de Beaumont-sur-Sarthe.

4. Lire Robert Willoughby, comte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise, lieutenant du roi d'Angleterre et du duc de Bedford ès basses marches de Normandie (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 33, note 3).

5. Thomas de Scales.

6. Comment se fait-il que les chroniques qui mentionnent le siège de Saint-Cénéri-le-Gérei (Orne, arr. et cant. ouest d'Alençon) écrivent le nom de cette localité ainsi : Saint-Celeri (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 33), ou bien Saint-Celerin (*Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 48, et *Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 118), etc., étant donné que la localité de Saint-Célerin existe? Cela explique que l'on relève dans l'*Histoire de Charles VII* de M. de Beaucourt (t. II, p. 44) le nom de Saint-Célerin, comme dans l'édition du *Jouvencel* par Jean de Bueil (éd. Favre et Lecestre, t. I, p. xxxviii). Monstrelet, lui aussi, écrit Saint-Sellerin (t. V, p. 100). Je n'ai trouvé le nom orthographié correctement qu'ici et dans une chronique alençonnaise (Bibl. nat., coll. Duchesne, vol. 48, fol. 124 r<sup>o</sup>). Voir *Saint-Cénéry-le-Géré, ses souvenirs, ses monuments*, par l'abbé P..., le Mans, 1865, in-12.

Environ le point du jour, ce jour mesmes, le bastart de Salseberi, acompaigné de mil ou xij<sup>e</sup> combattans<sup>1</sup>, sachant la compaignie, fut envoy e dudit siege pour ferir sur ung des logis de nos gens et vint ferir sur le logis de ceulx dudit priour e; ilz furent trouvez en desaroy et en y out de mors et de prins et le sourplus s'enfouyt. Ceulx du logis dudit lieu de Beaumont ouyrent la noise et le cry et hativement monterent   cheval et trouverent les Englois la plus part d'eulx venans les cuider trouver comme les autres; et si tost comme nos gens les aperceurent, sans barguigner ferirent dedens eulx et en poy de heure les mirent en desconfiture et en fuite. Et sur la place et en la fuite moururent de v   vj<sup>e</sup> Englois<sup>2</sup>. Matago<sup>3</sup> y fut prins et d'autres.

*La prinse du sire de la Trimouille.*

En l'an M CCCC XXXIII, le..... jour du mois de juing, le sire de la Trimouille, qui avoit seul et pour le tout le gouvernement du corps du roy, de toutes ses finances et des forteresses de son demaine estans en son obeissance, fut prins par nuit ou chastel de

1. Deux   trois mille hommes d'apr es Jean Chartier, qui raconte que les Anglais arriv erent devant Vivoin « un pou   apres le point du jour » (*Chronique de Charles VII*,  d. Vallet de Viriville, t. III, p. 137). Ce chiffre doit  tre tr s exag r e.

2. C'est le chiffre donn e par Jean Chartier (*Chronique de Charles VII*,  d. Vallet de Viriville, t. III, p. 139).

3. Sur ce personnage, voir plus haut, p. 152, note 6,   l'ann e 1429. Cf. *le Jouvencel*, par Jean de Bueil,  d. Favre et Lecestre, t. I, p. XLII.

Chinon<sup>1</sup>, le roy logié dedens. Et fist ceste prinse le sire de Bueil<sup>2</sup>, comme on disoit, par l'ordonnance de la raigne de Sicille et de Charlon d'Anjou, son filz, à l'aide du sire de Gaucourt et autres<sup>3</sup>.

*Des grans vent et yver.*

En l'an MCCCC XXXIII<sup>4</sup>, le..... jour du mois d'octobre, environ l'eure de midi, leva ung vent, le plus grant et le plus merueilleux qui eust esté veu ne ouy passé avoit plus de xl ans, et en la ville d'Angers fist de merueilleux dommages es eglises et es maisons : tant de cheminées en furent abatues et de maisons descouvertes que c'estoit pitié à veoir<sup>5</sup>. Et, par l'espace de iiij heures, nul n'osoyt aler par la ville ; et

1. *L'Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt (t. II, p. 297), fixe à la période comprise entre le 26 et le 30 juin 1433 la capture du sire de la Trémoille. Cf. *le Jouvenel*, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. LVII-LIX, et *Chron. de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 170.

2. Jean, sire de Bueil.

3. Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 299, et *le Jouvenel*, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. LX.

4. Lire 1434.

5. On ne peut guère contester que ce témoignage n'émane d'un témoin oculaire. Malgré tout, il semble qu'il faille reporter cette tempête à l'année 1434. Cette année-là, en effet, le 7 octobre « commença le plus terrible vent de quoy en eust « point veu puis L ans devant, et estoit environ deux heures « apres disner et dura jusques entre dix et onze de nuit » (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 300 et 301, note 1). Ces détails et d'autres encore ont une ressemblance assez frappante avec ceux que donne Perceval de Cagny.



par les villages et forests du pais, fut merveille de veoir les mesons et arbres abatuz.

En celui an, l'esté avoit esté le plus long et le plus chault qui eust esté veu de la congnoissance des hommes vivans. En cel an mesmes l'iver fut plus grant que il n'avoit esté depuis l'an *III<sup>e</sup> VII*, l'anée que monseigneur d'Orleans fut tué; et moururent pour la force de l'iver les figuiers, les loriers et les romarins et en plusieurs lieux les ceps de vingne. Il commença à la Saint Andrieu et dura *xj* semaines, et l'autre grant yver en dura *xiiij*<sup>1</sup>.

#### *La mocion du peuple de Normendie.*

En celui an<sup>2</sup>, le bon peuple de Normendie environ Bayeulx, Caen, Faloise, le Vau de Vire, Danfront et les avirons se mirent sus pour le roy par la monicion d'aucuns des chevaliers et escuiers du pais de Normendie, et firent leur capitaine principal d'un escuier nommé..... de Candepie<sup>3</sup>, du pais d'Auge; et se disoient passé *xl* mille hommés<sup>4</sup> assemblez, les ungs en

1. Il faut sans doute admettre qu'il est question ici de l'hiver de 1434 à 1435, qui, au dire du bourgeois de Paris (*Journal...*, éd. Tuetey, p. 302), commença en effet le jour de la Saint-André (30 novembre); et il gela « si fort » jusqu'après Pâques que les figuiers, bien des vignes, « le bel pin de Saint Victor, » qui estoit le plus bel que on sceust en France, » et la plupart des cerisiers périrent.

2. Année 1434.

3. Sur Cantepié, voir *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. II, p. 335 et note 2.

4. La *Chron. de Charles VII...*, par Jean Chartier (t. I, p. 172), affirme qu'on estimait leur nombre à plus de 60,000 hommes.

veinst, desemparerent par nuit en grant desroy<sup>1</sup>; le Mont Saint Michel fut moult reconforté des biens demourez et d'artillerie desdites bastilles et de leur departement. Ledit d'Alençon fut devant ledit lieu d'Avrenches.....<sup>2</sup>; l'iver estoit dur et aspre<sup>3</sup>, les communes s'en aloient par chascun jour d'emblée<sup>4</sup>, le roy n'envoya point les gens ne l'argent qu'il devoit envoyer, par ce ledit d'Alençon fut contraint à s'en venir.

*La prinse du conte d'Arondel.*

En l'an M CCCC XXXVI<sup>5</sup>, en la premiere semaine de juing, fut prins le conte d'Arondel pres Gerberoy<sup>6</sup> en Beauvoisin par ung nommé La Hire et Poton de Saint-trailles; il fut tres fort bleicié et puis fut mené en la ville de Beauvois et là mourut tantost apres<sup>7</sup>. A sa

1. Le 21 janvier 1435, n. st. (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 35). Il s'agit du démantèlement de la bastille d'Ardevon, que les Anglais renoncèrent à défendre (*Ibid.*, t. II, p. 62).

2. Environ dix ou douze jours au dire de Jean Chartier.

3. « En celuy an fut le plus grant yver qui fust de memoire « de homme... » (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 36).

4. A la vérité, il semble bien que les assiégeants « s'en « estoient hastivement fuyz de devant icelle ville pour le doute « et crainte de mesdiz seigneurs d'Arondel et de Scalles, qui « s'estoient traiz auprès dudit lieu... pour ferir sur ledit siege » (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, p. 55 et 56).

5. Lire 1435.

6. Gerberoy, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons.

7. Sur Jean Fitzalan-Maltravers, comte d'Arundel, voir Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 336. Selon l'article qui lui est consacré, sans doute d'après Mons-

prins furent plusieurs Englois mors et prins<sup>1</sup>. Il estoit fort entrepreneur; sa destrousse fut de grant prouffit pour le roy.

*La bataille entre le roy d'Arragon et les Gennevois.*

En celui an<sup>2</sup>, le v jour d'aoust<sup>3</sup>, fut la bataille sur la mer à xx mille de Gaiete<sup>4</sup> entre le roy d'Arragon<sup>5</sup> et les Gennevois, en laquelle bataille furent prins le roy d'Arragon, le roy de Navarre<sup>6</sup>, le maistre de Saint Jacques, l'infant d'Arragon<sup>7</sup>, le prince de Tarente<sup>8</sup>, le duc de Cesse<sup>9</sup> et son filz, le filz de

trelet (t. V, p. 118), dans le *Dictionary of national biography* (t. X, p. 95), il eut la cheville brisée d'un coup de couleuvrine. Pris, il fut transporté à Beauvais et là amputé du membre blessé. Désespéré de sa défaite, il refusa de se soigner et mourut le 12 juin; son corps fut déposé dans l'église des Cordeliers de Beauvais, puis, racheté par un de ses écuyers, il fut encore vendu par ses exécuteurs testamentaires à son frère Guillaume. Finalement, il fut enterré dans la chapelle collégiale d'Arundel, désignée par lui pour sa sépulture. Il est bon de noter que le *Dictionary of national biography* place la capture du comte en mai 1435 sans préciser davantage. La date exacte est le 9 mai (A. Le Vasseur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 109).

1. Monstrelet (t. V, p. 122) estime les pertes des Anglais à 240 morts et 120 prisonniers environ. Cf. A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 305, note 4.

2. En 1435.

3. Le 6 août, d'après Monstrelet (t. V, p. 148); mais l'*Art de vérifier les dates* donne la date exacte du 5 août 1435. Ce combat porte le nom de bataille de Ponza.

4. Lire Gaëte.

5. Alphonse V.

6. Jean d'Aragon, mari de Blanche, reine de Navarre.

7. D. Henri.

8. Jean Antoine Orsini des Baux.

9. Antoine, duc de Sessa.

messire Christoffle Gaietain<sup>1</sup>, le conte de Fondes<sup>2</sup>, le regent de l'ille de Cecille, Meneuce de l'Aquilla<sup>3</sup> et bien iij<sup>o</sup> barons et nobles chevaliers et d'autres gens tres grant nombre : et furent tuez touz ceulx qui tenoient le siege par eae, excepté deux petiz vesseaulx qui se sauverent ; et touz ceulx qui tenoient le siege par terre, par ceulx de dedens la place furent tuez, mors ou prins et demourerent touz leurs abillemens et bien vj<sup>o</sup> que cagnons que bombardes.

*Le siege de Saint Denys.*

En celui an, ou mois de septembre<sup>4</sup>, le mareschal de Rieux fut assiegié en la ville de Saint Denis en France par les Englois et Bourguignons ensemble<sup>5</sup>; ceulx de dedens firent plusieurs saillies et endommagerent fort leurs ennemis, qui prez d'ung quart d'an avoient esté devant eulx ; et par deffault de vivres s'en alerent par composition.

En celui an et mois<sup>6</sup>, le pont de Meullent<sup>7</sup> fut prins d'eschielle par ung capitaine nommé Pierre Jaillet<sup>8</sup>. Ce

1. Honoré Gaetano, comte de Morcone.

2. Le comte de Fondi.

3. Minicuccio dell' Aquila.

4. Il faut consulter la *Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville (I, 179), pour tout cet épisode.

5. Le siège commença la dernière semaine d'août 1435. Saint-Denis était entre les mains des troupes de Charles VII depuis le 1<sup>er</sup> juin 1435. Cf. A. Le Vasseur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 104, qui, p. 107, a consacré une note au maréchal de Rieux.

6. Le 4 oct. (A. Tuetey, *Journ. d'un bourgeois de Paris*, p. 308).

7. Meulan, Seine-et-Oise, arr. de Versailles, chef-lieu de cant.

8. Et par le sire de Rambouillet (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 308, note 2) dans la nuit du 24 au

fut grant prouffit pour le party du roy, qui en ce temps n'avoit pont pour passer Saine entre Paris et Rouan<sup>1</sup>.

*La paix criée à Arras.*

En l'an M CCCC xxxiiii<sup>2</sup>, le.....<sup>3</sup> jour du mois de septembre, fut la paix criée en la ville d'Arras<sup>4</sup>, de l'apointement du duc de Bourgoigne qui estoit remis en l'obeissance du roy. Audit lieu d'Arras avoit esté terme et prins journée par le roy pour apointer et trouver paix entre lui, les Englois et le duc de Bourgoigne : et assemblerent les ambassadeurs d'un costé et d'autre le.....<sup>5</sup> jour d'aoust precedent et d'autres ambassadeurs du pape et du concile<sup>6</sup> et d'autres royaumes, desquelz partie des nons ensuivent :

25 septembre 1435. La nouvelle de la prise du pont de Meulan et du premier échec subi par les Anglais, qui du siège de Saint-Denis s'étaient retirés à Saint-Ouen, arriva à Arras le 28 septembre 1435, « desquelles nouvelles plusieurs eurent grande « joye. » Enfin, le 30 septembre, la nouvelle fut confirmée, et on apprit, en outre, que 600 tonneaux de vin destinés à Rouen avaient été pris à Meulan par les gens du dauphin (*Journal de la paix d'Arras...*, par D.-A. de la Taverne, publié par Jean Collart en 1651, p. 106 et 107).

1. Monstrelet (t. V, p. 137) insiste sur le trouble que cette prise causa aux Parisiens, parce que leur ravitaillement par la Normandie s'en trouva empêché (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 310).

2. Lire 1435.

3. Lire xxj<sup>o</sup>.

4. Le texte du traité d'Arras a été publié récemment par M. E. Cosneau (*les Grands traités de la guerre de Cent ans*, p. 119), après collation faite par M. Lemonnier sur un original. La paix fut lue solennellement à Arras le 21 septembre 1435.

5. Lire v<sup>o</sup>.

6. Le concile de Bâle dura du 15 décembre 1431 au 16 mai

*Les ambassadeurs du pape et du concile tenu à Balle.*

- Le cardinal de Sainte Croix<sup>1</sup>.
- Le cardinal de Chypre<sup>2</sup>.
- L'archevesque d'Aux<sup>3</sup>.
- L'evesque d'Aucerre<sup>4</sup>.
- L'evesque de Vaison<sup>5</sup>.
- L'evesque d'Albinge<sup>6</sup>.
- L'evesque de Montmorancy<sup>7</sup>.
- L'evesque de Nome<sup>8</sup>.
- L'abbé de Verselay<sup>9</sup>.
- Le doyen de Douacques<sup>10</sup>.
- Le mareschal du roy de Poullaine<sup>11</sup>.

1443. Cf. la liste qui suit avec celle que donnent Vallet de Viriville (*Notices et extraits de chartes... appartenant au British Museum de Londres, Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VIII, p. 119) et Jean Chartier dans son *Histoire de Charles VII* (p. 185 à 192). Cf. Monstrelet, t. V, p. 129, 132, etc., et la *Chron. de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, t. II, p. 307.

1. Nicolas Albergati (A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 280, note, et 281, note 2).

2. Hugues de Lusignan, cardinal du titre de Saint-Adrien.

3. Philippe de Levis.

4. Laurent Pinon, de l'ordre des Dominicains.

5. Lire Nicolas, évêque de Vexiö en Suède, en latin « episcopus Vexionensis. »

6. Mathieu de Carretto, évêque d'Albenga.

7. Je n'ai pu déterminer de qui il s'agit ici.

8. Serait-ce Louis, évêque de Nona en Dalmatie ?

9. Alexandre, abbé de Vézelay.

10. Est-ce le doyen de Douai ?

11. On trouve le nom de Nicolas de Pologne, prévôt de Cracovie ; c'est Nicolas Lassessequin, avec onze chevaux, et dont le nom doit s'écrire correctement Nicolas Lassoczki (Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 705, fol. 219 r°).

Les ambassadeurs du roy d'Arsse<sup>1</sup>.  
 Les ambassadeurs de Surie<sup>2</sup>.  
 Les ambassadeurs du duc de Milen<sup>3</sup>.  
 Les Moriens<sup>4</sup>.  
 Les Esclavons<sup>5</sup>.  
 Les Guedons<sup>6</sup>.  
 Les Espaingnos<sup>7</sup>.  
 L'evesque d'Uses<sup>8</sup>.  
 L'evesque de Cambray<sup>9</sup>.  
 L'evesque d'Albic<sup>10</sup>.

*Pour le roy.*

L'archevesque de Rains, chancelier de France<sup>11</sup>.  
 Le duc de Bourbon<sup>12</sup>.  
 Le conte de Richemont, conestable de France<sup>13</sup>.

1. « Un evesque du royaume de Dace, » dit D.-A. de le Taverne dans son *Journal de la paix d'Arras* (publié en 1651 par Jean Collart), c'est-à-dire un évêque de Danemark. S'agit-il des compagnons de Nicolas, évêque de Wexiö en Suède alors unifiée au Danemark ?

2. Faut-il lire *Suecie*, c'est-à-dire *Suède* ?

3. C.-à-d. l'évêque d'Albenga, un chevalier et un docteur.

4. Peut-on reconnaître sous ce nom les habitants de la Morée, c'est-à-dire les Grecs du despotat de Morée, représentés au concile de Bâle, qui étudia l'union des deux Églises ?

5. C.-à-d. les riverains de la Baltique entre l'Elbe et la Peene.

6. Ne serait-ce pas le nom des habitants de Dantzic, que l'on appelait « Gedanum » ?

7. C'est-à-dire les Castellans.

8. Bertrand de Cadoène.

9. Jean de Gavre.

10. Est-ce Alby ?

11. Regnault de Chartres.

12. Charles, duc de Bourbon.

13. Arthur, comte de Richemont.

Le conte de Vendosme<sup>1</sup>.  
 Messire Christophle de Harecourt<sup>2</sup>.  
 Messire Tiaud de Vallepoingné<sup>3</sup>.  
 Monsieur de Mouy<sup>4</sup>.  
 Le sire de la Faiete, mareschal<sup>5</sup>.  
 Monsieur de Clustel<sup>6</sup>.  
 Monsieur Paillart d'Ulphé<sup>7</sup>.  
 Monsieur de Racelic<sup>8</sup>.  
 Monsieur de Longueval<sup>9</sup>.  
 Monsieur de Romant<sup>10</sup>.  
 Le premier president de Parlement<sup>11</sup>.  
 Le doyen de Paris<sup>12</sup>.  
 Maistre Guillaume Charretier<sup>13</sup>.  
 Maistre Jehan Chastegnier<sup>14</sup>.  
 Maistre Jehan de Croissi<sup>15</sup>.

1. Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres.

2. Seigneur d'Avrech.

3. Théodore de Valperga, bailli de Lyon.

4. Gilles de Soyecourt, seigneur de Mouy.

5. Gilbert Motier de la Fayette.

6. Faut-il lire Cussé pour Thussé, c'est-à-dire Beudoin de Champagne, sgr. de Thussé? Monstrelet (t. V, p. 135) écrit *Cletel*.

7. Paillard d'Urfé portait le prénom de Pierre; il était grand maître des arbalétriers.

8. Monstrelet (t. V, p. 134) cite au congrès d'Arras « le seigneur de Raillicq. »

9. Arthur de Longueval, plus tard bailli d'Amiens.

10. Monstrelet (t. V, p. 134) cite au congrès d'Arras « le seigneur de Roumant. »

11. Adam de Cambrai.

12. Jean Tudert, évêque élu de Châlons-sur-Marne.

13. Guillaume Chartier, plus tard évêque de Paris.

14. Jean Chastenier.

15. Sans doute celui dont Monstrelet (t. V, p. 135) écrit ainsi le nom : « Maistre Jean de Thaisy. »



Monsieur du Chastel<sup>1</sup>.  
Monsieur de la Motte<sup>2</sup>.

*Pour la raigne de Cecille.*

Moreau, tresorier d'Anjou<sup>3</sup>.  
Maistre Alain Le Queu<sup>4</sup>.

*Pour monseigneur d'Alençon.*

Messire Guillaume d'Ayneval, seigneur de St Pierre<sup>5</sup>.  
Maistre Raoul Le Bouvier<sup>6</sup>, secretaire.

*Pour le roy d'Engleterre.*

L'archevesque d'Yort<sup>7</sup>.  
L'archevesque de Nomeque<sup>8</sup>.  
L'evesque de Saint David<sup>9</sup>.  
Le conte de Suffort<sup>10</sup>.  
Le sire de Humgefert<sup>11</sup>.

1. Mentionné aussi par Monstrelet (t. V, p. 134).

2. Pépin de la Motte.

3. Étienne Bernard, dit Moreau, est mentionné par Charles VII dans ses lettres du 6 juillet 1425 (Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 705, fol. 178 r<sup>o</sup>). Il était, en effet, trésorier d'Anjou (Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. II, à la table).

4. Alain Lequeu, archidiacre d'Angers, président des comptes (*Ibid.*). Monstrelet le nomme Alain Le Koux (t. V, p. 135).

5. C'est le seigneur de Saint-Pierre mentionné par Monstrelet parmi les ambassadeurs de France à Arras (t. V, p. 134).

6. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*; t. III, p. 70, note 2, et t. V, p. 236. Il devint chanoine d'Angers.

7. Jean Kemp, archevêque d'York.

8. Lire évêque de Norwich : c'était alors Guillaume Alnewick.

9. Thomas Rodburn.

10. Guillaume de la Pole, comte de Suffolk.

11. Gauthier de Hungerford.

Messire Jehan Rateclief<sup>1</sup>.  
 Le garde du pineel (*sic*) du roy<sup>2</sup>.  
 Messire Robert Crobreux<sup>3</sup>.  
 Messire Jehan Poupain<sup>4</sup>.  
 Messire Jehan Cleton<sup>5</sup>.  
 Messire Jehan Volfch<sup>6</sup>.  
 Le bailli d'Amiens<sup>7</sup>.  
 Messire Guillaume d'Araille<sup>8</sup>.  
 Messire Jehan de Renel<sup>9</sup>.  
 L'evesque de Lisieux<sup>10</sup>.

*Pour le duc de Bourgoigne.*

Le duc de Guelles<sup>11</sup>.

1. Jean Radcliff, sénéchal de Guyenne.
2. Le sauf-conduit délivré par Henri VI nomme le garde du sceau privé Guillaume Lindewood (Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 611). Il faut lire *privé seel*.
3. Faut-il reconnaître sous cette forme bizarre le nom de Jean Shottesbrook ?
4. Jean Popham.
5. Je ne trouve pas de nom analogue à celui-ci ni au suivant dans le sauf-conduit délivré par Henri VI à ses ambassadeurs (Rymer, *Fœdera*, t. X, p. 611), ni dans la relation du congrès d'Arras, due à un Anglais et dont on trouve la copie dans la coll. Moreau à la Bibl. nat., vol. 705, fol. 151 v°. Cependant, il faut noter que Chartier (*Histoire de Charles VII*, t. I, p. 188) nomme Jean Clifton.
6. Peut-être le « Jehan Huppe » de la liste de Chartier (*Ibid.*).
7. Robert le Jeune, qui « tint, tant qu'il fut bailli d'Amiens, « la partie des Anglois. »
8. Guillaume Énard, docteur en théologie à Paris.
9. Jean de Rinel.
10. Pierre Cauchon. Sur le voyage de ces trois derniers personnages, voir A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 311, note 5.
11. Adolphe d'Egmont, duc de Gueldres.

- Le conte d'Estampes<sup>1</sup>.
- Le conte de Cleves<sup>2</sup>.
- Le conte de Vaulemont<sup>3</sup>.
- Le conte de Monfort<sup>4</sup>.
- Le conte de Saint Pol<sup>5</sup>.
- Le conte de Monts<sup>6</sup>.
- Le conte de Naufort<sup>7</sup>.
- Le conte de Logeray<sup>8</sup>.
- Le conte de Blait, almant<sup>9</sup>.
- Nambout, alman<sup>10</sup>.
- Monsieur d'Anguien<sup>11</sup>.
- Le demoysel de Roseraie<sup>12</sup>.
- Le demoysel Voisemalle<sup>13</sup>.
- Le filz au prince d'Orenge<sup>14</sup>.
- Le sire de Fontainechalman<sup>15</sup>.

1. Jean de Bourgogne, fils du comte de Nevers.

2. Jean, fils du duc de Clèves. Il faut lire *le damoiseau de Clèves* ou *le duc de Clèves*.

3. Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont.

4. François de Bretagne, fils de Jean VI.

5. Louis de Luxembourg.

6. Lisez Mœurs. Il s'appelait Frédéric. Son frère, l'archevêque de Cologne, l'accompagnait.

7. Sans doute Engilbert, comte de Nassau.

8. Je n'ai pu identifier ce nom.

9. Je n'ai pu identifier ce nom.

10. J'ignore de qui il peut s'agir. Il est difficile d'admettre, même en supposant qu'une abréviation ait été négligée, qu'on puisse reconnaître le burgrave de Nuremberg.

11. Sans doute Thibaud de Luxembourg, frère du c<sup>ie</sup> de St-Pol.

12. Peut-être le damoiseau de Rousselaer. Pourrait-on reconnaître sous cette forme le nom de Rotselaer ?

13. Probablement le damoiseau de Wesemael.

14. Guillaume de Chalon, fils de Louis, le vaincu d'Anthon.

15. C'est sans doute le sire de Fontaine-Châlon.

- Le gouverneur de Venaye<sup>1</sup>.
- Le conte de Fauquenberge<sup>2</sup>.
- Le seneschal de Henaust<sup>3</sup>.
- Le seneschal de Pontieu<sup>4</sup>.
- Le souverain de Flandres<sup>5</sup>.
- Le vidame d'Amiens<sup>6</sup>.
- Monsieur d'Anthoin<sup>7</sup>.
- Monsieur de Croy<sup>8</sup>.
- Monsieur de Romboys<sup>9</sup>.
- Monsieur de Ternan<sup>10</sup>.
- Le sire de Chanousses<sup>11</sup>.
- Le sire de Dours<sup>12</sup>.
- Le sire de Heutin<sup>13</sup>.
- Le sire de Raynecourt<sup>14</sup>.

1. Peut-être celui que D.-A. de le Taverne nomme dans son *Journal de la paix d'Arras* (publié par Jean Collart en 1651, p. 11) « le prevost de Vunally. »

2. C'est le comte de Fauquembergue, Jean de Vertain.

3. Sans doute de la maison de Werchin.

4. Florimont de Brimeu.

5. Colard de Commines, souverain bailli de Flandre.

6. Raoul d'Ailly, baron de Picquigny.

7. Jean de Melun, seigneur d'Antoing.

8. Antoine de Croy, premier chambellan du duc.

9. C'est lui que le Taverne (*Journal de la paix d'Arras*, p. 32) nomme seigneur de Roubais ou (p. 54) de Robais. Lefèvre de Saint-Remy écrit Roubaix. C'est Jean, seigneur de Roubaix.

10. Philippe, seigneur de Ternant et de la Motte de Thoisy.

11. Je n'ai pu identifier ce nom.

12. Plus exactement Daours.

13. Le seigneur de « Henchin » d'après la *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 190. Il faut lire Heuchin.

14. Lu à tort *Ramecourt* par Vallet de Viriville (t. I, p. 191).

Le sire de Fosseux<sup>1</sup>.

Le sire de Hermes<sup>2</sup>.

Le sire de Lalain<sup>3</sup>.

Le sire de Crevecœur<sup>4</sup>.

Le sire du Celle<sup>5</sup>.

Le sire de Comines<sup>6</sup>.

Le sire de la Vieville<sup>7</sup>.

Le sire d'Ienchi<sup>8</sup>.

Le sire de Maisgremon<sup>9</sup>.

Le sire de Hangeart<sup>10</sup>.

Le sire de Moutonvillier<sup>11</sup>.

Le sire de Lan<sup>12</sup>.

Et, la compagnie assemblée, deux chevaliers firent

1. Ce nom est correct. Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, cite ce seigneur dans la suite du duc.

2. Il y avait en Hainaut un sire de Harnes qui portait de gueules à un lion d'argent à la queue fourchue (Bibl. nat., vol. reliés du Cabinet des Titres, n° 927, fol. 108 r°).

3. Simon de Lalain.

4. Jacques, seigneur de Crèvecœur.

5. Sans doute le même que le sire « de Durselle » mentionné en 1430 par Monstrelet (t. IV, p. 395).

6. Jean, seigneur de Commines.

7. Jacques de la Vieville.

8. Lisez : le sire d'Inchy.

9. Peut-être le seigneur d'Aigremont, qui portait de gueules à la fasce d'hermine (Bibl. nat., vol. reliés du Cabinet des Titres, n° 927, fol. 102 v°).

10. Il y avait dans le bailliage d'Amiens une famille de Hangard.

11. Jean Chartier, dans la *Chronique de Charles VII* (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 192), cite aussi le sire « de Montovilliers. »

12. Sans doute le sire de Lor, gouverneur du Rethelois. Cependant, il y avait à cette époque un certain Jean de Lon (Monstrelet, t. V, p. 282).

armes l'un contre l'autre<sup>1</sup> : l'un nommé messire Jehan de Charny<sup>2</sup>, du pays de Picardie, l'autre nommé.....<sup>3</sup>, du pais d'Espagne. Et firent leurs armes à pié et à cheval. Pour garder le champ messire Jehan de Sarny [et] messire Jehan de Malles (*sic*) : monsieur de Roye, monsieur de Saint Simon, monsieur de Canny, le sire d'Austrefort, messire Brunet de Donquerre, le sire du Marqués, messire Jehan de Sardenge, messire Jehan de Causebec, le sire d'Ancolit, le sire de Humieres, le sire de Moienccourt, messire David de Brimeu, messire Jacques de Brimeu, messire Florimont de Brimeu<sup>4</sup>.

Les Englois vindrent les premiers audit lieu ; le jour d'apres le duc de Bourgoigne ; le ij jour vindrent les ambassadeurs de France ; le duc de Bourgoigne ala audevant d'eulx, tres grandement acompaignié de gens de touz ses pays<sup>5</sup>.

1. D.-A. de le Taverne, dans son *Journal de la paix d'Arras* (publié par Jean Collart), qui nous apprend que ce « fait d'armes » eut lieu le 11 août à 9 heures du matin, ajoute qu'on estima le nombre des assistants à trente ou quarante mille (p. 56 et 57). Le 12 août, à 6 heures du matin, ils « se combattirent de haches » (p. 58). Les plus grands détails sont donnés par la *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy* (éd. Morand, t. II, p. 313 à 320). Monstrelet donne aussi de ce fait d'armes une longue relation (t. V, p. 138 à 143).

2. Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny.

3. Jean de Merlo, de Castille. Dans son *Histoire de Charles VII* (t. II, p. 529, note 4), M. de Beaucourt cite une mention de ce personnage dans un compte.

4. Sur les querelles des membres de cette famille, voir la *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, éd. Morand, t. II, p. 323.

5. Le 25 juillet, arrivée du principal groupe des ambassa-

Durant le temps de ladite assemblée fut fait un rondel, duquel la teneur cômence : « Da pacem, « Domine, in diebus nostris. »

Ceste venue soit telle  
 Et l'assemblée si bonne,  
 Que jamais ne soit personne  
 Qui face guerre mortelle!  
 Paix soit faite universelle,  
 Dieu par sa grace la donne!  
 Sans plus tenir la querelle,  
 Li uns à l'autre pardonne  
 Ainssi que raison l'ordonne  
 Et vraye amour naturelle!

*Comme le roy voulut traictier aux Englois  
 et au duc de Bourgoigne.*

Depuis que le roy s'en vint de la ville de Saint Denis, il monstra si petit vouloir de soy metre sus pour conquerir son royaume que touz ses subgetz, chevaliers et escuiers et les bonnes villes de son obeissance s'en donnoient tres grant merveille; et sembloit à la plus part que ses prouchains conseilliers fussent assez de son vouloir et leur soufisoit de passer temps et vivre, et, par especial, depuis la prinse de la Pucelle, par laquelle le roy avoit receu et eu de tres grans honneurs et bien dessus desclairés, seulement par son moyen et bonne entreprinse.

deurs d'Angleterre; le 30 juillet, le duc de Bourgoigne entre à Arras; le lendemain, le duc de Bourbon fit son entrée. Philippe le Bon alla au-devant de lui, en effet, « ad spacium unius « miliaris et ultra, non sine admiratione multorum, attento « quod sunt et fuerunt ejus capitales inimici, » raconte la relation anglaise du congrès d'Arras (Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 705, fol. 160 r<sup>o</sup>) signalée par M. de Beaucourt.

Le roy et sesdiz conseilliers, depuis ladite prinse, se trouverent plus abessiez de bon vouloir que par avant, et tant que nulz d'entre eulx ne savoient aviser ne trouver autre maniere comment le roy peust vivre et demourer en son royaume, sinon par le moyen de trouver appointment avecques le roy d'Engleterre et le duc de Bourgoigne<sup>1</sup>.

Pour demourer en paix, le roy monstra bien que il en avoit tres grant vouloir et ayma mieulx à donner ses heritaiges de la couronne et de ses meubles tres largement que soy armer et soustenir le fais de la guerre.

A l'assemblée faite audit lieu d'Arraz fut premierement commencé à parler de traictier avecques les Englois, lesquelz se tindrent tres arrogans et demanderent tres grans parties des seigneuries de ce royaume, disans que le tout leur devoit appartenir, et au temps present estoient possesseurs de la plus belle partie. Ad ce leur fut respondu que nul droit n'avoient en la couronne et remonstré les causes pour quoi, et le tort que ilz avoient fait et faisoient au roy. Et, tout debatu d'un costé et d'autre, demourerent en apoinement que le roy leur bailloit et delessoit tout le duché de Normendie, sauf ce que ilz n'auroient point le Mont Saint Michel; et, de tout le sourplus du duché de

1. C'est là un des jugemens les plus sévères qui aient été portés sur Charles VII. On peut noter aussi quelques lignes plus loin le reproche que notre auteur fait au roi de préférer ne pas s'armer. Le bourgeois de Paris, dans son *Journal* (éd. Tuetey, p. 327), dit plaisamment, un an plus tard, en 1436 : « En celuy temps n'estoit nouvelle du roy nullement, ne que « se il fut à Romme ou en Jherusalem. »



Normandie, le roy d'Engleterre le tendroit et en feroit hommage au roy.

Combien que l'offre que le roy leur faisoit fust tres grande, neantmoins, les Englois n'en furent point contents et ne la voudrent accepter, sinon par condicion, que se il plaisoit au roy d'Engleterre et à son conseil quant eulx auroient esté devers lui, le jour de l'an prochain ensuivant le feroient à sçavoir au duc de Bourgoigne, pour reprendre journée à parfaire ledit apointement. Et, par ainssi, s'en allerent les ambassadeurs d'Engleterre et ne revindrent ne n'envoyerent audit jour; et demoura la guerre comme par avant<sup>1</sup>.

#### *L'apointement du duc de Bourgoigne.*

Après le departement des Englois du conseil tenu en ladicte ville d'Arras par les gens du roy et du duc de Bourgoigne, fut commencié à parler du traictié dudit de Bourgoigne avecques le roy. Chacun sçait le tort que Jehan, duc de Bourgoigne, pere de cestui, fist

1. Le 29 août, le bruit commença à se répandre à Arras « que l'accord de la paix estoit failly entre les ambassadeurs « de France et d'Angleterre. » Le lendemain, cependant, le cardinal d'Angleterre reçut la visite du doyen de Paris accompagné d'un autre clerc. Les pourparlers continuèrent avec des vicissitudes diverses jusqu'au 5 septembre, jour où on acquit la certitude que tout était rompu avec les Anglais. Enfin, le 6 septembre, ceux-ci partirent d'Arras (*Journal de la paix d'Arras...*, par D.-A. de le Taverne, publié par Jean Collart en 1651, p. 67 à 79). Pour les pouvoirs donnés aux ambassadeurs de Charles VII par leur maître, voir A. Le Vavas seur, *Valeur historique de la Chronique d'Arthur de Richemont* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1887, t. XLVIII, p. 251, notes 5 et 6).

au roy de venir tuer son frere le duc d'Orleans en sa ville de Paris, comme dessus est dit; et par ce à lui faire justice et raison avoit forfait, et estoit tout confisqué à la couronne ce que il tenoit du roy.

Et cestui duc Phelippe, apres le trespassement de sondit pere, a entresuivi comme son predecesseur à faire mal et deshonneur à la couronne de France; il s'est alié des Englois et a tenu leur parti et avecques eulx fait guerre au roy, prins ses villes et ses chasteaulx, tins et detenuz prisonniers ceulx de son parti et fait et acomply le mariage de la seur du roy au roy d'Engleterre. Par quoi se le pere du duc Phelippe n'eust riens forfait devers le roy, si avoit cestui duc confisqué et forfait tout ce qu'il tenoit de la couronne.

Et, veu l'estat et la volenté du roy et de son conseil, il estoit bon de faire traité et apointement avecques ledit de Bourgoigne, si droit et raison y eust esté gardée; et sembloit à touz loyaulx François et de bon entendement, que quant il eust pleu au roy de lui faire sa grace, qui eust esté tres grande, de lui avoir pardonné les tres grans defaulx et mesprisons que il avoit fait envers lui et lui avoir donné les forfaitures que par sondit pere et lui avoient esté forfaiz et confisquees et de ce le recevoir à faire hommage, il y pouvoit et devoit tres grandement suffire sans autre amendement.

Et se amende en convenoit faire pour les trespassez, plusieurs eussent dit que ledit de Bourgoigne la devoit faire à cause de son pere, pour le meurtre fait en la personne de feu monseigneur d'Orleans, tant en fonder eglises et messes que en amende prouffitabile aux enfans dudit d'Orleans. Mais autrement a esté fait;

car, pour faire l'apointement dudit de Bourgoigne par ceulx qui ont conduit le fait du roy en ceste cause, qui vouloient bien estre et demourer en la grace dudit de Bourgoigne, ont appointé que pour fonder eglises et chappelles et achater et amortir rentes pour gouverner et soustenir ceulx qui, par chacun jour, feront et diront les services pour l'ame dudit de Bourgoigne, le roy a donné et promis et s'est obligé payer audit de Bourgoigne la somme de quatre cent mille.....<sup>1</sup>.

*Comme le roy se passa ligierement de la guerre.*

Comme on peult veoir par ce dessus escript, le roy et les prochains de son conseil n'avoient pas grant volenté d'eulx armer ne faire guerre en leurs personnes; et, par ce, les seigneurs de son sang estans par deça Saine, les ducs d'Alençon, de Bourbon et messire Charles d'Anjou s'en sont passez legierement et ont touz lessié demener la guerre par delà Saine au conte de Richemont, conestable de France, et à simples capitaines de tres grant courage et bon vouloir, nommez la Hire, Poton de Saintrailles et autres qui, grandement à leur povoir, ont soustenu le faiz et la charge de la guerre du roy.

1. Le 7 septembre, on disait publiquement à Arras que le traité avec le duc de Bourgogne avait été fait à minuit dans la nuit du 6 au 7. Enfin, le 10 septembre, à 7 heures du soir, D.-A. de la Taverne apprit de l'évêque d'Auxerre que le traité était conclu. Il fut publié à Arras le 21 septembre (*Journal de la paix d'Arras*, publié par Jean Collart, p. 86 à 101). M. de Beaucourt a analysé avec une grande précision toutes les phases du congrès d'Arras dans le t. II de son *Histoire de Charles VII*, chap. XII.

*Comme le duc de Bretagne s'est mal gouverné  
envers le roy.*

Sans faire guerre au roy, le duc de Bretagne n'a gaires mieulx fait que le duc de Bourgoigne<sup>1</sup>. En l'an M CCCC XVII, que le roy d'Engleterre descendit à Touque, environ xv jours apres, il print d'assault la ville de Caan; ce fait, vint devant Argenthen et le print par composition, et d'ilecques à Alençon qu'il print pareillement et les autres places du duché.

Si tost que le duc de Bretagne sceut la conqueste que le roy d'Engleterre avoit faite en poy de temps, apres Nouel, il vint devers le roy d'Engleterre audit lieu d'Alençon et fist tant qu'il mist son pais en abstinence de guerre, et par ainssi se mist hors de servir le roy et de lui aider à sauver son pais.

Et, environ deux ans apres, le roy d'Engleterre fut pas content dudit de Bretagne se il ne lui prestoit le serment de tenir son parti; il ala à Amiens devers ledit d'Engleterre qui ne tint grant conte de lui à sa venue et le lessoit longuement devant lui à genoulx, comment il fist un simple baron. Environ deux mois apres, ledit de Bretagne lui fist serment que lui, les barons de son pais et les chevaliers et escuiers ses hommez et subgetz ne lui feroient point de guerre ne à ses gens, mais il ne eulx ne se armeroient point contre le roy. Et, si tost qu'il fut retourné en son pais, il fist

1. On voit par ce passage, entre autres, que Perceval de Cagny, sévère pour Charles VII, ne l'est pas moins pour le duc de Bretagne, dont il signale les perfidies à l'égard du duc d'Alençon, de même qu'à la page précédente et plus bas, page 253, il gourmande le duc d'Alençon.

*L'entrée dedens Paris.*

Le vendredi ensuivant, xiiij jour dudit mois d'avril M CCCC XXXVI, les bourgeois de Paris desirans eulx remettre en la grace et obeissance du roy et voyans les grans oppressions que ses gens logiez es places dessusdites prochaines de Paris donnoient par chacun jour à ceulx de la ville, trouverent maniere comment ilz pourroient debouter les Englois et estre hors de leur compaignie; desquelz bourgeois en especial pour ce entreprendre furent Michault de Lalier<sup>1</sup>, Jehan de Lalier, son filz. . . . .<sup>2</sup>, lesquelz envoierent devers monseigneur le conestable lui prier que à la seurté d'eulx il vousist entreprendre et faire que cedit jour de vendredi, environ ung peu apres soleil levant, lui et la plus grant partie de ceulx de sa compaignie fussent embuchez es faubours de Paris vers Saint Marceau, et que par la porte Saint Jacques les metroient dedens ladite ville, et que entreulx, de dedens, donneroient assez à faire aux Englois de la place,

*Comment le conestable entra en Paris.*

Le conestable, sans faire grans difficultés de ce que ceulx de Paris lui avoient fait sçavoir de leur volenté, chevalereusement entreprint la besoingne et ledit jour, tres matin, se trouva en ladite embuche<sup>3</sup>.

1. Sur ce personnage, voir *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. II, p. 354.

2. Sur les autres conjurés, voir *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 224.

3. On comparera avec profit cette version à celle de Gruel

aucuns s'en sont plains au roy et aux autres dessus-diz, en volant demonstrier les malfaiteurs qui leur avoient osté le leur, poy ou nient leur a esté fait de restitution.

*La prinse de Diepe.*

En celui an MCCC XXXV, environ la Toussains, fut la ville de Diepe prinse d'eschielle<sup>1</sup> à l'entreprinse d'un escuier du pais nommé Chalot des Maroys<sup>2</sup>, et furent grant nombre d'Englois prins dedens, et tres grant nombre de finances et de diverses marchandises appartenantes aux Englois y furent gaigniez et les gens de la ville eurent touz leurs biens<sup>3</sup>.

Ou mois de decembre ensuivant, le peuple de Caux, en nombre bien x ou xij mille, se mirent sus pour le roy et firent leur capitaine d'ung homme de bien, nommé..... Charouer<sup>4</sup>. Partie d'eulx estoient bien

1. Le 28 octobre 1435. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 5.

2. Charles des Maretz. M. Hellot, dans son édition des *Cronicques de Normandie*, a consacré une longue note (note 268) à ce personnage, qui enleva aussi Fécamp le 24 décembre suivant. Thomas Basin dit qu'il était « fossarum faciendarum » artifex. »

3. C'est ce que dit Monstrelet (t. V, p. 201).

4. Charuyer d'après Thomas Basin (*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Quicherat, t. I, p. 113), ou mieux Le Caruyer (Hellot, *les Cronicques de Normandie*, note 254), que Monstrelet (t. V, p. 201) orthographie Kierewier. Ce dernier auteur estime le nombre des Cauchois à 4,000 et plus tard à 6,000 (p. 203). C'est à tort que Vallet de Viriville, dans son édition de la *Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier (t. I, p. 174), a imprimé *Le Carnier*, qu'il fallait

abillez et les autres moyennement<sup>1</sup>. Et oudit mois, le..... jour, prindrent la ville de Harefleu d'assault. De là vindrent devant Montiviller : la place leur fut rendue et en moins de quinze jours apres gaignerent vj ou viij autres places<sup>2</sup>.

Ce fut tres belle conquete en pou de temps. Apres ce ne demoura gaires que le mareschal de Rieux et d'autres capitaines se alerent bouter es places conquestées par les dessusdiz et firent de mauvaises compagnies aux conqueteurs<sup>3</sup>, ne de grant temps apres ne conqueterent place.

#### *La mort des Englois pres Saint Denis.*

En l'an MCCCCXXXVI, le x jour d'avril, apres Pasques, qui fut au mardi<sup>4</sup>, le conte de Richemont, conestable de France, logié en la ville de Pontaise, vouloit aler logier en la ville de Saint Denis. Les Englois logiez en la ville de Paris sceurent ces nouvelles, et

lire *Le Caruier*. Jean Chartier porte le nombre de ces hommes à 20,000.

1. Sur l'équipement de ces troupes, voir Hellot, *les Croniques de Normandie*, note 260.

2. En six semaines ou environ « toutes les places du pais de « Caux furent toutes prinses, reservé Caudebec, à l'environ de « ce cartier » (Hellot, *les Croniques de Normandie*, p. 84). Cf. A. Le Vasseur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 107. Fécamp fut pris le 24 décembre. L'édition de Monstrelet a été faite d'une manière si étrange par Douët d'Arcq qu'il a imprimé *monsieur Vilers* pour Montivilliers, dont le chroniqueur fixe la prise au 26 décembre (t. V, p. 202).

3. *Les Croniques de Normandie* (éd. Hellot, p. 84 et 85) montrent que l'entente ne fut pas toujours parfaite entre ces communes et les gens d'armes. Cf. Jean Chartier, I, 174 et 175.

4. Cette date est bien exacte.

incontinent monterent à cheval jusques au nombre de mil ou xij<sup>o</sup>, et prindrent leur chemin droit audit lieu de Pontaise pour rompre l'entreprinse dudit conestable.

Il sceut leur venue et tantost fit toute sa compaignie monter à cheval et se mist au chemin pour rencontrer lesdiz Englois. Il les rencontra sur un petit ruiseau entre lesdiz lieux de Pontaise et de Saint Denis ; sans barguigner noz gens se ferirent emmy les Englois et ilecques, pres dudit poncel, furent mis à mort de iij à iiij<sup>o</sup> Englois, le sourplus tourna en fuite et furent chassiés jusques aux portes de Paris ; et en la fuite en out de mors et de prins <sup>1</sup>.

Aucuns d'eulx demourerent en une tour <sup>2</sup> dedens ladite ville de Saint Denys jusques au nombre de cent ou vj<sup>xx</sup> ; le conestable et sa compaignie vindrent cedit jour gesir à Saint Denis ; le mercredi, au point du jour, iceulx Englois s'en cuiderent aler par emblée. Nos gens le sceurent et leur furent au devant : si y furent mors de lx à lxxx Englois et le sourplus prins.

1. Le héraut Berry donne sur cette rencontre des détails bien précis (*Histoire du roy Charles VII*, par D. Godefroy, p. 393) qui en fixent le lieu à Épinay-sur-Seine (Seine, cant. de Saint-Denis). Jean Chartier (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 221) parle aussi du « ponceau « de pierre lez de ladite riviere de Saine, environ de demye « lieue de ladite ville de Saint Denis. » Le cours d'eau qui passe sous ce ponceau est aisé à déterminer d'après les renseignements que veut bien me donner M. Germain Lefèvre-Pontalis. Sorti de la forêt de Montmorency, ayant formé les étangs du château de la Chasse, puis le lac d'Enghien, il alimente l'étang de la Briche et se jette dans la Seine immédiatement au-dessous de Saint-Denis.

2. Sur cette tour voisine de l'abbaye, voir A. Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 314, note 2.



*L'entrée dedens Paris.*

Le vendredi ensuivant, xiiij jour dudit mois d'avril M CCCC XXXVI, les bourgeois de Paris desirans eulx remettre en la grace et obeissance du roy et voyans les grans oppressions que ses gens logiez es places dessusdites prochaines de Paris donnoient par chacun jour à ceulx de la ville, trouverent maniere comment ilz pourroient debouter les Englois et estre hors de leur compaignie; desquelz bourgeois en especial pour ce entreprendre furent Michault de Lalier<sup>1</sup>, Jehan de Lalier, son filz. . . . .<sup>2</sup>, lesquelz envoierent devers monseigneur le conestable lui prier que à la seurté d'eulx il vousist entreprendre et faire que cedit jour de vendredi, environ ung peu apres soleil levant, lui et la plus grant partie de ceulx de sa compaignie fussent embuchez es faubours de Paris vers Saint Marceau, et que par la porte Saint Jacques les metroient dedens ladite ville, et que entreulx, de dedens, donneroient assez à faire aux Englois de la place.

*Comment le conestable entra en Paris.*

Le conestable, sans faire grans difficultés de ce que ceulx de Paris lui avoient fait sçavoir de leur volenté, chevalereusement entreprint la besoingne et ledit jour, tres matin, se trouva en ladite embuche<sup>3</sup>.

1. Sur ce personnage, voir *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville, t. II, p. 354.

2. Sur les autres conjurés, voir *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 224.

3. On comparera avec profit cette version à celle de Gruel

Environ vij heures au matin, lesdiz nommez de ladite ville firent publier partout leur bon vouloir et dire que touz ceulx qui avoient desir et vouloir que le roy retornast à sa seigneurie le monstrassent à celle heure et que temps en estoit. Incontinent le cry levé, tres grant nombre d'entreulx se mirent suz et tous à ung cry cryoient : « Vive le roy de France, maudiz « soient les Englois. » Quant les Englois ouyrent ce cry, se armerent et monterent à cheval et alerent droit aux portes, criant qu'ilz estoient trahiz; les autres qui n'estoient gens de guerre s'enfouirent en la bastille Saint Anthoine.

Si tost comme le cry fut levé en la ville, les dessus-nommez vindrent et furent les plus fors et firent ouvrir ladite porte de Saint Jacque et avaller plusieurs eschelles par sur les murs, d'un costé et d'autre de ladite porte, affin que par la porte et les eschielles le conestable et ses gens y peussent entrer plus aisiement.

Tandis que noz gens entrerent comme dit est, ledit Michau Lallier print et se saisit du bas et du haut de la porte Saint Denis, qui est moult forte place, et, quant les Englois la cuiderent avoir, il leur fist faire bonne guerre de cagnons et de trait et fist ouvrir la porte pour entrer noz gens qui estoient venuz de Saint Denis. Lors fut crié partout à plaine voix que les chaines fussent tendues et tous les Englois mis à mort et ceulx qui vouldroient tenir leur parti.

Quant les Englois virent et sceurent que le conestable et sa compaignie estoient dedens la ville, et que ceulx de la place se metoient en paine de les metre à

(*Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavas seur, p. 116 et suiv.).

mort, tous se mirent hativement au chemin de venir recouvrer ladite bastille et hommes et femmes qui la pourent recouvrer; et se trouverent bien retraiz en ladite place, que ungs que autres jusques au nombre de mil ou xij<sup>e</sup>, et à x heures n'avoit mes Englois en la ville. Et, si tost comme le conestable les vit ainsi retraire, il les fist asseigier par dedens et par dehors la vile, et, deux jours passez, l'evesque de Therouenne, chancelier en France pour le roy d'Engleterre, le sire de Vilby et autres capitaines de leur parti firent parler d'avoir traité avecques monseigneur le conestable<sup>1</sup>.

De ce furent plusieurs opinions : les ungs disoient que Dieu avoit fait une tres grant grace au roy et à son royaume et que on ne pavoit pas congnoistre le vouloir et le eourage de tous ceulx de Paris, qui sont ung nombre infiny; et que se les Englois venoient à grant puissance, ung n'estoit point seur quel chemin ilz tendroient et que par le moyen de la Bastille pourroit venir tres grant inconvenient à la ville, et par ainssi estoit bon de les en lessier aler. Les autres disoient : « Ilz sont grant nombre de gens en petite place. Posé qu'ils eussent de grans vivres, ce que non, si ne pourroient ilz vivre dedens; et si avoient de tres grant finances et de bons prisonniers. » Tout debatut fut apointié que ilz s'en iroient leurs corps et leurs biens saufs, combien que aucuns dirent que le traité leur fut fait trop favourable.

Ledit an, le..... jour du mois de may<sup>2</sup> ensuivant,

1. Les Anglais évacuèrent la Bastille le 17 avril 1436 par capitulation et s'embarquèrent pour Rouen.

2. « Environ le premier jour de may » écrit Gruel (*Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 125).

apres ce que le conestable eut communiqué et montré son bon vouloir aux bourgeois et autres estans à Paris, tant à leur requeste que ce qui veoit les grans charges et auprecions (*sic*) que Paris et tout le pais jusques en Flandres souffroient et soustenoient par chacun jour par les Englois estans es chastel et ville de Creilh<sup>1</sup> sur la riviere de Oyse, il fist aprester environ ij<sup>m</sup> combatans et par le bastart d'Orleens, La Hire et Poton de Saintrailles fist assieger ladite place du costé devers Picardie, cuidant que ceulx de la place se rendissent par deffault de vivres, mais non firent; de quoy plusieurs dirent que ce fut mal que on n'y ala si tost que Paris fut françois et que alors estoit temps de l'entreprendre.

Ceulx de dedens estoient bien garnis de ce que il convenoit pour la garde de la place<sup>2</sup>, et, quant nos gens eurent esté devant de xv jours à trois semaines<sup>3</sup> sans leur porter gaire de damage, ils ouyrent dire que le duc d'Yort, acompaigné de viij ou x mille Englois, estoit prest de descendre à la coste de Normandie; et sçavoient que le conestable estoit alé en

1. D<sup>r</sup> Boursier, *Histoire de la ville et châtellenie de Creil*, p. 135, d'après Flammermont, *Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans (Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. V, p. 255)*. Le bourgeois de Paris, dans son *Journal* (éd. Tuetey, p. 323), semble insinuer que ce siège ne servit qu'à justifier la mise en souscription d'un emprunt sur les habitants de Paris.

2. Jean Chartier, dans la *Chronique de Charles VII*, insiste aussi sur les grands approvisionnements des Anglais (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 228).

3. « Environ trois semaines ou ung mois, » d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 324.

Champagne pour les affaires du roy, sans charge qui leur veinst autrement, se departirent et leverent simplement et à leur dommage.

*La descente de madame la daulphine à la Rochelle.*

En celui an MCCCCXXXVI, le mecredi xx jour du mois d'avril, apres Pasques, Margarite, ainsnée fille du roy d'Escoce, en sa compaignie le conte d'Orquenay<sup>1</sup> et grant nombre de chevaliers et escuiers dudit pais d'Escoce et tres belle compaignie de dames et de damoiselles dudit pais, touz les hommes et femmes et leurs servans, chacun en son estat en tres riche et grant appareil.

Et estoit belle chose de veoir les hacquenées, leurs hernais, la litiere, les cherioz et chevaux pour les mener, richement parez et couvers, comme à la raigne de France pourroit appartenir. Elle arriva cedit jour à ung port de mer empres la Rochelle, nommé la Pallice<sup>2</sup>, et le jeudi ensuivant elle et ses gens descendirent et logerent oudit village : et là sejourna jusques au samedy vij jour de may ensuivant, que elle et sa compaignie entrerent en la ville de la Rochelle ; auquel lieu elle fut tres notablement receue, comme le cas

1. Comte d'Orkney.

2. A cinq kilomètres à l'ouest de la Rochelle on a creusé récemment un nouveau port à la Pallice. La rade de la Pallice passe pour présenter des conditions hydrographiques et nautiques exceptionnellement favorables. Vallet de Viriville (*Hist. de Charles VII*, t. II, p. 372) place la Pallice dans l'île de Ré. Vallet de Viriville (*Ibid.*, t. II, p. 372) dit que la jeune princesse se reposa quelque temps au prieuré de Nieul-sur-Mer (Charente-Inférieure, arr. et cant. de la Rochelle) avant d'entrer à la Rochelle.

le requeroit, veu ce qu'elle venoit en France pour parfaire et consommer le mariage de monseigneur le daulphin et elle.

Le roy et la raigne envoyerent audit lieu de la Rocelle aler querir et compaignier à venir devers eux à Tours en Touraine ladite dame, et pour l'acompaigner le conte de Vendosme, le chancelier de France, le sire de Graville, maistre des arbalestiers, bien acompaigniez de chevaliers et escuiers, la dame de la Roche Guyon, autres dames et damoiselles touz ou meilleur estat que faire se peult. Eulx arrivez audit lieu de la Rochelle, fut avisé par entre eulx et ledit conte d'Escoce quel nombre et lesquelz, tant hommes que femmes, vendroient devers le roy et le sourplus retourner et envoyer en leur pais.

Et fut la departie d'entreulx tres forte à faire et touz les gens d'estat, hommes et femmes, chacun en droit soy, furent tres mal contens du conseil du roy et desiroient touz à conduire leurdite dame et mestresse à leurs despens jusques au lieu où elle devoit demourer. Et ad ce ne pourent estre ouiz, et retournerent en leur pais mal contens.

Le lundy, ix jour dudit mois, partit madame la dauphine dudit lieu de la Rochelle et fut à giste à Mosé<sup>1</sup> et de Mosé vint à Niort, d'illecques à Saint Messent<sup>2</sup>, d'illecques à Lesignan<sup>3</sup>, et le dimenche, xxj jour de may, arriva en la ville de Poitiers, auquel lieu elle fut tres grandement receue, comme raison

1. Mauzé, Deux-Sèvres, arr. de Niort, chef-lieu de canton.

2. Saint-Maixent, Deux-Sèvres, arr. de Niort, chef-lieu de canton.

3. Lusignan, Vienne, arr. de Poitiers, chef-lieu de canton.

estoit ; et, avecques ce, luy estoit ordonné par le roy et son conseil y sejourner pour soy refreschir et reposer de la paine et travail qu'elle avoit eu en la mer<sup>1</sup>.

Et devez sçavoir que en toutes les places par là où elle estoit passée en venant dudit lieu de la Rochelle à Poitiers, chacun en droit soy se efforça de lui faire touz les honneurs et plaisirs que faire lui pourent et sceurent.

Le..... jour de juing, madame la daulphine se partit dudit lieu de Poitiers et fut à giste.....

*Le jour que monseigneur le daulphin espousa Margarine,  
fille du roy d'Escoce.*

Le dimenche, xxiiij jour de juing, jour Saint Jehan Baptiste, l'an M CCCC xxxvi, à quatre heures apres midi, madame la daulphine arriva en la ville de Tours ainssi acompagnée, comme chacun poeult sçavoir, et ala descendre devant l'église de Saint Gacien. Dieu soit quelle presse il y avoit ! Et, apres ses offrendes faites en ladite eglise, fut menée devers la raigne au chastel et fut tres honnorable chose de la veoir arriver devant la raigne, laquelle la receut tres joieusement, ainsi comme elle le sceut bien faire, et touz ceulx et celles qui estoient venuz de son pais.

Le lundi, xxv jour dudit mois, et jour de Saint Eloy, fut espousé monseigneur le daulphin en ladite eglise, en la presence du roy, qui ce jour vint d'Amboise et fut à l'espouser vestu d'une robe grise, housé et esperonné. Le chancelier de France fist les espousailles,

1. La traversée avait été en effet terrible. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 371.

qui lors estoit archevêque de Rains ; et oudit jour n'avoit de messeigneurs de France, sinon monseigneur Charles d'Anjou et le conte de Vendosme.

Ledit conte de Orquenay, les autres chevaliers et escuiers, dames et damoiselles d'Escoce furent en grant estat celui jour. Et estoit moult noble chose de veoir les paremens et abillemens en quoi estoit madame la daulphine, lesquelx elle avoit aportez de son pais. Et devez sçavoir que le roy, la raigne et touz ceulx de son hostel furent touz et chacun d'eulx le mieulx apareillez que faire le pourent<sup>1</sup>. Et fut la feste grande et plaine comme le cas le requeroit bien, sans y avoir joustes ne faire autres grans choses estranges.

Et, environ xv jours apres, ledit conte de Orquenay et presque tout le sourplus des chevaliers et escuiers qui estoient demourez apres ladite descente de la Rochelle avecques madame la daulphine furent renvoyez en leur pais et retournerent mal contens du conseil du roy qui avoit petitement ordonné de leur retour<sup>2</sup>.

#### *La prinse de Chambrays.*

En celui an<sup>3</sup>, le..... jour de juing<sup>4</sup>, le duc d'Yort,

1. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il fallut emprunter au duc d'Orléans les tapisseries qui décorèrent à Tours les appartements royaux (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1846, t. VIII, p. 138, Vallet de Viriville, *Notices et extraits de chartes et de manuscrits appartenant au British Museum de Londres*).

2. Cf. la *Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 229 à 232.

3. 1436.

4. Il paraît bien qu'il faut combler la lacune laissée dans la



en sa compaignie vij ou viij mille combatans d'Engleterre, descendirent à ung port nommé Penne de Pie<sup>1</sup> : et eulx descenduz ledit d'Yort print son chemin et ala à Rouan ; et le conte de Salseberi<sup>2</sup> et environ mille combatans avecques lui, vindrent metre le siege devant le chastel de Chambrois<sup>3</sup>, qui de nagaires avoit esté françois.

Le seigneur de Ferieres<sup>4</sup>, seigneur dudit lieu de

date, par le chiffre 7. En effet, le 3 novembre 1436, Henri VI faisant don à Guillaume, comte de Suffolk, de 5,000 l. t. par an outre ses gages, afin de le récompenser de ses services, spécifiait qu'ils avaient commencé, pour la campagne de débarquement dirigée par le duc d'York, « le septieme jour de « juing... qu'il arriva... en notredit pais de Normendie... » (Bibl. nat., f. fr. 26061, pièce 2977, et vol. 26062, pièce 3006). « Decem millia virorum vel amplius » écrit Thomas Basin (*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Quicherat, t. I, p. 131).

1. Pennedepie, Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. d'Honfleur. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 8, note 5.

2. Perceval de Cagny est très exactement renseigné. En effet, on sait par une pièce (simplement mentionnée par M. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 8, note 6) que Richard, comte de Salisbury, « lieutenant general sur le fait de « la guerre, » dirigea les sièges de Chambrois, de Saint-Germain-sous-Cailly et de Fécamp (Bibl. nat., fonds franç. 26062, pièce 3030). D'après le propre témoignage du comte, le siège de Chambrois dura trente-neuf jours, du 11 juin au 20 juillet 1436 inclusivement. On vient de voir que les Anglais avaient débarqué le 7 juin.

3. Chambrois ou Broglie, Eure, arr. de Bernay, chef-lieu de canton.

4. Le seigneur de « Farrieres, » en Normandie, portait « d'ermes à le faisse de gueles fretet d'or » (Bibl. nat., vol. reliés du Cabinet des Titres, n° 927, p. 72).

Chambrais, avoit presque tout le temps de la guerre tenu le parti des Englois et demouré audit lieu et chevauchié et fait guerre avecques eulx, et par aucun temps<sup>1</sup> soy tenir en abstinence sans faire guerre et ne metoit nulz Englois en son chastel ; et, pour le bon vouloir qu'il avoit de retourner en l'obeissance du service du roy, fist venir avecques lui en sadite place les sires de Viépont<sup>2</sup>, de Villebon et belle compaignie avecques eulx de gentilzhommes et autres pour la garde de la place et contre les Englois.

Et, le siege venu devant eulx, ledit de Ferrieres et aucuns de ses gens saillirent dehors et s'en alerent à Chartres. Sa mere et plusieurs dames et damoiselles demourerent dedens avecques lesdiz de Vieuxpont, de Villebon et leurs gens, et firent forte guerre aux Englois qui estoient devant eulx et tant que ung des capitaines, nommé George Rielquement<sup>3</sup>, lequel avoit esté de grant voix du parti de la guerre des Englois

1. Il doit y avoir là une lacune de quelques mots : *avoit voulu*, par exemple.

2. Le sire de « Vieuxpont » portait d'argent à dix anneaux de gueules à sept quartiers de gueules (Bibl. nat., vol. reliés du Cabinet des Titres, n° 927, p. 4). Il doit s'agir ici de Laurent, seigneur de Vieuxpont (G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. II, p. 302, n° 9450), et non d'Yves de Vieuxpont (Bibl. nat., vol. reliés du Cabinet des Titres, n° 154 bis, Trésor généalogique de D. Villevieille, p. 118).

3. Guillaume Gruel, dans sa *Chronique d'Arthur de Richemont* (éd. Le Vavasseur, p. 79), cite ce nom avec cette orthographe : Georges Riqueinan, à l'année 1432, à propos du siège de Pouancé, dont Perceval de Cagny a parlé à cette date. J'ai signalé en ce lieu qu'il fallait identifier le personnage au nom bizarre, cité alors par Perceval, avec Georges Riqueman ou Rielquement. (Voir p. 183, note 3, et p. 185, note 3.)

et d'autres gens de leur parti furent [tuez] devant ladite place. Ceux de ladite place envoyèrent plusieurs foiz devers le roy et nosseigneurs pour querir et avoir secours, mes ce fut pour noyent.

Et, à la parfin, les convint metre à composition<sup>1</sup>. Les renduz demourerent à la volenté, les dames et damoiselles s'en alerent avecques ce que pourent emporter de leurs biens, et, en tirant le chemin audit lieu de Chartres, furent destroucées de ceulx de Dreux. Lesdiz de Viépont et de Villebon tindrent ladite. . . . . et s'en alerent ung baton en leur main.

*Du siege mis par le duc de Bourgoigne devant le  
chastel et ville de Calais.*

En celui an, le xxij jour de juing, le duc de Bourgoigne, acompaignié de tres grant compaignie de chevaliers et escuiers, gens de bonne ville, archiers et arbalaiستiers et autres gens de guerre des pays de Picardie, de Flandres, de Brebant, de Henaust, de

1. J'ai dit plus haut que le siège dura jusqu'au 20 juillet inclusivement. Immédiatement après la prise de Chambrois, le comte de Salisbury, se rapprochant de Rouen, investit Saint-Germain-sous-Cailly et demeura devant la place du 23 juillet au 29 août 1436 inclusivement (Bibl. nat., fonds franç. 26062, pièce 3030). Lorsqu'ils se furent emparés de Saint-Germain-sous-Cailly, les Anglais en détruisirent les fortifications (Bibl. nat., fonds franç. 26061, pièce 2998, et vol. 26062, pièce 3036). En outre, ils démantelèrent Fontaine-le-Bourg, Préaux, Pavilly, Clères, Rouvray, Saint-Denis-le-Thiboult, Blainville, Fontaine-Châtel (Bibl. nat., fonds franç. 26062, pièce 3162), places situées dans l'arrondissement de Rouen.

Bourgoigne et d'autres pays, mist le siege devant Calais<sup>1</sup>.

*La coursse que les Englois firent en Flandres.*

En celui an, le..... jour de juillet . . . . .<sup>2</sup> en sa compaignie de iij à iiij mille Englois, entra en la conté de Flandres.

*Du siege de Fesquamp.*

En celui an, le vij jour de septembre, le duc d'Yort, acompaignié de ij mille Englois et plus, mist le siege devant la ville et abbaye de Fesquamp<sup>3</sup>; ceulx de dedens avoient peu vivres et gens pour la garde de ladite place; si envoierent hativement devers le roy pour avoir secours et lui dire l'estat de la place. Le roy ne leur donna nulle provision. Ilz tindrent la place en grant povreté de vivres l'espace de iij semaines<sup>4</sup>, et tres desplaisans, rendirent la place leurs vies saufves.

1. Il dut le lever le 31 juillet 1436, les Flamands l'ayant abandonné dans la nuit du 28 au 29 juillet 1436.

2. Le duc de Glocester. Cf. les détails donnés par Jean de Wavrin (*Anchiennes Croniques d'Engleterre*, éd. de M<sup>lle</sup> Dupont, t. I, p. 305 et suiv.), témoin oculaire.

3. La date donnée ici est bien exacte. Le comte de Salisbury parut devant Fécamp le 7 septembre 1436. Le siège dura jusqu'au 25 octobre inclusivement (Bibl. nat., fonds franç. 26062, pièce 3030, et vol. 26061, pièce 2999). A ce siège, les Anglais firent servir leur artillerie par « trois maistres canonniers, « trois leurs aydes, sept varletz canonniers, deux maistres et « ung varlet charpentiers, deux maistres et ung varlet maçon « et ung charron. »

4. Exactement quarante-neuf jours.

*De la prinse dudit lieu de Fescamp.*

En celui an, le xvj jour du mois d'octobre, messire Robert d'Estouteville, en sa compaignie vij ou viij<sup>e</sup> chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, la plus part du pays et qui avoient esté en garnisons layens, recouvrent et prindrent ladite place sur les Englois par belle et subtile maniere : il y a ung petit ruisseau qui court par dedens ladite petite place ; et à l'endroit où l'eaue court par soubz une vaoute dessous les murs, en laquelle avoit une graille de fer, laquelle les gens du roy à tres grant paine et diligence trouverent maniere de limer et de rompre, et par soubz icelle vaoute entrerent grant partie d'iceulx, et comme gens de grant hardement vindrent à la porte, partie d'entreulx, et les autres à la porte de l'abbaye et leverent leur cry en tenant les manieres convenables à leur entreprinse ; et par ainsi, par grant vaillance et bonne entreprinse, fut la place gaignié sur lesdiz Englois<sup>1</sup>.

1. En relatant la reprise de Fécamp, par les Français, Thomas Basin, dans son *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI* (t. I, p. 131), en fixe la date à peu de jours après la prise qu'en avaient faite les Anglais. Or, j'ai montré plus haut que Fécamp était tombé aux mains du comte de Salisbury le 25 octobre 1436. Donc, Perceval de Cagny se trompe quand il date du 16 octobre la surprise dirigée par les Français. Peut-on proposer de lire xxvj octobre au lieu de xvj octobre ? Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 297) se borne à écrire : « Mais en assés briefz jours ensievans fut reconquise par les « François. »

*Du voyage du roy en Languedoc.*

En celui an, le xxviiij jour dudit mois d'octobre, apres ce que une grant embassade de tous les estaz de Paris, clers, bourgeois et autres furent venuz devers le roy à Amboise pour luy recommander tout le fait et l'estat de sadite ville de Paris et des places reconquestées sur les Englois et remises en son obeissance, ilz lui supplierent que il luy pleust avoir regart à la grace que Dieu lui avoit faicte, et venir en sadicte ville de Paris, en luy remonstrant les grans honneurs et prouffitz qui lui en pourroient avenir, à nos seigneurs de son sang, aux nobles, chevaliers et escuiers et à tout le populaire de son royaume.

Et, ou lieu du voiage de quoy il estoit requis faire en France, entreprint par le conseil de monseigneur Charles d'Anjou, de messire Christofle de Harecourt, les seigneurs de Buel<sup>1</sup> et de Chaumont<sup>2</sup>, les evesques de Cleremont<sup>3</sup>, de Maguelonne<sup>4</sup> et autres à faire ung voyage en Languedoc et ou Daulphiné, monseigneur le daulphin en sa compaignie, duquel voiage et de la longueur du temps de sa demeure, le roy de Cecille, les ducs d'Alençon et de Bourbon, tous les chevaliers et escuiers, les prelaz des bonnes villes et tous les subgiz obeissans au roy ont esté en tres grant esmoy : et povoit sembler à grant partie d'iceulx que il avoit

1. Cf. *le Jouvencel*, par Jean de Bueil, éd. Favre et Lecestre, t. I, p. LXXXIX et note 1.

2. Le sire de Quitry.

3. Martin Gouge de Charpaigne.

4. Robert de Rouvres.

petit regart aux grans meschiefs et guerres de son royaume<sup>1</sup>.

*Des pons de Chasteau Gontier.*

En celui an, le xxvij jour de novembre, les eaues et les rivieres furent tres grandes es pais de Touraine, d'Anjou et du Maine et par especial la riviere de Maine; et tant que les plus anciens de la ville de Chasteau Gontier disoient que oncques n'avoit veue ladite riviere de Maine si haulte de plus de iiij piés; et tant fut grosse hativement que plusieurs des meuniers de dessus furent soubprins en leurs moulins et demourerent dedens, les uns par l'espace d'un jour, et puis les autres moins, jusques ad ce qui fussent alez querir en bateaulx; et aucuns desdiz moulins et aucunes des petites mesons de dessus ladite riviere s'en alerent au cours de l'eaue, et tant que par la pesanteure de l'eaue et des mesons et mesriens qui descendoient à bas, les pons dudit lieu de Chasteau Gontier et d'autres s'en alerent aval ladite riviere.

*De la prinse de Pontoise.*

En celui an, le lundi xj jour de frevier, veille de karesme prenant<sup>2</sup>, par nuit, avant le point du jour,

1. C'est le même sentiment qu'exprime à cette date le *Journal d'un bourgeois de Paris* (p. 327) dans ces lignes que j'ai déjà citées : « Et en celuy temps n'estoit nouvelle du roy nullement, ne que se il fust à Romme ou en Jherusalem. »

2. « Le jour de caresme prenant, » d'après la *Chronique de Charles VII, roi de France*, par Jean Chartier (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 233). La « nuyt de karesme prenant, » d'après

fut prinse par eschielle la ville de Pontoise par les Englois, conduiz et menez par . . . .<sup>1</sup>. Et si estoient dedens le sire de L'ille Adam, capitaine de la place, et le sire de Rotelen<sup>2</sup>, Breton, et de iiii à v<sup>e</sup> combattans sans les gens de ladite ville; et par les dessusdiz ne autres ne fut essaié à metre ne trouver aucun remede à resister contre lesdiz Englois, et n'entendirent à riens sinon de monter à cheval et prendre ce que ilz peurent de leurs armures et autres biens et s'enfuirent bien en haste à Paris : de quoy moult de merueilleuses choses et paroles furent dictes.

Et icelle nuit et par avant, les neges estoient tres grandes et avoit moult fort gellé. Et fut dit en voix commune que plusieurs d'iceulx Englois, en faisant leur eschiellement, estoient vestuz de draps de lit blans<sup>3</sup>.

*Pourquoy maistre Jehan de Lunel et autres traitres furent decollés à Paris.*

L'an MCCCCXXXVII, le . . . . jour d'apvril<sup>4</sup>, furent prins en la ville de Paris par la justice du roy et atains

le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 329). Le « mardi gras, » d'après G. Gruel (*Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 142). Pontoise fut pris dans la nuit du mardi gras au mercredi des Cendres, 12-13 février 1437.

1. Leurs chefs étaient, d'après le héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 394), Talbot et Falconbridge. Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII* (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 235), désigne un Anglais, « nommé Sterquin, » comme le « prin-cipal » de l'« entreprinse. »

2. Le seigneur de Rostrenen.

3. C'est en effet la version que donne Jean Chartier.

4. Au témoignage du *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 330), l'exécution eut lieu le 26 mars 1437 (n. st.).



comme traitres prouvez par leur confession et autrement, maistre Jehan de Lunel<sup>1</sup>, qui avoit esté secretaire du roy englois, maistre Jacques Roussel<sup>2</sup>, clerck de la Chambre des comptes, maistre Jehan le Clerc . . . .<sup>3</sup> et un poursuivant<sup>4</sup> de messire François l'Aragonnois, capitaine de Montargis, tous les iiij natifs du royaume de France : desquelx les trois furent condempnez de avoir les testes couppees es halles de Paris, par messire Ambrois de Loré, seigneur d'Yvry et prevost de Paris; et ledit le Clerc fut mené en ung tumbereau veoir couper les testes aus iij autres, et apres ce fut remené es prisons de l'evesque de Paris et mis en oubliete.

Et la cause pour quoy ils furent executez fut pour ce que aucuns Bourguignons, et gens d'eglise et bourgeois de la ville de Meaulx avoient trouvé maniere de reduire et remettre ladite ville de Meaulx en l'obeissance du roy; et tout ce qu'ilz avoient avisé avoient fait sçavoir aux gens du conseil du roy estans à Paris, à ceulx à qui la cognoissance devoit appartenir selon le cas. Et avecques ce ij gentilzhommes d'environ Pontaise, qui tenoient le parti des Englois et estoient de la garnison de Vernon, furent prins des François estans en la garnison de ladite place de Pontaise.

Eulx, estans prisonniers, furent enquis d'aucuns de leurs amis et tant firent par entreulx que de leur bon

1. Sur ce personnage, voir Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 330, note 1.

2. Sur Jacques Roussel, *Ibid.*, p. 330, note 2.

3. Sur Jean le Clerc, *Ibid.*, p. 331, note 1. Il faut sans doute remplir la lacune par ces mots : « Avocat au Parlement. »

4. Il paraît qu'il avait été « varlet boucher » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 330).

vouloir promidrent de trouver maniere par laquelle ilz remetroient ladite place de Vernon en l'obeissance du roy : et monterent clerement les voyes et manieres par quoy ilz le pourroient faire et baillerent plegez de grant finance pour leur rançon ou cas qu'ilz n'acompliroient leur finance.

Et par ainssi s'en alerent audit lieu de Vernon en grant volenté d'acomplir leur promesse, comme le fait le monstra clerement. Eulx, retournez audit lieu, se employerent et firent grans diligences de paremplir leur entreprinse et tant que ilz veoient clerement l'acomplissement; et ce firent sçavoir à ceulx à qui ils avoient fait la promesse qui le firent sçavoir à ceulx de Paris, comme avoient fait ceulx de Meaulx.

Les dessusdiz maistre Jehan de Lunel, maistre Jacques Roussel et maistre Jehan le Clerc qui estoient du conseil du roy à Paris, comme dit est, et fesoient semblant de estre bons et loyaulx François et qui estoient apellez à touz les conseulx qui touchoient le fait de la guerre du roy et autrement, furent presens à toutes les choses que les dessusdiz de Meaulx et de Pontaise leur avoient fait à sçavoir touchant le recouvrement desdites places. Et avecques ce furent presens à tout ce qui fut déterminé, et les journées prises pour estre la chose mise à execution. Et ce fait, iceulx traitres firent par le dessusdit poursuivant sçavoir esdites places à ceulx qui en avoient la garde, tout ce que ilz avoient sceu à leur contraire.

Et, tant en fut, que les deux gentilzhommes dessusdiz eurent les testes couppées audit lieu de Vernon et ceulx de Meaulx prindrent, tuerent et rançonnerent ceulx de leur place; et si devoient les dessusdiz metre

la place du pont de Cherenton<sup>1</sup> en la main des Englois.

*Comment le roy chassa Rodigues.*

En icelui an MCCCCXXXVII, le viij jour du mois de may, le roy et monseigneur le daulphin, acompaigniez de missire Charles d'Anjou, du conte de Perdriac et de plusieurs autres chevaliers et escuiers et autres gens de guerre, au retour de son voyage de Languedoc où il avoit sejorné tout l'iver, pour les grans complaints qui là lui estoient venues d'un capitaine de gens d'armes nommé Rodigues, du pais d'Espagne, lequel avoit de nouvel espousé la seur bastarde de monseigneur de Bourbon, lequel de Bourbon n'estoit pas alors fort en grace devers le roy, pour aucunes aliances de quoy le roy se doubtoit estre faites entre le roy de Cecille et le duc de Bourbon apres le mariage du filz dudit roy de Cecille et de la fille dudit de Bourbon, ilz se assemblerent à Angers, et là, à une journée, manderent le duc d'Alençon ; et, leur conseil passé, tous les trois seigneurs ensemble alerent en Bretagne devers le duc. De quoy le roy fut tres mal content<sup>2</sup>. Et, quant ilz furent retournez de Bretagne, le duc d'Alençon retourna en sa ville de Chasteau Gontier, et lesdiz de Secille et de Bourbon cuiderent aler devers le roy en la ville de Bourges, où il estoit du retour de sondit voyage : qui leur fist sçavoir qu'il ne les vouloit point veoir, et fut plus de deux mois avant qu'il vousist veoir le roy de Cecille, lequel mist toutes

1. Charenton avait été repris par les Français en janvier 1436 (Tuetey, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 311, note 1).

2. A. Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, p. 131.

les paines qu'il poeult, quant il se trouva devers le roy, de y fere venir ledit de Bourbon ; mes ce fut pour neant, quar le roy ne le vouloit veoir, ne ouyr parler de lui, pour le despit que il avoit des grans plaintes et pilleries que ledit Rodigues<sup>1</sup> acompaignié de deux mille combatans telz quelz fesoient ou pais du roy par le port dudit de Bourbon<sup>2</sup>.

Et, ou temps de ce, le roy, acompaignié des seigneurs comme dessus est dit, et avecques eulx plus de v<sup>o</sup> chevaliers et escuiers et iiij mille hommes de traict, print son chemin<sup>3</sup> à passer par le pais de Bourbonnois, ouquel furent faiz moult de dommages et de pilleries ; puis passa outre et s'en ala droit à Saint-Flour<sup>4</sup>, cuidant trouver ledit Rodigues pour destroucer lui et sa compaignie ; et, quant il sceut la venue du roy, il se eslongna le plus qu'il poeult.

Le roy, moult indigné, le poursuit, et ledit viij jour de may arriva en la ville de Saint Pour-saint<sup>5</sup> et d'illecques chassa ledit Rodigues jusques à la ville de Rouenne, sur la riviere du Rosne ; auquel

1. Établi à la Châtre, en Berry, il menaçait la Touraine (M. Boudet, *Charles VII à Saint-Flour, Annales du Midi*, année 1894, p. 314).

2. Cf. M. Boudet, *Villandrando et les écorcheurs à Saint-Flour* (extrait de la *Revue d'Auvergne*, septembre-octobre 1894, p. 46).

3. C'est-à-dire à son retour du Languedoc. Sur les motifs du retour précipité du roi, voir M. Boudet, *Charles VII à Saint-Flour* (*Annales du Midi*, année 1894, p. 323).

4. Charles VII arriva à Saint-Flour le 14 mai 1437 (M. Boudet, *Charles VII à Saint-Flour, Annales du Midi*, année 1894, p. 311) et y séjourna près d'une semaine jusqu'au 28 mai.

5. Perceval de Cagny se trompe ; il faut lire le 24 ou le 25 mai.

lieu ledit Rodrigues passa ladite riviere et entra en l'Empire<sup>1</sup>. Et le roy retourna à Bourges.

*Comme ceulx de Burges vouldrent tuer leur seigneur.*

En celui an, le..... jour du mois de juing<sup>2</sup>, la ville de Burges en Flandre de fait apencé, grans et petiz d'un acort, furent en volenté de prendre le duc de Bourgogne et metre à mort touz ceulx de sa compaignie à sa venue dedens ladite ville.

*Comme le roy fist tout destruire devant Montargis.*

En icelui mois de juing MCCCCXXXVII, le roy ainssi retourné audit lieu de Bourges<sup>3</sup>, et toute sa compaignie, comme dit est, combien que depuis l'an de son sacre et couronnement à Rains et de son retour de devant Paris, il povoit sembler à touz les seigneurs de son sang, les chevaliers et escuiers, les bonnes villes et gens de plat pais que le roy eust delessié du tout de soi entremettre et estre present en sa personne de

1. J. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 135 à 143; et M. Boudet, *Charles VII à Saint-Flour (Annales du Midi, année 1894, p. 321)*.

2. « Le joedi de la Trinité, » d'après le *Livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne (Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, textes français... publiés par M. le baron Kervyn de Lettenhove, p. 214)*. Ce qui correspond pour l'année 1437 au 23 mai.

3. D'après Guillaume Gruel (*Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavas seur, p. 132, note 1), le siège de Malesherbes avait été commencé par le connétable aux environs du 1<sup>er</sup> mai 1437.

faire guerre à ses anciens ennemis d'Angleterre. Mais, la mercy de Nostre Seigneur, il a entrepris le vouloir leur faire plus forte et aspre guerre que oncques ne leur fist, et, quelque conseil qu'il ait eu le temps passé, à present veult faire la guerre la plus part à son vouloir.

Le..... jour dudit mois de juing, le roy, les seigneurs et la compagnie dessusdite partirent dudit lieu de Bourges et s'en ala à Gien sur Laire. Et lui, arrivé audit lieu, deux jours apres envoya..... courre devant Montargis et faire le gast, de couper vuignes et arbres et metre le feu es blés et touz autres labours, pour afamer ses ennemis estanz dedens la place<sup>1</sup>.

En icelui an MCCCCXXXVII, le..... du mois de juillet, le roy estant audit lieu de Gien envoya le conte de Perdrillac, le seigneur d'Allebret et de iij à iiij mille combatans en leur compagnie courre devant le chastel et ville de Montereul Fault Ionne<sup>2</sup> pour veoir et enquerir du gouvernement et estat de la place et du pais.

Et, ce fait, la compagnie s'en ala metre le siege devant la place de Charni<sup>3</sup>, laquelle place fut mise en l'obeissance du roy le..... jour de juillet, par ainssi

1. La *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 291. Perceval de Cagny a omis de dire nettement que Montargis était tombé entre les mains des Anglais; dès 1432, selon le héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 385-386).

2. Si l'on en croit Guillaume Gruel (*Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 133), des pourparlers auraient été entamés entre la garnison anglaise de Montereau et le chancelier de France. Mais, ajoute Gruel, « c'estoit une trai-  
« son mauveise. »

3. Charny, Yonne, arr. de Joigny, chef-lieu de canton.

que ceux de dedens, qui aler s'en vouloient, en emporterent ce qu'ilz peurent de dedens, chevaux et hernais. Et les autres qui voudrent demourer en l'obeissance du roy y furent receuz et les maux qu'ilz avoient faiz abolis.

*Comme le roy de Cecille print congié du roy.*

Le roy estant audit lieu de Gien, comme dit est, le roi de Cecille vint devers lui pour prendre congié de soy en aler en son pais<sup>1</sup>, ouquel il n'avoit oncques esté, et avecques ce pour essayer à remettre le duc de Bourbon en la bonne grace du roy et lui supplier s'en vousist servir ou fait de sa guerre et autrement, ainssi que il lui plairoit, en lui remonstrant que il avoit belle et bonne compaignie de gens de guerre prestz à son commandement. A quoi lui fut respondu qu'il se deportast de en plus parler et que le roy avoit entencion, au plaisir de Dieu, de fournir et emplir le fait de sa guerre en la fourme et maniere que deliberé il avoit. Et de fait fist banir sollennellement ledit Rodigues et ceux de sa compaignie.

*La prinse de Chasteau Landon.*

En icelui an, le..... jour dudit mois de juillet, apres la prinse de ladite place de Charni, la compaignie s'ala metre le siege devant la place de Chasteau Landon<sup>2</sup> : et x ou xij jours apres leur venue devant ladite

1. A. Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, p. 131.

2. Le héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 395) place le siège de Château-Landon (Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, chef-lieu de canton) avant celui de Charny. Il paraît que le

place, monseigneur le daulphin, moult grandement et bien acompaignié, vint audit siege, et, le iij jour apres sa venue, il fist donner l'assault, et par la grace de Dieu fut prinse par force, sans perdre que pou de ses gens.

De quoi et de la prinse mondit seigneur le daulphin fut tant joyeux et fist tant bonne chiere à touz, che-liers et escuiers, comme seigneur pourroit faire. Et à ce bon et beau commencement de guerre que Dieu lui envoya, se voutl montrer du bon courage qu'il avoit à destruire les anciens ennemis de France. Et, de fait ne voutl ouyr ne entendre conseil que on luy vouseist faire au contraire, que touz ceulx qui avoient esté prins en ladite place, ou pou s'en faillit, les Englois furent penduz et les traistres renduz les testes couppees. Et, ce fait, mondit seigneur le daulphin retourna vers le roy<sup>1</sup>.

### *La prinse de Nemours.*

En celui an, le..... jour du mois d'aoust, apres la prinse de la place de Chasteau Landon, comme dit est, lesdiz conte de Perdriac et seigneur d'Allebret et leur compaignie avecques grans partie des gens de monseigneur le daulphin alerent metre le siege

siège de Château-Landon ne dura que quatre jours au dire de la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet* (éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 292). Guillaume Gruel (*Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavas seur, p. 133) se borne à dire sans précision : « Et ne tint gueres qu'il ne fust prins d'assault. »

1. En effet, à la fin de juillet, on constate la présence de Louis à Gien (E. Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du daulphin Louis II, devenu le roi de France Louis XI*, t. II, p. 449).



devant le chastel et ville de Nemours<sup>1</sup> et là firent moult forte guerre, et tant furent ceulx de ladite place pressez de nozdiz gens par les bombardes, cagnons et assault que le..... jour dudit mois d'aoust ils rendirent la place au roy, leurs corps et leurs biens saufs; et ceulx qui voudrent demourer furent remis en la bonne grace du roy.

Le..... jour dudit mois d'aoust MCCCC XXXVII, le roy, considerant la grant grace que Nostre Seigneur lui avoit fait de ces iij places dessusdites ainsi prises et mises en son obeissance, en mercia Dieu moult devotement et fist faire des processions et prieres par toutes les bonnes villes de son obeissance. Et quant il vit et aperceut ce et la grant compaignie de gens d'armes et de trait, lesquelx à son mandement estoient venuz devers lui de ses garnisons et bonnes villes, de ses pais de Picardie et conté de Champaigne et d'ailleurs et les offres de finances et de vivres que iceulx pais et la ville de Paris lui fesoient, le tres bon courage qu'il avoit et la grant volenté de recouvrer son royaume lui creut de plus de la moitié.

Et se disposa et ordonna, la plus part par lui et l'autre par son conseil, de aler metre le siege devant la ville et chasteau de Montreau Fault Yonne; et le..... jour d'aoust partit de ladite ville de Gien, monseigneur le daulphin en sa compaignie, et s'en ala loger en la ville de Brai sur Saine<sup>2</sup> et tout son ost devant

1. Nemours « tint environ douze jours » (*La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 292).

2. Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, arr. de Provins, chef-lieu de canton. Cf. Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 135.

ladite place de Montereau, pour ordonner et tenir la maniere du siege; et, iiij ou v jours apres, le roy lessa monseigneur le daulphin audit lieu de Brai et s'en ala loger en son logis dudit siege, auquel logis il fut jusques à la fin.

*La prinse de la place de Montreau.*

Le roy, estant au siege audit lieu de Montreau, desclera par effect le tres grant vouloir qu'il avoit de recouvrer son royaume et grever ses anciens ennemis; et par chascun jour et nuit aloit parmi son ost en abit dissimulé, affin que il ne fust congneu de ceulx de la place: et vouloit veoir et sçavoir toutes les manieres et l'apareil que chacun de ses capitaines qui avoient la charge de applicquier les lieux où les bombardes, cagnons et autres engins seroient assis pour battre la ville<sup>1</sup>. Et tout ce qui ne lui sembloit estre bien aposé le fesoit lever et metre en aultre lieu plus convenable à son avis.

Et, ce fait, fist jetter les bombardes et y estoit le plus du temps en personne; et tant en fesoit, que par plusieurs foiz lesdiz conte de Perdriac, seigneur d'Allebret et autres luy dirent que il s'en peust bien passer à mains de diligence s'il lui plaisoit, pour le peril de sa personne en alant et venant ausdiz lieux. Et il leur respondoit que la guerre estoit à lui et non à autre et que il devoit prendre sa part des diligences; et tant en fist, que la ville fut tres fort batue et les murs abatuz jusques pres du bas<sup>2</sup>. Et de ce fut moult joyeux, et fist

1. Sur l'exécution des travaux d'approche, voir Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 135.

2. Cela ne se fit pas sans grandes dépenses pour le paiement

ordonner tous ses capitaines, chascun en son endroit, de quoi il serviroit et la fourme de assaillir ladite place.

Et, le..... jour du mois d'octobre ensuivant<sup>1</sup>, fist donner l'assault : auquel il fut en personne aussi avant que chevalier ou escuier de sa compagnie, et tant que il fut aux fons des fossés de la place, en l'eaue jusques passé la sainture ; ne oncques, pour chose qui luy en feust dicte, ne se vout deporter d'entrer dedens lesdiz fossés. Et par cest assault fut la ville prinse, dont il eut grant honneur et grant joye, Dieu le sçait<sup>2</sup>.

Luy dedens la ville, ses ennemis alerent recouvrer le chastel et lui mesme en personne recueillit moult

desquelles Charles VII dut emprunter 12,000 francs au duc de Bourgogne (*Chronique d'Arthur de Richemont*, par Guillaume Gruel, éd. Le Vavasseur, p. 261), tandis que Paris versa la somme énorme de 36,000 livres tournois (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 333 et note 1). Cf. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 383, note 2; Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 522 et suiv.

1. Jeudi 10 octobre 1437, vers midi (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 11 et 50; et G. Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 260). Le siège avait duré « ung mois et six sepmaines » écrit Jean Chartier dans sa *Chronique de Charles VII* (éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 237), ce qui est une erreur, car il prit fin au bout de six semaines et cinq jours (G. Gruel, *op. cit.*, p. 260); ceci reporte le début du siège au 24 août, qui est la date précise donnée par le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 333.

2. Les détails si précis, donnés par Perceval de Cagny sur la valeur déployée par le roi dans cet assaut, concordent curieusement avec ceux qu'on relève dans la relation insérée dans un registre du Parlement, signalée par M. A. Tuetey (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 334), publiée par A. Le Vavasseur (*Chronique d'Arthur de Richemont...*, par Guillaume Gruel, p. 260) et où l'on lit que Charles VII « se y est exposé en sa propre « personne, et vaillaument s'est mis ens les fossés en l'eaue

benignement en sa grace les abitans en ladite ville et les autres ses subgis retraiz en ladite place<sup>1</sup>.

Ladicte place de Montreau prinse, toute la compaignie du roy fut moult esjouye ; si furent Paris et toutes les autres bonnes villes de l'obeissance du roy et tout son peuple. Apres icelle prinse, le chastel, qui est tres fort, comme chacun peult sçavoir, lequel estoit tres fort garni de vivres, de gens d'armes et de tous abillemens de deffence appartenans à telle place, se tindrent contre le roy. Si furent appliqués de nouvel les logis dedens ladite ville et les bombardes, engins, cagnons remuez et applicquez en autres places pour jetter ou chastel.

Et, ce fait, chacun se efforça de faire jetter les bombardes et autres choses. Et tant en fut fait par les laps de temps que la place fut fort empirée. Et quant ceulx de dedens<sup>2</sup> virent et apperceurent que le roy croissoit et enforçoit tousjours de gens et que le temps du secours qui leur avoit esté promis estoit passé de plus de xv jours et n'y avoit nulle autre esperance, ilz firent parler de composition de eulx en aler. Mais le roy n'y vult entendre et disoit que il n'en partiroit tant que il les eust prins par force ou que il fust combatu devant la place<sup>3</sup>.

« jusques au dessus de la ceinture, et passé oultre à pié de mur  
« et monté par une eschelle... l'espée au poing... »

1. Sur ce siège, voir Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 49-50.

2. Ils étaient commandés par Thomas Guérard (*Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 237 ; et Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 260).

3. Il paraît que le dauphin, « pour ce que s'estoit la pre-

Si lui fut dit et remontré que les Englois tenoient le siege devant la place de Tancarville en Caux, qui est moult belle place et notable, et que en prenant par composition le dessusdit il pourroit envoyer ses gens et donner secours aux autres. Et, tout consideré, le roy les en lessa aler, leurs corps et leurs biens saufs<sup>1</sup>, cuidant secourir sa place<sup>2</sup>.

*Le departement de Montreau.*

Le..... jour dudit mois d'octobre MCCCCXXXVII<sup>3</sup>, la place rendue au roy, comme dit est, Dieu scet la joye qui fut demenée devers le roy et en son ost, et en especial la ville de Paris, pour plusieurs causes ceulx de Paris, lesquels de tout leur povoir l'ont bien monstré, de eulx efforcier en toutes manieres de faire que le roy veint à l'entente de son entreprinse. Et apres ce ne desiroient riens tant fors de pourchasser que il lui pleust aler et entrer en sadite ville de Paris.

Le roy conseillé sur ce, et avisé la charge de ses

« miere armée dont il avoit esté, » intercéda pour que le roi laissât aller les Anglais « atout leurs biens » (G. Gruel, *op. cit.*, p. 261).

1. Tancarville ne put être secouru. Voir le récit du héraut Berry (éd. D. Godefroy, p. 396-397).

2. Ils se rendirent quinze jours après la prise de la place, selon M. de Beaucourt (*Histoire de Charles VII*, t. III, p. 11), mais plus exactement douze jours, puisqu'un texte contemporain donne la date du 22 octobre (G. Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vasseur, p. 261). La capitulation avait été signée le 19 octobre (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 335).

3. Lire 22 octobre. Cf. la note précédente.

gens de guerre qui avoient esté moult grevez et travailliez audit siege, et veu l'entrée d'iver et que les vivres estoient tous retraiz es places fortes, par quoy son ost ne pourroit vivre sur les champs, et que pour les grans finances que il avoit despendues pour ledit siege il ne les pourroit soudoier en maniere que ilz en peussent vivre; de quoi et pour ce il obtempera à leur requeste et se disposa de y aler. Et, avant son partement de ladite place, ordonna comment il iroit audit lieu de Paris, et à chacun de ses capitaines bailla fourme et maniere de vivre en atendant la seson.

Le conte de Perdriac, qui avoit la plus grant compaignie ou service du roy et la plus grant voix pour la guerre, pour ce que le conte d'Armignac, son pere, qui avoit esté tué en ladite ville de Paris, comme devant dit est, retourna lui et ses gens en son pais, promettant retourner si tost comme le roy lui feroit sçavoir.

*Du tonnerre en novembre.*

En icelui an MCCCCXXXVII, le dimenche x jour de novembre, environ iiij heures après midi, aupres d'Angers, fist si merveilleux temps de gresles et tonnerres et tant que tel de memoire de homme ne fut veu en celle seson.

Le tonnerre cheit ou clocher de l'abbaye de Saint Aubin d'Angiers par telle maniere que le feu print oudit clocher : et tellement fut esprins en feu que à tres grant peine de grant nombre de gens poeult estre destaint; et dommagea moult le tonnerre les vaoutes de l'eglise, et d'illecques incontinent à la veue des gens, en ladite ville pres les halles, loing à un traict

d'arbaleste, en la viz de une meson belle et notable chait et y fist merueilleux dommage.

*L'entrée du roy à Paris.*

En icelui an M CCCC XXXVII, le mardi xij jour dudit mois, le roy entra en sa ville de Paris, acompaignié de monseigneur le daulphin, de messire Charles d'Anjou, le conte de Vendosme, le sire d'Allebret et plusieurs seigneurs, chevaliers et escuiers et moult d'autres. Et Dieu soit ne (*sic*) noble appareil qui y fut fait pour sa venue et la grant pitié que ce fut de veoir les gens de tous les estaz de ladite ville : les uns se efforçoient de chanter et crier « Nouel » et les autres plouroient et crioient en suppliant le roy que il leur vousist pardonner les grans offences que par l'espace de pres de xx ans ilz avoient commis envers lui. Ils donnerent au roy de grans dons, et à d'autres, où ils veoient bon convenir ; et, tant en firent, que le roy fut tres content de eulx et eulx de lui.

En la fin dudit mois, le roy considerant la seson du fort de l'iver et les grans charges que la ville de Paris et de tout le pais à xx lieues pres de Montreau avoient soustenues pour le fait dudit siege et de son entrée oudit lieu de Paris, et que par avant il avoit ordonné à touz ses capitaines leur fourme de vivre jusques au nouveau temps, par deffaulte d'argent, il se determina de venir passer le sourplus de l'iver en la ville de Tours en Touraine et ou pais, pour illecques aviser comme il pourroit recouvrer finances, tant es pais de Languedoc comme ailleurs, pour soy remettre sus.

*Le parlement du roy de la ville de Paris.*

Avant le parlement du roy de sadite ville de Paris et qu'il n'estoit point sceu qu'il deust departir ses gens d'armes, fut assez communement dit que il iroit metre le siege devant la ville et le chasteau de Montargis et tant, que François l'Aragonnois<sup>1</sup>, qui en estoit capitaine, en fut aucunement acointié par aucuns des capitaines de la compagnie du roy<sup>2</sup>, faignant à lui vouloir son bien, et que consideré le gast qui avoit esté fait des biens d'entour sa place et du pais avant l'aoust, par quoy il ne pvoit estre garni de vivres, ne sa place, lui conseillerent qu'il preinst argent du roy et s'en alast sauvement. Il respondi moult de choses au contraire, et en la parfin se amolia et tant en dist que, se le roy se tiroit vers Orleens, il pourroit offrir tel chose à quoi il entendroit.

Le..... jour de decembre ensuivant M CCCC XXXVII, le roy arriva en la ville d'Orleens<sup>3</sup>. Luy estant audit lieu, le bastard d'Orleens et Poton de Saintrailles envoierent à Montargis devers ledit François luy dire que il envoiait une seurté et saufconduit pour ledit

1. François de Surrienne, dit l'Aragonnois (*Chronique de Charles VII...*, par Jean Chartier, t. I, p. 235), neveu par alliance de Perrinet Grasset (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t.-I, p. 39, note 1). Cf. Bibl. nat., franç. 26062, pièce 3186.

2. Notamment par Thibaud de Charmes, capitaine de Chartres (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 342, note 1).

3. Charles VII avait quitté Paris le 3 décembre 1437. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 338) juge sévèrement le peu d'avantages que Paris retira de sa visite qui « cousta plus de lx<sup>x</sup> frans. »



Poton et viij ou x autres en sa compaignie, telz comme bon lui sembleroit, affin que ilz peussent parler ensemble. Ainssi le fist ledit l'Arragonnois. Et, apres plusieurs paroles entre ledit Poton et lui, furent d'acort que, apres le jour de Nouel, il enveroit son nepveu devers le roy pour parfaire et acorder le traitié, ainssi que par eulx avoit esté pourparlé.

Le xxij jour dudit mois, le roy arriva en sa ville de Tours et monseigneur le daulphin, où ilz furent tres joyusement receuz de la raigne et de madame la daulphine qui ne les avoient veuz depuis leur partement à aler au siege de Montreau. Apres ce que il fut moult parlé entre les dames et autres des grans biens et vaillances du corps du roy et du beau commencement de monseigneur le daulphin, de la bonne fortune que Dieu leur envoya, de l'entreprinse et de leur entrée à Paris, la feste de Nouel et le jour de l'an passé, le roy desirant recouvrer sadite place de Montargis, dont il avoit tres grant desir, fist par ledit Poton envoyer seurté et saufconduit au nepveu dudit François.

*Le recouvrement de Montargis.*

Le..... jour de janvier MCCCC XXXVII....., nepveu dudit François l'Arragonnois, bien acompaignié, vint devers le roy audit lieu de Tours pour entretenir et parfaire le traitié de remettre lesdiz chastel et ville de Montargis en la main et obeissance du roy, ainssi et par la maniere que lesdiz bastard d'Orleens et Poton l'avoient traitié, qui fut tel : le roy donnoit audit François la somme de xij mille royaulx d'or et le

retenoit à son serviteur, en lui donnant l'office de baillif du bailliage de Saint Pierre les Moutiers ou pais.....<sup>1</sup>, à estre poié de ladite somme de xij mille royaulx dessusdiz à la Pasque prochain venant.

Et par ainssi ledit François bailla sondit nepveu et iiij autres en ostage devers le roy; et lui et telz gens comme il lui pleut retenir demouroient oudit chastel jusques à l'acomplissement dudit paiement, et ladite ville estoit commune aux gens du roy quant il leur plaisoit passer par là, mais nul ne entroit oudit chastel; et avoient ceulx de ladite place des vivres d'Orleens et autres lieux de l'obeissance du roy et se tenoient en abstinence de faire guerre : par quoy de ce et des places que le roy avoit conquises, vivres, marchandises et toutes manieres de gens alerent et furent menées à Paris plus seurement que par avant.

Le.... jour de frevier ensuivant, le roy et monseigneur le daulphin prindrent leur chemin à aler à la Rochelle<sup>2</sup> pour illecques et ou pais recouvrer finances pour eulx remettre sus à la seson nouvelle, dont le roy faisoit grant semblant; et si y avoit tout son peuple grant esperance, veue sa douce fortune de l'esté precedent.

Il se demoura de son voyage de la Rochelle et arresta à Saint Jehan d'Angelli et tint illecques ses estaz de tout le pais, et assembla des finances<sup>3</sup>, non

1. Nièvre, arr. de Nevers, chef-lieu de canton.

2. Ils étaient sans doute au commencement de février 1438 à Poitiers (E. Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du dauphin Louis II, devenu le roi de France Louis XI*, t. II, p. 449).

3. Sur la réorganisation des finances en 1438, voir Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 466 et suiv.

pas tant comme il cuidoit. Et environ la mi karesme se partit d'illecques et s'en vint en sa ville de Poitiers, auquel lieu il fist sa Pasque<sup>1</sup>.

Les sollemnitez de la feste de Pasques passées, les ambassadeurs du Pape et du concille estans à Balle, pour le descord d'entreulx de la venue des Greux, vindrent devers le roy<sup>2</sup>; auquelz le roy apointa retourner devers lui à Bourges la premiere sepmaine de may.

En icelui an M CCCC XXXVII<sup>3</sup>, trespassa monseigneur Jacques de France en la ville de Tours et fut enterré en l'eglise de monseigneur Saint Gacien. Tous les nobles et le peuple de France en furent moult marriz pour ce que il ne demouroit que ung seul filz.

#### *L'alée du roy à Bourges.*

En l'an M CCCC XXXVIII, le x jour du mois de may, le roy arriva en sa ville de Bourges, auquel lieu il avoit fait assembler touz les plus notables clerks de toutes les Universitez de son royaume et d'autres, et avecques ce le mieulx des conseillers de son Parlement, tant pour ouyr les requestes desdiz ambassadeurs et du concille, que pour soi conseiller que il avoit à faire pour les guerres de son royaume<sup>4</sup>.

1. En 1438, Pâques tomba le 13 avril.

2. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 352.

3. Le 2 mars 1438 (n. st.).

4. D'après M. de Beaucourt (*Histoire de Charles VII*, t. III, p. 352), « la réunion ne s'ouvrit officiellement que le 5 juin « 1438. » Mais « ledit conseil » avait bien été mandé au 1<sup>er</sup> mai (Martène et Durand, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, t. VIII, col. 945).

Pour le Pape ilz vindrent ambassadeurs, l'archevesque de Crete<sup>1</sup>, l'evesque de Dine en Prouvence<sup>2</sup>, ung evesque cordelier Espagnol et autres clerks ; pour le concille, l'evesque de Saint Pons<sup>3</sup>, l'abbé de Verencelles<sup>4</sup>, deux grans clers en theaulogie et en decret<sup>5</sup>.

Avant le departement des clers de l'Université de Paris et de ceulx de Parlement, fut en plusieurs manieres remonstré au roy la grant grace que Dieu lui avoit faite et l'honneur qu'il avoit acquis de prendre et recouvrer sa ville et chasteau de Montereau et les places d'environ, et que par les resons et les voyes avisées par entreulx, remonstroient au roy et à son conseil que il devoit entreprendre et soy exposer de faire guerre et soy metre sus à puissance pour debouter les Englois de son royaume.

Et, combien que le roy leur fist donner responce assez agreable à leur donner à entendre, eulx departis, il s'emploia à metre au delivre la ville et chasteau de Montargis<sup>6</sup> que il avoit lessié à delivrer par deffault de paier x mille escus à ceulx de la place. Et, avecques ce, fist traitier par son chancelier et le bastard d'Or-

1. Fantino Valaresso.

2. Pierre de Versailles.

3. Gérard de la Briçonnie.

4. C'est probablement Alexandre, abbé de Vézelay.

5. Sans doute Hugues, archidiacre de Metz, et Jean de Manze, chanoine de Lyon (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 353). De cette assemblée sortit, le 7 juillet 1438, la *Pragmatique Sanction* (*Ibid.*, p. 355).

6. Cf. la simple mention qu'en fait la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet* (éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 342). Le bourgeois de Paris, dans son *Journal* (p. 342), raconte que le porteur des fonds avait joué la somme et l'avait perdue.

*La nativité de deux de noz dames de France.*

En icelui an MCCCCXXXVIII, le dimenche vij jour de septembre et veille de Nostre Dame, furent nées environ iiij heures apres midi madame Jehenne de France<sup>1</sup> et madame Marie, sa seur<sup>2</sup>, toutes deulx en celui jour.

Tout le temps de l'esté present, le roy ne s'est entremis de faire guerre; et aussi n'ont fait nos seigneurs les ducs d'Alençon ne de Bourbon, monseigneur Charles d'Anjou ne le conte de Richemont, conestable de France, et n'y eut fait guerre que des frontieres les uns aux autres, en pillant tousjours le povre peuple.

Ceux du costé du roy entendoient plus à aler prendre les laboureurs qui pensoient qu'il peussent paier aucune finance, ou pais de Normendie et ailleurs, que ilz ne faisoient à trouver les Englois. Et ledit messire Charles d'Anjou seul, sans nos autres seigneurs de France, combien qu'il fust moult jeune, et bien est apparu, gouvernoit le roy et son hostel: de quoy le duc de Bourbon n'estoit pas bien contens, et le duc d'Alençon ne desiroit point fort s'en aprocher et y aimoit mieulx à passer temps en querant ses plaisances.

Le conestable se tenoit à Paris et en Champaigne, qui metoit paine d'assembler argent et vivre à son aise, de quoy les nobles de France de bon vouloir, les

1. Jeanne de France mourut le 26 décembre 1446.

2. Marie de France, sœur jumelle de la précédente, mourut le 14 février 1439.

tous les marchans qui menoient vivres et autres denrées par le chemin d'Orleans à Paris. Et souvent faisoient leurs courses jusques aux portes de ladite ville.

*Le temps de la famine.*

En icelui an MCCCCXXXVIII, par les mois de mars, avril, may, juing et juillet fut moult grant pitié des vivres du povre peuple parce que en l'aoust precedent avoit esté cueilli tres pou de touz blez<sup>1</sup>; et fut presque tout le temps des mois dessusdiz plus en pluie que autrement. Et par ce la charge d'un cheval de froument estoit bien vendue le prix de viij livres, qui valloient pres d'un marc d'argent; et la charge à ung cheval de seigle se vendoit de vj à vij livres. Et, si ce n'eust esté ce que par deux ou trois des ennées precedentes icelle ennée, il avoit esté moult de blés, Dieu mercy! par quoy plusieurs bons marchans et autres, chevaliers, escuiers et gens d'estat avoient moult de blé en greniers, tout le peuple de France eust esté presque à mourir de faim.

Et ceulx qui avoient achaté et fait les garnisons d'iceulx en icelui temps ne pai[er]ent de la charge de cheval que xvij sols vj deniers, xx sols et xxij sols vj deniers. Et, avecques la grant famine qui couroit, tout le peuple estoit tant tourmenté de paier, à patir et soustenir pilleries, que nul de bon entendement ne pourroit croire que sans espediale grace de Dieu ilz peussent vivre et soustenir icelles charges.

1. Outre la famine qui était excessive, il y eut une violente épidémie, de petite vérole sans doute (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 338, 340 et 342, note 3).

*La nativité de deux de noz dames de France.*

En icelui an MCCCCXXXVIII, le dimenche vij jour de septembre et veille de Nostre Dame, furent nées environ iiij heures apres midi madame Jehenne de France<sup>1</sup> et madame Marie, sa seur<sup>2</sup>, toutes deulx en celui jour.

Tout le temps de l'esté present, le roy ne s'est entremis de faire guerre ; et aussi n'ont fait nos seigneurs les ducs d'Alençon ne de Bourbon, monseigneur Charles d'Anjou ne le conte de Richemont, conestable de France, et n'y eut fait guerre que des frontieres les uns aux autres, en pillant tousjours le povre peuple.

Ceux du costé du roy entendoient plus à aler prendre les laboureurs qui pensoient qu'il<sup>o</sup> peussent paier aucune finance, ou pais de Normendie et ailleurs, que ilz ne faisoient à trouver les Englois. Et ledit messire Charles d'Anjou seul, sans nos autres seigneurs de France, combien qu'il fust moult jeune, et bien est apparu, gouvernoit le roy et son hostel : de quoy le duc de Bourbon n'estoit pas bien contens, et le duc d'Alençon ne desiroit point fort s'en aprocher et y aimoit mieulx à passer temps en querant ses plaisances.

Le conestable se tenoit à Paris et en Champaigne, qui metoit paine d'assembler argent et vivre à son aise, de quoy les nobles de France de bon vouloir, les

1. Jeanne de France mourut le 26 décembre 1446.

2. Marie de France, sœur jumelle de la précédente, mourut le 14 février 1439.

prelaz, les clers, les bonnes villes, ne le peuple qui vivoit tant piteusement que plus ne pouvoit n'en estoient point contens.

*La prinse du sire de Camus.*

En icelui an, le samedi xj jour du mois d'octobre, fut prins aupres du Mans ung chevalier Englois nommé le sire de Camus<sup>1</sup>.

*Le mariage de madame Katherine de France.*

En icelui an, le xij jour d'icelui mois d'octobre, en la ville de Tours, fut fiancée madame Katherine de France pour monsieur Charles, filz du duc de Bourgoigne; et la fiança le seigneur de Crevecœur<sup>2</sup> . . . . .<sup>3</sup>, le president de Bourgoigne<sup>4</sup> et plusieurs autres en leur compagnie<sup>5</sup>.

*La prinse de Gerberoy.*

En celui an, le x jour du mois de novembre, fut prinse par les Englois d'eschielle la ville et le chasteau de Gerberoy en Beauvoisis, par le moyen d'un traitre

1. Lire Camoys.

2. Jacques de Crèvecœur.

3. Probablement Philippe de Nanterre.

4. Étienne Armenier.

5. Catherine de France quitta Paris au mois de juin 1439 pour joindre son époux le comte de Charolais. Le contrat avait été signé à Blois le 30 septembre 1438; il fut ratifié par la reine le 13 octobre à Tours (D. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, p. 233).



d'Escoce : qui fut moult grant dommage au pays et à touz les voisins d'entour<sup>1</sup>.

*Comme Montargis fut reduit en la main du roy  
et Dreux pareillement.*

En icelui an M CCCC XXXVIII, le xviii jour dudit mois de novembre, le roy fist payer au dessusdit François l'Arragonnois, capitaine pour les Englois du chastel de Montargis, par le chancelier de France et le bastart d'Orleens qui presta ladite somme de x mille escuz et en soy poyant audit François il demouroit capitaine desdiz chastel et ville de Montargis ; et combien que ledit François eust longtemps fait semblant de soy vouloir rendre du party du roy, si tost comme il fut poié de ladite somme, en prenant sauf conduit pour lui et pour ses gens et compaignie des gens du roy pour le conduire comme promis lui avoit esté, il s'en alla ou chastel de Loingni ou Perche<sup>2</sup>, duquel il estoit capitaine par avant, et lui venu audit chastel recommença à faire guerre au roy comme il avoit acoustumé.

En icelle sepmaine ledit missire Guillaume du Brulat, traître et capitaine de Dreux pour les Englois, vint audit lieu de Montargis par bonnes seurtez et sauf conduit devers lesdiz chancelier et bastart d'Orleens ; auquel lieu il repect la somme à luy promise<sup>3</sup> et

1. Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, t. V, p. 351) ne fait qu'une simple mention de l'événement.

2. Longny, Orne, arr. de Mortagne, chef-lieu de canton.

3. Estimée par Jean Chartier de 60 à 80,000 écus (*Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 236).

les obligations et les sermens d'iceulx qui promis luy avoient faire et parfaire le mariage de sa fille et du seigneur dudit lieu de Chevreuse en rendant au roy lesdites places : et ainsi en fut fait<sup>1</sup>.

De quoy la ville de Paris et tous les pais entre les duché de Normendie, conté du Maine et jusques à Tours et toute la riviere de Loire jusques en Bourgoigne avecques la conquete que le roy avoit faite en l'ennée precedente des chastel et ville de Montereau et des autres places d'entour furent tres rejouis et à bonne cause : car toutes les marchandises depuis Languedoc jusques en Savoye povoient seurement venir jusques audit lieu de Paris ; et n'avoient doubte sinon des pillars du parti du roy dont il y en avoit tant que c'estoit pitié ; et, pour rompre sauf conduiz et seurtez et aucunes foiz tuer bons marchans et autres, le roy ne nosdiz seigneurs ne s'employoient point à en faire justice.

### *La prinse de Saint Germain en Laye<sup>2</sup>.*

En icelui an M CCCC XXXVIII, le xvij jour du mois de decembre, fut le chasteau de Saint Germain en Laye<sup>3</sup>, à v lieues de Paris, prins par la porte, de viij ou x Englois par deffault de garde de x ou xij meschans

1. Cf. plus haut, page 251 et note 1.

2. Saint-Germain-en-Laye avait été repris par les Français en 1436 (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 311, note 3).

3. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 343) dit avec moins de précision « ou mois de janvier. » Mais les détails qu'il donne sur la trahison qui livra les clefs aux Anglais par l'intermédiaire d'un certain Carbonnet, religieux de Sainte-Geneviève et prieur de Nanterre, sont bien curieux.

Bretons que le conestable y tenoit, qui ne pouvoit avoir assez place pour bailler à ses gens ; et ne lui chaloit quel tort il feist aux chevaliers et escuiers d'autre pais, mais qu'il peust avoir places pour eslever ses gens en nom et en estat<sup>1</sup> : et moult de maux en sont venuz durant ces presentes guerres. Et de la perte d'icelle place et du gouvernement dudit conestable en ladite ville de Paris et ailleurs estoient tres mal contents de luy ceulx de Paris.

1. On ne sera pas surpris que Guillaume Gruel ne rende pas son héros, le connétable, responsable de la perte du château de Saint-Germain-en-Laye ; du moins, il raconte, à l'année 1441, qu'il le reprit. (*Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Lé Vavasseur, p. 161). Mais il est curieux de voir que le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 340 et 341) n'est pas moins sévère pour le connétable que Perceval de Cagny. Après s'être fait l'écho d'un bruit qui le donnait comme vendu aux Anglais, il ajoute : « Et, pour vray, il se monstroit tres « mauvais ou tres couart en toutes ses besongnes » (cf. *Ibid.*, p. 345, 346, 347). M. A. Le Vavasseur n'a pas déguisé que Richemont « n'était pas insensible aux promesses d'argent » (*Valeur historique de la Chronique d'Arthur de Richemont, Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVIII, année 1887, p. 250), et il avoue qu'il le croit capable de « bretonner, » suivant la « pittoresque expression des *Cronicques de Normandie*. »

---



## TABLE ALPHABÉTIQUE

---

### A

- Abbeville*, p. 17 et note 2, p. 97.  
*Abzac* (Archambaud d'), p. 39 note.  
*Aché* (Le Galois d'), p. 111, 112 note 1.  
*Agnès de France*. Voy. *Bourgogne* (Agnès, duchesse de).  
*Aigremont* (sire d'), p. 203 note 9.  
*Ailly* (Raoul d'), baron de Picquigny, vidame d'Amiens, p. 202 et note 6.  
*Aisne* (l'), p. 62.  
*Albenga* (Mathieu de Carretto, évêque d'), p. 196 et note 6, p. 197 note 3.  
*Albergati* (Nicolas). Voy. *Sainte-Croix* (Nicolas Albergati, cardinal de).  
*Albi* (évêque d'), p. 197 note 10.  
*Albic* (évêque d'), p. 197.  
*Albret* (Bernard d'), p. 61 note 2.  
*Albret* (Guillaume d'), seigneur d'Orval, p. 138 et note 3, p. 139.  
*Albret* (sires d'). Charles I<sup>er</sup>, comte de Dreux, connétable de France, p. 37, 39 note, p. 49, 55 note 2, p. 70, 74, 91, 95 note 4, p. 98, 99 et note 8, p. 138 note 3.  
 — Charles II, p. 236, 238, 240, 245.  
*Alençon*, p. 111 et note 1, p. 112, 210.  
 — (aides à), p. 43 note 1.
- Alençon* (capitaine d'). Voy. *Aché* (Le Galois d').  
 — (château d'), p. 12, 14, 16, 77, 111 et note 1.  
 — (donjon d'), p. 11.  
*Alençon* (ambassadeurs du duc d') Jean V, p. 199.  
*Alençon* (bâtard d'), p. 119, 130.  
*Alençon* (Catherine d'), comtesse de Mortain, duchesse en Bavière, p. 10 et note 3, p. 19.  
*Alençon* (Charles d'), archevêque de Lyon, p. 5, 6, 7 et note 1.  
*Alençon* (Charles d'), p. 13.  
*Alençon* (Charlotte d'), p. 20, 21, 29, 30.  
*Alençon* (comtes, puis ducs d'), p. II, III, VIII, IX, XIII.  
 — Charles I<sup>er</sup>. Voy. *Valois* (Charles I<sup>er</sup>, comte de).  
 — Charles II, p. 5, 6, 13, 24.  
 — Jean IV, comte, puis duc d'Alençon, p. III, XV, XVIII, 10, 15 et note 1, p. 16, 17 et note 2, p. 18 et notes 1 et 3, p. 20 et note 3, p. 21, 24, 31, 38, 42 et note 1, p. 44, 46 et note 4, p. 47 note 4, p. 49, 50 note 2, p. 55 note 2, p. 57 note 3, p. 58, 59 et note 2, p. 61, 63, 71, 76 notes 1 et 2, p. 77 et note 4, p. 78 à 80, 81 et note 1, p. 84 note 3, p. 85 note 2, p. 86 note 2, p. 87 note 3, p. 90 et note 2, p. 91, 92 note 1, p. 93

- et notes 2 et 3, p. 97 et note 3, p. 98, 99 et note 3.
- Alençon (Jean V, duc d'), p. II, III, IV et note, p. V, VII, IX à XI, 20 et note 5, p. 21, 22 et notes 1 et 5, p. 23, 24 et note 2, p. 25 et note 1, p. 26 à 29, 31, 107, 108 note 6, p. 112, 115 et notes 1 et 2, p. 116 note 2, p. 118 note 4, p. 121 et note 4, p. 129, 132, 133, 135 note 2, p. 136, 137 et notes 1 et 2, p. 148, 149 et note 2, p. 150, 151 et note 1, p. 152 à 156, 159, 161 à 163, 165, 166, 168 à 171, 180 et note 2, p. 181 et notes 1 et 5, p. 182, 183, 184 et note 4, p. 185 et note 4, p. 186, 190, 191 et note 2, p. 192, 209, 210 note 1, p. 228, 233, 253.
- Pierre I<sup>er</sup>, p. 4.
- Pierre II, p. III, 5, 9, 10 et notes 1 et 3, p. 11 à 14, 15 et note 1, p. 18 à 20, 31, 37 et note 3, p. 38, 43.
- Alençon (comtesses, puis duchesses d').
- Jeanne, comtesse de Joigny, p. 5 note 1.
- Jeanne d'Orléans, *et non* Marie, p. IX, 22, 28 et note 1, p. 129, 148, 170, 184 et note 1, p. 185.
- Marie Chamailart, p. 10 et note 1, p. 12, 15, 19, 20.
- Marie de Bretagne, p. IX, 20 à 22, 23 note 1, p. 27 à 29, 38, 148, 181, 184, 185.
- Marie de la Cerda, p. 5 et note, p. 6, 9, 10.
- Alençon (comté d'), p. 4 et note 1, p. 9.
- Alençon (conseil de Jean V, duc d'), p. 183.
- Alençon (duché d'), p. XIII, 21, 210.
- Alençon (héraut), p. VI, 131 note 1.
- Alençon (hôtel du duc d'), p. IV note, p. 31.
- Personnel de l'hôtel, p. 184.
- Alençon (Isabelle d'), p. 13 note 4.
- Alençon (Jean d'), p. 15 note 1.
- Alençon (Jean d'), p. 20, 21, 28, 29 et note 2.
- Alençon (Jeanne d'), p. 10 et note 3, p. 18.
- Alençon (maison d'), p. III, V, VI, IX, 1 et note 1, p. 23, 24, 111.
- Alençon (maréchal du duc d'). Voy. Loré (Ambroise de), Montenay (Jacques de).
- Alençon (Marguerite d'), p. 10 et note 3, p. 19.
- Alençon (Marie d'), comtesse d'Harcourt, p. 10 et note 3, p. 19 et note 1.
- Alençon (Marie d'), p. 20, 29.
- Alençon (Marie d'), p. 10 note 3.
- Alençon (pays d'), p. IV, 59 note 2, p. 106, 112.
- Alençon (Philippe d'), archevêque de Rouen, p. 5, 7 et notes 2 et 3, p. 8, 9.
- Alençon (Pierre d'), p. 10.
- Alençon (Pierre d'), p. 20.
- Alençon (Robert d'), comte du Perche, p. 5, 13, 14 et note 2.
- Alençon (seigneurie d'), p. 12.
- Alençon (trésorier du comte de), p. 43 note 1.
- Allemagne (empereur d'). Voy. Sigismond.
- Allemand (seigneur). Voy. Blait (?) (comte de), Nam-bout (?).
- Alnewick (Guillaume). Voy. Norwich (Guillaume Alnewick, évêque de).
- Amboise, p. 221, 228.
- Amboise (Louis, sire d'), vicomte de Thouars, p. 138 et note 5.
- Amiens, p. 33, 98, 102, 210.
- Amiens (bailli d'), p. 86 note 1.
- Voy. Le Jeune (Robert), Longueval (Arthur de).
- Amiens (bailliage d'), p. 203 note 10.
- Amiens (vidame d'). Voy. Ailly (Raoul d').
- Ancolit (?) (sire d'), p. 204.

- Angennes (Jean d'), p. 109 note 3.  
*Angers*, p. iv, 188, 233, 244.  
 Angers (abbaye de Saint-Aubin d'), p. 28, 244.  
 Angers (archidiacre d'). Voy. Le Queu (Alain).  
 Angers (chanoine d'). Voy. Le Bouvier (Raoul).  
 Angers (traité d'), p. 81 note 1.  
 Angerville (Robert d'), p. 184 note 3.  
 Angerville (sire d'), p. 184.  
 Angoulême (comte d'). Voy. Orléans (Jean d').  
 Anguien (sire d'). Voy. Luxembourg (Thibaud de).  
 Anseau (Guillaume), bailli de Rouen, p. 8 note.  
*Anthon*, p. 201 note 14.  
 Anthon (bataille d'), p. 177 note 7.  
 Antoing (sire d'). Voy. Melun (Jean de).  
 Anglais (capitaines), p. 162. Voy. Branch (Philippe).  
 Anglais (chevalier). Voy. Cammoy (sire de).  
 Anglais (gens d'armes), p. 58 note 1, p. 65 et note 2, p. 67 note 6, p. 72 note 1, p. 76 et note 1, p. 77 notes 2 et 3, p. 78 notes 2 et 4, p. 94 note 3, p. 95 et note 4, p. 98, 102 à 104, 109, 110 notes 1 et 8, p. 112 note 2, p. 119, 120, 123 note 3, p. 125 et note 2, p. 129 et note 3, p. 130, 131 et notes 1 et 2, p. 134, 135 et note 4, p. 136 à 140, 142 et note 1, p. 143 à 145, 149, 151, 153, 154 et notes 3 et 5, p. 155 et note 2, p. 156 et note 1, p. 157, 159, 161 à 165, 173 à 175, 177 et note 1, p. 178, 183 et note 3, p. 184 à 186, 187 et note 1, p. 191, 192 et note 1, p. 193 et note 1, p. 194 et note 8, p. 212 à 216, 217 note 1, p. 218, 223 et note 2, p. 226 et note 3.  
 Anglais (les), p. vi, 13, 21, 22, 24, 26, 35, 39 note, p. 181, 190 note 1, p. 205 à 208, p. 211, 218 et note 2, p. 212, 216, 217, 224, 227 note 1, p. 228, 230, 236 et notes 1 et 2, p. 238, 242 note 3, p. 243, 250, 251, 253 à 255, 256 et note 3, p. 257 note 3.  
 Anglais (parti), p. 224, 225, 231.  
 Anglais (un), p. 200 note 5. Voy. Sterquin.  
 Angleterre (ambassadeurs d'Henri VI, roi d'), p. 195, 199, 200, 204 et note 5, p. 207 et note 1.  
 Angleterre (conseil du roi d'), p. 179.  
 Angleterre (garde du sceau privé d'). Voy. Lindewood (Guillaume).  
 Angleterre (gens de justice du roi d'), p. 180.  
 Angleterre (gentilshommes d'), p. 132.  
 Angleterre (hérald d'). Voy. Derby (Jean).  
 Angleterre (l'), p. 33, 35, 50 note 1, p. 71 note 5, p. 72 note 1, p. 78 note 4.  
 Angleterre (maréchal d'). Voy. Rooss (lord).  
 Angleterre (reines d').  
 — Isabelle, p. 3.  
 — Marguerite, p. 2 et note 8.  
 Angleterre (rois d').  
 — Edouard I<sup>er</sup>, p. 2 note 8.  
 — Edouard II, p. 3 et note 6.  
 — Edouard III, p. 5, 33, 35.  
 — Henri IV, p. 72 note 1.  
 — Henri V, p. 17 et note 1, p. 18 et notes 1 et 3, p. 94, 95, 97 et note 1, p. 98 à 101, 102 note 3, p. 105, 109, 110, 111 et note 1, p. 114 et note 3, p. 119 note 4, p. 126 et note 1, p. 208, 210, 211.  
 — Henri VI, p. 129 note 3, p. 137 note 2, p. 162 note 3, p. 176, 200 note 5, p. 206, 207, 217, 222 note 4, p. 231.

- Angleterre (royaume d'), p. 89  
note 3, p. 102 note 3, p. 126,  
148.
- Anjou (l'), p. 28, 59 note 2,  
p. 83 note 1, p. 111, 229.
- Anjou (Charles d'), p. 188, 209,  
222, 228, 233, 245, 253.
- Anjou (ducs d'). Voy. Sicile  
(Louis II, roi de), Sicile  
(Louis III, roi de).
- Anjou (duché d'), p. 119.
- Anjou (hôtel d'), p. 47.
- Anjou (Jean d'), duc de Cala-  
bre, p. 233.
- Anjou (Marie d'), reine de  
France. Voy. France (Marie  
d'Anjou, reine de).
- Anjou (trésorier d'). Voy. Bern-  
nard (Etienne).
- Aquila (Minicuccio dell'), p. 194.
- Aquilée (patriarche d'). Voy.  
Alençon (Philippe d').
- Aquitaine (grand maître d').  
Voy. Naillac (Philibert de).
- Aragon (D. Henri, infant d'),  
p. 193.
- Aragon (Isabelle d'). Voy. Isa-  
belle d'Aragon.
- Aragon (Jean d'), époux de la  
reine de Navarre, p. 193 et  
note 6.
- Aragon (rois d').  
— Alphonse V, p. 193.  
— Jacques I<sup>er</sup>, p. 2 et note 4,  
p. 4.
- Arc (Jeanne d'), p. i, vi, ix, x,  
xi et note, p. xii et note, p. xiii,  
25, 139 et note 2, p. 140, 141  
et notes 1, 2 et 3, p. 142 et  
notes 1 et 4, p. 143 et note,  
p. 144, 146 à 148, 149 et  
note 2, p. 150 et note 3,  
p. 151 et note 1, p. 152 à 156,  
157 et note 3, p. 158 à 163,  
165 à 172, 173 et notes 1  
et 2, p. 174 et note 1, p. 175  
et note 1, p. 176 et note 2,  
p. 177 et notes 1 et 2, p. 178  
à 180, 205.
- Arc (étendard de Jeanne d'),  
p. 144, 146, 150 et note 3,  
p. 158, 167.
- Arc (maître d'hôtel de Jeanne  
d'). Voir Aulon (Jean d').
- Arc (pennon de Jeanne d'),  
p. 141 et note 2.
- Ardevon (bastille d'), p. 192  
note 1.
- Argentan*, p. iv, 11, 20, 37 et  
note 3, p. 57 note 3, p. 79,  
107, 109, 110 et notes 4 et 8,  
p. 111 note 1, p. 210.  
— (bourgeois d'), p. 110, 111.  
— (château d'), p. 12, 13, 18 à  
20, 29.  
— (Hôtel-Dieu d'), p. 19, 20.
- Armagnac (Bernard VII, con-  
nétable de France, comte d'),  
p. 49, 50, 51, 53, 54 note 1,  
p. 55 note 2, p. 62, 74, 81  
note 3, p. 91, 102 et note 2,  
p. 103, 104 et note 7, p. 106,  
112 et note 3, p. 115, 162  
note 3, p. 244.
- Armagnac (Bernard d'), comte  
de Pardiac, p. 25 note 1,  
p. 233, 236, 238, 240, 244.
- Armagnac (parti d'), p. 56  
note 2.
- Armenier (Étienne), président  
de Bourgogne, p. 254.
- Arras*, p. 44 note 1, p. 60, 61  
et note 4, p. 63 et note 1,  
p. 85, 90 et note 4, p. 194  
note 8, p. 195 et note 5, p. 204  
note 5, p. 207 et note 1, p. 209  
note 1.  
— (congrès d'), p. 42 note 1,  
p. 198 notes 8 et 10, p. 199  
note 5, p. 200 note 5, p. 204  
note 5, p. 205, 206, 207 et  
note 1, p. 209 note 1.  
— (le Temple à), p. 90 note 4.  
— (traité d'), p. 92, 93 note 1,  
p. 195 et note 4.
- Arras (abbaye de Saint-Vaast  
d'), p. 42 note 1.
- Arsse (ambassadeurs du roi d'),  
p. 197.
- Artois (l'), p. 84 note 5.
- Artois (Charles d'), comte d'Eu,  
p. 100 et note 2.
- Arundel (comte d'). Voy. Fitz-  
alan Maltravers (Jean).



- Arundel (Thomas, comte d'), p. 65 note 2, p. 67 note 6, p. 72 note 1.  
 Arundel (collégiale d'), p. 192 note 7.  
*Assainviller*, p. xv.  
*Attichy*, p. 62.  
*Aubervilliers*, p. 62.  
 Aubriot (Hugues), prévôt de Paris, p. 37 et note 2.  
 Auch (Philippe de Lévis, évêque d'), p. 196 et note 3.  
 Auge (pays d'), p. 189.  
 Augustin (Moine). Voy. Le Grand (Jacques).  
 Aulon (Jean d'), maître d'hôtel de Jeanne d'Arc, p. 177 et note 3.  
 Aumale (Jean d'Harcourt, comte d'), p. 121, 124 et note 4, p. 125, 129, 130 et note 1, p. 131, 132 et note 1, p. 135.  
*Aunou-le-Faucon*, p. 11.  
 Auray (bataille d'), p. 35 et note 3.  
 Aurichier (Nicolas), p. 8 note.  
 Austrefort (sire d'), p. 204.  
 Autriche (Rodolphe, duc d'), p. 2.  
 Autriche (Blanche, duchesse d'), p. 2 et note 9.  
 Auvergne (marchands d'), p. 55 note 2.  
 Auvillars (sire d'). Voy. Tournebu (Richard de).  
*Auserre*, p. 70 note 2, p. 71 et notes 1 et 4, p. 74 et notes 3 et 4, p. 75 note 1, p. 76 note 1, p. 157 note 2.  
 Auxerre (comte d'), Philippe I<sup>er</sup> des Essarts, p. 90 note 2.  
 Auxerre (Laurent Pinon, évêque d'), p. 196 et note 4, p. 209.  
*Avanches*, p. 131, 191, 192.  
 Avrech (seigneur d'). Voy. Harcourt (Christophe d').  
*Avrilly-au-Perche*, p. 81 note 3.  
*Ayencourt*, p. xv.  
 Ayneval (Guillaume d'), seigneur de Saint-Pierre, p. 199 et note 5.  
*Azincourt*, p. 18, 20 note 5,  
 p. 21, 24, 69 note 8, p. 97, 99 et note 2, p. 138 note 3.
- B
- Bâle (concile de), p. 195 note 6, p. 197 note 4.  
 — (ambassadeurs du concile de), p. 195 à 197, 249, 250.  
*Baltique* (mer), p. 197 note 5.  
*Bapaume*, p. 61 note 4, p. 84 note 5, p. 86 note 1, p. 90 et note 1.  
 Bar (ducs de).  
 — Édouard III, p. 70 note 3, p. 74 et note 2, p. 91, 98, 99 et note 5.  
 — René d'Anjou, p. 163, 168.  
 Bar (Jean de), p. 99 et note 12.  
 Bar (Louis de), dit le cardinal de Bar, p. 56 et note 2.  
 Bar (Robert de), comte de Marle, p. 99 et note 7.  
 Barbazan (Arnauld Guilhem, seigneur de), p. 69 et note 5, p. 72 note 1.  
 Barrault (Guillaume), p. 89 note 2.  
 Barrois (marches de), p. 139.  
*Baugé*, p. 118, 119.  
*Baugé-le-Vieil*, p. 120.  
 Baugé (bataille de), p. 118, 120 et note 2, p. 121 et note 2, p. 132 note 3.  
 Bavière (duchesse en). Voy. Alençon (Catherine d').  
 Bavière (Isabeau de). Voy. France (Isabeau de Bavière, reine de).  
 Bavière (Louis, duc en), p. 10 note 3, p. 19, 52 note 2.  
*Bayeux*, p. 189.  
 Beaufort (comte de). Voy. Boucicaut (Jean le Meingre II, dit).  
*Beaufort-en-Vallée*, p. 119.  
 — (château de), p. 119.  
 Beaufremont (Pierre de), sire de Charny, p. 204 et note 2.  
*Beaugency*, p. 26 et note 4, p. 141, 147, 152, 154, 156.  
 — (château de), p. 156.

- Beaugency (pont de), p. 141 note 3.
- Beaulieu-les-Fontaines (château de), p. 176 et note 2, p. 177.
- Beaumont (Marie Chamailart, vicomtesse de). Voy. Alençon (Marie Chamailart, comtesse d').
- Beaumont (vicomté de), p. 21, 170.
- Beaumont-le-Chartif*, p. 121 et note 6.
- Beaumont-le-Vicomte*, p. 10.
- Beaumont-sur-Oise*, p. 63, 81 note 3.
- (pont de), p. 64 et note 1.
- Beaumont-sur-Oise (comte de). Voy. Willoughby (Robert).
- Beaumont-sur-Sarthe*, p. 186, 187.
- Beaurevoir*, p. 176 note 2.
- Beauvais*, p. 63 note 1, p. 192 et note 7.
- (Cordeliers de), p. 192 note 7.
- Beauvais (évêques de).
- Philippe d'Alençon. Voy. Alençon (Philippe d').
- Pierre Cauchon, p. 179 note 2.
- Pierre de Savoisy, p. 52 note 1.
- Beauvaisis (le), p. III, 31, 34, 60, 192.
- Bedford (Jean, duc de), p. 22 et note 3, p. 23, 132 et note 6, p. 133, 134 et notes 1 et 2, p. 135 note 4, p. 155 note 1, p. 160 à 162, 164, 165, 176, 177, 179.
- Bègue de Villaines (Pierre, dit le), p. 36.
- Bellay (Jean, sire du), p. 119 et note 3.
- Bellême*, p. 11, 77 et note 4, p. 112.
- Belleville (seigneur de). Voy. Harpedanne (Jean).
- Belloy (Marie de), p. 88 note 1.
- Belloy (Robert de), p. 106 et note 1.
- Bernard (Étienne), dit Moreau, trésorier d'Anjou, p. 199 et note 3.
- Bernay*, p. 124.
- Berry (Jean, duc de), p. 36, 37, 40, 44, 46, 47 note 4, p. 48, 49, 50 note 2, p. 51 note 2, p. 52, 54 et note 1, p. 55 notes 1 et 2, p. 56 notes 1 et 2, p. 57 note 3, p. 59, 70, 71, 72 note 1, p. 74, 81 note 3, p. 82 note 2, p. 83 et note 1, p. 84 et note 4, p. 85, 98 et note 5, p. 101, 106 note 3.
- Berry (le), p. 70 note 2, p. 123 note 3, p. 129 note 3, p. 172, 234 note 1.
- Béthencourt*, p. 18 note 1.
- Béthencourt (Morelet de), p. 52 et note 2.
- Bicêtre*, p. 53, 54 et note 1, p. 55 note 2.
- Biscaye (comté de), p. 5.
- Blainville*, p. 225 note 1.
- Blaisois (le), p. 28.
- Blait (?) (comte de), p. 201.
- Blanchetaque (gué de), p. 97.
- Blaye*, p. 39 note.
- Blogier (Antoine), p. 95 note 4.
- Blois*, p. 57 note 3, p. 77 et note 3, p. 81 note 2, p. 83 note 1, p. 84 note 3, p. 141, 142 et note 5, p. 143, 254 note 5.
- (pont de), p. 142 note 1.
- Blois (Charles de), p. 35.
- Blois (Olivier de), comte de Penthièvre, p. 44 et note 2, p. 47, 51 note 1, p. 116 note 2, p. 117 et note 2, p. 118.
- Bologne (Robert de), dit le Tirant, p. xv note 2.
- Bondy (forêt de), p. 84 et note 5.
- Bonneval*, p. 53 et note 1.
- Bordelais (le), p. 78 et note 4.
- Bosredon (Louis de), p. 53 et note 3, p. 65 note 2, p. 68 note 1.
- Boudart (Mathieu), p. 59 note 2.
- Boucicaut (Jean le Meingre II, dit), comte de Beaufort, maré-

- chal de France, p. 95 note 4, p. 100 et note 4.
- Boufflers*, p. iii.
- Boulogne-sur-Mer*, p. 50 note 1.
- Bourbon (duchesse de), p. 81 note 3.
- Bourbon (ducs de).
- Charles I<sup>er</sup>, comte de Clermont, p. vii, 25 et note 1, p. 44 à 46, 138 et note 2, p. 139, 159, 163, 168, 197 et note 12, p. 204 note 5, p. 209, 228, 233, 234, 237, 253.
- Jean I<sup>er</sup>, p. 48 note 2, p. 49, 55 note 2, p. 57 note 3, p. 70, 74, 84 note 3, p. 90 et notes 2 et 4, p. 91, 98, 100.
- Louis II, p. 37, 44 à 46, 47 note 4.
- Bourbon (Jacques II de), comte de la Marche, p. 68, 69.
- Bourbon (Louis de), comte de Vendôme, p. 25, 100 et note 3, p. 150, 155, 159, 164, 178 et note 2, p. 198 et note 1, p. 220, 245.
- Bourbon (Louis de), sire de Préaux, p. 99 et note 11.
- Bourbon (Marguerite de), bâtarde du duc Jean, p. 233.
- Bourbon (Marie de), p. 233.
- Bourbon (Pierre de), sire de Préaux, p. 124 et note 1.
- Bourbonnais (le), p. 57 note 3, p. 234.
- Bourdon. Voy. Bosredon (Louis de).
- Bourg-la-Reine (hôtel de la Rose à), p. 54 note 1.
- Bourgeois (Olivier), p. 40 note 1.
- Bourges*, p. 25, 56 note 3, p. 57 note 3, p. 70 et notes 2 et 3, p. 71 et notes 1 et 4, p. 72 note 1, p. 74, 76 note 1, p. 78 note 1, p. 129 et note 3, p. 172, 233, 235, 236, 249.
- Bourges (archevêques de), p. 129 note 3.
- Bourg-sur-Gironde*, p. 38 et note 3.
- Bourgogne (ambassadeurs du duc de), p. 195, 200 à 203.
- Bourgogne (Antoine de), duc de Brabant, comte de Rethel, p. 56, 91 note 1, p. 92, 93 note 3, p. 99 et notes 4 et 12.
- Bourgogne (Catherine de), p. 47 et notes 1 et 3.
- Bourgogne (chambellan de Philippe le Bon, duc de). Voy. Croy (Antoine de).
- Bourgogne (Charles de), p. 254 et note 5.
- Bourgogne (cour de), p. 116 note 2.
- Bourgogne (duchesse de).
- Agnès, p. 2.
- Bourgogne (ducs de).
- Jean Sans-Peur, p. xv, xvi, 16, 17, 27, 39 note, p. 40, 42 et note 1, p. 44 et notes 1 et 2, p. 45 et note 3, p. 46, 47 note 3, p. 50 et note 1, p. 51 et note 2, p. 52 et notes 2 et 3, p. 55 note 1, p. 56 et note 3, p. 57 et note 3, p. 58, 59 note 1, p. 60 et note 2, p. 61 et note 4, p. 63 et notes 1 et 4, p. 64 et notes 3 et 4, p. 65 et note 2, p. 66 et notes 1 et 2, p. 67 notes 3 et 6, p. 68 et note 2, p. 70 et note 2, p. 71 et notes 2 et 4, p. 72 note 1, p. 73, 74 et note 4, p. 75, 77, 80 et note 3, p. 82 et note 3, p. 84 et notes 4 et 5, p. 85, 86 notes 1 et 3, p. 88 et notes 1 et 3, p. 91 à 93, 100 note 6, p. 107 note 1, p. 114 et note 1, p. 115 et note 2, p. 118 et notes 2 et 4, p. 207 à 209.
- Sa fille, p. 105.
- Son petit sceau, p. 107 note 2.
- Philippe le Bon, p. 42 note 1, p. 121 note 5, p. 126, 159, 174, 195, 200, 202 note 8, p. 203 note 1, p. 204 et note 5, p. 205 à 208, 209 et note 1, p. 210, 211, 225, 235, 240 note 2, p. 254.
- Philippe le Hardi, p. 16, 34, 36.

- Bourgogne (Robert II, duc de), p. 2 note 2.
- Bourgogne (Isabelle de), p. 44 et note 2.
- Bourgogne (Jean de), comte de Nevers, p. 201 note 1.
- Bourgogne (Jean de), comte d'Étampes, p. 201 et note 1.
- Bourgogne (la), p. 59 note 2, p. 226, 256.
- Bourgogne (Marguerite de), comtesse de Hainaut et de Hollande, p. 91 note 1, p. 92.
- Bourgogne (marchands de), p. 55 note 2.
- Bourgogne (Philippe de), comte de Nevers, p. 74, 99 et note 6.
- Bourgogne (président de). Voy. Armenier (Étienne).
- Bourgueil (abbaye de), p. 29.
- Bourguignons (gens d'armes), p. 52, 53, 63, 80, 85, 87, 91 note 2, p. 116, 122, 129, 149, 157, 160, 165, 172, 174, 175, 178, 194.
- Bourguignon (parti), p. xv, xvi, 68, 70, 77, 81, 89, 107, 113, 177, 231.
- Bournonville (Enguerrand de), p. 62 note 2, p. 88 et note 3, p. 89 et note 1.
- Boussac (maréchal de). Voy. La Brosse (Jean de).
- Brabant (Clignet de), p. 81 notes 2 et 3, p. 82 note 2.
- Brabant (duchesse de).  
— Marguerite, p. 2.
- Brabant (ducs de).  
— Antoine de Bourgogne. Voy. Bourgogne (Antoine de).  
— Henri III, p. 2 et note 7.  
— Jean I<sup>er</sup>, p. 2 note 1.
- Brabant (Marie de). Voy. Marie de Brabant.
- Brabant (le), p. 225.
- Bracquemont (Lionnet de), p. 69 et note 7, p. 95.
- Braine (comte de). Voy. Roucy (Jean VI, comte de).
- Branch (Philippe), capitaine anglais, p. 124, 125.
- Bray-sur-Seine*, p. 239 et note 2, p. 240.
- Bretagne (Arthur de), comte de Richemont. Voy. Richemont (Arthur de Bretagne, comte de).
- Bretagne (bonnes villes de), p. 241.
- Bretagne (chancelier de). Voy. Malestroit (Jean de).
- Bretagne (duché de), p. 35, 241.
- Bretagne (duchesses de).  
— Jeanne de France, p. 29.  
— Jeanne de Navarre, p. 14.
- Bretagne (ducs de).  
— Jean V, p. 20 note 3, p. 23 et note 1, p. 38 et note 2, p. 44, 47 et note 2.  
— Jean VI, p. v, vii, 49, 50, 51 et note 1, p. 53, 54, 100 note 6, p. 101 et note 1, p. 102 note 1, p. 115 et notes 1 et 2, p. 116 note 2, p. 117 et note 3, p. 118, 126, 136, 181 et note 5, p. 182, 183 et note 1, p. 184, 201 note 4, p. 210 et note 1, p. 211, 233.
- Bretagne (États de), p. 211.
- Bretagne (François de), comte de Montfort, p. 184, 201 et note 4.
- Bretagne (Gilles de), p. 71 et note 1, p. 74.
- Bretagne (Gilles de), p. 181 note 2.
- Bretagne (joutes en), p. 14.
- Bretagne (la), p. 59 note 2, p. 111, 233.
- Bretagne (marches de), p. 170.
- Bretagne (maréchal de). Voy. Châteaubriant (sire de).
- Bretagne (Marie de). Voy. Alençon (M. de B., comtesse d').
- Bretagne (Richard de), comte d'Étampes, p. vii, 117 et note 3.
- Breteuil*, p. 63 note 1.
- Breton (un). Voy. Rostrenen (sire de).
- Bretons (gens d'armes), p. 56 note 1, p. 79, 184, 185, 257.
- Brie-Comte-Robert*, p. 115 note 2.

- Brimeu (David de), p. 204.  
 Brimeu (Florimont de), sénéchal de Ponthieu, p. 202 et note 4, p. 204.  
 Brimeu (Jacques de), p. 204.  
 Broullart (Guillaume du), capitaine de Dreux, p. 251 et note 1, p. 255.  
*Bruges*, p. 235.  
 Bruyères-sur-Cher (seigneur de). Voy. Albret (Guillaume d').  
 Buchan (Jean Stuart, comte de), connétable de France, p. 118 et note 6, p. 121, 132, 135.  
 Bueil (Jean, sire de), p. 180, 188, 228.  
 Buzançais (traité de), p. 78 note 4.
- C
- Cabochienne (faction), p. xvi, 122 note 2.  
 Cadoène (Bertrand de). Voy. Uzès (Bertrand de Cadoène, évêque d').  
*Caen*, p. 109 et note 4, p. 110 et notes 1 et 2, p. 189, 191 note 3, p. 210.  
 — (château de), p. 87, 110 et notes 1 et 2.  
 Caen (bailli de), p. 71 note 5.  
 — (capitaine de). Voy. Monténay (Guillaume, sire de).  
 Cagny (bois de), p. iii, iv note.  
 Cagny (Robert, dit Perceval de), p. i, ii, iii, iv et note, p. v et note, p. vi, vii et note, p. viii, ix, xi et note, p. xii et note, p. xiii, xv et note 2, p. xvi, xvii, xviii et note 2, p. 31.  
*Calais*, p. 17, 18, 50 note 1, p. 97, 99, 101, 225, 226.  
 — (château de), p. 225.  
 Cambrai (Adam de), premier président du Parlement de Paris, p. 198 et note 11.  
 Cambrai (Jean de Gavre, évêque de), p. 197 et note 9.  
 Camoys (sire de), p. 254.  
 Canny ou Cauny (M. de), p. 204.  
 Cantepie, p. 189 et note 3, p. 190, 191.  
 Carbonnet, prieur de Nanterre, p. 256 note 3.  
*Carentan*, p. 79 note 4.  
*Carlus*, p. 39 note.  
 Carretto (Mathieu de). Voy. Albenga (Mathieu de Carretto, évêque d').  
*Carthage*, p. 1 et note 3.  
 Castille (ambassadeurs du roi de), p. 197 note 7.  
 Castille (Blanche, infante de), p. 1 et note 6.  
 Castille (Ferdinand de la Cerda, infant de), p. 1 note 6.  
 Castille (la), p. 204 et note 3.  
 Castille (rois de).  
 — Henri de Trastamare, p. 35 et note 4, p. 36.  
 — Pierre le Cruel, p. 35 et note 4, p. 36.  
*Catenoy*, p. 63.  
 Cauchois (les), p. 212 et note 4.  
 Cauchon (Pierre). Voy. Beauvais (Pierre Cauchon, évêque de), et Lisieux (Pierre Cauchon, évêque de).  
*Caudebec*, p. 213 note 2.  
 Causebec (Jean de), p. 204.  
 Caux (pays de), p. 100, 213 note 2.  
 — (paysans de), p. 190 note 1.  
 Celle (?) ou Huxelles (sire du), p. 203.  
 Chalon (Guillaume de), fils du prince d'Orange, p. 201 et note 14.  
 Chalon (Jean de), prince d'Orange, p. 62 et note 3.  
 Chalon (Louis de), prince d'Orange, p. 177, 201 note 14.  
*Châlons-sur-Marne*, p. 158, 171.  
*Chambrois* ou *Broglie*, p. 222, 223 et notes 2 et 3, p. 225 note 1.  
 Chambrois (seigneur de). Voy. Ferrières (sire de).  
 Champagne (Beaudoin de), sire de Thussé, p. 198 note 6.  
 Champagne (comté de), p. 160.

- Champagne (la), p. 219, 239, 253.
- Champagne (maréchal de), p. 35.
- Champtoceaux*, p. 117.
- Chanousses (?) (sire de), p. 202.
- Chanteloup*, p. 53 et note 5.
- Charente* (la), p. 72 note 1.
- Charenton*, p. 233 note 1.
- (pont de), p. 115 note 2, p. 233.
- Charles IV le Bel, roi de France, p. 3 et note 5, p. 4.
- Charles V, p. 6, 7 et note 3, p. 8, 13, 35, 36 note 3.
- Charles VI, p. iv, xvi, xvii, xviii, 16, 17, 22, 33, 34, 36 et notes 2 et 3, p. 37 et note 3, p. 38, 39 note, p. 40, 41, 42 et notes 1 et 2, p. 43 à 49, 50 et note 1, p. 51 et note 2, p. 52 et note 2, p. 56 à 58, 59 notes 1 et 2, p. 64, 65 note 2, p. 67 note 6, p. 69 note 8, p. 70 et note 2, p. 71 et notes 2 et 4, p. 72 note 1, p. 74 et note 3, p. 75 et note 1, p. 76 note 1, p. 77 notes 2 et 4, p. 80, 81 et note 2, p. 83 et note 1, p. 84 notes 3, 4 et 5, p. 85, 86 et note 1, p. 87 et notes 2 et 3, p. 88 et notes 1 et 3, p. 89 et notes 2 et 3, p. 90 et notes 1 à 4, p. 91, 92 et note 2, p. 93 et notes 2 et 3, p. 95 note 4, p. 97 et note 4, p. 98 et note 5, p. 99 à 101, 102 et note 3, p. 103, 105, 106, 107 et note 2, p. 113, 115, 121, 126, 127, 208.
- Bannière à ses armes, p. 95 note 4.
- Charles VII, comte de Ponthieu, duc de Touraine, dauphin, régent, roi de France, p. i, v, ix, x, xi, xii, 24 et notes, p. 25 et note 1, p. 26, 27 et note 1, p. 108 et notes 5 et 6, p. 109, 113 et note 2, p. 115 et note 4, p. 116 et notes 1 et 2, p. 118 et note 4, p. 121, 122 et notes 1 et 3, p. 123 et note 3, p. 128, 129 et note 1, p. 131, 139 à 141, 145, 147, 148 et note 1, p. 149 à 151, 153, 155 à 161, 163 à 166, 168 à 173, 177, 179, 182, 187 à 190, 192, 193, 195, 205, 206 et note 1, p. 207 à 209, 210 et note 1, p. 211, 212, 215, 216, 219 à 222, 224 à 228, 229 note 1, p. 230 à 233, 234 et notes 3 et 4, p. 235 à 239, 240 et note 2, p. 241 et note 2, p. 242 et note 3, p. 243 à 245, 246 et note 3, p. 247 à 251, 253, 255, 256.
- Ses ambassadeurs, p. 197, 198, 199 note 5, p. 204, 207 et note 1.
- Son conseil, p. 169, 172, 205, 206, 220 à 222, 225, 231, 232.
- Charmes (Thibaud de), capitaine de Chartres, p. 246 note 2.
- Charny*, p. 236, 237 et note 2.
- Charny (sire de). Voy. Beaufremont (Pierre de).
- Charolais (comte de). Voy. Bourgogne (Charles de).
- Charouer. Voy. Le Caruyer.
- Chartier (Guillaume), évêque de Paris. Voy. Paris (Guillaume Chartier, évêque de).
- Chartres*, p. 45 et note 3, p. 52, 53 et note 4, p. 83, 122 note 3, p. 224, 225.
- (capitaine de). Voy. Charmes (Thibaud de).
- (cathédrale de), p. 46.
- Chartres (comte de). Voy. Bourbon (Louis de).
- Chartres (Regnaut de), archevêque de Reims. Voy. Reims (Regnaut de Chartres, archevêque de).
- Charuyer. Voy. Le Caruyer.
- Chastel (Monsieur du), p. 199.
- Chasténier (Jean), p. 198 et note 14.
- Châteaubriant (sire de), maréchal de Bretagne, p. 183, 185.
- Châteaugiron (Jean de), p. 56 note 1.
- Château-Gontier*, p. iv, 185, 229, 233.

- Château-Landon*, p. 237 et note 2, p. 238.  
*Châteauneuf* (capitaine de). Voy. Hayes (Jean des).  
*Château-Thierry*, p. 160.  
*Châtel* (Tanneguy du), prévôt de Paris, p. 105, 113 et note 2.  
*Châtellerault* (Cordeliers de), p. 19.  
*Chaumont-Quitry* (sire de), p. 228 note 2.  
*Chauny*, p. 60, 61.  
*Chef-de-Caux* (le), p. 94.  
*Chevreuse*, p. 251 et note 1, p. 256.  
 — (château de), p. 251.  
*Chinon*, p. 28, 116 note 2, p. 126 note 1, p. 139 et notes 2 et 3, p. 148.  
 — (château de), p. 188.  
*Chomery* (Jean), p. 57 note 3.  
*Chypre* (Hugues de Lusignan, cardinal de), p. 196 et note 2.  
*Clairoix*, p. 174 et note 3.  
*Clarence* (Thomas de), duc de Lancastre, p. 71, 76 et note 1, p. 77 et note 4, p. 78 et notes 1 et 4, p. 109, 119 et note 4, p. 120.  
*Clères*, p. 225 note 1.  
*Clermont* (comte de). Voy. Bourbon (Charles, duc de).  
 — Pierre, p. 1.  
*Clermont-de-l'Oise*, p. 81 note 3.  
*Clermont* (Martin Gouge de Charpaigne, évêque de), p. 116 note 2, p. 129 et note 2, p. 228 et note 3.  
*Clermont* (maréchal de), p. 35.  
*Clèves* (comte de). Voy. Clèves (Jean, fils du duc de).  
*Clèves* (Jean, fils du duc de), p. 201 et note 2.  
*Clifford* (sire de), p. 65 note 2.  
*Clifton* (Jean), p. 200 et note 5.  
*Clignancourt*, p. 62.  
*Cliquet* (Guillaume), p. 69 note 8.  
*Clisson* (Marguerite de), p. 117 et note 4.  
*Clisson* (Olivier I<sup>er</sup> de), p. 33 et note 1.  
*Clustel* (Monsieur de), p. 198.  
*Coinces*, p. 154 note 4.  
*Cologne* (archevêque de), p. 201 note 6.  
*Comarques*, p. 39 note.  
*Commines* (Colard de), souverain bailli de Flandre, p. 202 et note 5.  
*Commines* (Jean, seigneur de), p. 203 et note 6.  
*Compiègne*, p. x, xi, 87 et note 3, p. 88 note 1, p. 107 et note 1, p. 164, 165, 172, 173, 174 et note 1, p. 177, 178 et note 1.  
 — (pont de), p. 175.  
*Compiègne* (capitaine de). Voy. Flavy (Guillaume de).  
*Concessault* (sire de), p. 129 note 3.  
*Conflans*, p. 115 note 2.  
*Constantinople* (empereur de). Voy. Jean III Ducas Vatace.  
*Corbeil*, p. 67, 115 et note 2, p. 155 note 1.  
*Corbeny*, p. 160 note 1.  
*Corbie*, p. 98.  
*Cornouaille* (Jean). Voy. Cornwall (Jean).  
*Cornwall* (Jean), p. 109.  
*Coucy-le-Château*, p. 61.  
 — (château de), p. 59 note 1.  
*Coulommiers*, p. 161.  
*Coulonces* (baron de). Voy. La Haye (Jean de).  
*Courcelles*, p. 81 note 2.  
*Cousinot de Montreuil*, p. vi.  
*Coutances* (Jean de Marle, évêque de), p. 112 et note 5.  
*Cracovie* (prévôt de). Voy. Las-soczki (Nicolas).  
*Craon*, p. 184 et note 4, p. 185.  
*Cravant* (bataille de), p. 132.  
*Crécy* (bataille de), p. 4, 6, 24, 33.  
*Creil*, p. 218.  
 — (château de), p. 218.  
*Crépy-en-Valois*, p. 161, 163, 164, 173, 174.  
*Crète* (Fantino Valaresso, archevêque de), p. 250 et note 1.  
*Crèveœur* (Jacques, sire de),

- p. 203 et note 4, p. 254 et note 2.  
*Crillon*, p. III, IV note.  
 Crobreux (?) (Robert), p. 200.  
 Croissi (Jean de), p. 198.  
 Croy (Antoine de), p. 202 et note 8.  
*Cuigny*, p. 11.
- D
- Dace (évêque du royaume de), p. 197 note 1.  
 Dalmatie. Voy. Nona (Louis, évêque de).  
*Dammartin-en-Goëlle*, p. 86 note 4, p. 161.  
 Danemark (évêque de), p. 197 note 1.  
 Danemark (royaume de), p. 197 note 1.  
*Dantzig*, p. 197 note 6.  
 Daours (sire de), p. 202 et note 12.  
 Dauphins de France. Voy. Guyenne (Louis, duc de).  
 — Louis, p. 128, 129, 220, 221, 228, 233, 238 et note 2, p. 239, 240, 242 note 3, p. 245, 247, 248.  
 — Voy. Touraine (Jean, duc de).  
 — Voy. Charles VII, roi de France.  
 Dauphine de France (la). Voy. Écosse (Marguerite d').  
 Dauphiné (gouverneur du). Voy. Gaucourt (Raoul, sire de).  
 Dauphiné (le), p. 177, 228.  
*Defoy*, p. xv et note 2, p. xvi.  
 Derby (Jean), p. 50 note 1.  
*Dieppe*, p. 212.  
 Digne (Pierre de Versailles, évêque de), p. 250 et note 2.  
*Domsfront*, p. 77 note 4, p. 112 et note 2, p. 189.  
 Dominicain (évêque). Voy. Auxerre (Laurent Pinon, évêque d').  
 Donquerre (Brunet de), p. 204.  
*Donsy*, p. 70 note 2.  
 Dorset (Thomas, comte de), p. 72 note 1, p. 104 note 1.
- Douacques (doyen de). Voy. Douai (doyen de).  
*Douai*, p. 85 note 1.  
 Douai (doyen de), p. 196 et note 10.  
 Douglas (Archibald), comte de Wigton, p. 119 et note 1, p. 121.  
 Douglas (Archibald, comte de), duc de Touraine, p. 119 et note 1, p. 132 et note 4, p. 135.  
 Douglas (Jacques), p. 132 et note 5, p. 135 et note 3.  
*Dourdan*, p. 57, note 3.  
 — (château de), p. 65 note 2.  
*Dreux*, p. 84, 251 et note 1.  
 Dreux (capitaine de). Voy. Broullart (Guillaume du).  
 Dreux (comte de). Voy. Albret (Charles d').  
 Dreux (garnison de), p. 225.  
*Druyes - les - Belles - Fontaines*, p. 70 note 2.  
 Du Guesclin (Bertrand), p. 13, 36.  
*Dun-le-Roi*, p. 70 note 2.  
 Dunois (Jean, comte de), bâtard d'Orléans, p. 25, 136, 142 note 5, p. 143, 149 et note 2, p. 218, 246, 247, 250, 255.  
 Durselle (?) (sire de), p. 203 note 5.
- E
- Écossais (un), p. 255.  
 Écosse (comte d'). Voy. Orkney (comte d').  
 Écosse (connétable d'). Voy. Stuart (Jean).  
 Écosse (dames d'), p. 219, 220, 222.  
 Écosse (l'), p. 119, 132.  
 Écosse (Marguerite d'), dauphine de France, p. 219 à 222, 247.  
 Écosse (seigneurs d'), p. 22, 133, 135, 219, 220, 222.  
*Escloo*, p. 47 note 3.  
 Église romaine (l'), p. 103.



- Egmont (Adolphe d'), duc de Gueldres, p. 200 et note 11.  
*Elbe* (l'), p. 197 note 5.  
 Empire (l'), p. 235.  
*Enghien* (lac d'), p. 214 note 1.  
*Épinay-sur-Seine*, p. 214 note 1.  
 Erard (Guillaume), p. 200 et note 8.  
 Esclavons (les), p. 197.  
 Espagne (bataille en). Voy. Montiel (bataille de).  
 Espagne (l'), p. 233. Voy. Castille (la).  
 Espagne (Marie d'). Voy. La Cerda (Marie de).  
 Espagnol (évêque cordelier), p. 250.  
 Espagnols (les), p. 197.  
*Essai*, p. 11, 12, 15.  
 — (château d'), p. 18 à 20.  
 Estouteville (Jean, sire d'), p. 95.  
 Estouteville (Robert d'), p. 227.  
*Étampes*, p. 53 note 4, p. 57 note 3, p. 67 et note 6, p. 68 notes 1 et 2.  
 — (château d'), p. 65 note 2, p. 68 note 2.  
 Étampes (comte d'). Voy. Bourgogne (Jean de). — Bretagne (Richard de).  
 Étampes (comté d'), p. 67.  
 Eu (comte d'). Voy. Artois (Charles d').  
 Eu (Philippe d'Artois, comte d'), p. 37.  
 Eugène IV (ambassadeurs d'), pape, p. 195 à 197, 249, 250.  
*Évreux*, p. 34, 55 note 2.  
 Évreux (aides à), p. 55 note 2.  
 Évreux (comtes d'). Jean Stuart. Voy. Stuart (Jean).  
 — Louis, p. 2.  
 Évreux (recette d'), p. 51 note 1.  
*Exmes*, p. 11.
- F
- Falaise*, p. 79, 101, 189.  
 Falconbridge, p. 230 note 1.  
 Falstolf (Jean), p. 138 et note 1, p. 147, 153, 154, 155 note 1.  
 Farrières (sire de), p. 223 note 4.  
 Fauquembergue (comte de). Voy. Vertain (Jean de).  
*Fécamp*, p. 212 note 2, p. 213 note 2, p. 223 note 2, p. 226 et note 3, p. 227 et note 1.  
 Fécamp (abbaye de), p. 226, 227.  
 Ferrières (sire de), p. 223, 224.  
 Fitzalan Maltravers (Guillaume), p. 192 note 7.  
 Fitzalan Maltravers (Jean), comte d'Arundel, p. 174, 192 et notes 4 et 7.  
 Flamands (gens d'armes), p. 61 note 4, p. 86.  
 Flamands (les), p. 32, 34, 226 note 1.  
 Flandre (Gui, comte de), p. 32.  
 Flandre (comté de), p. 91, 226.  
 Flandre (la), p. 32, 33, 59 note 2, p. 64, 82, 84 note 5, p. 218, 225, 235.  
 Flandre (les trois États de), p. 91 note 1.  
 Flandre (souverain bailli de). Voy. Commines (Colard de).  
 Flavvy (Guillaume de), capitaine de Compiègne, p. 175 et note 2.  
 Fondi (comte de), p. 194.  
 Fontaine (Guérin, sire de), p. 119 et note 2.  
*Fontainebleau*, p. 2.  
 Fontaine-Chalon (sire de), p. 201 et note 15.  
*Fontaine-Châtel*, p. 225 note 1.  
*Fontaine-le-Bourg*, p. 225 note 1.  
 Fontaines (Jean, seigneur de), p. 54 note 1.  
 Fore... (sire de). Voy. Sorel (Pierre de).  
 Fosseux (sire de), p. 203 et note 1.  
*Fougères*, p. 11, 38, 58, 59, 76, 137.  
 — (château de), p. 16.  
 Fougères (seigneur de). Voy. Alençon (Charles II, comte d').  
 Fougères (seigneurie de), p. 4, 9, 21, 23.

- Français (bons), p. 74, 208, 232.  
 Français (capitaines), p. 161, 163 à 166, 168, 172, 178.  
 Français (gens d'armes), p. 104 note 7, p. 135, 156 note 1.  
 Français (les), p. 120, 126, 227 note 1, p. 233 note 1, p. 249, 251 note 1, p. 252.  
 France (Agnès de). Voy. Bourgogne (Agnès, duchesse de).  
 France (ambassadeurs de), p. 197, 198, 199 note 5, p. 204, 207 et note 1.  
 France (armes de), p. 150.  
 France (Blanche de). Voy. Autriche (Blanche, duchesse d').  
 France (Blanche de). Voy. Castille (Blanche, infante de).  
 France (bonnes villes de), p. 36.  
 France (Catherine de), p. 254 et note 5.  
 France (chanceliers de).  
 — pour Charles VI et Charles VII : voy. Chartres (Regnaut de), Gouge (Martin), Marle (Henri de), Montaigu (Jean de), archevêque de Sens.  
 — pour Henri VI : voy. Luxembourg (Louis de), évêque de Thérouanne.  
 France (Charles de). Voy. Valois (Charles, comte de).  
 France (connétables de). Voy. Albret (Charles, sire d'), Armagnac (Bernard VII, comte d'), Buchan (Jean Stuart, comte de), Du Guesclin (Bertrand), Eu (Philippe d'Artois, comte d'), Luxembourg (Waleran de).  
 France (couronne de), p. 4, 31, 101 note 1, p. 208, 211.  
 France (dauphins de). Voy. Dauphins de France.  
 France (gentilshommes de), p. 33, 133, 253.  
 France (Grand Conseil de), p. xviii note 2.  
 France (Ile de), p. 147, 228, 251 note 1.  
 France (Isabeau de). Voy. Orléans (Isabeau de France, duchesse d').  
 France (Jacques de), p. 249.  
 France (Jean de), comte de Nevers, p. 1.  
 France (Jeanne de), p. 253 et note 1.  
 France (Louis de). Voy. Louis de France.  
 France (maître des arbalétriers de). Voy. Malet (Jean), sire de Gravelle, Urfé (Pierre, dit Paillard d').  
 France (maréchaux de). Voy. Boucicaut (Jean le Meingre II, dit), La Brosse (Jean de) dit le maréchal de Boussac, Laval (André de) sire de Lohéac, Laval (Gilles de) sire de Retz, Loigny (Louis de), Motier de la Fayette (Gilbert), Rieux (Pierre de).  
 France (Marie de), p. 253 et note 2.  
 France (pairs de), p. 159.  
 France (Pierre de). Voy. Alençon (Pierre I<sup>er</sup>, comte d').  
 France (Pierre de). Voy. Clermont (Pierre, comte de).  
 France (reines de), p. 219.  
 — Isabeau de Bavière, p. 10 note 3, p. 19, 43, 45, 52 note 2, p. 53 note 5, p. 87 note 3.  
 — Jeanne de Navarre, p. 3.  
 — Marie d'Anjou, p. 220 à 222, 247, 254 note 5.  
 — Marie de Brabant, p. 2.  
 France (régent de). Voy. Charles VII, comte de Ponthieu, duc de Touraine, dauphin, roi de France.  
 France (Robert de). Voy. Robert de France.  
 France (rois de) p. 35. Voy. Charles IV, Charles V, Charles VI, Charles VII, Jean I<sup>er</sup>, Jean II, Louis IX, Louis X, Philippe III, Philippe IV, Philippe V, Philippe VI.  
 France (royaume de), p. vii, xi, 3, 16, 31, 32, 35, 36, 41,

- 44, 83 note 1, p. 94, 141, 177, 205, 206, 211, 220, 229, 231, 249, 250.
- France (seigneurs de), p. 18, 22.
- France (universités de), p. 249.
- François (Guillaume), p. 97 note 3.
- Freneuse (seigneurie de), p. 59 note 2.
- G
- Gaète*, p. 193.
- Gaietano (Christophe), p. 194.
- Gaietano (Honoré), comte de Morcone, p. 194 et note 1.
- Gallardon*, p. 59 note 2, p. 67, 84, 121, 122 et notes 1 et 3.
- Gand*, p. 88 note 1.
- Gara (Nicholaus de), comte palatin de Hongrie, p. 102, 103 et note 1.
- Gâtinais (le), p. 81 note 3, p. 82 note 2.
- Gaucourt (Raoul, sire de), bailli de Rouen, gouverneur du Dauphiné, p. 65 note 1, p. 69 et note 6, p. 95, 107, 108 notes 1 et 3, p. 109, 136 et note 3, p. 141, 142 et note 4, p. 167, 168, 171, 177, 188.
- Gaules (Pierre de Mornay, dit Gauluet, sire de), p. 81 note 2.
- Gâvre (château de), p. 29.
- Gâvre (Jean de). Voy. Cambrai (Jean de Gâvre, évêque de).
- Gedanum*, p. 197 note 6.
- Génois (les), p. 193.
- Gentilly*, p. 54 note 1.
- Georges. Voy. Riqueman (Georges).
- Gerberoy*, p. 192, 254.
- (château de), p. 254.
- Gien*, p. x, 26, 27 note 1, p. 43, 46, 47 note 1, p. 48 et note 2, p. 49, 52 note 1, p. 149, 156, 157, 170, 171, 236, 237, 238 note 1, p. 239.
- Gisors*, p. 63 note 1.
- Glasdall (Guillaume), p. 145 et note 1, p. 146.
- Glocester (Humfrey, duc de), p. 109, 226 note 2.
- Gloton*, p. 59 et note 2.
- Gouge (Martin). Voy. Clermont (évêque de).
- Gough (Mathieu), dit Matago, p. 152 et note 6, p. 187 et note 3.
- Goulet*, p. 11.
- Goupil (Amaury), p. 59 note 2.
- Granvillier (Nicole de), p. 60 note 2.
- Grasset (Perrinet), p. 246 note 1.
- Graville (sire de). Voy. Malet (Jean), sire de Graville.
- Gray (Jean de), comte de Tancarville, p. 67 note 6, p. 120 et notes 2 et 4.
- Grégoire XI, pape, p. 8 et note, p. 9.
- Grecs (les), p. 197 note 4, p. 249.
- Grignaux (François de), p. 83 note 1.
- Grimbosc (seigneur de). Voy. Tournebu (Richard de).
- Groslée (Imbert de), bailli de Lyon, p. 177 et note 5.
- Guedons (les), p. 197.
- Gueldres (duc de). Voy. Egmont (Adolphe d').
- Guérard (Thomas), p. 242 note 2.
- Guétin (Richard), p. 152 et note 5.
- Guyenne (duc de), p. 105.
- Guyenne (Louis, duc de), p. 42, 43, 45 note 1, p. 65 note 2, p. 67, 68 note 2, p. 72 note 1, p. 74, 81, 83 et note 1, p. 84, 85, 86 note 1, p. 87 et notes 2 et 3, p. 91 à 93, 95 note 4, p. 98 et note 5, p. 100 et note 5, p. 101, 102 note 2.
- Guyenne (la), p. 72 note 1.
- Guyenne (maréchal de). Voy. Heilly (sire de).
- Guyenne (sénéchal de). Voy. Radcliff (Jean).

## H

Hainaut (Guillaume IV, comte de), p. 45 note 3, p. 107 note 1.  
 Hainaut (comtesse de). Voy. Bourgogne (Marguerite de).  
 Hainaut (Jacqueline de), p. 107 note 1.  
 Hainaut (le), p. 107, 203 note 2, p. 225.  
 Hainaut (sénéchal de), p. 202.  
 Ham, p. 60 note 2, p. 61 et notes 1, 2 et 4.  
 Hangard (famille de), p. 203 note 10.  
 Hangeart (sire de), p. 203.  
 Hangest (Jean, sire de), p. 63 et note 5.  
 Hangest (Jean de), sire de Genlis, p. xv et note 1; p. xvi, xvii, xviii.  
 Harcourt (Christophe d'), seigneur d'Avrech, p. 198 et note 2, p. 228.  
 Harcourt (comtesse d'). Voy. Alençon (Marie d').  
 Harcourt (Jean VII, comte d'), p. 10 note 3, p. 19, 84 note 1.  
 Harcourt (Jean d'). Voy. Aumale (Jean d'Harcourt, comte d').  
 Harengs (bataille des), p. 137 et note 3, p. 138 note 7, p. 140.  
 Harfleur, p. 17 et note 1, p. 94 et note 3, p. 95 et notes 1, 3 et 4, p. 97 et notes 1 et 3, p. 100, 101, 104, 213.  
 — (garnison d'), p. 103.  
 Harnes (sire de), p. 203 note 2.  
 Harpedanne (Jean), seigneur de Belleville, p. 72 note 1.  
 Hayes (Jean des), p. 72 note 1.  
 Heilly (sire de), p. 72 note 1.  
 Hellande (Robert de), bailli de Rouen, p. 95 note 4.  
 Hennebont (siège d'), p. 13 et note 2, p. 24.  
 Hermes (?) (sire de), p. 203.

Heuchin (sire de), p. 202 et note 13.  
 Hollande (Guillaume, comte de), p. 42 note 1.  
 Hollande (comtesse de). Voy. Bourgogne (Marguerite de).  
 Hongrie (comte palatin de). Voy. Gara (Nicholaus de).  
 Honfleur, p. 95 note 4.  
 Houdan, p. 67.  
 Humfreyville (comte d'). Voy. Humphreville (Gilbert).  
 Humières (sire d'), p. 204.  
 Humphreville (Gilbert), comte de Kyme, p. 120 note 2.  
 Hungerford (Gauthier de), p. 199 et note 11.  
 Huppe (Jean), p. 200 note 6.  
 Hutty, p. 129 note 3.

## I

Inchy (sire d'), p. 203 et note 8.  
 Isabeau de Bavière. Voy. France (Isabeau de Bavière, reine de).  
 Isabeau de France. Voy. Orléans (Isabeau de France, duchesse d').  
 Isabelle d'Aragon, reine de France, p. 2, 4.  
 Isabelle de France. Voy. Angleterre (Isabelle, reine d').  
 Isabelle de France. Voy. Navarre (Isabelle, reine de).  
 Issoudun, p. 129 note 3.  
 Issy, p. 55 note 2.  
 Ivry, p. 80, 84 note 3, p. 133 et note 3, p. 134 note 1.  
 Ivry (Charles, baron d'), p. 87 et note 1.

## J

Jacqueville (Hélion de), p. 82 note 2.  
 Jaillet (Pierre), p. 194.  
 Jannequin, p. 121 note 5.  
 Janville, p. 26 et note 5, p. 68, 138 et note 7, p. 153, 154, 156.  
 — (château de), p. 156.

- Janville (capitaine de). Voy. Bracquemont (Lionnet de).  
 Jaquerie (la), p. 34.  
*Jargeau*, p. 26, 59 note 1, p. 149 à 151, 153.  
 Jars (Laurens du), p. 81 note 3.  
 Jean I<sup>er</sup>, roi de France, p. 2, 3 et note 2.  
 Jean II, roi de France, p. 6, 33, 34.  
 Jean III Ducas Vatace, empereur de Constantinople, p. 32.  
 Jean de France. Voy. Nevers (Jean, comte de).  
 Jeanne de Navarre. Voy. France (Jeanne de Navarre, reine de).  
*Jérusalem*, p. 206 note 1, p. 229 note 1.  
 Jérusalem (patriarche de). Voy. Alençon (Philippe d').  
*Joigny*, p. 70 note 2.  
 Joigny (Jeanne, comtesse de). Voy. Alençon (Jeanne, comtesse d').
- K
- Kemp (Jean). Voy. York (Jean Kemp, archevêque d').  
 Kierewier. Voy. Le Caruyer.  
 Kyme (comte de). Voy. Humphreville (Gilbert), comte de Kyme.
- L
- Labbé (Charles), p. 116 et note 1.  
*La Bressinière*, p. 129, 130 et note 8, p. 131 et note 1.  
 — (bataille de), p. vi.  
 La Briche (étang de), p. 214 note 1.  
 La Briçonnie (Gérard de). Voy. Saint-Pons (Gérard de la Briçonnie, évêque de).  
 La Brosse (Jean de), *dit* le maréchal de Boussac, p. 138 et note 6, p. 143, 149 et note 2, p. 161, 164, 166, 172, 178.  
 La Cerda (Marie de). Voy. Alençon (Marie, comtesse d').  
*La Chapelle*, près Paris, p. 62, 166 à 168.  
*La Charité-sur-Loire*, p. xi, 70 note 2, p. 172.  
 La Chasse (château de), p. 214 note 1.  
*La Châtre*, p. 234 note 1.  
 La Fayette (maréchal de). Voy. Motier de la Fayette (Gilbert).  
*La Ferté-Hubert*, p. 81 note 2.  
*La Flèche*, p. 182 note 2.  
*La Ferté-Milon*, p. 161.  
*Lagny-le-Sec*, p. 161.  
*Lagny-sur-Marne*, p. 173 et note 2.  
*La Gravelle*, p. 130 et note 7.  
*La Guerche*, p. 185 et note 4.  
 La Guerre (Raymonet de), p. 112 et note 6.  
 La Guette (Jean), *dit* Lescot, p. 95 note 4.  
 La Haye (Jean de), baron de Coulonces, p. 180 et note 3.  
 La Heuse (Robert, *dit* le Borgne de), p. 79 et notes 3 et 4.  
 La Hire (Étienne de Vignolles, *dit*). Voy. Vignolles (Étienne de).  
*La Hougue*, p. 76 note 1.  
*Laigle*, p. 79.  
 Laitre (Eustache de), p. xvii.  
 Lalain (Simon, sire de), p. 203 et note 3.  
 L'Alemant (Jean), p. 43 note 1.  
 Lalier (Jean de), p. 215.  
 Lalier (Michaut de), p. 215, 216.  
 La Marche (comtes de). Voy. Bourbon (Jacques II de), Charles IV, roi de France.  
*Lamballe*, p. 30.  
 — (Église Notre-Dame à), p. 30.  
 La Motte (Aleaume de), p. 81 note 3.  
 La Motte (Pépin de), p. 199 et note 2.  
 La Motte de Thoisy (sire de). Voy. Ternant (Philippe, sire de).  
 Lan (?) (sire de), p. 203.  
 Lancaster (Thomas de). Voy. Clarence (duc de).

- Langlois (Raoulin), p. 95 note 4.  
 Languedoc (le), p. 228, 233, 234 note 3, p. 245, 256.  
 — (marchands de), p. 55 note 2.  
 Lannoy (Hue de), p. 88 et note 2.  
*Laon*, p. 89 et note 3, p. 160, 171.  
*La Pallice*, p. 219 et note 2.  
*La Pole* (Alexandre de), p. 26 note 2.  
*La Pole* (Guillaume de). Voy. Suffolk (Guillaume de la Pole, comte de).  
*La Pole* (Jean de), p. 26 note 2, p. 130 et note 5, p. 131.  
 L'Aragonnais (François). Voy. Surienne (François de).  
 L'Arconneur (Guillaume), page 110.  
 La Roche-Guyon (dame de), p. 220.  
*La Rochelle*, p. 123 et note 3, p. 128, 219 et note 2, p. 220, 221, 222, 248.  
 — (hôtel de l'évêque de Maillezais à), p. 123 et note 2.  
 La Rochelle (gouverneur de). Voy. Heilly (sire de).  
 Lassessequin (Nicolas). Voy. Lassoczki (Nicolas).  
 Lassoczki (Nicolas), p. 196 note 11.  
 La Tour (Poinçon de), p. 69 et note 8.  
 La Trémoille (Georges, sire de), p. 26, 116 note 2, p. 153, 171, 187, 188 et note 1.  
 Laval (André de), sire de Lohéac, maréchal de France, p. 130 et note 2, p. 180, 181.  
 Laval (Gilles de), sire de Retz, maréchal de France, p. 25 et note 3, p. 141, 143, 149 et note 2, p. 161, 164, 166, 167.  
 Laval (Gui XIII, comte de), p. 149 note 2, p. 159, 184.  
 La Vieuville (Jacques de), p. 203 et note 7.  
 La Vieuville (Jean de), p. 69 et note 2.  
 La Victoire (abbaye N.-D. de), p. 162 et note 3.  
 Le Bègue (Jean). Voy. Jean III Ducas Vatace.  
 Le Bouvier (Raoul), p. 199 et note 6.  
 Lebrét (Charles, sire de). Voy. Albret (Charles, sire d').  
 Le Caruyer, p. 212 et note 4.  
 Le Clerc (Jean), p. 231 et note 3, p. 232.  
*Le Crotoy*, p. 22, 137 note 1.  
 Le Dur (Nicolas), p. 57 note 3.  
 Léger (Jean), lieutenant du bailli de Rouen, p. 108 et notes 1 et 3.  
 Le Goix (Guillaume), p. 69 et note 4.  
 Le Goix (Guiot). Voy. Le Goix (Guillaume).  
 Le Goix (Thomas), p. 69 note 4.  
 Le Grand (Jacques), p. 71 note 5.  
 Le Jeune (Robert), bailli d'Amiens, p. 200 et note 7.  
 Le Koux (Alain). Voy. Le Queu (Alain).  
*Le Mans*, p. 77, 254.  
 Le Meingre (Jean). Voy. Boucicaut (Jean le Meingre II, dit).  
 Le Peletier (Étienne), p. 59 note 2.  
*Le Puiset*, p. 68 et note 2.  
 Le Queu (Alain), archidiacre d'Angers, p. 199 et note 4.  
*Le Roule*, près Paris, p. 86 note 3.  
 Lescot. Voy. La Guette (Jean).  
 Lévis (Philippe de). Voy. Anch (Philippe de Lévis, archevêque d').  
*Liège*, p. 42 note 1.  
 Liégeois (les), p. 42 et note 1.  
 L'Ile-Adam (sire de). Voy. Villiers de l'Ile-Adam (Jean de).  
*Lille*, p. 85 note 1.  
 Limousin (le), p. 83 note 1.  
 — (marchands du), p. 55 note 2.  
 Lindewood (Guillaume), garde du sceau privé, p. 200 note 2.  
 Lisieux (Pierre Cauchon, évêque de), p. 200 et note 10.  
 Logeray (?) (comte de), p. 201.

- Lohéac (maréchal de). Voy. Laval (André de).  
 Lohéac (sire de). Voy. Laval (André de).  
 Loigny (Louis de), maréchal de France, p. 103 et note 3, p. 104.  
*Loire* (la), p. xi, 78, 128, 142 note 1, p. 169, 172, 256.  
 Lon (Jean de), p. 203 note 12.  
*Longny*, p. 255.  
 — (château de), p. 255.  
 Longny (capitaine de). Voy. Surienne (François de), dit l'Aragonais.  
 Longueval (Arthur de), p. 198 et note 9.  
*Lonjumeau*, p. 84.  
 Lor (sire de), p. 203 note 12.  
 Loré (Ambroise de), seigneur d'Ivry, maréchal du duc d'Anjou, p. 185, 231.  
 Lorraine (Antoine de), comte de Vaudemont, p. 201 et note 3.  
 Lorraine (Ferry de), comte de Vaudemont, seigneur de Rumigny, p. 99 et note 9.  
 Lorraine (marches de), p. 139.  
 Louis IX (saint), roi de France, p. 1, 2, 4, 32.  
 Louis X Hutin, roi de France, p. 2 et note 5, p. 3 et note 1, p. 4.  
 Louis, duc de Guyenne. Voy. Guyenne (Louis, duc de).  
 Louis de France, duc de Guyenne. Voy. Guyenne (Louis, duc de).  
 Louis de France, p. 1 et note 4.  
 Louis de France, dauphin. Voy. Dauphin (Louis).  
 Louis de France. Voy. Évreux (Louis, comte d').  
 Lucques (marchand de). Voy. Trente (Gauvain).  
 Lunel (Jean de), p. 230 à 232.  
*Lusignan*, p. 220.  
 Lusignan (Hugues de). Voy. Chypre (Hugues de Lusignan, cardinal de).  
 Luxembourg (Jean de), p. 176 et note 2.  
 Luxembourg (Louis de), comte de Saint-Pol, p. 201 et note 5.  
 Luxembourg (Louis de). Voy. Théroüanne (Louis de Luxembourg, évêque de).  
 Luxembourg (Thibaud de), p. 201 note 11.  
 Luxembourg (Waleran de), connétable de France, p. xvii, 17 note 2.  
*Lyon*, p. 7 et note 1.  
 Lyon (bailli de). Voy. Groslée (Imbert de), Valperga (Théodore de).  
 Lyon (chanoine de). Voy. Manze (Jean de).

## M

- Maguelonne (Robert de Rouvres, évêque de), p. 228 et note 4.  
 Maigremont (sire de), p. 203.  
 Maillet (Regnault), p. 105 et note 4.  
 Maillets (les). Voy. Paris (les Maillets à).  
 Maillezais (hôtel de l'évêque de), à la Rochelle. Voy. La Rochelle.  
 Maine (comté du), p. 119, 130, 256.  
*Maine* (le), p. iv, 59 note 2, p. 77, 111, 229.  
*Maine* (le), rivière, p. 229.  
 Maine (Marches du), p. 170.  
 Mais (Olivier de), p. 181 et note 2.  
*Malesherbes*, p. 235 note 3.  
 Malestroit (Jean de), évêque de Saint-Brieuc, chancelier de Bretagne, p. 116 et note 2, p. 181 et note 4, p. 182 et note 2, p. 183, 185.  
 Malet (Jean), sire de Graville, maître des arbalétriers de France, p. 123 note 3, p. 143, 220.  
 Manceaux (gens d'armes), p. 69.

- Manze** (Jean de), chanoine de Lyon, p. 250 note 5.  
**Marcoussis**, p. 53 note 5.  
**Maretz** (Charles des), p. 212 et note 2.  
**Mareuil** (Guillaume de), p. 83 note 1.  
**Marguerite de France**. Voy. Angleterre (Marguerite, reine d').  
**Marguerite de France**. Voy. Brabant (Marguerite, duchesse de).  
**Marle** (comte de). Voy. Bar (Robert de).  
**Marle** (Henri de), chancelier de France, p. 109 note 1, p. 112 et note 4, p. 115.  
**Marle** (Jean de), évêque de Coutances. Voy. Coutances (Jean de Marle, évêque de).  
**Marqués** (sire du), p. 204.  
**Marquez** (Robert des), p. 95 note 4.  
**Matago**. Voy. Gough (Mathieu).  
**Mauloue** (Henri), le jeune, p. 89 note 3.  
**Mauzé**, p. 220 et note 1.  
**Meaux**, p. 57 note 3.  
 — (habitants de), p. 231, 232.  
**Meel** (Olivier de), p. 181 note 2.  
**Mehun**, p. 48 note 2.  
**Melun**, p. 43 note 2, p. 70 note 2, p. 113 et note 2, p. 173 note 2.  
**Melun** (Jean de), seigneur d'Antoing, p. 202 et note 7.  
**Merlo** (Jean de), p. 204 et note 3.  
**Mes** (Olivier de), p. 181 note 2.  
**Mesnil-Guillaume** (seigneur du). Voy. Trouseauville (Guillaume de).  
**Metz** (Hugues, archidiacre de), p. 250 note 5.  
**Meulan**, p. 64 note 4, p. 194 note 8.  
 — (pont de), p. 64, 123 note 3, p. 194 et note 8.  
**Meung**, p. 26 et note 3, p. 106 note 2, p. 141, 147, 152, 154, 156.  
 — (garnison de), p. 152, 154.  
 — (pont de), p. 141 note 3.  
**Milan** (ambassadeurs du duc de), p. 197.  
**Miraumont**, p. 90 note 1.  
**Mœurs** (Frédéric, comte de), p. 201 et note 6.  
**Moiencourt** (sire de), p. 204.  
**Moncel** (Léger du), p. 40 note 1.  
**Mons-en-Pévèle** (bataille de), p. 32 et note 4.  
**Montagu** (Gérard de), évêque de Paris. Voy. Paris (Gérard de Montagu, évêque de).  
**Montagu** (Jean de), p. 47 et note 4.  
**Montagu** (Jean de), archevêque de Sens. Voy. Sens (Jean de Montaigu, archevêque de).  
**Montaigu** (Thomas), comte de Salisbury. Voy. Salisbury (Thomas Montaigu, comte de).  
**Montargis**, p. 136 et notes 2 et 4, p. 235, 236 et note 1, p. 246, 247, 250, 255.  
**Montargis** (capitaine de). Voy. Surienne (François de), dit l'Aragonnais.  
**Montargis** (château de), p. 246 à 248, 250, 255.  
**Mont-de-Claire**. Voy. *Mont-Ganelon*.  
**Montdidier**, p. xv, 61 note 4, p. 64 et note 3.  
**Montdidier** (prévôt de), p. xvi, xvii.  
**Montenay** (Guillaume, sire de), p. 110.  
**Montenay** (Jacques de), maréchal d'Alençon, p. 130.  
**Montendre**, p. 72 note 1.  
**Montépilloy**, p. 162 et note 1, p. 163.  
**Montereau**, p. xii, p. 82 note 2, p. 118 et note 2, p. 236 et note 2, p. 239 à 243, 245, 247, 256.  
 — (château de), p. 236, 239 à 242, 256.  
 — (garnison anglaise de), p. 236.  
**Montfort** (comtes de). Voy. Bretagne (François de), Jean, p. 35.



*Mont-Ganelon*, p. 174 note 3.  
*Montiel* (bataille de), p. 35 note 4.  
*Montivilliers*, p. 213 et note 2.  
*Montivilliers* (capitaine de). Voy. Villequier (Colart, sire de).  
*Montjean* (Jean, sire de), p. 69 et note 3.  
*Monilhéry*, p. 114 note 1.  
*Montmartre*, p. 62.  
*Montmartre*, p. 86 note 3.  
*Montmirail*, p. 121 et note 5, p. 122 note 1, p. 160.  
*Montmorancy* (?) (évêque de), p. 196.  
*Montmorency* (forêt de), p. 214 note 1.  
*Montmorency* (sire de), p. 168.  
*Montovilliers* (sire de), p. 203 note 11.  
*Mont-Saint-Michel* (abbaye du), p. 27, 37.  
*Mont-Saint-Michel* (bastilles devant le), p. 190 à 192.  
*Mont-Saint-Michel* (le), p. 192, 206.  
*Morcone* (comte de). Voy. Gaïetano (Honoré).  
*Moreau*. Voy. Bernard (Étienne).  
*Morée* (despotat de), p. 197 note 4.  
*Moret* (châtellenie de), p. 27 note 4.  
*Moriens* (les), p. 197.  
*Mort* (châtellenie de). Voy. Mortain (châtellenie de).  
*Mortagne*, p. 124, 125.  
*Mortain* (châtellenie de), p. 27.  
*Mortain* (comtesse de). Voy. Alençon (Catherine d').  
*Mortain* (comte de). Voy. Navarre (Pierre de).  
*Motier de la Fayette* (Gilbert), maréchal de France, p. 198 et note 5.  
*Moulins-la-Marche*, p. 125 et note 1.  
*Moutonvillier* (sire de), p. 203.  
*Mouy* (sire de). Voy. Soyecourt (Gilles de).  
*Muids-sur-Seine*, p. 59 note 2.

## N

*Naillac* (Philibert de), grand maître de Rhodes, p. 56 et note 3, p. 124 et note 2.  
*Nambout* (?), p. 201.  
*Nanterre* (Philippe de), p. 254 note 3.  
*Nanterre* (prieur de). Voy. Carboneau.  
*Nantes*, p. 116 note 2, p. 182 note 2.  
*Nantes* (évêque de). Voy. Malesdroit (Jean de).  
*Narbonne* (Guillaume, vicomte de), p. 124 et note 5, p. 125 note 3, p. 132, 135.  
*Nassau* (Engilbert, comte de), p. 201 note 7.  
*Naufort* (?) (comte de), p. 201.  
*Navarre* (Jeanne de), p. 14 et note 1.  
*Navarre* (Jeanne de). Voy. Bretagne (J. de N., duchesse de).  
*Navarre* (Jeanne de). Voy. France (Jeanne de Navarre, reine de).  
*Navarre* (Pierre de), comte de Mortain, p. 10 note 3, p. 19 et notes 3 et 4, p. 37, 71 et note 1, p. 74.  
*Navarre* (reines de).  
 — Blanche, p. 193 note 6; son époux, *ibid.*  
 — Isabelle, p. 1.  
*Navarre* (rois de).  
 — Charles le Mauvais, p. 34.  
 — Charles III le Noble, p. 44 à 46.  
 — Thibaud II, p. 1 note 5.  
*Nemours*, p. 238, 239 et note 1.  
 — (château de), p. 239.  
*Nesle*, p. 60, 61 et note 4.  
*Nevers*, p. 71 note 1.  
*Nevers* (comte de). Voy. Bourgogne (Jean de), Bourgogne (Philippe de), France (Jean de).  
*Nieul-sur-Mer* (prieuré de), p. 219 note 2.  
*Niort*, p. 220.  
*Nogent-le-Roi*, p. 122 note 3.

- Noisy-le-Sec*, p. 84 note 5.  
 Nome (?) (évêque de), p. 196.  
 Nona (Louis, évêque de), p. 196 note 8.  
*Nonette* (la), p. 162 note 2.  
 Normandie (Basse), p. 79 note 4, p. 184 note 3.  
 — (capitaine général de). Voy. La Heuse (Robert, dit le Borgne de).  
 — (paysans de), p. 190 note 1.  
 Normandie (duc de), p. 105.  
 Normandie (duché de), p. 13, 34, 206, 207.  
 Normandie (gens d'armes de), p. 69.  
 — (gentilshommes de), p. 132, 135, 189 à 191.  
 Normandie (gouverneur de). Voy. Alençon (Jean IV, comte puis duc d').  
 Normandie (la), p. 22, 59, 84 note 3, p. 94, 118 note 4, p. 121, 131, 170, 181 note 1, p. 190, 191, 195 note 1, p. 222 note 4, p. 223 note 4, p. 253, 256.  
 — (côtes de), p. 218.  
 — (population de), p. 189 et note 4, p. 190 note 1, p. 191 et notes 2 et 3, p. 192.  
 — (soulèvement de), p. 189.  
 Normandie (lieutenant du roi d'Angleterre ès basses marches de). Voy. Willoughby (Robert).  
 Norwich (Guillaume Alnewick, évêque de), p. 199 et note 8.  
 Nuremberg (burgrave de), p. 201 note 10.
- O
- Oeteville (*sic*) (Richart de), p. 89 note 3.  
*Oise* (l'), p. 63 et note 2, p. 64, 172, 173, 218.  
 Orange (princes d'). Voy. Châlon (Guillaume de), Châlon (Jean de), Châlon (Louis de).  
 Orbec (capitaine d'), 162.  
 Orgemont (Nicolas, dit le Boiteux d'), p. 105 et note 1, p. 106 et note 2.  
*Orléanais* (l'), p. 59 note 2, p. 123 note 3.  
 Orléanais (parti), p. 62 note 6, p. 72 note 1, p. 78 et note 4, p. 80, 86 et note 1, p. 93 note 3.  
*Orléans*, p. x, 43 note 2, p. 67, 83 note 1, p. 137 et note 4, p. 140, 141, 142 et note 1, p. 143 et note 1, p. 144 à 147, 149, 151, 153, 155, 156, 171, 246, 248, 252.  
 — (abbaye des Dames à), p. 144.  
 — (bastilles devant), p. 140, 141, 142 et note 2, p. 143, 148, 149, 153.  
 — (bastille des Augustins devant), p. 145.  
 — (bastille du pont d'), p. 142, 145 à 147.  
 — (bastille Saint-Loup devant), p. 142 note 2, p. 144, 147.  
 Orléans (garnison d'), p. 142 note 2, p. 143, 144, 146 note 2.  
 — (pont d'), p. 146, 147.  
 — (porte de Bourgogne à), p. 143.  
 — (prison de l'évêque d'), p. 106 note 2.  
 Orléans (bâtard d'). Voy. Du-nois (Jean, comte de).  
 Orléans (duchesse d').  
 — Isabeau de France, p. 22, 129.  
 Orléans (ducs d').  
 — Charles, p. 16, 17, 22, 44, 45 et note 3, p. 46, 47, 48 et note 2, p. 49, 54 note 1, p. 55 note 2, p. 57 note 3, p. 58, 59 note 1, p. 60 note 2, p. 62 et note 4, p. 65 note 2, p. 69 et note 7, p. 70, 71 et note 5, p. 72 note 1, p. 74 et note 3, p. 76, 77, 78 note 4, p. 80 note 2, p. 81 notes 1 et 3, p. 83 note 1, p. 84 notes 3 et 4, p. 86, 88 note 3, p. 89 note 3, p. 91, 100, 148, 190 note 1, p. 222 note 1.  
 — Louis 1<sup>er</sup>, p. 16, 17, 37, 38

- et note 3, p. 40, 41, 75, 115, 189, 208. Ses enfants, p. 44 à 47. Voy. *ci-dessus* Charles. Orléans (Jean d'), Orléans (Philippe d'), comte d'Angoulême.
- Orléans (Jean d'), comte d'Angoulême, p. 74, 78 et note 4.
- Orléans (Jeanne d'). Voy. Alençon (Jeanne d'Orléans, duchesse d').
- Orléans (Marie d'), duchesse d'Alençon, *lire* Orléans (Jeanne d').
- Orléans (Philippe d'), comte de Vertus, p. 44, 45 et note 3, p. 46, 47, 59 note 1, p. 60, 61, 74, 81 note 2, p. 89 note 2, p. 91.
- Orsini des Baux (Antoine), prince de Tarente, p. 193 et note 8.
- Orval (seigneur d'). Voy. Albret (Guillaume d').
- Orkney (comte d'), p. 219 et note 1, p. 220, 222.
- P
- Pape (le).  
— Voy. Grégoire XI.  
— (ambassadeurs du). Voy. Eugène IV (ambassadeurs d').
- Pardiac (comte de). Voy. Armagnac (Bernard d'), comte de Pardiac.
- Parihenay*, p. 155.
- Patay*, p. 154 à 156.  
— (bataille de), p. x, 26 et notes 5 et 6, p. 154, 156 et note 1, p. 171.
- Pavilly*, p. 225 note 1.
- Paris*, p. x, xvi, 6, 17, 27, 34, 36, 37, 38 et note 3, p. 40, 41, 43 et note 2, p. 44 note 1, p. 53, 54 note 1, p. 55 et note 2, p. 56, 57 note 3, p. 58, 59 note 1, p. 62, 63, 64 et note 4, p. 66, 67 note 6, p. 68, 77 note 4, p. 80 note 3, p. 82 et note 2, p. 83 et note 1, p. 84 note 5, p. 85, 86 et notes 2 et 3, p. 87 et note 2, p. 93 et note 3, p. 95 note 4, p. 102 et note 3, p. 106, 113, 114 note 3, p. 115 note 3, p. 120 note 5, p. 123 note 3, p. 127, 128, 137, 143, 160, 164 à 170, 173, 195, 208, 213, 215, 218, 228, 230, 231, 235, 240 note 2, p. 242 à 245, 246 et note 3, p. 248, 251 à 253, 255 note 5, p. 256, 257.
- Paris* (faubourgs de), p. 215.
- Paris* (archers et arbalétriers de), p. 122.
- Paris* (la Bastille à), p. 80 note 3, p. 105, 106 et note 2, p. 113 et note 2, p. 216, 217 et note 1.
- Paris* (boucher de). Voy. Le Goix (Guillaume).
- Paris* (bourgeois de), p. 55 note 2, p. 105 et note 2, p. 106, 112, 113, 114 note 1, p. 215 à 217, 218 et note 1, p. 228.
- Paris* (clerc à la Chambre des comptes de). Voy. Roussel (Jacques).
- Paris* (cordeliers de), p. 1 note 7.
- Paris* (Couture Saint-Martin à), p. 113 note 1.
- Paris* (doyen de). Voy. Tudert (Jean).
- Paris* (environs de), p. 57 note 3.
- Paris* (évêques de), p. 54 note 1.
- Gérard de Montagu, p. 49 et note 1.
- Guillaume Chartier, p. 198 note 13.
- (prisons des), p. 231.
- Paris* (garnison anglaise de), p. 173.
- Paris* (gens d'armes de), p. 82 note 2.
- Paris* (habitants de), p. 65, 195 note 1, p. 232, 239, 243, 245, 257.
- Paris* (halles de), p. 33, 34, 105, 106, 231.
- Paris* (hôtel de Bohême à), p. 86.
- (hôtel Saint-Pol à), p. 71 note 5, p. 93 note 3.
- Paris* (hôtellerie de l'Ours à), p. 106.

- Paris (Jacobins à), p. 6 note 1.  
 Paris (la Louvière à), p. 113 note 1.  
 Paris (Maillets à), p. 36.  
 Paris (marché aux Pourceaux à), p. 86 et note 3, p. 113, 167.  
 Paris (mesure de), p. 32.  
 Paris (Notre-Dame de), p. 100 note 5.  
 Paris (Palais à), p. 32, 34, 113.  
 — (Sainte-Chapelle du Palais à), p. 32.  
 Paris (Parlement de), p. xvi, 75 note 1, p. 87 note 2, p. 88 note 3, p. 93 note 1, p. 107 note 2, p. 249.  
 — (avocat au Parlement de), p. 231 note 3.  
 — (gens du Parlement de), p. 114.  
 — (premier président au Parlement de). Voy. Cambrai (Adam de).  
 Paris (pin de l'abbaye de Saint-Victor à), p. 189 note 1.  
 Paris (portes de), p. 55 note 2, p. 166, 214.  
 — porte Saint-Denis, p. 166, 216.  
 — porte Saint-Honoré, p. x, 167.  
 — porte Saint-Jacques, p. 102 note 3, p. 215, 216.  
 Paris (prévôt de). Voy. Aubriot (Hugues), Châtel (Tanneguy du), Loré (Ambroise de), Saint-Cler (Bruneau de), Tignonville (Guillaume de).  
 Paris (Sainte-Geneviève à), p. 69 note 4.  
 — (religieux de Sainte-Geneviève à). Voy. Carbonnet.  
 Paris (Saint-Marcel près), p. 215.  
 Paris (Université de), p. 40, 126.  
 — (docteur en théologie de l'Université de). Voy. Erard (Guillaume).  
 Paris (vicomté de), p. 8.  
*Parthenay*, p. 26, 72 note 1.  
*Peene* (la), p. 197 note 5.  
*Pennedepie*, p. 223 et note 1.  
 Penthièvre (comte de). Voy. Blois (Olivier de).  
 Perche (comte du). Voy. Alençon (Charles II, comte d'), Alençon (Jean IV, comte puis duc d'), Alençon (Robert d').  
 Perche (comté du), p. 4 et note 1, 9, 21, 22.  
 Perche (le), p. i, xiii, 255.  
*Péronne*, p. 61 note 4, p. 63 note 1, p. 84 note 5, p. 89 et note 3, p. 90 note 1, p. 92, 98.  
*Perpignan*, p. 2 et note 3.  
 Perseigne (abbaye de), p. 14 et note 4.  
 Pesas (Fouquet), p. 121 note 5.  
 Philippe III le Hardi, roi de France, p. 1, 2, 4.  
 Philippe IV le Bel, roi de France, p. 2 et notes 5 et 6, p. 3, 4, 32.  
 Philippe V le Long, roi de France, p. 2 et note 5, p. 3 et note 3, p. 4.  
 Philippe VI de Valois, roi de France, p. 1, 4 et note 1, p. 5, 33.  
 Picardie (la), p. xv, p. 39 note, p. 60, 82, 204, 218, 225, 239.  
 — (marches de), p. 123 note 3.  
 Picardie (gens d'armes de), p. 86.  
 — (gentilshommes de), p. 88 note 1.  
 Picquigny (baron de). Voy. Ailly (Raoul d').  
 Pinon (Laurent). Voy. Auxerre (Laurent Pinon, évêque d').  
*Poitiers*, p. 39 note, p. 49, 50 et note 2, p. 220, 221, 248 note 2, p. 249.  
 Poitiers (bataille de), p. 33.  
 Poitiers (comte de). Voy. Philippe V le Long.  
*Poitou* (le), p. 59 note 2, p. 72 note 1, p. 172.  
 Pologne (maréchal du roi de), p. 196.  
 Pologne (Nicolas de). Voy. Lasoczeki (Nicolas).

*Pont de l'Arche*, p. 108 note 5.  
 — (château de), p. 59 note 2.  
 — (sergenterie de), p. 59 note 2.  
 — (vicomté de), p. 59 note 2.  
*Ponthieu* (sénéchal de). Voy. Brimeu (Florimont de).  
*Pontoise*, p. 63 note 1, p. 64 note 4, p. 82 note 2, p. 213, 214, 229 et note 2, p. 230, 231.  
*Pontoise* (capitaine de). Voy. Villiers de l'Île-Adam (Jean de).  
*Pontoise* (garnison de), p. 231.  
*Pont-Sainte-Maxence*, p. 84 note 5.  
*Popham* (Jean), p. 200 et note 4.  
*Porhoët* (comte de), p. 184.  
*Pouancé*, p. iv note, p. 11, p. 182 à 184.  
 — (château de), p. 182 et notes 2 et 4, p. 183 et notes 1 et 3, p. 184.  
 — (faubourgs de), p. 183, 184.  
 — (siège de), p. 224 note 3.  
*Pouille* (sire de), p. 110.  
*Poupart* (Charles), p. 65 note 2.  
*Préaux*, p. 225 note 1.  
*Préaux* (sire de). Voy. Bourbon (Louis de), Bourbon (Pierre de).  
*Provins*, p. 160, 163.  
*Pucelle* (la). Voy. Arc (Jeanne d').  
*Puiseux* (Colinet de), p. 65 note 1.  
*Puivinant* (Guillaume de), p. 83 note 1.

## Q

*Quarquesfou*, p. 116 note 2, p. 182 note 2.  
*Quié de Caux*. Voy. Chef de Caux (le).

## R

*Racelic* (Monsieur de), p. 198.  
*Radcliff* (Jean), sénéchal de Guyenne, p. 200 et note 1.  
*Raillicq* (sire de), p. 198 note 8.

*Rais* (le maréchal de). Voy. Laval (Gilles de), sire de Retz.  
*Rambouillet* (sire de), p. 194 note 8.  
*Raynecourt* (sire de), p. 202 et note 14.  
*Ré* (île de), p. 219 note 2.  
*Reims*, p. x, 25, 27 et note 1, p. 35, 36 et note 2, p. 149, 156 à 158, 170 à 172, 235.  
*Reims* (Regnaut de Chartres, archevêque de), chancelier de France, p. 159, 171, 197 et note 11, p. 220, 221, 236 note 2, p. 250, 255.  
*Reims* (bourgeois de), p. 159.  
*Reliques* (saintes), p. 32.  
*Remy* (seigneurie de), p. 88 note 1.  
*Rethelois* (gouverneur du). Voy. Lor (sire de).  
*Retz* (Gilles de Laval, sire de). Voy. Laval (Gilles de).  
*Rhodes* (grand maître de). Voy. Naillac (Philibert de).  
*Rhône* (le), p. 234.  
*Ribemont*, p. 89 et note 3.  
*Richemont* (Arthur de Bretagne, comte de), connétable de France, p. v, 26, 55 et note 1, p. 74 note 3, p. 76 notes 1 et 2, p. 77 note 1, p. 79, 91, 100, 116 note 2, p. 136, 153, 155, 181 note 2, p. 184 et note 5, p. 197 et note 13, p. 209, 213 à 218, 235 note 3, p. 253, 257 et note 1.  
*Rielquement* (Georges). Voy. Riqueman (Georges).  
*Rieux* (Pierre de), maréchal de France, p. 194 et note 5, p. 213.  
*Riguement*, capitaine anglais. Voy. Riqueman (Georges).  
*Rinel* (Jean de), p. 200 et note 9.  
*Riqueinan* (Georges). Voy. Riqueman (Georges).  
*Riqueman* (Georges), capitaine anglais, p. 183 et note 3, p. 185, 224 et note 3.  
*Roanne*, p. 234.

- Robert (Robin), p. 50 note 1.  
 Robert de France, p. 3 et note 4, p. 4.  
 Roche (Jean), p. 106 note 5.  
 Rodburn (Thomas). Voy. Saint-David (Thomas Rodburn, évêque de).  
 Rodrigues. Voy. Villandrando (Rodrigues de).  
 Rohan (Jean I<sup>er</sup>, vicomte de), p. 13, 14 et note 1.  
 Rohan (Jeanne de), p. 13 et note 3.  
 Romant (Monsieur de), p. 198.  
 Rome, p. 9, 206 note 1, p. 229 note 1.  
 — (Sainte-Marie in Trastevere à), p. 7, 9.  
 Romorantin, p. 149 et note 2.  
 Roosebeke (bataille de), p. 33, 34 et note 1.  
 Rooss (lord), maréchal d'Angleterre, p. 120 et note 3.  
 Rosaie (?) (damoiseau de), p. 201.  
 Rostrenen (sire de), p. 230 et note 2.  
 Rotselaer (damoiseau de), p. 201 note 12.  
 Roubaix (Jean, sire de), p. 202 et note 9.  
 Roucy (Jean VI, comte de) et de Braine, p. 99 et note 10.  
 Rouen, p. 59 note 2, p. 95 note 4, p. 97 et note 4, p. 98 et note 5, p. 101, 107 et note 2, p. 108 et note 6, p. 109, 114 et notes 2 et 3, p. 126, 165, 177 note 2, p. 179, 180, 194 note 8, p. 195, 217 note 1, p. 223, 225 note 1.  
 — (château de), p. 108 note 6, p. 177, 180.  
 — (cimetière Saint-Ouen à), p. 179 note 2.  
 — (église de), p. 7, 8.  
 — (prébende de Notre-Dame de), p. 7.  
 — (Sainte-Catherine les), p. 108 et note 5.  
 Rouen (archevêque de). Voy. Alençon (Charles d').  
 Rouen (bailli de). Voy. Anseau (Guillaume), Gaucourt (Raoul de), Hellande (Robert de).  
 — (lieutenant du bailli de). Voy. Léger (Jean).  
 Rouen (bourgeois de), p. 108 et note 3.  
 Rouen (habitants de), p. 114 et note 3.  
 Rouen (receveur des aides à). Voy. Marquez (Robert des).  
 Roumant (sire de), p. 198 note 10.  
 Roussel (Andry), p. 122 et note 2.  
 Roussel (Jacques), p. 231 et note 2, p. 232.  
 Rousselaer (damoiseau de), p. 201 note 12.  
 Roussélet. Voy. Roussel (Andry).  
 Rouvray, p. 225 note 1.  
 Rouvray - Saint - Denis, p. 138 note 7.  
 Rouvres (Michel de), p. 43 note 1.  
 Rouvres (Robert de). Voy. Maguelonne (évêque de).  
 Roye, p. 61 note 4, p. 63 note 1, p. 84 note 5.  
 Roye (Monsieur de), p. 204.  
 Rumigny (seigneur de). Voy. Lorraine (Ferry de).

## S

- Sablé, p. 80 note 2.  
 Saillant (Pierre du), p. 83 note 1.  
 Saint-Adrien (cardinal de). Voy. Chypre (cardinal de).  
 Saint-Antoine (bastille). Voy. Paris (la Bastille à).  
 Saint-Aubin-du-Cormier (château de), p. 38 et note 2.  
 Saint-Brieuc (évêque de). Voy. Malestroit (Jean de).  
 Saint-Célerin, p. 185 et note 6, p. 186 note 6.  
 Saint-Céneri-le-Gérei, p. 185 notes 5 et 6, p. 186 et note 6.  
 Saint-Céneri (capitaine de). Voy. Loré (Ambroise de).

- Saint - Christophe-sur-le-Nuis*, p. 16.  
 — (seigneurie de), p. 16.  
*Saint-Cler* (Bruneau de), prévôt de Paris, p. 64 note 1.  
*Saint-Cloud*, p. 64.  
 — (pont de), p. 56 note 1, p. 65 et note 1, p. 66 et note 2, p. 67.  
 — (capitaine du pont de). Voy. Puisieux (Colinet de).  
*Sainte-Croix* (Nicolas Albergah, cardinal de), p. 196 et note 1.  
*Saint-David* (Thomas Rodburn, évêque de), p. 199 et note 9.  
*Saint-Denis*, p. x, 2, 3, 50 note 1, p. 62 et note 6, p. 64, 66 et note 4, p. 67, 81 note 3, p. 86 et notes 3 et 4, p. 92 note 2, p. 102 note 3, p. 127, 165, 166, 168, 169, 194 et notes 5 et 8, p. 205, 213, 214 et note 1, p. 216.  
 — (faubourgs de), p. 62.  
 — (hôtel de l'Épée à), p. 86 note 3.  
*Saint-Denis* (abbaye de), p. 170, 214 note 2.  
*Saint-Denis-le-Thiboult*, p. 225 note 1.  
*Saint-Florent* (abbaye de), p. 148 et note 2.  
*Saint-Flour*, p. 234 et note 4.  
*Saint-Germain-en-Laye*, p. 256 et note 2.  
 — (château de), p. 256, 257 note 1.  
*Saint-Germain-sous-Cailly*, p. 223 note 2, p. 225 note 1.  
*Saint - Hilaire - du - Harcouët*, p. 191.  
*Saint-Jacques* (grand maître de l'ordre de), p. 193.  
*Saint-Jean-d'Angeli*, p. 248.  
*Saint-Lé*, p. 132 note 1.  
*Saint-Loyer-des-Champs*, p. 11.  
*Saint-Malo*, p. 101.  
*Saint-Malo* (habitants de), p. 101 note 1.  
*Saint-Malo* (Robert de la Motte, évêque de), p. 101 note 1.  
*Saint-Maixent*, p. 220.  
*Saint-Marcoul* (abbaye de), à Corbeny, p. 160.  
*Saint-Maur-des-Fossés*, p. 115 note 3.  
*Saint-Ouen*, p. 62, 194 note 8.  
*Saint-Péruy-Épreux*, p. 138 et note 7.  
*Saint-Pierre* (seigneur de). Voy. Ayneval (Guillaume d').  
*Saint-Pierre-le-Moutier*, p. 172 note 1.  
*Saint-Pierre-le-Moutier* (bailliage de), p. 248.  
*Saint-Pons* (Gérard de la Briconnie, évêque de), p. 250 et note 3.  
*Saint-Pourçain*, p. 234.  
*Saint-Quentin*, p. 18 et note 1, p. 89 et note 3, p. 98.  
*Saint - Rémy - du - Plain*, p. 77 note 4, p. 79 et notes 1, 2 et 3.  
*Sainte-Sévère* (seigneur de). Voy. La Brosse (Jean de).  
*Saint-Simon* (Monsieur de), p. 204.  
*Sainte-Suzanne*, p. 180 et note 2, 181 et note 1.  
*Saintes* (prieur de). Voy. Villars (Louis de).  
*Saintrailles* (Poton de), p. 136, 141, 192, 209, 218, 246, 247.  
*Saisseval*, p. III.  
*Salisbury* (bâtard de), p. 187.  
*Salisbury* (comtes de).  
 — Richard, p. 223 et note 2, p. 225 note 1, p. 226 note 3, p. 227 note 1.  
 — Thomas Montaigu, p. 132 et note 7, p. 136, 145.  
*Sanguin* (Guillemin), p. 105 et note 2.  
*Sardenge* (Jean de), p. 204.  
*Saumur*, p. 148.  
*Sauvage* (Pierre), p. 89 note 3.  
*Savigny-le-Vieux* (abbaye de), p. 191 et note 2.  
*Savoie* (la), p. 256.  
*Savoie* (Amédée VIII, comte de), p. 56 note 2.

- Scales (Thomas, sire de), p. 147 et note 3, p. 154, 155, 186 et note 5, p. 192 note 4.
- Sées (Saint-Martin de), p. 18.
- Segré*, p. 185.
- (château de), p. 130.
- Seine* (la), p. x, 58, 59 et note 2, p. 64, 67 et note 2, p. 82, 126, 169, 195, 209, 214.
- Selles-sur-Cher*, p. 149 note 2.
- Semblançay*, p. 16.
- (seigneurie de), p. 21.
- Senlis*, p. x, 62, 87 note 2, p. 88 note 2, p. 162 et note 3, p. 164, 165, 171, 178 et note 1.
- Senlis (bailli de), p. xvi, xvii.
- (capitaine de). Voy. Bourbonville (Enguerrand de).
- Sens (Jean de Montagu, archevêque de), chancelier de France, p. 43 note 2, p. 49 et note 1.
- Sicile (reine de).
- Yolande, p. 188.
- ses ambassadeurs, p. 199.
- Sicile (rois de).
- Louis II d'Anjou, p. 17, 44 à 46, 47 et note 3, p. 74 et note 1, p. 77 et note 4, p. 80, 84 note 1, p. 82 note 1, p. 83 note 1, p. 84 notes 3 et 4, p. 106.
- Louis III d'Anjou, p. 46, 115 note 2, p. 228, 233, 234, 237.
- Sigismond, empereur, p. 102 note 3.
- Sillé-le-Guillaume*, p. 77 et note 1.
- Silli-en-Gouffern (abbaye Notre-Dame de), p. 20, 29.
- Soissons*, p. 87, 88 et note 3, p. 89 et notes 1 et 2, p. 160, 171, 173.
- Soissons (bourgeois de), p. 160.
- Soissons (comte de). Voy. Bar (Robert de).
- Sologne (la), p. 144.
- Somme* (la), p. 17, 18 et note 1, p. 61, 97.
- Sorel (Guillaume de). Voy. Sorel (Pierre de).
- Sorel (Pierre de), p. 88 et note 1.
- Soyecourt (Gilles de), seigneur de Mouy, p. 198 et note 4.
- Sterquin, p. 230 note 1.
- Stuart (Jean), connétable d'Écosse, comte d'Évreux, p. 129, 138 et note 4, p. 139.
- Suède (la), p. 197 note 1.
- Suède (Vexiö en). Voy. Vexiö (Nicolas, évêque de).
- Suffolk (Guillaume de la Pole, comte de), p. 26 et note 2, p. 130 et note 6, p. 131, 132 et note 8, p. 136 et note 4, p. 150 et note 1, p. 151, 199 et note 10, p. 222 note 4.
- Sully*, p. 116 note 2, p. 173 et note 1.
- Surie (?) ou Syrie (?) (ambassadeurs de), p. 197.
- Surienne (François de), dit l'Aragonnais, p. 231, 246 et note 1, p. 247, 248, 255.
- son neveu, p. 247, 248.

## T

- Talbot (Jean), p. 153, 154 et note 2, p. 155, 230 note 1.
- Tancarville*, p. 243 et note 1.
- Tancarville (comte de). Voy. Gray (Jean).
- Tarente (prince de). Voy. Orsini des Baux (Antoine).
- Ternant (Philippe, sire de), p. 202 et note 10.
- Thaisy (Jean de), p. 198 note 15.
- Thérouanne (Louis de Luxembourg, évêque de), chancelier de France pour Henri VI, p. 176, 179, 217.
- Thouars (vicomte de). Voy. Amboise (Louis, sire d').
- Thussé (sire de). Voy. Champagne (Beaudoin de).
- Tignonville (Guillaume de), p. 40.
- Tonnerre (Louis II de Chalon, comte de), p. 132, 135.
- Torsay (Jean de), p. 72 note 1.
- Touraine (la), p. 28, 172, 229, 234 note 1.



